

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : Que dit à l'Europe la Commission américaine sur la Monnaie et le Crédit ?, par Mable I. et Henry C. Wallich — La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1961 — Opérations des secteurs provincial et communal au Crédit Communal de Belgique — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## QUE DIT A L'EUROPE LA COMMISSION AMERICAINE SUR LA MONNAIE ET LE CREDIT ?

par Mable I. et Henry C. WALLICH \*.

Le soutien apporté par le Président des Etats-Unis dans l'Exposé sur le Budget et le Rapport Economique de janvier aux thèses de la Commission sur la Monnaie et le Crédit <sup>(1)</sup> publiées en juin dernier, a valu à celles-ci une importance nouvelle. Certaines recommandations parmi les plus importantes, notamment celle reconnaissant au Président le droit de modifier le taux des impôts, ont été reprises dans le programme présidentiel. Le Président a également repris à son compte certaines des propositions concernant la Réserve Fédérale et a donné implicitement son appui aux réformes proposées par la Commission et relatives au système bancaire, aux institutions publiques de crédit et aux fonds de pensions. Une approbation présidentielle aussi large de thèses émanant de milieux privés constitue un fait rare.

Mais le Rapport de la Commission mérite également de retenir l'attention en ce qu'il reflète l'opinion générale d'un groupe de citoyens éminents sur certains des problèmes avec lesquels les Etats-Unis et le monde se trouvent confrontés. S'il ne contient aucune révélation sensationnelle, ce document n'en constitue pas moins une excellente source de connaissance de l'opinion éclairée américaine sur des problèmes touchant à la stabilité du dollar, à la lutte

contre le chômage, à l'importance d'une croissance économique rapide et aux réformes nécessaires du système financier.

Pour apprécier correctement la portée du Rapport précité, il est essentiel au préalable de replacer l'œuvre de la Commission dans son contexte historique. La décennie ayant pris cours en 1950 a été la première qui ait vu le retour à une situation financière « normale » depuis les années 1920, après la dépression de 1930 et la période de la guerre et de l'immédiat après-guerre. Mais alors que les marchés financiers intérieur et international reprenaient leurs fonctions normales et que la Réserve Fédérale retournait aux techniques éprouvées durant les années 1920, il devenait évident qu'un changement profond de situation s'était opéré. La dette publique s'était fortement accrue. Des institutions comme les caisses d'épargne et de prêts et les fonds de pensions avaient acquis une grande importance. De nouvelles techniques financières s'étaient développées : prêts à terme, « sale and lease-back arrangements » <sup>(1)</sup>, prêts hypothécaires garantis et partiellement remboursés, placement privé d'émissions de sociétés, nouvelles formes de crédit à la consommation, etc.

\* Professeur d'économie politique à l'Université de Yale.

<sup>(1)</sup> *Money and Credit, Their Influence on Jobs, Prices and Growth; The Report of the Commission on Money and Credit*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, Inc., 1961.

<sup>(1)</sup> Cette opération consiste, pour le propriétaire d'un bien immeuble, à se procurer des fonds en vendant celui-ci à un « placeur institutionnel » tout en prenant en même temps à bail l'immeuble cédé et ce, pour une période généralement égale à la durée de vie probable de l'immeuble.

La position concurrentielle des banques à l'égard des autres institutions s'était affaiblie. Une pression grandissante s'exerçait en faveur des fusions bancaires et de l'établissement de succursales par les banques. Dans ces conditions, on se demandait si la législation existante était encore suffisamment adaptée aux besoins de la nation et si le fonctionnement des mécanismes financiers était correctement interprété.

Ce sont des considérations de ce genre qui, en 1956, incitèrent Allan Sproul, alors Président de la Banque de Réserve Fédérale de New-York, à proposer la constitution d'une Commission monétaire nationale calquée sur le modèle de la Commission Aldrich dont le Rapport en 1912 avait conduit à l'établissement du système de la Réserve Fédérale. La suggestion de M. Sproul fut reprise dans la proposition faite au Congrès au début de 1957 par le Président Eisenhower de créer une Commission présidentielle. Mais survenant à un moment où le Président ne disposait pas d'une majorité au Congrès, cette proposition se heurta à des difficultés politiques. Elle aboutit finalement à l'organisation d'une enquête par le Sénat sur le système financier des Etats-Unis, qui souleva beaucoup de critiques et ne contribua que très peu à une meilleure connaissance du système financier. C'est alors que le Comité pour le Développement Economique, organisation composée principalement d'hommes d'affaires d'opinions modérées, mit sur pied une Commission privée. Le coût financier de l'opération (plus de 1,3 million de dollars en définitive) fut supporté par des fondations privées. Un Comité de sélection composé de présidents d'universités et d'organismes de recherches fut institué pour assurer à la Commission un caractère représentatif. Au début, le Comité de Développement Economique envisageait probablement de restreindre le nombre des participants. Mais les efforts faits en vue d'assurer à la Commission une représentativité et un équilibre suffisants eurent pour effet d'accroître considérablement le nombre des membres. D'autre part, comme c'est habituellement le cas dans un groupe où les représentants du « capital » sont en majorité, le Comité éprouva beaucoup de difficultés d'assurer au « travail » une représentation suffisante. Lorsque la Commission fut définitivement constituée en juin 1958, elle comprenait vingt-cinq membres. Au nombre de ceux-ci, on comptait six banquiers, quatre autres financiers, trois représentants du monde du travail, trois hommes de loi, deux industriels, deux professeurs et quelques représentants des secteurs du commerce, de l'agriculture et du logement.

La différence de conception d'avec celle qui avait présidé par exemple à la constitution du Comité Radcliffe pour l'Angleterre, était sensible. Ce Comité qui publia son rapport en 1959 comprenait cinq membres seulement, qui purent assez facilement se mettre d'accord sur le texte d'un Rapport rendu ainsi à l'unanimité, si pas toujours avec toute la précision voulue. Avec une Commission de vingt-cinq membres on devait s'attendre à certains dissentiments.

C'est la conscience de ce problème qui amena M. Sproul à démissionner de la Commission. Dans le Rapport, les avis divergents sont exprimés sous forme de notes en bas de page, signées par leurs auteurs. Elles émanent, pour la plupart, de Stanley Ruttenburg, Directeur des Etudes de la « Fédération Américaine du Travail - Congrès des organisations industrielles ».

Une autre différence importante entre le Comité Radcliffe et la Commission sur la Monnaie et le Crédit réside dans le nombre des collaborateurs. Le Comité Radcliffe avait un minimum de personnel. Les cinq membres du Comité élaboraient leur Rapport au cours de fréquentes réunions. Au contraire, la Commission sur la Monnaie et le Crédit disposait de collaborateurs nombreux qui rédigèrent une grande partie des projets de base. La Commission elle-même se scinda en groupes de travail chargés de l'étude approfondie de questions particulières. Ainsi l'influence du personnel d'experts sur le résultat final des travaux a probablement été considérable; d'autre part, les considérations émises par les divers groupes de travail ne sont pas parfaitement conciliées ni intégrées dans le Rapport final.

Le Comité Radcliffe et la Commission sur la Monnaie et le Crédit ont reçu, l'un et l'autre, une vaste documentation en provenance de l'extérieur; le premier, sous forme principalement de dépositions faites devant le Comité; la seconde, sous forme de notes rédigées par des experts. Dans le cas de cette dernière, il n'est pas certain que l'énorme documentation réunie ait pu être totalement assimilée par les membres ou ait même grandement influencé leurs conclusions. Cette documentation fera l'objet d'une publication séparée, comme cela a été le cas pour les dépositions faites devant le Comité Radcliffe, et constituera, de la sorte, une source précieuse d'informations techniques.

En raison de la diversité des intérêts et opinions en présence au sein de la Commission, des jugements différents devaient inévitablement se faire jour quant à l'importance respective des politiques visant par exemple, d'une part, la stabilité financière, d'autre part, le plein emploi. Le fait fut spécialement évident lorsque la Commission formula les principaux objectifs de la politique économique. Ceux-ci sont ramenés à trois : un faible niveau de chômage, une croissance économique suffisante et une stabilité raisonnable des prix. L'absence de référence à un objectif majeur, l'équilibre de la balance des paiements, surprend. Un tel objectif figurerait presque certainement dans un Rapport analogue écrit dans un pays européen. Le document fait toutefois apparaître la conscience grandissante dans l'opinion américaine des limitations imposées à la politique économique des Etats-Unis par la balance des paiements. Dans la loi sur l'emploi de 1946, par exemple, l'énoncé des principaux objectifs de politique économique, à savoir la recherche d'un maximum de production, d'emploi et de pouvoir d'achat, ne s'accompagnait d'aucune référence explicite à la stabilité des

prix. A cette époque, les Etats-Unis se sentaient encore entièrement libres de déterminer leur politique économique en omettant toute référence à la concurrence étrangère et à la nécessité de maintenir la puissance du dollar. On croyait alors, avec un bel optimisme, et cette croyance s'est maintenue pendant quelques années, que les Etats-Unis avaient la puissance financière et les ressources matérielles suffisantes pour aider au développement économique et politique du monde sans risque de voir leurs forces s'épuiser. A cet égard, l'avis de la Commission, en 1960, marque l'évolution intervenue dans l'opinion. Les ressources des Etats-Unis sont loin d'être illimitées et le cours des événements mondiaux moins aisés à influencer qu'il n'avait paru. On prend de plus en plus conscience de la nécessité d'une coopération et d'une répartition des charges.

### Objectifs économiques.

Cette évolution de l'opinion apparaît très clairement dans l'avis exprimé par la Commission sur le problème de la stabilité des prix. Il y a quelques années encore, il se serait trouvé bon nombre d'économistes américains, principalement du côté libéral, pour se satisfaire d'une assez vague allusion à la nécessité d'éviter l'inflation. Le problème de la balance des paiements en a fait maintenant l'objectif numéro 1. Deux membres seulement de la Commission, dans les avis qu'ils ont exprimés en bas de page, ont fait du plein emploi le premier de tous les objectifs. Le texte du Rapport met sur un pied d'égalité la stabilité des prix, un bas niveau du chômage et la croissance.

Si la stabilité des prix traduit le souci de préserver la fermeté du dollar, le problème de la croissance concerne la position générale des Etats-Unis dans le monde. Les Etats-Unis ne peuvent en effet espérer maintenir leur position politique et militaire que si leur taux de croissance s'avère suffisant. De plus, bien sûr, l'objectif de la croissance se justifie également par la nécessité de satisfaire les besoins intérieurs nombreux de l'économie. La Commission s'est gardée de définir un objectif précis de croissance. Ce faisant, elle s'inspire d'un sentiment de prudence qui prévaut actuellement et qui contraste avec l'affirmation, souvent exprimée dans un passé récent, qu'un taux de croissance de 5 p.c. est à la fois possible et nécessaire. On se rend de plus en plus compte de la difficulté d'augmenter fortement le taux de croissance d'une économie déjà parvenue à un niveau extrêmement élevé de développement technique et de bien-être.

En discutant des moyens de réduire le chômage au minimum, la Commission a retenu un chiffre de 4 p.c. comme susceptible d'être atteint à l'aide de mesures monétaires et financières appropriées. La réduction du chômage en deçà de ce niveau impliquerait selon la Commission le recours à des mesures destinées à améliorer le fonctionnement du marché du travail et notamment l'accroissement de la mobi-

lité du travail et la rééducation professionnelle des chômeurs « technologiques ». Pour se rendre compte exactement de ce que représente un chiffre de chômage de 4 p.c., le lecteur européen doit avoir à l'esprit la manière dont sont constituées les statistiques américaines du chômage. Le chiffre de celui-ci est établi non pas en faisant le compte des chômeurs enregistrés comme tels, mais à partir d'une analyse de la situation des ménages. Ainsi, un étudiant de 14 ans à la recherche de son premier emploi de vacances, sera considéré comme chômeur. Cette méthode de calcul du chômage aboutit, selon des études faites en Angleterre et en Suède, à grossir de deux à trois fois le chiffre du chômage tel que l'enregistrent les statistiques européennes.

Aux dires de la Commission, l'objectif d'un bas niveau de chômage et celui de la stabilité des prix peuvent, dans une certaine mesure, s'opposer. Cette vue n'est pas nouvelle. Le Rapport du Comité Kahn-Fellner, patronné par l'ancienne Organisation Européenne de Coopération Economique, fait clairement le point de la question. Il propose également (les membres américains et allemands sont d'un avis opposé) de pratiquer une « politique de salaires » de manière à freiner la poussée haussière trop rapide de ceux-ci dans les périodes où le chômage est bas. La Commission sur la Monnaie et le Crédit s'est gardée de préconiser une politique de salaires. Elle cherche à concilier un faible niveau de chômage avec des prix stables par le recours aux moyens monétaires et fiscaux traditionnels et par l'amélioration de la mobilité du travail. A cet égard, on notera que l'administration Kennedy est déjà allée au-delà des propositions de la Commission et semble actuellement s'engager, encore qu'avec précaution, sur la voie d'une politique de salaires en usant des armes de la persuasion et de l'éducation du public.

### Relations monétaires internationales.

Pour ceux qui vivent en dehors des Etats-Unis, les recommandations de la Commission concernant les relations internationales revêtent peut-être le plus d'intérêt. L'urgence attribuée par la Commission aux problèmes traités est à la mesure des difficultés rencontrées par l'économie américaine.

En fait, du point de vue de la Commission, il existe deux problèmes. Le premier est celui du déficit de la balance des paiements. Le second concerne le système monétaire international. Le problème de la balance des paiements ne relève que partiellement du domaine de la Commission. Celle-ci rejette comme inacceptables un certain nombre de solutions au problème du déficit de la balance des paiements parce que susceptibles d'entrer en conflit avec des objectifs de politique interne ou internationale. Elle estime que ce serait payer un prix trop élevé que de vouloir par exemple améliorer considérablement le compte capital ou le compte courant de la balance des paiements, en pratiquant une politique de déflation intérieure poussée. La Commission écarte pareillement

toute politique internationale restrictive se traduisant par des contrôles de change, des restrictions aux importations, la réduction de l'aide à l'étranger ou des dépenses militaires à l'étranger. Reste une politique expansionniste axée sur la promotion des exportations, la suppression, dans les pays étrangers, des entraves aux exportations américaines, le développement des investissements et du tourisme étrangers, la répartition des charges engendrées par les dépenses militaires et l'aide à l'étranger, etc. Sans entrer dans le détail de toutes les actions possibles dans ce domaine, la Commission estime qu'il existe suffisamment de possibilités pour permettre d'atteindre l'équilibre.

Quant au problème du système monétaire international, il faut l'envisager à la fois sous l'angle de la courte période et de la longue période. A court terme, le monde doit se préoccuper des mouvements spéculatifs de capitaux qui affecteraient les monnaies de réserve — le dollar et la livre sterling. A long terme, un moyen doit être trouvé pour créer des liquidités internationales sans accroître la vulnérabilité des monnaies de réserve.

La première mesure importante que la Commission propose concerne la suppression de l'obligation de constituer une réserve d'or de 25 p.c. en contrepartie des engagements de la Réserve Fédérale. Cette opinion, si elle rencontre un large agrément dans les milieux spécialisés, se heurte à l'opposition des banquiers et des hommes politiques. Dans son discours inaugural, le Président a souligné le fait que la totalité de la réserve d'or était disponible pour renforcer les engagements internationaux du pays. En vertu des pouvoirs d'urgence qui lui sont conférés par la section 11-C de la loi instituant la Réserve Fédérale, celle-ci peut suspendre l'obligation de couverture précitée. Toutefois, lorsqu'au début de l'année dernière, un projet fut introduit à la Chambre des Représentants visant à supprimer l'obligation de réserve, il se trouva tant de partisans convaincus de l'or décidés à critiquer le projet, que celui-ci fut retiré afin d'éviter de longues discussions susceptibles d'ébranler la confiance du public.

En vue de mettre un frein à la spéculation, la Commission se prononce en faveur du renforcement du Fonds Monétaire International, d'une coopération accrue entre les banques centrales et de l'intervention des autorités américaines sur le marché des changes à terme. Depuis, ces recommandations ont été suivies d'effets. En étudiant les moyens de freiner la spéculation, la Commission a également examiné de près l'ancienne proposition d'élargir les points d'or jusque 2 à 3 p.c. environ, mais sans aboutir à des conclusions. Elle reconnaît également que des variations occasionnelles de la structure des taux de change peuvent s'avérer nécessaires. A cet égard, elle suggère que le Fonds Monétaire International intervienne activement et non passivement dans ces questions de variations de taux. Selon la Commission, les ajustements effectués doivent l'être par rapport à une parité fixe or-dollar; ainsi, « le prix

actuel de l'or en dollars devrait être considéré comme le pivot central de la structure des taux de change des pays membres du Fonds Monétaire International, tout réaligement des taux devant s'effectuer par référence à ce pivot ». La Commission n'apporte aucun appui à la thèse des taux de change flexibles devenue très en faveur dans certains cercles académiques.

En ce qui concerne l'aspect à long terme du système monétaire international, la Commission marque sa préférence pour le plan Jacobsson adopté à Vienne l'année dernière. Après discussion du Plan Triffin pour une Banque centrale internationale et du Plan Bernstein pour un Fonds de réserves de règlement, la Commission conclut à la possibilité de leur réalisation d'un point de vue strictement économique. Mais autre chose est de savoir s'ils sont politiquement acceptables dans un monde où les créanciers cherchent des assurances contre des engagements excessifs de leurs débiteurs que ceux-ci peuvent ne pas être en mesure de leur donner. Aussi, la Commission préconise pour sa part d'accroître les ressources du Fonds Monétaire International à l'effet de satisfaire le maximum prévisible de besoins compatibles avec la stabilité monétaire. Sans le recommander expressément, elle examine la possibilité de supprimer le lien entre les droits de tirage et les quotas. En dernier ressort et au cas où toute autre solution s'avérerait impossible, la Commission mentionne la possibilité d'un relèvement généralisé du prix de l'or en faisant toutefois ressortir les désavantages connus de cet expédient. De manière générale, la Commission préfère, à la création de nouveaux systèmes, le renforcement de ceux qui existent déjà.

### Politique monétaire.

Si pour les non-américains l'aspect international des problèmes traités par le Rapport offre le plus grand intérêt, il est évident que la partie centrale du Rapport est constituée par les thèses relatives aux mécanismes financiers intérieurs.

La politique monétaire, entendue comme un moyen de promouvoir la croissance, l'emploi et la stabilité des prix, reçoit une large approbation de la Commission qui fait justice de la plupart des critiques portées contre elle. La politique monétaire a fait l'objet de sévères attaques aux Etats-Unis pour diverses raisons. A gauche, on lui a reproché d'être inefficace en raison de ce qu'un accroissement de la vitesse de circulation de la monnaie peut annuler une limitation de l'offre. De même, on a soutenu, mais de manière peu concluante, que la politique monétaire opère des discriminations entre les emprunteurs au désavantage de la construction de logements, des municipalités et des petites entreprises. Les critiques de droite ont mis l'accent sur le fait que les décisions de politique monétaire ont généralement été prises à contretemps par la Réserve Fédérale. En guise de remède, certains ont proposé d'abandonner toute

politique discrétionnaire et d'augmenter automatiquement chaque année de 4 p.c. le stock monétaire sans égard aux contingences.

La Commission n'attribue à ces thèses que peu de valeur. Des variations de la vitesse de circulation peuvent se produire et se sont toujours produites, mais leurs effets peuvent être compensés par une action plus ou moins restrictive sur l'offre de monnaie et de crédit. De cette façon, les variations de la vitesse de circulation de la monnaie peuvent même s'avérer un moyen efficace d'étendre à un plus grand nombre de détenteurs d'encaisses les effets d'une politique de restriction ou d'abondance monétaire. D'autre part, la Commission considère comme peu importante la discrimination que la politique monétaire opérerait entre les emprunteurs. En ce qui concerne la proposition d'augmenter le stock monétaire de 4 p.c. par an, la Commission se déclare favorable à un accroissement dans le temps du stock monétaire pour répondre aux besoins de la croissance, mais en veillant cependant à prendre en considération l'existence d'autres facteurs et notamment l'augmentation de la quasi-monnaie.

Au « satisfecit » général donné par la Commission, il existe une exception; elle concerne la doctrine de la Réserve Fédérale dite des « bills-only » dont la Commission recommande l'abandon. Si l'on considère que la Réserve Fédérale avait déjà commencé à acheter des titres à plus long terme au moment de la parution du Rapport de la Commission, la critique n'a rien de très original. La Réserve Fédérale ne manquait pas de raisons sérieuses pour intervenir seulement sur le marché des effets à court terme, à l'exclusion des valeurs à long terme. Ce faisant, elle intervenait dans ce secteur particulier du marché où se déroulent la grande masse des opérations commerciales; elle évitait le danger d'apparaître comme « soutenant » le cours des obligations et elle permettait au marché du long terme de se développer selon le libre jeu des forces du marché. Cette doctrine des « bills-only » a toutefois suscité des critiques parce qu'elle apparaissait comme limitant l'efficacité de la politique monétaire. Elle fut battue en brèche lorsqu'il apparut que le déficit de la balance des paiements et l'extension de la convertibilité mondiale empêchaient d'aller très loin dans la voie de la baisse des taux à court terme sans provoquer des sorties déséquilibrantes de fonds à court terme. Au début de 1961, cette pratique fut abandonnée au profit d'une politique qui tendait à maintenir les taux à court terme à un niveau légèrement supérieur à 2 p.c., tout en accroissant la masse disponible des fonds sur le marché à long terme.

La Commission recommande l'instauration de contrôles globaux du crédit en invoquant les trois avantages suivants : promptitude dans la mise en œuvre, réversibilité rapide, aptitude à procéder par petites étapes. Sur la question des contrôles sélectifs, tels que la réglementation du crédit à la consommation ou au logement, la Commission est partagée. Le pro-

blème ici n'est pas de savoir s'il convient d'instaurer ces contrôles dans l'immédiat — depuis 1957, en effet, aucune expansion malsaine n'a été constatée dans aucun secteur de l'économie —, mais de décider s'il faut attribuer à la Réserve Fédérale le pouvoir de les instaurer. Ceux des membres de la Commission dont les préférences vont aux contrôles sélectifs se montrent beaucoup moins enthousiastes sur la question des contrôles globaux. Selon eux, les contrôles sélectifs doivent permettre d'éviter, en période de boom, un resserrement généralisé du crédit.

A l'égard de la Réserve Fédérale, gardienne de la monnaie, la Commission propose de nombreuses réformes. La plupart vont dans le sens d'un léger renforcement de la concentration des pouvoirs à Washington ainsi que de l'influence du Gouvernement. La Commission souhaite le départ des Présidents des Banques Fédérales de Réserve du Comité fédéral d'open market qui décide de la politique d'open market et, en fait, de la politique monétaire en général. Les Présidents des Banques de Réserve constituent actuellement une minorité de cinq membres au Comité vis-à-vis des sept membres du Conseil. La Commission souhaite que les directeurs des douze Banques de Réserve se voient enlever tout reste de pouvoir d'influencer la détermination du taux de l'escompte, le pouvoir réel en la matière appartenant déjà maintenant au Conseil. Elle se prononce également en faveur d'une réduction du nombre des membres du Conseil, en vue d'augmenter le prestige de la fonction, et d'un renforcement des pouvoirs du Président au sein du Conseil. Enfin, la Commission estime que le Président des Etats-Unis devrait pouvoir nommer un Président de son choix au début de chaque investiture.

Dans un sens, ces propositions s'inscrivent à la suite des réformes entreprises durant les années 1930 et visant le système de la Réserve Fédérale. Elles paraissent fortement influencées par les opinions du groupe de travail chargé de l'étude de ces questions et au sein duquel l'ancien président Marriner Eccles a joué un rôle important. Ces propositions entendent remédier à la lourdeur des structures existantes, mais ne sont pas nécessitées par l'un ou l'autre grave défaut actuel du système. Sous sa forme présente, le Comité d'open market a bien rempli sa mission. Déposséder les Présidents des Banques de Réserve du droit d'être alternativement membres aurait de graves répercussions. Le gain résultant d'une plus grande liberté de manœuvre ne compenserait pas nécessairement la perte découlant de l'absence du large éventail actuel d'opinions. Permettre au Président des Etats-Unis de désigner un Président de son choix en veillant à assurer un roulement judicieux dans les nominations, est une proposition qui n'est pas déraisonnable dans un monde où l'on s'accorde à reconnaître l'importance d'une coopération entre banque centrale et administration. Cependant, la question est une de celles qu'il faut résoudre, non pas en raisonnant logiquement et dans l'abstrait, mais en fonction du type de politique

monétaire qu'on préfère. L'expérience montre que dans les rares cas où la Réserve Fédérale s'est opposée au reste de l'Administration, la première s'est invariablement prononcée pour une politique monétaire plus restrictive, la Trésorerie et le Président, pour une politique monétaire moins restrictive. Dans la mesure où le renforcement de l'influence du Chef de l'Exécutif sur le Président aura quelque effet, on peut s'attendre qu'il conduise à une politique monétaire moins restrictive. Le Président Kennedy a invité le Congrès à faire suite à la recommandation de la Commission en autorisant le futur Président des Etats-Unis à nommer un nouveau Président lors de son entrée en fonctions.

### Politique financière.

L'instrument que constitue la politique financière n'a pas été utilisé avec beaucoup d'efficacité depuis la guerre et même avant. Il s'est révélé lourd et peu maniable. Abandonnant les vues conservatrices qui dominent dans le chapitre consacré à la politique monétaire, la Commission exprime sur ce sujet certaines opinions avancées.

Elle se prononce en faveur de l'attribution au Président du pouvoir de faire varier, par décision administrative, le taux de l'impôt personnel sur la première tranche du revenu, à concurrence d'un pourcentage de 5 points dans les deux sens, c'est-à-dire de 20 à 25 et à 15 p.c. respectivement. Pareille décision serait soumise au veto du Congrès et serait valable pour six mois seulement.

L'objet de cette proposition est d'éviter la longueur des débats parlementaires qui a parfois empêché, dans le passé, que soit prise à temps une action fiscale appropriée. L'idée n'est pas neuve. Récemment, le Gouvernement britannique a demandé et obtenu un pouvoir similaire concernant toute une série d'impôts. Pour mesurer, toutefois, la signification exacte de cette proposition au regard du système politique américain, on doit se rappeler combien le Congrès s'est toujours montré jaloux de ses prérogatives en matière d'impôts, telles qu'elles découlent du principe de la séparation des pouvoirs.

Allant plus loin même, la Commission examine le problème de la flexibilité du taux des impôts selon des critères déterminés. Pareil système revient à admettre une réduction des impôts en période de récession; l'effet de cette réduction prenant cours dès que le retournement de la production, l'accroissement du chômage ou tout autre indice représentatif de l'activité économique a atteint une ampleur prédéterminée. Cette proposition fait montre à la fois d'un scepticisme, peut-être justifié, dans la capacité du Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent au moment opportun, et aussi d'une grande confiance dans l'aptitude des spécialistes à imaginer un mécanisme à l'épreuve de toutes circonstances, même imprévisibles. La Commission ne fait pas de recommandation à ce sujet.

Si la Commission se montre optimiste au sujet des possibilités d'une politique de fiscalité souple, elle reste sceptique à l'égard d'une politique de dépenses flexibles en tant qu'instrument de contrôle cyclique. Pour des raisons d'ordre administratif et technique à la fois, le programme des dépenses gouvernementales ne peut être rapidement modifié. De l'avis de la Commission, le champ ouvert à une politique contracyclique dans ce domaine est très limité. Pour la Commission, ce sont les besoins à long terme de la Nation qui doivent constituer le guide d'une politique de dépenses. Les indemnités de chômage occupent également une place importante dans l'arsenal des instruments anticycliques. En tant que stabilisateur automatique, la Commission leur attribue énormément de mérite. Elle se prononce en faveur d'une augmentation des allocations actuelles et d'un allongement des périodes d'octroi d'allocations en temps de récession.

Telles sont les propositions qui ont été particulièrement remarquées dans le message adressé récemment par le Président au Congrès. La recommandation en faveur d'une politique de flexibilité des impôts a été reprise presque entièrement. Toutefois, les modifications temporaires proposées envisagent uniquement le cas d'une diminution des impôts, étant donné que le Congrès refuserait sans doute d'écouter une requête visant à donner au Président le pouvoir d'accroître les impôts. La réduction doit s'appliquer à toutes les tranches de revenus et pas seulement à la première. Il est probable que, même sous sa forme modifiée, la proposition n'aboutira pas. Toutefois, un accord pourra sans doute être réalisé entre l'Exécutif et le Législatif concernant le genre de réduction qui pourrait être souhaitable; de cette façon, une action rapide pourrait être entreprise en cas de besoin.

Sur la question de l'accroissement des dépenses en période de récession, le Président a été plus loin que la Commission. Il a réclamé le pouvoir de mettre en œuvre un programme de travaux publics de 2 milliards de dollars sur une période de un an au cas où l'accroissement du chômage viendrait à dépasser un certain niveau de référence. Aux yeux de la Commission, cette forme d'intervention apparaît comme moins désirable qu'une réduction d'impôts. Toutefois, ses chances d'être traduite en acte législatif sont incontestablement plus grandes. Pour les hommes politiques, en effet, il semble qu'une réduction d'impôts ne constitue pas un remède très approprié en période de récession, et cela parce qu'elle favorise au premier chef ceux qui ont un emploi, sans apporter, selon eux, une aide à ceux qui en sont privés.

Le Président a également proposé des améliorations en ce qui concerne la couverture du chômage et la période d'octroi des allocations. Ces modifications, qui auraient un caractère permanent, augmenteraient la capacité de résistance de l'économie aux fluctuations cycliques.

## Gestion de la Dette publique.

Dans le chapitre consacré à la gestion de la Dette publique, la Commission reprend le ton conservateur qu'elle avait adopté en matière de politique monétaire. Par gestion de la dette, il faut entendre en premier lieu les décisions concernant la structure et le terme de la dette existante; en second lieu, celles relatives à son volume. La politique de gestion de la dette a soulevé des controverses au cours des dernières années en raison de la hausse des taux d'intérêt. En 1959, le Secrétaire au Trésor, M. Anderson, a vainement demandé au Congrès la suppression de la limite d'intérêt de 4 1/4 p.c. applicable aux émissions à plus de cinq ans de terme. La gestion de la dette a également causé du désappointement dans les milieux responsables, étant donné que les occasions favorables aux placements d'effets publics à long terme paraissent toujours faire défaut, alors que l'on s'accorde généralement à reconnaître que le Trésor ne peut laisser se réduire indéfiniment l'échéance moyenne de la dette. En période de récession, lorsque les taux d'intérêt sont bas et le marché bien disposé, en raison du manque d'offres concurrentes, le Trésor a hésité à opérer d'importantes conversions à long terme, pour éviter de provoquer une hausse des taux et de préjudicier à la reprise. En période d'activité intense, alors que des émissions de conversion exerceraient un effet de freinage très utile, le Trésor a éprouvé de grandes difficultés à placer des montants importants sur le marché. C'est cette impasse qui a conduit d'aucuns à proposer que le Trésor cesse de se préoccuper des conséquences cycliques de son financement. Selon eux, le Trésor devrait assurer son financement de la manière la plus commode et au moindre coût possible et laisser à la Réserve Fédérale le soin de veiller au maintien d'un niveau approprié de liquidités.

La Commission écarte une telle suggestion. Elle n'accorde qu'une importance mineure au problème du coût en intérêt de la dette, mais se montre, par contre, très attentive aux incidences économiques de celle-ci. A ses yeux, le premier objectif à réaliser est celui de l'allongement de la durée moyenne de l'échéance de la dette. Une fois cet objectif atteint, la tâche doit consister à conformer la gestion de la dette aux préceptes d'une politique contracyclique. Autrement dit, le Trésor devrait se financer ou se refinancer sur le marché du court terme en période de récession et sur celui du long terme en période d'expansion.

Mais pour réaliser ces objectifs, la Commission ne fournit aucun moyen éprouvé. Elle accorde son soutien à la politique de conversion des titres avant leur échéance, inaugurée en 1960 et pratiquée depuis lors avec succès. Elle préconise également la continuation de l'expérience des ventes d'effets du Trésor par voie d'adjudication. Jusqu'ici, le système s'est limité aux seuls effets à court terme dont l'échéance s'est accrue jusqu'à un an. Pour les effets publics à plus long terme, toutefois, le Trésor estime que la

technique de la vente par adjudication présente des difficultés et inconvénients importants.

En ce qui concerne la controverse relative au taux-limite d'intérêt de 4 1/4 p.c. sur les obligations du Trésor, la Commission se range du côté de ceux qui souhaitent l'abolition de ce plafond arbitraire et la fin des inconvénients qu'il entraîne. Pour le moment, le Trésor a résolu la difficulté en faisant promulguer une ordonnance par l'Attorney général au terme de laquelle la limite de 4 1/4 p.c. s'applique au taux du coupon et non au rendement réel à l'émission. En conséquence, le Trésor a pu entreprendre des opérations de conversion pour lesquelles le coût réel de l'allongement de la dette, y compris l'intérêt supplémentaire calculé jusqu'à l'échéance des obligations converties, a dépassé la limite de 4 1/4 p.c. Etant donné le taux assez bas des coupons des obligations converties, celles-ci ont été cédées au-dessous du pair, ce qui fait que le taux des nouvelles obligations n'a pas dû dépasser 4 1/4 p.c.

Le volume de la dette fédérale et la charge du service de celle-ci ne sont pas considérés comme alarmants par la Commission. Exprimée par rapport au Produit National Brut, la dette fédérale s'est réduite de près de la moitié depuis la période qui a suivi immédiatement la guerre. Par contre, la part correspondant à la charge annuelle des intérêts a diminué dans une mesure beaucoup moins grande en raison de la hausse des taux d'intérêt. Après avoir relevé les divers inconvénients entraînés par la dette, mise à part la charge des intérêts, la Commission conclut toutefois qu'aucun de ceux-ci n'est suffisant pour justifier une action délibérée en vue de réduire la dette si cette action devait contrecarrer la politique de stabilisation. La Commission partage le point de vue qui a commencé à se répandre à la fin de l'Administration Eisenhower, selon lequel le remboursement de la dette publique peut constituer un moyen d'accroître les investissements privés et d'accélérer le rythme de la croissance économique. L'excédent du budget qui rend possible une réduction de la dette constitue une forme d'épargne; de leur côté, les porteurs de titres de la dette faisant l'objet d'un remboursement doivent chercher de nouveaux emplois pour leurs fonds. Bien entendu, ce mécanisme ne peut fonctionner que si l'économie est en mesure d'absorber l'épargne supplémentaire.

Pour conclure, la Commission propose l'abolition de la limite statutaire imposée au niveau de la dette fédérale. Dans les années antérieures, cette limite n'entraînait guère de difficultés; le Congrès admettait, en effet, fort logiquement que si un budget en déficit venait à être voté, le Trésor n'avait pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt, entraînant ainsi une augmentation de la dette. Mais, récemment, il est apparu que cette question de la limite statutaire était utilisée comme un expédient politique. C'est ainsi que des membres du Congrès, en désaccord avec le budget voté, ont tiré argument du fait qu'il en résulterait nécessairement un dépassement de la limite de la dette. Cette attitude a eu

comme premier résultat de renforcer la position des partisans d'économies à faire au sein du budget. Mais, en outre, le Trésor a dû recourir à divers stratagèmes et artifices financiers dont le coût à payer sera élevé à long terme. Il est probable que la limite statutaire ne sera pas supprimée. Mais la fixation d'un nouveau plafond calculé généreusement pourrait avoir le même résultat.

### **Institutions financières privées.**

En plus des principaux thèmes abordés dans les chapitres précédents, la Commission traite d'une série de questions d'un aspect parfois très technique, ou dont l'intérêt provient principalement de ce qu'elles s'appliquent à des situations typiquement américaines. Les questions discutées concernent notamment les institutions fédérales de prêts, l'organisation de l'élaboration de la politique du Gouvernement fédéral et divers aspects de la politique financière, monétaire et de gestion de la dette. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces questions. Toutefois, étant donné l'intérêt des considérations (bien que fort techniques) exprimées par la Commission sur le système bancaire américain et les autres organismes financiers privés, pour tous ceux qui sont en contact avec ces institutions, c'est par l'examen de cette question que nous concluons notre exposé.

La législation bancaire américaine, à la différence de presque toutes les législations étrangères, accentue le caractère « cellulaire » du système bancaire en décourageant la constitution de succursales. C'est ainsi que l'on compte quelque 14.000 banques commerciales, la plupart très petites. Même les plus grandes banques, confinées dans une zone géographique étroite, n'apparaissent pas très importantes, comparativement à la dimension des entreprises auxquelles elles accordent leurs services. De ce fait, aucune banque isolée n'est en mesure de satisfaire entièrement, à elle seule, tous les besoins de crédit des grandes sociétés.

Une telle conception de l'organisation bancaire s'oppose à la tendance vers la concentration observée dans presque tous les systèmes bancaires du monde et qui se traduit par la création de filiales dans tout le pays. Elle reflète un sentiment de peur, vieux de un siècle, dans le chef des débiteurs, rencontré surtout à l'origine chez les fermiers de l'Ouest qui craignaient d'être exploités par les puissances financières de la côte Est. Bien que tout danger de ce genre ait à peu près complètement disparu à notre époque où la banque centrale, le Gouvernement et une foule d'institutions privées diverses, se présentent comme autant de prêteurs concurrents, la législation qu'il avait inspirée est demeurée. Une seconde raison à la base de ce système réside dans la crainte des communautés locales qu'un système de filiales bancaires ne prélève les fonds de la communauté au lieu de lui en apporter. La troisième raison, enfin, tient au sentiment d'inquiétude, probablement justifié, éprouvé par les banques locales de se voir supplantées ou

absorbées par les filiales des grandes banques, si l'autorisation de s'installer dans la région leur est donnée. Ces petites banques ont une grande influence politique.

Au surplus, la conscience profonde, justifiée par les expériences du passé, de la nécessité d'assurer la sécurité des dépôts et la solvabilité des banques, a profondément empreint la législation bancaire américaine. Ceci se traduit par une réglementation sévère des possibilités de placement et de prêt des banques, par l'interdiction, sous réserve d'exceptions mineures, pour les banques commerciales, de souscrire à des émissions de valeurs mobilières et par la défense faite aux banques de détenir un portefeuille d'actions.

Le résultat de tout ceci est que le système bancaire manque passablement de souplesse. La mobilité des fonds est insuffisante, l'expansion des crédits des banques est parfois freinée par un manque de diversification, les prestations des services bancaires plus spécialisés, notamment en matière de commerce extérieur, souffrent de la petitesse des unités et beaucoup de monopoles purement locaux sont autorisés à se maintenir. Les relations plus étroites que le banquier peut espérer établir avec sa clientèle locale ne compensent sans doute que très partiellement les inconvénients de ce système « cellulaire ».

La création d'institutions financières autres que les banques a remédié en partie à certaines des insuffisances constatées. On citera ici les caisses d'épargne et de prêts, les compagnies d'assurances sur la vie, les fonds de pensions, etc. Mais, en même temps, le groupe des banques commerciales a pâti du développement de ces mêmes institutions. Grâce à divers privilèges fiscaux et autres, plusieurs d'entre elles sont à même de faire une concurrence accrue aux banques.

La Commission, qui comptait parmi ses membres des représentants des groupes rivaux, a examiné ces problèmes avec une franchise louable. Ses propositions visent deux objectifs principaux : améliorer l'efficacité de l'appareil du crédit et amener les banques dans une position de plus grande égalité concurrentielle vis-à-vis des institutions rivales. Pour remédier à certains des défauts du système bancaire « cellulaire », la Commission préconise une implantation plus étendue des succursales bancaires à l'intérieur des zones dites « commerciales ». Ceci permettrait, sans entraîner pour autant la constitution de réseaux couvrant tout le territoire national ou même celui d'un Etat, de dépasser les limites des Etats, chose actuellement interdite, dans les cas où celles-ci seraient traversées par des zones commerciales. Pour intensifier la concurrence et accroître davantage la mobilité du capital, la Commission se prononce en faveur d'un élargissement des facultés de placement et de prêt des principaux types d'institutions; certaines d'entre elles sont astreintes actuellement à des obligations assez strictes en ce qui concerne les emplois de leurs fonds. D'autre part, et en vue de rétablir l'égalité des conditions de concurrence, la Commission propose de supprimer l'obligation actuel-

lement imposée aux banques commerciales de constituer des réserves en contrepartie d'une certaine fraction de leurs dépôts d'épargne et à terme, de suspendre le taux-limite imposé par la Réserve Fédérale en ce qui concerne l'intérêt payé sur ces dépôts et, enfin, d'appliquer aux banques mutuelles d'épargne et aux caisses d'épargne et de prêts, lesquelles échappent pratiquement pour l'heure à toute taxation, un régime fiscal comparable à celui des banques commerciales.

\*  
\*\*

Le Rapport de la Commission sur la Monnaie et le Crédit a largement retenu l'attention de la presse économique et financière. En même temps que des louanges, des critiques lui ont été adressées pour le motif qu'il n'apporte que peu d'idées nouvelles. Cette remarque est parfaitement fondée, mais elle manque son objet. Certes, il est exact que le Rapport contient peu de propositions qui n'aient pas déjà été exprimées sous une forme ou sous une autre, parfois depuis plusieurs années, dans les écrits spécialisés. Mais la fonction d'une Commission de ce genre n'est

pas de formuler des idées entièrement nouvelles. Cette tâche revient aux chercheurs particuliers qui sont affranchis de toute responsabilité. La mission d'un groupe de citoyens responsables est d'opérer, à l'instar des hommes d'Etat, une sélection parmi les propositions existantes, compte tenu de leurs chances de réussite. Sans doute peut-on regretter que la Commission n'ait pas approfondi davantage les idées qui lui furent soumises. De même, la réalisation d'une plus large unanimité, obtenue sans porter atteinte à la pénétration de l'analyse et à la valeur des jugements exprimés, eût été possible et souhaitable. Mais, au-delà de ces remarques, l'impuissance de la Commission à apporter des solutions simples aux problèmes difficiles de la balance des paiements, de l'inflation, du chômage et de la croissance, traduit le fait qu'il n'existe pas de solutions de ce genre. La plupart des recommandations de la Commission vont dans la bonne direction. Certaines d'entre elles ont été reprises dans le programme gouvernemental. Somme toute et eu égard à ce qu'il aurait pu être, le résultat est satisfaisant.

1<sup>er</sup> avril 1962.

## LA BALANCE DES PAIEMENTS

### DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1961

Comme tous les ans, la présente chronique passe en revue les différents postes de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au cours de l'année écoulée. Avant de procéder à cette analyse détaillée cependant, il semble intéressant de replacer la balance de 1961 dans le cadre des balances des principaux pays industriels et dans le cadre de la situation économique et financière de la Belgique.

#### I. — GENERALITES

##### A. Balance des paiements de quelques pays industriels.

Au début de 1961, un certain nombre de pays industriels étaient confrontés avec des problèmes de balance des paiements.

Aux Etats-Unis, le surplus des transactions non militaires sur biens et services ne permettait plus, depuis plusieurs années, de couvrir le déficit que laissaient régulièrement les autres postes de la balance par suite notamment des dépenses militaires, des dons et prêts du Gouvernement américain et des investissements privés à long terme à l'étranger, ce qui avait eu pour résultat une baisse progressive des réserves en or et un gonflement progressif des passifs exigibles à court terme. Grâce à l'importance de l'encaisse en or qui, à la fin de 1960, représentait encore 47 p.c. de l'encaisse mondiale <sup>(1)</sup>, un tel déséquilibre pouvait être supporté sans inconvénient pen-

dant un certain temps; à la longue cependant, il risquait de porter atteinte à la confiance dans le dollar.

Au Royaume-Uni, la balance des transactions courantes s'était soldée en 1960 par un déficit élevé : 288 millions de livres sterling. Malgré ce déficit et malgré un remboursement de 151 millions de livres au Fonds Monétaire International, les réserves en or et devises s'étaient accrues de 175 millions de livres, grâce à une augmentation de 373 millions de livres <sup>(1)</sup> des balances sterling et à d'autres entrées de capitaux à court terme. Un tel équilibre était cependant précaire.

Le problème de la République Fédérale d'Allemagne était à l'opposé de celui des Etats-Unis et de celui du Royaume-Uni. En 1960, les avoirs extérieurs nets de la Bundesbank avaient augmenté de 8,2 milliards de deutsche marks. Cette augmentation, qui était compensée, il est vrai, à concurrence de 2,3 milliards de deutsche marks, par une diminution des avoirs extérieurs nets des banques commerciales, était due au surplus des exportations sur les importations, aux recettes provenant des troupes étrangères et à des entrées nettes de capitaux privés.

Les tableaux ci-contre ont été établis sur base des données des publications officielles de la balance des paiements dans les différents pays considérés. Comme il existe plusieurs concepts de surplus et de déficit de la balance des paiements, le classement des transactions entre celles qui sont rangées au-dessus des lignes de total général et celles qui se trouvent en dessous de ces lignes, peut varier de pays à pays. Les totaux des diverses balances ne peuvent donc être comparés les uns aux autres qu'avec les réserves qui s'imposent.

<sup>(1)</sup> D'après les chiffres publiés dans *International Financial Statistics*, le bulletin mensuel de statistique du Fonds Monétaire International. L'encaisse mondiale est calculée en faisant la somme des avoirs des autorités monétaires de la plupart des pays membres du Fonds, de la Suisse, du Congo, de la zone franc français, de la Rhodésie, du Nyassaland et des colonies britanniques.

<sup>(1)</sup> Dont 130 millions de livres représentaient la provision constituée par la Ford Motor Company américaine en vue du rachat de la participation minoritaire dans sa filiale britannique.

**Etats-Unis** <sup>1</sup>  
(Milliards de dollars)

Source : Survey of Current Business — U.S. Department of Commerce, Washington, D.C.

	1957	1958	1959	1960	1961 <i>P</i>	1961	
						1er semestre	2e semestre <i>P</i>
<b>A. Transactions sur biens et services, à l'exclusion des dépenses militaires :</b>							
Exportations .....	+ 19,4	+ 16,2	+ 16,2	+ 19,4	+ 19,9	+ 9,8	+ 10,1
Importations .....	- 13,3	- 12,9	- 15,3	- 14,7	- 14,5	- 6,8	- 7,7
— Solde des opérations sur marchandises ...	+ 6,1	+ 3,3	+ 0,9	+ 4,7	+ 5,4	+ 3,0	+ 2,4
— Solde des autres transactions sur biens et services .....	+ 2,5	+ 2,1	+ 1,8	+ 2,0	+ 2,4	+ 1,3	+ 1,1
<b>Total ...</b>	<b>+ 8,6</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>+ 7,8</b>	<b>+ 4,3</b>	<b>+ 3,5</b>
<b>B. Dépenses militaires (nettes) .....</b>	<b>- 2,8</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 2,8</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 1,3</b>
<b>C. Transferts et mouvement des capitaux à long terme :</b>							
— Aide officielle de l'étranger (dons et prêts)	- 2,6	- 2,7	- 2,0 <sup>2</sup>	- 2,8	- 2,8	- 1,0	- 1,8
— Mouvement des capitaux privés à long terme .....	- 2,5	- 2,5	- 1,6	- 2,2	- 2,1	- 0,9	- 1,2
— Transferts divers (transferts privés et pensions) .....	- 0,7	- 0,7	- 0,8	- 0,8	- 0,9	- 0,4	- 0,5
<b>Total ...</b>	<b>- 5,8</b>	<b>- 5,9</b>	<b>- 4,4</b>	<b>- 5,8</b>	<b>- 5,8</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 3,5</b>
<b>D. Mouvement des capitaux privés américains à court terme .....</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 0,7</b>
<b>E. Erreurs et omissions .....</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,2</b>
<b>Total correspondant à l'augmentation (+) ou la diminution (-) des réserves en or et devises convertibles et à l'augmentation (-) des passifs exigibles à court terme envers l'étranger .....</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 3,8<sup>2</sup></b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 2,2</b>
— Or et devises convertibles .....	+ 0,8	- 2,3	- 0,7 <sup>2</sup>	- 1,7	- 0,7	...	- 0,7
— Passifs exigibles à court terme .....	- 0,3	- 1,3	- 3,1 <sup>2</sup>	- 2,2	- 1,7	- 0,2	- 1,5

<sup>1</sup> A l'exclusion des livraisons gratuites de matériel militaire.

<sup>2</sup> A l'exclusion de l'augmentation de la participation au Fonds Monétaire International en 1959.

<sup>3</sup> Chiffres provisoires.

**Royaume-Uni**  
(Millions de livres sterling)

Source : United Kingdom Balance of Payments — Her Majesty's Stationery Office, Londres.

	1957	1958	1959	1960	1961	1961	
						1er semestre	2e semestre
<b>A. Transactions courantes :</b>							
Exportations .....	+3.543	+3.392	+3.507	+3.707	+3.863	+1.965	+1.898
Importations .....	-3.570	-3.357	-3.611	-4.098	-3.998	-2.077	-1.921
— Solde des opérations sur marchandises ...	- 27	+ 35	- 104	- 391	- 135	- 112	- 23
— Solde des autres transactions courantes ...	+ 256	+ 285	+ 219	+ 103	+ 65	+ 52	+ 13
<b>Total ...</b>	<b>+ 229</b>	<b>+ 320</b>	<b>+ 115</b>	<b>- 288</b>	<b>- 70</b>	<b>- 60</b>	<b>- 10</b>
<b>B. Mouvement des capitaux à long terme :</b>							
Officiels .....	+ 67	- 49	- 121 <sup>1</sup>	- 103	- 41	- 10	- 31
Privés .....	- 250	- 137	- 146	- 99	+ 49	- 7	+ 56
<b>Total ...</b>	<b>- 183</b>	<b>- 186</b>	<b>- 267</b>	<b>- 202</b>	<b>+ 8</b>	<b>- 17</b>	<b>+ 25</b>
<b>C. Mouvement des capitaux privés à court terme</b>	<b>- 10</b>	<b>+ 13</b>	<b>+ 33</b>	<b>+ 137</b>	<b>- 70</b>	<b>+ 69</b>	<b>- 139</b>
<b>D. Erreurs et omissions .....</b>	<b>+ 161</b>	<b>+ 66</b>	<b>- 21</b>	<b>+ 306</b>	<b>+ 81</b>	<b>+ 27</b>	<b>+ 54</b>
<b>Total correspondant à l'augmentation (+) ou la diminution (-) des réserves en or et en devises et à l'augmentation (-) ou la diminution (+) des engagements en sterling ...</b>	<b>+ 197</b>	<b>+ 213</b>	<b>- 140<sup>1</sup></b>	<b>- 47</b>	<b>- 51</b>	<b>+ 19</b>	<b>- 70</b>
— Or et devises .....	+ 35	+ 261	- 69 <sup>1</sup>	+ 175	+ 30	- 165	+ 195
— Engagements en sterling envers le F.M.I.	- 1	+ 9	+ 75 <sup>1</sup>	+ 151	- 374	+ 15	- 389
— Autres engagements en sterling <sup>2</sup> .....	+ 163	- 57	- 146	- 373	+ 293	+ 169	+ 124

<sup>1</sup> A l'exclusion de l'augmentation de la participation au Fonds Monétaire International en 1959.

<sup>2</sup> Y compris les engagements envers l'Union Européenne de Paiements.

**République fédérale d'Allemagne**  
(Milliards de deutsche marks)

Source : Rapports mensuels de la Deutsche Bundesbank.

	1957	1958	1959	1960	1961 p	1961	
						1er semestre	2e semestre p
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>							
Exportations .....	+ 36,0	+ 37,0	+ 41,2	+ 47,9	+ 51,0	+ 25,1	+ 25,9
Importations .....	- 31,9	- 32,1	- 35,8	- 42,7	- 44,4	- 21,4	- 23,0
— Solde des opérations sur marchandises ...	+ 4,1	+ 4,9	+ 5,4	+ 5,2	+ 6,6	+ 3,7	+ 2,9
— Recettes provenant des troupes étrangères	+ 2,5	+ 3,6	+ 3,8	+ 3,9	+ 3,9	+ 0,6	- 0,5
— Solde des autres transactions sur biens et services .....	+ 1,0	- 0,7	- 2,2	- 1,7	- 3,8		
Total ...	+ 7,6	+ 7,8	+ 7,0	+ 7,4	+ 6,7	+ 4,3	+ 2,4
<b>B. Transferts .....</b>	- 1,8	- 1,8	- 2,9	- 3,0	- 3,4	- 1,5	- 1,9
<b>C. Mouvement des capitaux :</b>							
Officiels .....	- 2,6	- 0,9	- 3,4 <sup>1</sup>	- 2,0	- 5,1	- 3,7	- 1,4
Privés .....	+ 0,2	- 0,5	- 1,3	+ 1,6	+ 1,4	+ 1,9	- 0,5
Total ...	- 2,4	- 1,4	- 4,7	- 0,4	- 3,7	- 1,8	- 1,9
<b>D. Erreurs et omissions .....</b>	+ 1,7	- 0,4	...	+ 1,9	...	+ 1,4	- 1,4
<b>E. Facteurs spéciaux dans l'évolution de la balance des paiements <sup>1</sup> .....</b>	—	—	(- 1,5) <sup>2</sup>	(- 0,2)	(- 4,3) <sup>3</sup>	(- 3,3) <sup>3</sup>	(- 1,0) <sup>3</sup>
<b>Total correspondant à l'augmentation (+) ou à la diminution (-) des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....</b>	+ 5,1	+ 4,2	- 0,6 <sup>1</sup>	+ 5,9	- 0,4	+ 2,4	- 2,8
— Deutsche Bundesbank .....	+ 5,1	+ 3,5	- 1,6 <sup>1</sup>	+ 8,2	- 0,6	- 0,1	- 0,5
— Banques commerciales .....	...	+ 0,7	+ 1,0	- 2,3	+ 0,2	+ 2,5	- 2,3

<sup>1</sup> A l'exclusion de l'augmentation de la participation au Fonds Monétaire International en 1959.

<sup>2</sup> Entre autres, remboursements anticipés de dettes (0,9 milliard) et paiements à effectuer à la France en rapport avec le rattachement de la Sarre (0,4 milliard).

<sup>3</sup> Au 1er semestre : remboursement anticipé de dettes résultant de l'aide économique d'après-guerre (3,1 milliards) et octroi de crédits de la Bundesbank à la Banque Internationale (0,2 milliard).

Au 2e semestre : octroi de crédits de la Bundesbank à la Banque Internationale (0,7 milliard) et paiements de réparation à divers pays européens ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies (0,8 milliard).

p Chiffres provisoires.

**France**

(Millions de dollars U.C.)

Source : Compte rendu des opérations de la Banque de France.

	1959	1960	1961 p
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>			
Exportations .....	+ 3.810	+ 4.502	
Importations .....	- 3.375	- 4.410	
— Solde des opérations sur marchandises .....	+ 435	+ 92	+ 396
— Solde des autres transactions sur biens et services .....	+ 275	+ 551	+ 462
Total ...	+ 710	+ 643	+ 858
<b>B. Transferts .....</b>	+ 31	- 9	+ 70
<b>C. Mouvement des capitaux :</b>			
Officiels .....	- 274 <sup>1</sup>	- 355	- 439
Privés .....	+ 567	+ 244	+ 273
Total ...	+ 293	- 111	- 166
<b>D. Solde net du reste de la zone franc .....</b>	+ 59	- 18	+ 72
<b>E. Erreurs et omissions .....</b>	- 56	+ 27	+ 80
<b>Total correspondant à l'augmentation (+) ou à la diminution (-) des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....</b>	+ 1.037	+ 532	+ 914
— Or et devises convertibles de la Banque de France et du Fonds de Stabilisation des Changes .....	+ 672	+ 347	+ 869
— Créance sur le F.M.I. ....	+ 278	+ 186	+ 225
— Avoirs extérieurs nets des banques privées .....	- 386	+ 14	- 105
— Avoirs extérieurs nets des organismes centraux .....	+ 473	- 15	- 75

<sup>1</sup> A l'exclusion de l'augmentation de la participation au Fonds Monétaire International en 1959.

p Chiffres provisoires.

**Pays-Bas**  
(Milliards de florins)

Source : *Verslag van de Nederlandsche Bank.*

	1957	1958	1959	1960	1961	1961	
						1er semestre	2e semestre
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>							
Exportations .....	+ 11,4	+ 11,8	+ 12,9	+ 15,0	+ 15,3	+ 7,6	+ 7,7
Importations .....	- 13,7	- 12,1	- 13,4	- 15,6	- 16,6	- 8,2	- 8,4
— Solde des opérations sur marchandises ...	- 2,3	- 0,3	- 0,5	- 0,6	- 1,3	- 0,6	- 0,7
— Solde des autres transactions sur biens et services .....	+ 1,9	+ 2,0	+ 2,1	+ 1,9	+ 2,0	+ 0,9	+ 1,1
<b>Total ...</b>	- 0,4	+ 1,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,4
<b>B. Transferts .....</b>							
	- 0,1	...	...	...	- 0,1	...	- 0,1
<b>C. Mouvement des capitaux :</b>							
Officiels .....	...	- 0,5	- 0,4 <sup>1</sup>	- 0,1	- 0,3	- 0,3	...
Privés .....	+ 0,4	+ 0,7	- 0,1	+ 0,5	- 0,1	+ 0,1	- 0,2
Banques .....	+ 0,2	...	- 0,5	- 0,7	- 0,5	- 0,7	+ 0,2
<b>Total ...</b>	+ 0,6	+ 0,2	- 1,0	- 0,3	- 0,9	- 0,9	...
<b>Total correspondant à l'augmentation (+) ou à la diminution (-) des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires et de la créance sur le F.M.I. ....</b>							
	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	- 0,6	+ 0,3
— Nederlandsche Bank .....	+ 0,1	+ 1,6	- 0,4	+ 1,3	- 0,2	- 0,1	- 0,1
— Banques commerciales <sup>2</sup> .....	+ 0,3	...	+ 0,9	- 0,4	- 0,6	- 0,6	...
— Créance sur le F.M.I. ....	- 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4

<sup>1</sup> A l'exclusion de l'augmentation de la participation au Fonds Monétaire International en 1959.<sup>2</sup> A l'exclusion des prêts et placements non liquides des banques; ceux-ci sont inclus dans les mouvements des capitaux.

D'autres pays industriels se trouvaient, par contre, au début de 1961, dans une situation favorable en matière de balance des paiements. La France, les Pays-Bas et l'Italie avaient enregistré en 1960 des surplus au titre des transactions sur biens et services et du mouvement des capitaux privés, mais, dans ces pays, le niveau absolu et le rythme d'accroissement des réserves d'or et de devises des autorités monétaires étaient plus faibles qu'en Allemagne fédérale.

L'U.E.B.L. appartenait au groupe des pays pour lesquels la balance des paiements présentait un problème au début de 1961. Ce problème n'était cependant pas la contrepartie du problème d'autres pays industrialisés, comme cela a été le cas dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements en 1951-1952, mais était dû à des facteurs particuliers à la Belgique. La situation au Congo pouvait faire craindre une diminution importante des recettes invisibles en provenance de ce pays et les grèves qui avaient commencé en Belgique en décembre 1960 devaient provoquer une contraction des exportations. Au surplus, une détérioration de la balance des transactions courantes pour ces deux raisons pouvait amener, pour des motifs psychologiques, des sorties de capitaux privés.

En 1961 et dans les premiers mois de 1962, des progrès ont indubitablement été réalisés vers la solution des problèmes qui se posaient à certains pays industriels au début de 1961. Ces progrès n'ont cependant pas toujours été entièrement maintenus

et, dans d'autres cas, ils ont été précédés d'une aggravation des problèmes.

Aux Etats-Unis, le surplus des transactions non militaires sur biens et services qui s'était amélioré au premier semestre de 1961 grâce notamment à une diminution des importations, s'est détérioré au deuxième semestre lorsque ces mêmes importations ont de nouveau progressé par suite du développement de l'activité économique. Pour l'ensemble de l'année, les réserves en or et devises convertibles n'ont diminué que de 0,7 milliard de dollars contre 1,7 milliard de dollars en 1960 et les passifs exigibles à court terme n'ont augmenté que de 1,7 milliard de dollars contre 2,2 milliards en 1960, mais l'amélioration est due, en partie, à des transactions de caractère exceptionnel.

Au Royaume-Uni, un renversement du mouvement des capitaux à court terme rendit critique le problème qui était resté latent en 1960. Une aide de 323 millions de livres reçues des banques centrales européennes dans le cadre de l'accord dit de Bâle, puis un tirage de 1.500 millions de dollars sur le Fonds Monétaire International permirent de sauvegarder les réserves en or et en devises convertibles en attendant qu'un redressement fondamental puisse être réalisé grâce notamment à une série de mesures monétaires et budgétaires : majoration de 2 p.c. du taux d'escompte, augmentation des dépôts spéciaux que les banques doivent détenir auprès de la Banque d'Angleterre, majoration des impôts indirects. Pour

l'ensemble de 1961, le solde des transactions courantes s'est amélioré : le déficit n'a plus atteint que 70 millions contre 288 millions en 1960.

La réévaluation du deutsche mark, le 6 mars 1961, eut d'abord pour effet d'accentuer le rythme d'augmentation des avoirs extérieurs nets de la Bundesbank, certains milieux s'attendant à ce que cette première réévaluation soit suivie d'une autre. Par ailleurs, pour l'ensemble de 1961, le surplus des transactions sur biens et services n'a pas été beaucoup moins élevé que l'année précédente. La situation semble cependant se modifier progressivement : au cours du premier trimestre de 1962, par rapport à la même période de 1961, les exportations n'ont augmenté que de 3,2 p.c., tandis que les importations se sont accrues de 16,5 p.c. En outre, les autorités de la République Fédérale d'Allemagne ont cherché à compenser les effets que le surplus des transactions sur biens et services exerçait sur la situation des autres pays par des opérations spéciales et notamment par le remboursement anticipé de dettes résultant de l'aide économique d'après-guerre, de telle sorte que les avoirs extérieurs nets de la Bundesbank ont légèrement fléchi en 1961.

En U.E.B.L., les exportations et importations se sont soldées, par suite notamment de la diminution des exportations due aux grèves, par un déficit de 4,7 milliards au premier semestre de 1961 contre un déficit de 3 milliards au deuxième semestre de 1960 et un surplus de 1,1 milliard au premier semestre de la même année. Parallèlement, les grèves d'abord, puis l'incertitude politique résultant de la dissolution du Parlement et des tractations en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement firent naître une tendance à l'exportation de capitaux privés, qui se traduisit par une hausse des cours sur le marché libre des changes, le cours du dollar sur ce marché atteignant par exemple 51,95 francs belges à la fin d'avril 1961 contre 50,10 francs belges à la fin de novembre 1960. La Banque Nationale fut ainsi amenée à maintenir son taux d'escompte pour les traites acceptées domiciliées en banque au niveau de 5 p.c. auquel elle l'avait porté le 4 août 1960 en raison de la crise congolaise. Enfin, le relâchement des liens avec le Congo se reflète dans le fait que, de 1960 à 1961, le boni au titre des transactions sur services et des transferts privés, postes qui sont le plus influencés par les recettes en provenance du Congo, est revenu de 7,3 à 5 milliards, abstraction faite de certaines opérations exceptionnelles au second semestre de 1961.

Si les craintes que pouvait inspirer la balance des paiements de l'U.E.B.L. en début d'année, ont de la sorte été confirmées par les événements des premiers mois de 1961, la situation s'est complètement redressée par la suite. Sous l'influence surtout d'une hausse des exportations, le solde des transactions sur biens et services s'est renversé, un déficit de 2,3 milliards au premier semestre se transformant en un surplus de 4,2 milliards au second. A partir de la fin d'août, les cours du marché libre des changes se

sont pratiquement confondus avec ceux du marché réglementé. L'amélioration s'est maintenue en 1962 : pour le premier trimestre, les opérations avec l'étranger, à l'exclusion des opérations en capital et des transferts des pouvoirs publics, ont laissé un boni de 3,6 milliards. Dans ces conditions, la Banque Nationale a pu ramener graduellement son taux d'escompte pour les traites acceptées domiciliées en banque de 5 à 4 p.c.

Les pays industrialisés dont il a été dit plus haut qu'ils n'avaient pas de problème de balance des paiements au début de 1961, n'en ont pas connu davantage en cours d'année. La France et l'Italie ont encore renforcé leurs surplus au titre des transactions sur biens et services et des mouvements de capitaux privés. Aux Pays-Bas, le boni des transactions sur biens et services s'est sensiblement réduit, mais les avoirs extérieurs nets de la Nederlandsche Bank n'ont diminué que faiblement.

### B. Données de l'évolution des paiements extérieurs de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Après avoir replacé la balance des paiements de l'U.E.B.L. dans le cadre des balances des principaux pays industriels, il est intéressant de la replacer dans le cadre de la situation économique et financière de la Belgique. Les postes de la balance dont l'évolution a été le plus intimement liée en 1961 à cette situation sont les exportations et importations, les capitaux du secteur privé, les capitaux de l'Etat et les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

En 1961, les paiements pour importations ont augmenté de 11,5 milliards et les recettes d'exportations de 7,7 milliards contre respectivement 18,6 milliards et 20,9 milliards en 1960. L'augmentation des importations reflète les besoins accrus en matières premières résultant d'une production manufacturière en hausse de 5 p.c., le développement de la consommation et la progression des investissements industriels qui paraît avoir été particulièrement marquée en 1961. Le chiffre des exportations pour l'ensemble de l'année est faussé par les grèves, mais, au second semestre, l'augmentation par rapport au semestre correspondant de 1960 a été de 7,6 p.c., ce qui est plus que dans beaucoup d'autres pays où l'accroissement a été freiné par l'épuisement des capacités de production.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le mouvement des capitaux du secteur privé s'est soldé par un boni en 1961. Le solde, longtemps négatif, de cette rubrique semble s'expliquer par le fait que, traditionnellement, le public belge place une partie, non négligeable en chiffres absolus, de son épargne en valeurs mobilières étrangères. C'est ainsi que le déficit de 2,7 milliards enregistré en 1960 était la résultante d'un déficit de 4 milliards pour les valeurs mobilières et d'un surplus de 1,3 milliard pour les autres opérations en capital du secteur privé. En 1961, le déficit au titre des valeurs mobi-

lières a quelque peu diminué, revenant à 3,2 milliards, mais le retournement du solde provient surtout des autres mouvements de capitaux du secteur privé qui ont laissé un surplus de 5,5 milliards. Ce surplus comprend les investissements directs étrangers en U.E.B.L. En particulier, un certain nombre de sociétés américaines désireuses d'établir des succursales ou des filiales à l'intérieur du Marché commun semblent avoir choisi la Belgique.

Le mouvement des capitaux de l'Etat en 1961 est assez difficile à interpréter du fait que l'encours des certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères détenus par des banques belges a fortement augmenté durant l'année. Une augmentation de l'espèce n'est pas recensée comme telle dans la balance des paiements; en effet, il s'agit d'une transaction entre un résident (le Trésor belge) et d'autres résidents (les banques belges) et la balance des paiements enregistre uniquement les transactions entre des résidents et des non-résidents. Toutefois, pour financer une augmentation de leur portefeuille de certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères, les banques belges contractent normalement des engagements en devises envers leurs correspondants étrangers, ce qui est comptabilisé dans la balance des paiements comme une diminution de leurs avoirs extérieurs nets. Cette diminution peut avoir deux contreparties distinctes dans la balance des paiements. Si l'augmentation du portefeuille des banques belges correspond à une augmentation de la dette publique en monnaies étrangères, le Trésor acquiert des monnaies étrangères qu'il cède à la banque centrale, et il y a donc, en contrepartie de la diminution des avoirs extérieurs nets des banques, une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale. Si l'augmentation du portefeuille des banques belges représente un simple rapatriement de certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères logés à l'étranger, les engagements du Trésor envers l'étranger se contractent et la balance

des paiements enregistre, en contrepartie de la diminution des avoirs extérieurs nets des banques, une dépense au titre du mouvement des capitaux de l'Etat (1).

En 1961, et plus particulièrement au premier semestre, la diminution des avoirs extérieurs nets des banques belges due à l'augmentation de leur portefeuille de certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères a eu pour contrepartie à la fois une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale et une dépense au titre du mouvement des capitaux de l'Etat. En effet, il y a eu un accroissement de la dette publique en monnaies étrangères, mais l'augmentation du portefeuille des banques belges a été plus importante encore, ce qui signifie qu'une partie de cette augmentation correspond à un accroissement de la dette publique en monnaies étrangères, tandis que l'autre partie représente un rapatriement d'une dette précédemment logée à l'étranger.

La forte augmentation en 1961, particulièrement au premier semestre, du portefeuille des banques belges en certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères fait que l'évolution de la dette publique en monnaies étrangères a été très différente du mouvement des capitaux de l'Etat avec l'étranger au cours de cette période. Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer sommairement comment il est possible de passer de l'une à l'autre.

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation de la dette publique en monnaies étrangères qui s'est produite en 1961 s'est située au premier semestre, et, au sein de ce semestre, c'est l'augmentation du premier trimestre qui a été de loin la plus importante :

(1) L'incidence qu'une variation de la dette publique en monnaies étrangères logée dans les banques belges a sur la balance des paiements a été décrite sous une forme un peu différente dans le numéro d'octobre 1961 du *Bulletin*, page 362, et dans le Rapport de la Banque Nationale sur les opérations de l'année 1961, page 37.

**Mouvement de la dette publique en monnaies étrangères et mouvement des capitaux de l'Etat avec l'étranger en 1961**

*(Milliards de francs)*

Mouvements	1er semestre	2e semestre	Année
Dette publique en monnaies étrangères ...	+ 5,2	- 2,7	+ 2,5
Moins : Dette publique en monnaies étrangères logée dans les banques belges	- (+9,9)	- (-2,1)	- (+7,8)
Dette publique en monnaies étrangères recensée dans la balance des paiements	- 4,7	- 0,6	- 5,3
Dette publique en francs belges à court terme logée à l'étranger .....	- 0,3	+ 1,5	+ 1,2
Créances de l'Etat sur l'étranger .....	- 0,6	- 0,7	- 1,3
Divers .....	- 0,6	+ 0,2	- 0,4
Capitaux de l'Etat avec l'étranger .....	- 6,2	+ 0,4	- 5,8

4,8 milliards contre 0,6 milliard seulement au deuxième trimestre. Si l'Etat a fait, dans une aussi large mesure, appel à l'emprunt en monnaies étrangères au premier trimestre de 1961, c'est qu'en raison des circonstances politiques (grèves, dissolution du Parlement), il n'a pu financer, par l'émission d'emprunts à long terme sur le marché intérieur, le déficit budgétaire toujours particulièrement important à cette époque de l'année. C'est essentiellement à l'augmentation de la dette publique en monnaies étrangères qu'est attribuable l'accroissement de 4,9 milliards

qui a été enregistré au premier trimestre dans le financement monétaire des pouvoirs publics, c'est-à-dire dans le financement des pouvoirs publics qui donne lieu à une création de monnaie ou de liquidités quasi monétaires auprès des organismes monétaires. Ce financement comprend l'acquisition par les organismes monétaires à la fois de titres de la dette publique et de devises empruntées par le Trésor à l'étranger et englobe donc tout accroissement de la dette publique en monnaies étrangères qu'il soit absorbé par les banques belges ou par l'étranger.

### Origines des variations du stock monétaire

(Milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total (1) + (2) = (3)	Financement monétaire des pouvoirs publics (4)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des transferts des pouvoirs publics) (5)	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Autres origines (8)
						Financés par les organismes monétaires (6)	Pour mémoire: financés par les organismes monétaires et en dehors (7)	
1951 .....	+ 12,5	+ 3,0	+ 15,5	+ 4,7	+ 11,0	+ 3,0	+ 5,5	- 3,2
1952 .....	+ 6,0	+ 3,9	+ 9,9	+ 4,4	+ 7,1	+ 0,3	+ 1,2	- 1,9
1953 .....	+ 5,8	+ 0,7	+ 6,5	+ 5,5	- 1,0	+ 2,2	+ 2,1	- 0,2
1954 .....	+ 3,3	+ 1,1	+ 4,4	+ 1,8	- 4,7	+ 3,0	+ 4,4	+ 4,3
1955 .....	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,6	+ 4,1	+ 2,7	+ 2,2	...
1956 .....	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	- 3,4	+ 2,8	+ 4,6	+ 6,4	+ 1,5
1957 .....	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	- 2,0	+ 1,3	+ 3,4	+ 3,1	- 1,7
1958 .....	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 5,6	+ 14,9	- 8,4	- 5,2	+ 3,2
1959 .....	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 4,5	+ 0,7	+ 4,4	+ 3,3	+ 3,0
1960 .....	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 <sup>1</sup>	+ 5,8	+ 1,9	+ 4,7	+ 5,8	- 1,9
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 <sup>1</sup>	+ 4,9	- 1,9	- 1,6	- 0,9	+ 4,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 2,7	+ 2,8	+ 1,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 <sup>1</sup>	+ 1,9	+ 4,3	+ 0,5	+ 2,4	- 1,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 8,9	+ 1,9	+ 10,6 <sup>1</sup>	- 2,9	+ 5,3	+ 6,6	+ 5,5	+ 1,6
Année .....	+ 17,0	+ 9,3	+ 25,8 <sup>1</sup>	+ 4,3	+ 7,8	+ 8,2	+ 9,8	+ 5,5

<sup>1</sup> Abstraction faite de certains mouvements comptables résultant de l'indépendance du Congo. Ces mêmes mouvements n'ont pu être éliminés des colonnes (1) et (2), de sorte que pour les périodes où ils se sont produits, la somme de ces deux colonnes diffère légèrement de la colonne (3).

A partir du deuxième trimestre de 1961, l'atténuation du déséquilibre budgétaire due tant à des facteurs saisonniers qu'à des facteurs plus fondamentaux, notamment à un renforcement de la fiscalité, et la possibilité d'émettre à nouveau des emprunts à long terme sur le marché intérieur ont réduit considérablement le rythme d'augmentation et ultérieurement provoqué une diminution tant de la dette publique en monnaies étrangères que du financement monétaire des pouvoirs publics.

Si l'augmentation de la dette publique en monnaies étrangères a cessé, après le premier trimestre, d'être une cause importante de création de monnaie, par contre, à partir du troisième trimestre, le boni des transactions sur biens et services, des transferts privés et des opérations en capital des secteurs parastatique et privé a provoqué un fort accroissement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires qui a été à l'origine d'une progression de 9,6 milliards des engagements monétaires et quasi monétaires de ces organismes pour l'ensemble du deuxième semestre.

Bien que, de la sorte, l'augmentation de la dette publique en monnaies étrangères au premier trimestre et le boni des transactions courantes, des transferts privés et des opérations en capital des secteurs parastatique et privé au deuxième semestre aient suscité la création d'une quantité considérable de monnaie et de liquidités quasi monétaires auprès des organismes monétaires, cette quantité a, semble-t-il, été insuffisante pour satisfaire les besoins de liquidités de l'industrie et du commerce, gonflés par la haute conjoncture. On constate, en effet, qu'en 1961, les entreprises et les particuliers résidant en Belgique ont obtenu des organismes monétaires pour 9,8 milliards de crédits, dont 8,2 milliards ont été financés par ces organismes eux-mêmes. L'un et l'autre de ces chiffres est le plus élevé qui ait été enregistré pour une période annuelle depuis 1950 <sup>(1)</sup>.

Au total, l'augmentation de la monnaie et des liquidités quasi monétaires auprès des organismes

<sup>(1)</sup> Pour les années antérieures, on ne dispose pas de chiffres comparables, la statistique des origines des variations du stock monétaire ayant été élaborée depuis 1950 seulement.

monétaires a été de 25,8 milliards en 1961. Ce chiffre, comme d'ailleurs ses deux composantes, constitue également un maximum depuis 1950 (1). Cette abondance de liquidités, qui reflète la progression de l'activité dans le pays, n'a pas été accompagnée de pressions inflationnistes.

## II. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEM- BOURGEOISE

Après avoir ainsi replacé dans le cadre des balances des paiements des principaux pays industriels et

dans le cadre de la situation économique et financière de la Belgique la balance des paiements de l'U.E.B.L. pour 1961, nous pouvons procéder à l'analyse détaillée de cette balance.

La documentation statistique qui sert de base à l'établissement de cette balance est constituée par les règlements financiers avec l'étranger effectués par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois. Ces données que recueille l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change sont complétées et amendées par d'autres informations, puis réparties en rubriques conformes, dans la mesure où le matériel statistique le permet, au schéma type de balance

Tableau I.

### Balance générale des paiements de l'U.E.B.L.

(Milliards de francs)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960			1961		
						1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre	2e semestre	Année
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>											
1. Opérations sur marchandises <sup>1</sup> :											
1.1 Exportations et importations f.o.b. <sup>2</sup> .....	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	+ 1,1	- 3,0	- 1,9	- 4,7	- 1,0	- 5,7
1.2 Travail à façon .....	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 1,1	+ 1,5	+ 2,6	+ 1,8	+ 1,6	+ 3,4
1.3 Opérations d'arbitrage .....	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,1	+ 2,3
2. Or non monétaire .....	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	- 0,4	- 0,7	- 1,1
3. Transports <sup>2</sup> .....	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,4	- 0,2	+ 1,2	- 0,6	...	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,4	- 0,5	- 0,9	- 0,1	- 0,6	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger <sup>1 3</sup> ...	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 0,4	- 1,0	- 1,4	- 1,4	+ 0,3	- 1,1
6. Revenus d'investissements .....	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,4	- 0,1	+ 2,3	+ 0,5	+ 1,9	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 1,0	- 1,4	- 2,4	- 1,3	- 1,4	- 2,7
8. Autres .....	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 2,6	+ 2,8	+ 5,4	+ 2,7	+ 3,0	+ 5,7
<b>Total des transactions sur biens et services</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>+ 12,0</b>	<b>+ 8,5</b>	<b>+ 17,5</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>- 2,3</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>- 2,3</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>+ 1,9</b>
<b>B. Transferts :</b>											
9. Transferts privés .....	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1	+ 1,0	+ 2,4	+ 3,4
10. Transferts de l'Etat .....	...	...	...	...	- 0,8	- 1,7	- 0,8	- 2,5	...	- 0,8	- 0,8
<b>Total des transferts ...</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>+ 2,6</b>
<b>C. Mouvement des capitaux :</b>											
11. Etat .....	+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 <sup>5</sup>	+ 1,2	- 3,2	- 0,9	+ 4,1	+ 3,2	- 6,2	+ 0,4	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics .....	+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,5	+ 0,2	+ 1,7	...	+ 0,1	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation .....	...	...	...	+ 1,8	+ 0,7	...	- 0,1	- 0,1	+ 0,5	+ 1,4	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit .....	...	...	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :											
15.1 Court terme recensé .....	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	- 1,3	+ 1,5	+ 0,2	+ 0,1	- 1,4	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières <sup>4</sup> .....	—	—	—	—	—	- 1,6	- 2,4	- 4,0	- 2,5	- 0,7	- 3,2
15.3 Autres <sup>1 3 4</sup> .....	- 7,2	- 9,0	- 6,6 <sup>5</sup>	- 4,9	- 0,9	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,3	+ 2,2	+ 3,3	+ 5,5
<b>Total du mouvement des capitaux ...</b>	<b>- 5,2</b>	<b>- 11,6</b>	<b>- 6,1</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 5,6</b>	<b>- 2,2</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>- 5,8</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>- 2,6</b>
<b>D. Opérations non déterminées <sup>1</sup> .....</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 2,2</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 2,1</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 1,9</b>
<b>E. Erreurs et omissions .....</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>- 0,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,6</b>
<b>Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 15,9</b>	<b>- 4,1</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 6,2</b>	<b>- 7,6</b>	<b>+ 8,2</b>	<b>+ 0,6</b>

<sup>1</sup> Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3), sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

<sup>2</sup> La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend en principe les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation de marchandises.

<sup>3</sup> Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 et au second semestre de 1960 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

<sup>4</sup> Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3); pour la période 1955-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

<sup>5</sup> Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de 30 millions de dollars de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

des paiements que le Fonds Monétaire International a présenté dans la troisième édition d'une brochure intitulée « Balance of Payments Manual ».

Il a paru intéressant d'insérer dans cette chronique, non seulement la balance générale des paiements de l'U.E.B.L. pour 1961, mais aussi celle des années 1960 à 1955. Il s'agit là de séries statistiques qui ont toutes été établies sur la base des mêmes critères et qui sont donc en principe comparables, sauf en ce qui concerne certaines opérations avec le Congo en 1961. La publication de tableaux récapitulatifs est d'autant plus indiquée que la balance des paiements de l'U.E.B.L. pour 1962 fera l'objet de divers aménagements qu'il ne sera pas possible d'apporter aux balances antérieures.

Dans l'ensemble, il convient de considérer les chiffres mentionnés ci-avant plus comme des ordres de grandeur que comme des données exactes. On remarquera d'ailleurs que, comme par le passé, on a regroupé dans la balance des paiements de 1961, sous la rubrique « Opérations non déterminées », un certain nombre de recettes et de dépenses qui n'ont pu être ventilées avec une précision suffisante, mais dont on sait qu'elles sont liées surtout à des opérations sur marchandises, des déplacements à l'étranger et des mouvements de capitaux.

#### A. Balance générale des paiements.

##### 1. Opérations sur marchandises.

Les montants afférents aux opérations sur marchandises ont été obtenus en apportant aux règlements financiers recensés par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change un certain nombre de retouches. En voici les plus importantes :

— l'accroissement des exportations et des importations effectuées à crédit est ajouté aux chiffres des

règlements financiers — la diminution en est soustraite — dans la mesure où ces opérations ont donné lieu à une modification de l'encours des acceptations en francs belges visées représentatives d'exportations, de l'encours des effets non visés finançant des exportations et réescomptés par certains organismes paraétatiques de crédit ou du montant des engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger. La contrepartie de la rectification apportée à la rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » est constituée par un ajustement des chiffres de la rubrique « Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires » lorsque s'est produite une modification du montant des acceptations visées représentatives d'exportations financées par des ressources du système bancaire et par une rectification de la rubrique 15.1 « Mouvement des capitaux. Court terme recensé », dans le cas où l'on constate une variation des montants ci-après : acceptations visées représentatives d'exportations logées dans le marché, effets non visés finançant des exportations et réescomptés par certains organismes paraétatiques de crédit, engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger;

— aux règlements financiers à l'importation de marchandises qui sont en partie valeur c.i.f. et en partie valeur f.o.b., sont ajoutées les dépenses de transports identifiées par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change; du total ainsi obtenu est déduit, pour être comptabilisé parmi les transactions sur services, le montant estimé des frais de transports et d'assurances payés à des non-résidents pour l'importation de marchandises.

Les chiffres des opérations sur marchandises, tels qu'ils se dégagent des paiements rectifiés, sont reproduits dans le tableau II où ils sont répartis en trois sous-rubriques : les exportations et les importations f.o.b., le travail à façon, les opérations d'arbitrage.

Tableau II.

#### Rubrique 1. « Opérations sur marchandises »

(Milliards de francs)

Périodes	1.1 Exportations et importations f.o.b.			1.2 Travail à façon			1.3 Opérations d'arbitrage	Total		
	Recettes	Dépenses <sub>1</sub>	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Solde	Recettes <sub>2</sub>	Dépenses	Solde
1955 .....	123,3	121,8	+ 1,5	2,7	0,7	+ 2,0	+ 1,4	127,4	122,5	+ 4,9
1956 .....	140,1	139,1	+ 1,0	3,5	0,9	+ 2,6	+ 1,9	145,5	140,0	+ 5,5
1957 .....	141,8	148,2	- 6,4	3,7	1,1	+ 2,6	+ 2,6	148,1	149,3	- 1,2
1958 .....	133,0	132,1	+ 0,9	3,7	1,3	+ 2,4	+ 1,2	137,9	133,4	+ 4,5
1959 .....	138,4	142,6	- 4,2	2,9	1,1	+ 1,8	+ 0,6	141,9	143,7	- 1,8
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	80,0	78,9	+ 1,1	1,6	0,5	+ 1,1	+ 0,4	82,0	79,4	+ 2,6
2 <sup>e</sup> semestre .....	79,3	82,3	- 3,0	2,1	0,6	+ 1,5	+ 0,2	81,6	82,9	- 1,3
Année .....	159,3	161,2	- 1,9	3,7	1,1	+ 2,6	+ 0,6	163,6	162,3	+ 1,3
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	81,7	86,4	- 4,7	2,4	0,6	+ 1,8	+ 1,2	85,3	87,0	- 1,7
2 <sup>e</sup> semestre .....	85,3	86,3	- 1,0	2,3	0,7	+ 1,6	+ 1,1	88,7	87,0	+ 1,7
Année .....	167,0	172,7	- 5,7	4,7	1,3	+ 3,4	+ 2,3	174,0	174,0	...

1 Y compris, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation de marchandises.  
2 Y compris le solde positif des opérations d'arbitrage.

Par rapport à 1960, les recettes d'exportations ont augmenté en 1961 de 7,7 milliards et les dépenses d'importations de 11,5 milliards; en conséquence, le déficit de ces opérations, qui s'était établi à 1,9 milliard en 1960, est passé à 5,7 milliards en 1961. Dans ce déficit, celui du seul premier semestre intervient pour 4,7 milliards; pendant cette période, la progression des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes, mais l'évolution de ces dernières a été freinée par les grèves survenues en Belgique à la fin de 1960 et au début de 1961. Dans la seconde moitié de l'année 1961, le déficit des importations et exportations a été beaucoup plus limité : 1 milliard. Cette amélioration par rapport au premier semestre de 1961 résulte de ce que, d'un semestre à l'autre, les exportations ont augmenté de 3,6 milliards, tandis que les importations se sont stabilisées.

Les recettes brutes de l'U.E.B.L. au titre du travail à façon ont augmenté de 1 milliard en 1961 par rapport à 1960; à elle seule, l'augmentation des prestations pour compte d'entreprises établies en Hollande explique près de la moitié de cet accroissement. Comme, de leur côté, les dépenses de résidents de l'U.E.B.L. n'ont augmenté d'une année à l'autre que de 0,2 milliard, les opérations de travail à façon ont finalement laissé en 1961 un boni supérieur de 0,8 milliard à celui de 1960.

Le solde des opérations d'arbitrage est égal à la différence entre, d'une part, le montant des ventes à des pays tiers de marchandises achetées à d'autres pays tiers par des résidents et, d'autre part, le prix d'achat de ces marchandises augmenté des dépenses à l'étranger que leur revente occasionne aux résidents; en d'autres termes, le solde de ces opérations couvre en principe la marge bénéficiaire des transitaires belges et luxembourgeois et les frais qu'ils ont payés à d'autres résidents pour réaliser leurs opérations. En 1961, le surplus laissé par les opérations d'arbitrage a atteint 2,3 milliards contre 0,6 milliard en 1960. Cet accroissement doit cependant être interprété avec prudence. Il n'est pas exclu en effet que des opérations classées dans la balance des paiements pour l'année 1961 parmi les opérations d'arbitrage aient été enregistrées antérieurement sous d'autres rubriques. En outre, la durée, parfois fort inégale d'une époque à l'autre, des délais qui peuvent s'écouler entre l'enregistrement des dépenses et celui des recettes est susceptible de provoquer des fluctuations assez brusques des soldes des opérations d'arbitrage.

2. Transactions sur services.

Au tableau III, les transactions sur services ont été ventilées, suivant leur nature, sous six rubriques : transports, primes et indemnités d'assurances, déplacements à l'étranger, revenus d'investissements, transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs et autres; un détail de la rubrique « Autres » des transactions sur services est donné au tableau V.

Rubriques 3 à 8. « Transactions sur services »  
(Milliards de francs)

Tableau III.

Périodes	3. Transports			4. Primes et indemnités d'assurances			5. Déplacements à l'étranger. 2			6. Revenus d'investissements			7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs			8. Autres			Total		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1955 .....	10,1	9,0	+ 1,1	0,7	1,4	- 0,7	3,0	2,7	+ 0,3	6,6	4,5	+ 2,1	2,4	2,6	- 0,2	10,5	8,1	+ 2,4	33,3	28,3	+ 5,0
1956 .....	12,8	12,0	+ 0,8	1,1	1,7	- 0,6	3,8	2,8	+ 1,0	8,4	4,9	+ 3,5	3,0	4,0	- 1,0	12,5	8,9	+ 3,6	41,6	34,3	+ 7,3
1957 .....	14,4	11,4	+ 3,0	1,2	1,8	- 0,6	4,3	3,2	+ 1,1	8,1	4,8	+ 3,3	3,1	3,0	+ 0,1	13,3	9,4	+ 3,9	44,4	33,6	+ 10,8
1958 .....	12,2	9,4	+ 2,8	1,4	2,1	- 0,7	6,2	2,9	+ 3,3	7,5	5,0	+ 2,5	3,7	4,3	- 0,6	15,1	9,4	+ 5,7	46,1	33,1	+ 13,0
1959 .....	12,3	9,8	+ 2,5	1,3	2,0	- 0,7	4,5	5,9	- 1,4	7,5	6,4	+ 1,1	2,6	4,8	- 2,2	13,7	9,4	+ 4,3	41,9	38,3	+ 3,6
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	6,4	5,0	+ 1,4	0,7	1,1	- 0,4	2,1	2,5	- 0,4	5,9	3,5	+ 2,4	1,4	2,4	- 1,0	8,0	5,4	+ 2,6	24,5	19,9	+ 4,6
2 <sup>e</sup> semestre .....	5,5	5,7	- 0,2	0,6	1,1	- 0,5	3,4	4,4	- 1,0	3,0	3,1	- 0,1	1,2	2,6	- 1,4	8,0	5,2	+ 2,8	21,7	22,1	- 0,4
Année .....	11,9	10,7	+ 1,2	1,3	2,2	- 0,9	5,5	6,9	- 1,4	8,9	6,6	+ 2,3	2,6	5,0	- 2,4	16,0	10,6	+ 5,4	46,2	42,0	+ 4,2
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	5,1	5,7	- 0,6	1,0	1,1	- 0,1	2,1	3,5	- 1,4	5,0	4,5	+ 0,5	0,9	2,2	- 1,3	8,0	5,3	+ 2,7	22,1	22,3	- 0,2
2 <sup>e</sup> semestre .....	5,7	5,7	...	0,6	1,2	- 0,6	3,6	3,3	+ 0,3	5,5	3,6	+ 1,9	1,0	2,4	- 1,4	8,9	5,9	+ 3,0	25,3	22,1	+ 3,2
Année .....	10,8	11,4	- 0,6	1,6	2,3	- 0,7	5,7	6,8	- 1,1	10,5	8,1	+ 2,4	1,9	4,6	- 2,7	16,9	11,2	+ 5,7	47,4	44,4	+ 3,0

1 Uniquement les dépenses afférentes à l'importation de marchandises, les autres dépenses de transports étant confondues avec les importations.

2 Au cours des années 1955 à 1957, des dépenses au titre des déplacements à l'étranger ont été enregistrées, faute d'informations, comme sorties de capitaux du secteur privé : en conséquence, pour les années 1955, 1956 et 1957, le solde des déplacements à l'étranger est en réalité moins favorable que celui qui apparaît dans le présent tableau. En 1958, des recettes de déplacements à l'étranger ont été incluses dans les entrées de capitaux du secteur privé, et au second semestre de 1960, des sorties de capitaux du secteur privé ont été confondues avec les dépenses de déplacements à l'étranger; dès lors, pour ces deux périodes, le solde des déplacements à l'étranger est en réalité plus favorable que celui qui apparaît dans le présent tableau.

Il convient de souligner dès l'abord les réserves avec lesquelles les chiffres des recettes et des dépenses des transactions sur services doivent être interprétés : à cette fin, on rappellera que le solde des transports est trop favorable du fait que, parmi les dépenses, seules celles afférentes aux importations sont recensées sous cette rubrique; en outre, un certain nombre de recettes et de dépenses sont compensées, notamment dans le domaine des primes et indemnités d'assurances et des déplacements à l'étranger, et ne donnent donc lieu à aucun enregistrement dans les règlements financiers.

Les opérations de *transports* ont laissé en 1961 un déficit de 0,6 milliard, alors qu'elles s'étaient clôturées par un boni de 1,2 milliard en 1960. Cette détérioration provient d'une diminution des recettes en liaison notamment avec une réduction des prestations effectuées ou payées pour compte de sociétés congolaises, et d'un accroissement des dépenses; l'évolution de ces dernières est liée à l'augmentation des importations et à une hausse des taux de fret.

En 1961, le solde négatif de la rubrique *primes et indemnités d'assurances* a été inférieur de 0,2 milliard à celui de 1960, les recettes ayant augmenté plus que les dépenses.

Selon les chiffres de la rubrique 5, le déficit au titre des *déplacements à l'étranger* serait revenu de 1,4 milliard en 1960 à 1,1 milliard en 1961. Cette évolution appelle cependant de sérieuses réserves. En effet, du premier semestre de 1960 au premier semestre de 1961, le déficit des déplacements à l'étranger se serait accru de 1 milliard, tandis que le solde du second semestre de 1961 se serait amélioré de 1,3 milliard par rapport à celui du semestre cor-

respondant de 1960. L'aggravation du solde du premier semestre de 1961 par rapport au solde du premier semestre de 1960 est exclusivement imputable à un accroissement des dépenses. L'ampleur de cette évolution est trop grande pour pouvoir être interprétée comme la seule résultante d'un développement du tourisme belge et luxembourgeois en dehors de l'U.E.B.L.; il semble qu'une certaine modification dans la manière dont les touristes de l'U.E.B.L. financent leurs frais de voyage ait fait apparaître sous la rubrique « Déplacements à l'étranger » au premier semestre de 1961 des dépenses qui auparavant n'avaient pu être dissociées des opérations non déterminées. Quant à l'amélioration de 1,3 milliard du solde de la rubrique sous revue au second semestre de 1961 par rapport au même semestre de l'année précédente, elle résulterait à concurrence de 1,1 milliard d'une contraction des dépenses. On sait qu'il est parfois difficile de faire le départ entre les dépenses de déplacements à l'étranger et les sorties de capitaux du secteur privé. Le fait que les dépenses figurant sous la rubrique « Déplacements à l'étranger » sont nettement plus élevées pour le second semestre de 1960, non seulement que pour le même semestre de 1961, mais aussi que pour le même semestre de 1959, semble indiquer que pour le second semestre de 1960 la ventilation entre les dépenses de déplacements à l'étranger et les sorties de capitaux du secteur privé n'a pu être établie de manière entièrement satisfaisante. Les recettes enregistrées sous la rubrique « Déplacements à l'étranger » sont demeurées en 1961 à un niveau très proche de celui de 1960; à ce propos, on notera que, d'une année à l'autre, le nombre de nuitées des étrangers en Belgique n'a pratiquement pas varié.

Tableau IV.

**Nombre de nuitées des étrangers en Belgique**

(Milliers d'unités)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Pays de résidence habituelle							Total <sup>1</sup>
	Royaume-Uni	France	Pays-Bas	Allemagne fédérale	Suisse	Etats-Unis	Divers <sup>1</sup>	
1955 .....	812	714	395	269	61	226	493	2.970
1956 .....	846	796	420	276	61	227	528	3.154
1957 .....	972	853	392	304	64	222	566	3.373
1958 .....	1.224	1.003	440	828	222	616	1.132	5.465
1959 .....	986	663	354	321	51	239	520	3.134
1960 .....	1.185	828	395	390	61	296	626	3.781
1961 ..... p	1.064	888	404	455	63	254	653	3.781

<sup>1</sup> Non compris le Grand-Duché de Luxembourg.  
p Chiffres provisoires.

Les *revenus d'investissements* laissent traditionnellement un solde excédentaire en faveur de l'U.E.B.L. Ce solde a été en 1961 du même ordre de grandeur qu'en 1960; toutefois, du fait que certaines sociétés congolaises n'ont pas mis leurs dividendes en paiement aux mêmes époques que les années antérieures, le solde du second semestre de

1961 a été plus élevé que celui du semestre précédent, alors que, généralement, c'est l'inverse qui se produit. On note que tant en recettes qu'en dépenses, les chiffres de l'année 1961 sont nettement plus élevés que ceux de 1960. Une partie de cette progression correspond à un accroissement réel des recettes et des dépenses, lié, en ce qui concerne les recettes,

au développement des investissements et des placements belgo-luxembourgeois à l'étranger et, en ce qui concerne les dépenses, aux investissements étrangers accrus en U.E.B.L. et à l'augmentation de la dette en monnaies étrangères de l'Etat belge. Mais une partie de l'accroissement des recettes et des dépenses de cette rubrique est aussi d'origine purement comptable; elle résulte de deux facteurs : en premier lieu, l'inclusion sous ladite rubrique de revenus d'investissements que des sociétés congolaises paient par l'intermédiaire de banques belges à des personnes ne résidant pas en U.E.B.L. et qu'on n'a pas pu éliminer en 1961 comme on le faisait antérieurement; en second lieu, le fait que les paiements d'intérêts sur les certificats de trésorerie de l'Etat belge libellés en devises et détenus par les banques belges sont enregistrés à la fois en sorties et en entrées au titre des revenus d'investissements, alors que ces règlements, qui ont augmenté en 1960 pour atteindre quelque 0,5 milliard, ne devraient pas apparaître dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. puisqu'ils s'effectuent entre résidents.

La rubrique *autres transactions sur services* du tableau III est subdivisée au tableau V en cinq sous-rubriques portant respectivement les intitulés suivants : redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur, courtages et commissions, opérations avec des institutions européennes, ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers, services divers; ces derniers groupent un ensemble d'opérations assez hétérogènes qu'il n'est pas possible d'inscrire à d'autres rubriques. En 1961, comme les années précédentes, la sous-rubrique « Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur » s'est soldée par un déficit et les autres sous-rubriques se sont clôturées par un boni. Finalement, la rubrique « Autres transactions sur services » a laissé en 1961 un surplus de 5,7 milliards, soit 0,3 milliard de plus qu'en 1960.

### 3. Total des transactions sur biens et services.

Le solde bénéficiaire des transactions sur biens et services est revenu de 4,9 milliards en 1960 à 1,9 milliard en 1961. Cette réduction provient, à concurrence de 1,3 milliard, des opérations sur marchandises et de 1,7 milliard, des autres transactions.

La détérioration du solde des opérations sur marchandises est imputable essentiellement au déficit important des exportations et importations pendant le premier semestre. Rappelons que ce déficit résulte d'une progression plus forte des dépenses d'importations que des recettes d'exportations, mais que le développement de ces dernières a été entravé, dans les premiers mois de 1961, par les grèves survenues en Belgique à la fin de 1960 et au début de 1961. Comme on l'a vu plus haut, le déficit des exportations et des importations s'est considérablement réduit au second semestre de 1961 pendant lequel les exportations ont progressé, tandis que les impor-

**Rubrique 8. « Autres » des transactions sur services**  
(Milliards de francs)

Tableau V.

Périodes	Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur			Courtages et commissions			Opérations avec des institutions européennes			Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers			Services divers			Total		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1955 .....	0,5	1,5	- 1,0	3,4	3,4	...	0,4	0,4	...	2,5	1,4	+ 1,1	3,7	1,4	+ 2,3	10,5	8,1	+ 2,4
1956 .....	0,6	1,6	- 1,0	3,1	3,2	- 0,1	0,4	0,3	+ 0,1	3,2	1,4	+ 1,8	5,2	2,4	+ 2,8	12,5	8,9	+ 3,6
1957 .....	0,8	1,8	- 1,0	2,9	2,9	+ 0,4	0,5	0,3	+ 0,2	3,9	1,7	+ 2,2	4,8	2,7	+ 2,1	13,3	9,4	+ 3,9
1958 .....	0,9	1,6	- 0,7	2,9	2,9	+ 0,7	1,0	0,2	+ 0,8	5,1	1,9	+ 3,2	4,5	2,8	+ 1,7	15,1	9,4	+ 5,7
1959 .....	1,0	1,7	- 0,7	3,2	2,9	+ 0,3	1,6	0,3	+ 1,3	3,3	1,9	+ 1,4	4,6	2,6	+ 2,0	13,7	9,4	+ 4,3
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	0,6	1,0	- 0,4	1,6	1,6	...	0,8	0,1	+ 0,7	2,2	0,9	+ 1,3	2,8	1,8	+ 1,0	8,0	5,4	+ 2,6
2 <sup>e</sup> semestre .....	0,7	1,2	- 0,5	2,1	1,8	+ 0,3	0,8	0,1	+ 0,7	2,1	1,4	+ 0,7	2,3	0,7	+ 1,6	8,0	5,2	+ 2,8
Année .....	1,3	2,2	- 0,9	3,7	3,4	+ 0,3	1,6	0,2	+ 1,4	4,3	2,3	+ 2,0	5,1	2,5	+ 2,6	16,0	10,6	+ 5,4
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	0,8	1,1	- 0,3	2,2	1,9	+ 0,3	0,8	0,1	+ 0,7	2,2	1,2	+ 1,0	2,0	1,0	+ 1,0	8,0	5,3	+ 2,7
2 <sup>e</sup> semestre .....	0,6	1,1	- 0,5	2,4	1,8	+ 0,6	0,8	0,2	+ 0,6	2,4	1,2	+ 1,2	2,7	1,6	+ 1,1	8,9	5,9	+ 3,0
Année .....	1,4	2,2	- 0,8	4,6	3,7	+ 0,9	1,6	0,3	+ 1,3	4,6	2,4	+ 2,2	4,7	2,6	+ 2,1	16,9	11,2	+ 5,7

tations se sont stabilisées au niveau du semestre précédent. Quant à la réduction en 1961 par rapport à 1960 du boni des transactions sur biens et services autres que les opérations sur marchandises, elle résulte dans une large mesure de la détérioration du solde des transports.

4. *Transferts.*

Normalement, la rubrique *transferts privés* comprend, en ordre principal, en recettes, les apports d'économies de la part de Belges installés à l'étranger et, en dépenses, des versements d'économies de la part de ressortissants étrangers installés en U.E.B.L., exception faite des travailleurs étrangers dont les transferts figurent parmi les « autres transactions sur services ». De 1960 à 1961, le solde bénéficiaire des transferts privés s'est accru de 0,3 milliard passant d'une année à l'autre de 3,1 à 3,4 milliards. Toutefois, dans ce dernier chiffre interviennent à concurrence d'un montant global de 1,4 milliard deux versements effectués par la République Fédérale d'Allemagne aux termes, d'une part, de l'accord entre ce pays et la Belgique sur les prestations en faveur des ressortissants belges ayant été l'objet de mesures de persécutions nationales socialistes et, d'autre part, du Traité entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois. Abstraction faite de ces opérations de caractère exceptionnel, les recettes brutes de l'U.E.B.L. au titre des transferts privés sont en diminution de 1,1 milliard par rapport à 1960; par contre, les dépenses de même nature sont demeurées en 1961 au niveau de 1960.

Les dépenses de *transferts de l'Etat* se sont élevées à 0,8 milliard en 1961. Elles représentent une tranche de la contribution que la Belgique s'est engagée à verser, dans le cadre du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, au Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer.

5. *Mouvement des capitaux.*

Les opérations en capital de l'U.E.B.L. ont été réparties en cinq rubriques : 11. « Etat », 12. « Autres pouvoirs publics », 13. « Organismes paraétatiques d'exploitation », 14. « Organismes paraétatiques de crédit », 15. « Autres », cette dernière rubrique étant elle-même subdivisée en « Court terme recensé », « Transactions identifiées en valeurs mobilières » et « Autres ».

Dans la rubrique 12 sont reprises les opérations non seulement des pouvoirs publics subordonnés, mais aussi des fonds autonomes et des organismes paraétatiques administratifs; sont également incluses sous cette rubrique certaines opérations spécifiques effectuées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie dans le cadre des conventions qu'elle a

Rubriques 9 et 10. « Transferts »  
(Milliards de francs)

Tableau VI.

Périodes	9. Transferts privés						10. Transferts de l'Etat						Total		
	Opérations dans le cadre des institutions européennes			Autres opérations			Total			Total			Recettes	Dépenses	Solde
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde			
1955 .....	0,6	...	+ 0,6	1,3	0,8	+ 0,5	1,9	0,8	+ 1,1	...	...	...	1,9	0,8	+ 1,1
1956 .....	0,5	...	+ 0,5	1,6	0,8	+ 0,8	2,1	0,8	+ 1,3	...	...	...	2,1	0,8	+ 1,3
1957 .....	0,3	...	+ 0,3	1,8	0,6	+ 1,2	2,1	0,6	+ 1,5	...	...	...	2,1	0,6	+ 1,5
1958 .....	0,1	...	+ 0,1	2,0	0,9	+ 1,1	2,1	0,9	+ 1,2	...	...	...	2,1	0,9	+ 1,2
1959 .....	...	...	...	4,1	0,9	+ 3,2	4,1	0,9	+ 3,2	...	...	...	4,1	1,7	+ 2,4
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	...	...	...	2,4	0,4	+ 2,0	2,4	0,4	+ 2,0	...	...	...	2,4	2,1	+ 0,3
2 <sup>e</sup> semestre .....	...	...	...	1,7	0,6	+ 1,1	1,7	0,6	+ 1,1	...	...	...	1,7	1,4	+ 0,3
Année .....	...	...	...	4,1	1,0	+ 3,1	4,1	1,0	+ 3,1	...	...	...	4,1	3,5	+ 0,6
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	...	...	...	1,4	0,4	+ 1,0	1,4	0,4	+ 1,0	...	...	...	1,4	0,4	+ 1,0
2 <sup>e</sup> semestre .....	...	...	...	3,0	0,6	+ 2,4	3,0	0,6	+ 2,4	...	...	...	3,0	1,4	+ 1,6
Année .....	...	...	...	4,4	1,0	+ 3,4	4,4	1,0	+ 3,4	...	...	...	4,4	1,8	+ 2,6

conclues avec l'Etat belge au sujet du financement de certains accords de paiement; le contenu de cette rubrique ainsi que celui de la rubrique 11. « Etat » correspondent respectivement à ceux des colonnes (8) et (7) du tableau XIII-5 « Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires » de la partie statistique du présent *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

Aux tableaux VII et VIII, les opérations en capital de l'Etat, des autres pouvoirs publics, des organismes paraétatiques d'exploitation et des organis-

mes paraétatiques de crédit ont été ventilées selon qu'elles sont à long terme ou à court terme et comptabilisées séparément suivant qu'elles donnent lieu à une modification des créances ou des engagements de l'U.E.B.L. Sont enregistrés en dépenses, au titre des créances, les prêts et avances consentis à l'étranger par l'U.E.B.L., ainsi que sa participation au capital de certains organismes internationaux et, en recettes, les remboursements de l'étranger sur ces prêts et avances. Sont enregistrées en recettes, au titre des engagements, les augmentations de dettes logées à l'étranger et, en dépenses, les diminutions de dettes logées à l'étranger.

Les mouvements de capitaux de l'Etat se sont soldés par une sortie nette pour l'U.E.B.L. de 5,8 milliards en 1961; d'une part, les créances que l'U.E.B.L. possède sur l'étranger se sont accrues

<sup>(1)</sup> Il faut noter toutefois que les chiffres des colonnes (8) et (7) du tableau XIII-5 ne comprennent pas les opérations en capital des pouvoirs publics luxembourgeois, mais comprennent, par contre, celles des pouvoirs publics belges avec le Grand-Duché de Luxembourg et les transferts (donations) de l'Etat belge. Il existe en outre de légères différences d'ordre comptable entre ces chiffres et ceux de la balance des paiements.

Tableau VII.

**Rubrique 11. « Mouvement des capitaux de l'Etat »**

(Milliards de francs)

	Long terme			Court terme 1		Total
	Participation à des organismes internationaux		Prêts et emprunts	Certificats de trésorerie remis au F.M.I.	Autres	
	F.M.I.	Autres				
1961 1 <sup>er</sup> semestre :						
Créances .....	Recettes	...	0,1	...	...	0,1
	Dépenses	...	...	...	0,6	0,6
	Solde	...	+ 0,1	...	- 0,6	- 0,5
Engagements .....	Recettes	...	...	...	0,2	0,2
	Dépenses	...	0,7	...	5,2	5,9
	Solde	...	- 0,7	...	- 5,0	- 5,7
Solde général ...	...	...	- 0,6	...	- 5,6	- 6,2
1961 2 <sup>e</sup> semestre :						
Créances .....	Recettes	...	0,1	...	...	0,1
	Dépenses	...	...	...	0,4	0,4
	Solde	...	+ 0,1	...	- 0,4	- 0,3
Engagements .....	Recettes	...	7,3	...	1,6	8,9
	Dépenses	...	0,5	... <sup>2</sup>	7,7	8,2
	Solde	...	+ 6,8	... <sup>2</sup>	- 6,1	+ 0,7
Solde général ...	...	...	+ 6,9	... <sup>2</sup>	- 6,5	+ 0,4
1961 année :						
Créances .....	Recettes	...	0,2	...	...	0,2
	Dépenses	...	...	...	1,0	1,0
	Solde	...	+ 0,2	...	- 1,0	- 0,8
Engagements .....	Recettes	...	7,3	...	1,8	9,1
	Dépenses	...	1,2	... <sup>2</sup>	12,9	14,1
	Solde	...	+ 6,1	... <sup>2</sup>	- 11,1	- 5,0
Solde général ...	...	...	+ 6,3	... <sup>2</sup>	- 12,1	- 5,8

<sup>1</sup> Recettes et dépenses nettes pour les opérations avec un même organisme sur certificats de trésorerie belges libellés dans une même monnaie.  
<sup>2</sup> Aucun chiffre n'a été inscrit sous la rubrique « Court terme » dans la colonne « Certificats de trésorerie remis au F.M.I. », bien qu'au cours du second semestre de 1961, à la suite des tirages en francs belges du Royaume-Uni et de l'Argentine sur le Fonds Monétaire International, cet organisme ait encaissé 3,0 milliards de certificats de trésorerie qui lui avaient été remis antérieurement. Cette opération apparaît dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., non dans les mouvements de capitaux de l'Etat, mais comme une augmentation, à concurrence du montant précité, des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique (tableau IX) du fait que, conformément aux conventions intervenues le 1<sup>er</sup> août 1959 et le 14 octobre 1959 entre l'Etat belge et la Banque, celle-ci a remboursé ces certificats de trésorerie avec ses moyens propres, pour compte et à la décharge de l'Etat. Le procédé de comptabilisation adopté pour les opérations avec le F.M.I. est conforme aux instructions de la troisième édition du « Balance of Payments Manual » qui considère toutes les opérations d'un pays avec le F.M.I. comme du ressort des organismes monétaires.

d'un montant net de 0,8 milliard, d'autre part, les engagements de l'U.E.B.L. envers l'étranger ont subi par solde une réduction de 5 milliards.

Les dépenses au titre des créances, soit 1 milliard, représentent des amortissements et paiements d'intérêts sur la dette en monnaies étrangères que le Trésor congolais avait contractée sous la garantie de l'Etat belge avant le 30 juin 1960.

En ce qui concerne les engagements envers l'étranger, les mouvements caractéristiques de l'année sont, d'une part, une recette brute de 7,3 milliards au titre des engagements à long terme et, d'autre part, une dépense brute de 12,9 milliards au titre des engagements à court terme. La recette brute de 7,3 milliards au titre des engagements à long terme s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale

de consolidation de la dette à court terme en devises. Elle résulte des opérations ci-après : en juillet, le marché hollandais a souscrit un emprunt de 150 millions de florins, dont 75 millions pour une durée de 20 ans et 75 millions pour une durée de 2 à 5 ans; en août, le Trésor a placé sur le marché allemand un emprunt de 200 millions de deutsche marks à 2 ans; en novembre, 55 millions de dollars ont été empruntés sur le marché américain, dont 25 millions pour une durée de 15 ans et 30 millions pour une durée de 3 ans. Les engagements à long terme ont donné lieu, par ailleurs, à une dépense brute de 1,2 milliard; cette dépense provient notamment, pour un peu plus de 0,8 milliard, d'amortissements contractuels de la part de l'Etat belge et, pour un peu moins de 0,3 milliard, d'amortissements effectués par l'Etat luxembourgeois.

Tableau VIII.

**Rubriques 12 à 14. Mouvement des capitaux des « Pouvoirs publics autres que l'Etat », des « Organismes paraétatiques d'exploitation » et des « Organismes paraétatiques de crédit »**

(Milliards de francs)

	12. Pouvoirs publics autres que l'Etat				13. Organismes paraétatiques d'exploitation			14. Organismes paraétatiques de crédit		
	Long terme		Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
	Contributions au Fonds Européen <sup>1</sup>	Autres								
1961 1 <sup>er</sup> semestre :										
Créances .....	Recettes	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Dépenses	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Solde	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Engagements .....	Recettes	...	...	...	0,8	0,1	0,9	0,5	...	0,5
	Dépenses	...	...	...	0,4	...	0,4	0,2	0,2	0,4
	Solde	...	...	...	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,3	- 0,2	+ 0,1
Solde général ...	...	...	...	...	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,3	- 0,2	+ 0,1
1961 2 <sup>e</sup> semestre :										
Créances .....	Recettes	...	...	0,1	0,1	...	...	...	...	...
	Dépenses	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Solde	...	...	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	...	...
Engagements .....	Recettes	...	...	...	1,5	...	1,5	...	0,1	0,1
	Dépenses	...	...	...	...	0,1	0,1	...	...	...
	Solde	...	...	...	+ 1,5	- 0,1	+ 1,4	...	+ 0,1	+ 0,1
Solde général ...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,5	- 0,1	+ 1,4	...	+ 0,1	+ 0,1
1961 année :										
Créances .....	Recettes	...	...	0,1	0,1	...	...	...	...	...
	Dépenses	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Solde	...	...	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	...	...
Engagements .....	Recettes	...	...	...	2,3	0,1	2,4	0,5	0,1	0,6
	Dépenses	...	...	...	0,4	0,1	0,5	0,2	0,2	0,4
	Solde	...	...	...	+ 1,9	...	+ 1,9	+ 0,3	- 0,1	+ 0,2
Solde général ...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,9	...	+ 1,9	+ 0,3	- 0,1	+ 0,2

<sup>1</sup> Institué dans le cadre de l'Accord Monétaire Européen.

La dépense brute de 12,9 milliards au titre des engagements à court terme de l'Etat reflète, à concurrence de 12,1 milliards, la réduction brute de la dette en devises logée à l'étranger et, à concurrence de 0,8 milliard, la réduction brute de la dette en francs belges logée à l'étranger. La réduction de la dette à court terme en devises logée à l'étranger résulte de remboursements effectués par le Trésor à des banques et à des organismes étrangers et d'un reflux vers les banques belges de certificats du Trésor en devises détenus antérieurement par des banques étrangères. Dans la réduction brute de 0,8 milliard de la dette à court terme en francs belges logée à l'étranger, les remboursements de certificats de trésorerie précédemment souscrits par le Ruanda-Urundi interviennent pour 0,4 milliard. Les engagements à court terme ont donné lieu, par ailleurs, à une recette brute de 1,8 milliard, dont 1,5 milliard correspond à la souscription par la Banque d'Angleterre de certificats de trésorerie en francs belges avec une partie des francs belges mis à la disposition du Royaume-Uni par le Fonds Monétaire International; l'Etat a affecté cette recette au remboursement de dettes à court terme en devises.

La recette de 0,1 milliard au titre des opérations en capital des *autres pouvoirs publics* est constituée par des remboursements encaissés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie sur des créances consolidées en accords de paiement qu'elle détenait pour les avoirs rachetées à la Banque Nationale, conformément à la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1959.

En 1961, les mouvements des capitaux des *organismes paraétatiques d'exploitation* et des *organismes paraétatiques de crédit* ont donné lieu respectivement à des recettes nettes de 1,9 milliard et 0,2 milliard. Les entrées de capitaux des organismes paraétatiques d'exploitation résultent, en ordre principal, d'emprunts en dollars émis par la Société Nationale des Chemins de fer belges et de deux emprunts en florins, l'un placé par la Société Nationale des Distributions d'Eau et l'autre, par la Sabena (Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne). Parmi les organismes paraétatiques de crédit, seuls la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et l'Institut National de Crédit Agricole ont recouru aux marchés étrangers : la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne a sollicité le marché allemand, tandis que l'Institut National de Crédit Agricole a fait appel au marché hollandais.

La rubrique 15.1 *Court terme recensé* couvre une série d'éléments dont les principaux sont le mouvement des engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger, celui des acceptations en francs belges visées représentatives d'exportations et financées en dehors des organismes monétaires belges, celui des effets non visés représentatifs d'exportations et réescomptés par certains organismes paraétatiques de crédit et celui du portefeuille commercial en francs belges de certaines institutions étrangères. Ces éléments ont été introduits dans la balance

des paiements de l'U.E.B.L. pour les motifs exposés à la page 494, mais, en raison de leur nature particulière, ils ont été isolés des autres mouvements de capitaux du secteur privé. En 1961, les opérations en capital recensées sous la rubrique « Court terme » se sont clôturées par un solde négatif de 1,3 milliard, à l'origine duquel se trouve l'augmentation du portefeuille d'acceptations visées en francs belges représentatives d'exportations financées par des organismes non monétaires.

Grâce à des renseignements fournis volontairement par des banques et des agents de change, des transactions sur valeurs mobilières ont pu être isolées de l'ensemble des autres capitaux du secteur privé pour les années 1960 et 1961; les chiffres relatifs à ces transactions figurent en regard de la rubrique 15.2 *Transactions identifiées en valeurs mobilières*. L'évolution de ces placements a donné lieu à une sortie nette pour l'U.E.B.L. de 3,2 milliards en 1961 contre 4 milliards en 1960.

Faute de disposer de chiffres suffisamment détaillés, des opérations courantes ont été incluses à tort dans les mouvements de capitaux pendant les années 1955 à 1959. Des informations que des agents de change ont accepté de mettre à la disposition de la Banque Nationale ont permis d'approcher la réalité de plus près en 1960 et 1961; nonobstant cette amélioration, les chiffres pour 1960 et 1961 de la rubrique 15.3 *Autres* demeurent approximatifs et entachés d'une marge d'erreur nullement négligeable; en 1960, par exemple, comme on l'a vu plus haut, des dépenses qui devraient figurer sous cette rubrique sont confondues avec les déplacements à l'étranger. Sous ces réserves, on remarquera que le solde positif de la rubrique 15.3 « Autres » est passé de 1,3 milliard en 1960 à 5,5 milliards en 1961. L'augmentation des investissements directs étrangers en U.E.B.L., et notamment des investissements américains, est un des éléments constitutifs de cette évolution. Elle peut être illustrée par les chiffres ci-après publiés par le Ministère des Affaires Economiques.

	1960	1961
	(milliards de francs)	
Nouveaux investissements privés ...	3,4	6,7
dont : américains .....	2,3	4,0

Il faut remarquer que ces montants ne peuvent être rapprochés sans réserve de la rubrique 15.3 de la balance des paiements de l'U.E.B.L., entre autres pour les raisons ci-après : les chiffres précités, qui sont établis pour la Belgique seulement et non pour l'ensemble de l'U.E.B.L., se rapportent non aux investissements effectivement réalisés au cours d'une période déterminée, mais bien aux investissements prévus pour cette période; en outre, dans les montants recensés sont compris les capitaux belges investis dans les nouvelles sociétés par des personnes physiques ou morales résidant habituellement en U.E.B.L.

## 6. Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

Le tableau IX donne des indications détaillées concernant les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L., à savoir la structure à fin 1960 et à fin 1961 des créances et des engagements sur et envers l'étranger des organismes monétaires belges <sup>(1)</sup> et leur évolution en 1961 <sup>(2)</sup>, ainsi que le mouvement net, au cours de la même année, des avoirs et engagements des organismes monétaires luxembourgeois sur et envers des résidents de pays autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris les engagements des organismes luxembourgeois envers des institutions européennes établies en U.E.B.L. <sup>(3)</sup>.

Le total des avoirs extérieurs nets de l'ensemble des organismes monétaires de l'U.E.B.L. ne s'est accru que de 0,6 milliard en 1961 contre 6,2 milliards en 1960. Cette évolution est imputable à la détérioration du solde des importations et exportations de marchandises et de celui des mouvements de capitaux de l'Etat et des autres pouvoirs publics, compensée, dans une certaine mesure seulement, par l'élargissement du boni au titre des transferts et par l'amélioration du solde des mouvements de capitaux recensés sous la rubrique 15. « Autres » et des mouvements de capitaux des organismes paraétatiques d'exploitation.

Du 31 décembre 1960 au 31 décembre 1961, les avoirs extérieurs nets de la *Banque Nationale de Belgique* se sont accrus de 12,1 milliards. Dans ce total, le mouvement de l'encaisse en or intervient pour 3,9 milliards, celui de la créance sur le Fonds Monétaire International <sup>(4)</sup> pour 3,6 milliards et celui des avoirs en monnaies convertibles, c'est-à-dire les

dollars américains et canadiens et les monnaies de la plupart des pays membres de l'Accord Monétaire Européen, pour 7,8 milliards. Par contre, le montant global des créances bilatérales résultant pour la Belgique de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements s'est réduit de 3,1 milliards.

Le mouvement en 1961 de la créance de la Banque sur le Fonds Monétaire International résulte de deux opérations de crédit effectuées par cet organisme respectivement en août et en octobre 1961. Le 8 août, il a mis à la disposition du Royaume-Uni 4,5 milliards de francs belges. A cette fin, il a vendu de l'or à la Banque pour la contre-valeur de 1,5 milliard de francs belges et encaissé, à concurrence de 3 milliards, des certificats de trésorerie déposés à la Banque sous un dossier ouvert à son nom. Conformément aux conventions intervenues entre l'Etat belge et la Banque le 1<sup>er</sup> août et le 14 octobre 1959, la Banque a remboursé ces certificats de trésorerie avec ses moyens propres, pour compte et à la décharge de l'Etat; l'opération apparaît dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., non comme une dépense de 3 milliards au titre du mouvement des capitaux de l'Etat, mais comme une augmentation, à concurrence de ce montant, de la créance de la Banque sur le Fonds. En octobre 1961, en raison de l'achat de francs belges que l'Argentine a effectué au Fonds Monétaire International, la Banque a été amenée à rembourser une nouvelle tranche de 0,6 milliard de certificats de trésorerie déposés sous le dossier du Fonds.

Quant à la diminution de 3,1 milliards des créances bilatérales résultant pour l'U.E.B.L. de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements, elle provient de remboursements effectués par le Royaume-Uni, la France, la Grèce, l'Islande, la Norvège et la Turquie; en 1961, le Royaume-Uni et la France ont apuré leur dette.

Les engagements nets des *organismes publics belges* ont progressé de 0,6 milliard en 1961 contre 0,8 milliard en 1960. A l'origine de ces mouvements figure l'augmentation du compte d'une institution européenne auprès de l'Office des Chèques Postaux.

Les créances des *banques de dépôts belges* sur l'étranger se sont accrues de 3 milliards en 1961, mais les engagements de ces organismes envers l'étranger ont progressé de 12,8 milliards, représentant essentiellement des engagements qu'ils ont contractés auprès de leurs correspondants, maison-mère, succursales et filiales étrangers pour financer l'augmentation de leur portefeuille de certificats du Trésor belge libellés en devises.

Finalement, le total des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges s'est accru de 1,7 milliard en 1961. En tenant compte de ce que, dans le même temps, les avoirs nets des organismes monétaires luxembourgeois sur des personnes physiques ou morales considérées comme non-résidents de l'U.E.B.L. ont diminué de 1,1 milliard, on arrive au chiffre de 0,6 milliard, déjà cité plus haut, pour

(1) Les chiffres de ces créances et de ces engagements sont repris de la statistique relative aux bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires belges et des banques de dépôts belges publiée pour chaque fin de trimestre dans le tableau XIII-2 de la partie statistique de ce *Bulletin*.

(2) Cette évolution ne correspond pas toujours à la différence entre les encours à fin 1961 et à fin 1960, car elle fait abstraction des mouvements ne résultant pas d'opérations avec l'étranger. L'évolution, ainsi rectifiée, de l'ensemble des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges est donnée, par année ou par trimestre, depuis 1952, à la colonne (6) du tableau XIII-5 de ce *Bulletin*.

(3) Au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges, colonne (6) du tableau XIII-5 de la partie statistique de ce *Bulletin*, il faut ajouter, pour obtenir le mouvement des avoirs extérieurs nets, tel qu'il figure dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., un certain nombre d'éléments dont les principaux sont : a) le mouvement net des avoirs et engagements des organismes monétaires luxembourgeois sur et envers des résidents de pays autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris les engagements des organismes luxembourgeois envers des institutions européennes établies en U.E.B.L.; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises. Les montants correspondant à cet ajustement sont donnés, par année ou par trimestre, depuis 1952, à la colonne (10) du même tableau XIII-5.

(4) La troisième édition du « Balance of Payments Manual » prévoit que toutes les opérations avec le Fonds Monétaire International doivent être considérées comme étant du ressort des organismes monétaires.

Tableau IX.

**Créances et engagements des organismes monétaires de l'U.E.B.L. sur et envers l'étranger**

(Milliards de francs)

	Au 31-12-1960	Au 31-12-1961	Evolution en 1961 <sup>1</sup>
<b>A. Créances de :</b>			
1. Banque Nationale de Belgique :			
1.1 Or .....	58,5	62,4	+ 3,9
1.2 Participation au F.M.I. ....	4,4	8,0	+ 3,6
1.3 Actions et obligations .....	0,1	0,1	...
1.4 Acceptations en francs belges représentatives d'exportations .....	2,4	2,4	...
1.5 Créance sur l'U.E.P. <sup>2</sup> .....	3,5	0,4	- 3,1
1.6 Autres :			
16.1 En monnaies étrangères convertibles ...	12,6	20,4	+ 7,8
16.2 Autres <sup>3</sup> .....	...	...	...
1.7 Total .....	81,5	93,7	+12,2
2. Organismes publics belges : acceptations en francs belges représentatives d'exportations .....	0,4	0,5	+ 0,1
3. Banques de dépôts belges :			
3.1 Actions et obligations .....	0,9	1,5	...
3.2 Acceptations en francs belges représentatives d'exportations .....	0,5	0,6	+ 0,1
3.3 Autres :			
33.1 En monnaies étrangères convertibles ...	11,8	15,2	+ 3,4
33.2 Autres <sup>3</sup> .....	2,4	1,9	- 0,5
3.4 Total .....	15,6	19,2	+ 3,0
<b>Total des créances des organismes monétaires belges .....</b>	<b>97,5</b>	<b>113,4</b>	<b>+15,3</b>
<b>B. Engagements de :</b>			
1. Banque Nationale de Belgique :			
1.1 Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	...
1.2 Autres :			
12.1 En monnaies étrangères convertibles ...	...	...	...
12.2 Autres <sup>3</sup> .....	0,8	0,9	+ 0,1
1.3 Total .....	1,0	1,1	+ 0,1
2. Organismes publics belges .....	1,3	2,0	+ 0,7
3. Banques de dépôts belges :			
3.1 En monnaies étrangères convertibles .....	9,2	21,3	+12,1
3.2 Autres <sup>3</sup> .....	11,2	11,4	+ 0,7
3.3 Total .....	20,4	32,7	+12,8
<b>Total des engagements des organismes monétaires belges ...</b>	<b>22,7</b>	<b>35,8</b>	<b>+13,6</b>
<b>C. Créances nettes sur l'étranger des organismes monétaires   belges (A-B) .....</b>	<b>74,8</b>	<b>77,6</b>	<b>+ 1,7</b>
<b>D. Créances nettes des organismes monétaires luxembourgeois   sur l'étranger .....</b>			<b>- 1,1</b>
<b>E. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de   l'U.E.B.L. (C+D) .....</b>			<b>+ 0,6</b>

<sup>1</sup> Après élimination des mouvements ne résultant pas d'opérations avec l'étranger.

<sup>2</sup> Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs, lors de la liquidation de l'U.E.P.

<sup>3</sup> Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible.

l'augmentation des avoirs extérieurs nets globaux de l'ensemble des organismes monétaires belges et luxembourgeois durant l'année écoulée.

### B. Balance géographique des paiements.

Les règlements financiers de l'U.E.B.L. avec l'étranger qui ont eu lieu au cours de l'année 1961 ont été ventilés au tableau X entre les entités suivantes : I. la zone sterling, II. les Etats-Unis et le Canada, III. l'ensemble des pays de la Communauté Economique Européenne, leur zone monétaire et les institutions européennes, IV. le groupe des autres pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, V. le groupe constitué par l'U.R.S.S., les pays européens qui sont ses satellites et la Finlande, VI. les institutions internationales autres que celles créées dans le cadre de la Communauté Economique Européenne.

Les modalités d'élaboration des balances partielles précitées impliquent cependant que leurs chiffres soient interprétés avec prudence. En effet, le pays de résidence du bénéficiaire ou du donneur d'ordres étranger n'était pas connu pour tous les paiements. A défaut de ce renseignement, la devise dans laquelle le paiement avait été effectué a servi de critère pour ventiler les opérations qui semblent être le plus souvent réglées dans la monnaie du bénéficiaire ou du donneur d'ordres étranger, plutôt que dans des devises tierces. Les paiements pour lesquels on ne disposait d'aucune indication valable concernant le pays de résidence du bénéficiaire ou du donneur d'ordres étranger, par exemple ceux afférents à certains mouvements de capitaux du secteur privé, ont été incorporés dans la colonne VII. « Autres pays et paiements non localisés ».

Sous ces réserves, et compte tenu de celles qui ont été formulées plus haut à propos de certains types de transactions sur services (transports, primes et indemnités d'assurances, déplacements à l'étranger), les éléments suivants peuvent être dégagés de la balance géographique des paiements de l'U.E.B.L. en 1961.

Les *exportations et importations* de marchandises se sont soldées en 1961 par un déficit de 9,1 milliards vis-à-vis de la zone sterling, de 2,8 milliards à l'égard des pays de la Communauté Economique Européenne et de 0,7 milliard vis-à-vis des « Autres pays d'Europe » (colonne V). Ce déficit cumulé de 12,6 milliards n'a été compensé qu'à concurrence de 6,9 milliards par le surplus résultant des autres exportations et importations. Les opérations recensées sous la rubrique *travail à façon* se sont clôturées par un boni avec chacune des entités distinguées au tableau X; les bonis les plus importants ont été enregistrés avec les pays de la Communauté Economique Européenne et avec la zone sterling.

Conformément aux instructions du « Balance of Payments Manual » édité par le Fonds Monétaire

International, les *opérations d'arbitrage* n'ont pas été ventilées par zone géographique, mais sont toutes reprises à la colonne VII. « Autres pays et paiements non localisés ». Les bénéfices résultant de ces opérations devraient, en principe, être ventilés suivant les pays auxquels les marchandises ont été revendues; c'est notamment dans un but de simplification que le « Manual » recommande la procédure qui a été suivie ici.

La répartition géographique du solde déficitaire global au titre des *transports* fait apparaître un excédent très net des dépenses sur les recettes à l'égard de la zone sterling : ce déficit s'explique probablement dans une large mesure par l'importance de la marine marchande britannique. Vis-à-vis des « Autres pays de l'O.C.D.E. » (colonne IV), la rubrique « Transports » s'est également soldée par un déficit, mais moins important que celui vis-à-vis de la zone sterling; le solde négatif à l'égard des autres pays de l'O.C.D.E. provient vraisemblablement pour une bonne part de prestations effectuées par la marine norvégienne.

Les recettes et dépenses enregistrées sous la rubrique *déplacements à l'étranger* ont laissé un déficit avec les pays de la C.E.E. et les autres pays de l'O.C.D.E. (colonne IV) qui comprennent la Suisse; elles se sont par contre soldées par un surplus à l'égard des autres zones géographiques.

Vis-à-vis de la zone sterling, le solde de la rubrique *revenus d'investissements* a été positif; au contraire, il a été négatif à l'égard des Etats-Unis et du Canada, des pays de la C.E.E. et des autres pays de l'O.C.D.E. (colonne IV).

Le déficit global des *transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs* se localise à concurrence de 85 p.c. dans les relations de l'U.E.B.L. avec le groupe des pays de la C.E.E.; ce pourcentage est fortement influencé par les dépenses de l'Etat belge pour l'entretien de ses forces armées stationnées sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne.

Le solde positif de 4,3 milliards qui figure en regard de la rubrique *autres services* dans la colonne III. « Pays de la C.E.E. » provient en partie des salaires transférés par les ouvriers frontaliers ou saisonniers belges et luxembourgeois occupés en France et des dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège se trouve actuellement en U.E.B.L.

La recette de 1,6 milliard au titre des *transferts privés* en provenance des pays de la C.E.E. est constituée en ordre principal par deux paiements d'indemnités par la République Fédérale d'Allemagne en faveur de ressortissants belges et luxembourgeois ayant subi des préjudices du fait de la guerre. Quant au montant indiqué en regard de l'intitulé *transferts de l'Etat*, il couvre un versement de l'Etat belge au Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer institué dans le cadre de la C.E.E.

(Milliards de francs)

	I. Zone sterling			II. Etats-Unis et Canada			III. Pays de la C.E.E., reste de leur zone monétaire et institutions européennes			IV. Autres pays de l'O.C.D.E.			V. Autres pays d'Europe			VI. Institutions internationales 1			VII. Autres pays et paiements non localisés			Total					
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde			
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>																											
1. Opérations sur marchandises 2 :																											
1.1 Exportations et importations f.o.b. 3	18,8	27,9	- 9,1	19,4	19,2	+ 0,2	89,9	92,7	- 2,8	19,7	16,4	+ 3,3	4,9	5,6	- 0,7	—	—	—	14,3	10,9	+ 3,4	167,0	172,7	- 5,7			
1.2 Travail à façon	0,8	...	+ 0,8	0,4	0,1	+ 0,3	2,2	1,0	+ 1,2	0,4	0,1	+ 0,3	0,1	...	+ 0,1	—	—	—	0,8	0,1	+ 0,7	4,7	1,3	+ 3,4			
1.3 Opérations d'arbitrage (nettes)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	+ 2,3	2,3	—	+ 2,3			
2. Or non monétaire	...	1,0	- 1,0	...	...	...	...	0,1	- 0,1	0,4	0,2	+ 0,2	...	...	...	—	—	—	...	0,2	- 0,2	0,4	1,5	- 1,1			
3. Transports 3	1,6	2,8	- 1,2	1,1	1,1	...	5,3	5,4	- 0,1	1,0	1,6	- 0,6	0,3	0,1	+ 0,2	—	—	—	1,5	0,4	+ 1,1	10,8	11,4	- 0,6			
4. Primes et indemnités d'assurances	0,4	0,6	- 0,2	0,5	0,3	+ 0,2	0,4	0,6	- 0,2	0,3	0,5	- 0,2	...	...	...	—	—	—	...	0,3	- 0,3	1,6	2,3	- 0,7			
5. Déplacements à l'étranger 2	1,0	0,3	+ 0,7	1,7	0,8	+ 0,9	1,3	3,6	- 2,3	0,6	2,0	- 1,4	...	...	...	—	—	—	1,1	0,1	+ 1,0	5,7	6,8	- 1,1			
6. Revenus d'investissements	1,7	1,0	+ 0,7	2,1	2,5	- 0,4	2,5	2,8	- 0,3	0,7	1,2	- 0,5	...	...	...	—	—	—	3,5	0,6	+ 2,9	10,5	8,1	+ 2,4			
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	0,5	0,1	+ 0,4	0,1	0,7	- 0,6	0,9	3,2	- 2,3	0,1	0,3	- 0,2	0,1	...	+ 0,1	—	—	—	0,2	0,3	- 0,1	1,9	4,6	- 2,7			
8. Autres	1,2	1,1	+ 0,1	1,7	1,8	- 0,1	10,5	6,2	+ 4,3	0,8	1,6	- 0,8	0,3	0,1	+ 0,2	—	—	—	2,4	0,4	+ 2,0	16,9	11,2	+ 5,7			
<b>Total des transactions sur biens et services</b>	<b>26,0</b>	<b>34,8</b>	<b>- 8,8</b>	<b>27,0</b>	<b>26,5</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>113,0</b>	<b>115,6</b>	<b>- 2,6</b>	<b>24,0</b>	<b>23,9</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>- 0,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26,1</b>	<b>13,3</b>	<b>+ 12,8</b>	<b>221,8</b>	<b>219,9</b>	<b>+ 1,9</b>			
<b>B. Transferts :</b>																											
9. Transferts privés	...	...	...	0,2	0,1	+ 0,1	1,6	0,1	+ 1,5	0,1	0,1	...	...	...	...	—	—	—	2,5	0,7	+ 1,8	4,4	1,0	+ 3,4			
10. Transferts de l'Etat	...	...	...	...	...	...	...	0,8	- 0,8	...	...	...	...	...	...	—	—	—	...	...	...	...	0,8	- 0,8			
<b>Total des transferts</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>4,4</b>	<b>1,8</b>	<b>+ 2,6</b>			
<b>C. Mouvement des capitaux :</b>																											
11. Etat	1,5	0,1	+ 1,4	2,8	6,9	- 4,1	4,8	5,1	- 0,3	...	1,0	- 1,0	...	...	...	0,2	0,7	- 0,5	0,4	1,7	- 1,3	9,7	15,5	- 5,8			
12. Autres pouvoirs publics	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,1	...	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	0,1	...	+ 0,1			
13. Organismes paraétatiques d'exploita- tion	...	...	...	1,1	0,3	+ 0,8	1,3	0,2	+ 1,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2,4	0,5	+ 1,9			
14. Organismes paraétatiques de crédit	...	...	...	...	...	...	0,6	0,2	+ 0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	- 0,2	0,6	0,4	+ 0,2			
15. Autres :																											
15.1 Court terme recensé (net)	—	0,1	- 0,1	—	0,2	- 0,2	—	0,3	- 0,3	—	0,3	- 0,3	—	0,2	- 0,2	—	—	—	—	0,2	- 0,2	—	1,3	- 1,3			
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières	1,1	1,3	- 0,2	4,1	4,5	- 0,4	5,1	7,6	- 2,5	1,6	1,8	- 0,2	...	...	...	—	—	—	0,2	0,1	+ 0,1	12,1	15,3	- 3,2			
15.3 Autres 2 (nets)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,5	—	+ 5,5	5,5	—	+ 5,5			
<b>Total du mouvement des capitaux</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>8,0</b>	<b>11,9</b>	<b>- 3,9</b>	<b>11,8</b>	<b>13,4</b>	<b>- 1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>3,1</b>	<b>- 1,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,5</b>	<b>6,1</b>	<b>2,2</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>30,4</b>	<b>33,0</b>	<b>- 2,6</b>			
<b>D. Opérations non déterminées 2</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,3</b>	<b>- 1,3</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>- 0,4</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>3,2</b>	<b>- 1,9</b>			
<b>E. Total des rubriques A à D</b>	<b>28,7</b>	<b>36,3</b>	<b>- 7,6</b>	<b>35,2</b>	<b>38,5</b>	<b>- 3,3</b>	<b>126,4</b>	<b>131,2</b>	<b>- 4,8</b>	<b>25,7</b>	<b>27,5</b>	<b>- 1,8</b>	<b>5,8</b>	<b>6,0</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,5</b>	<b>35,9</b>	<b>17,7</b>	<b>+ 18,2</b>	<b>257,9</b>	<b>257,9</b>	<b>...</b>			
<b>F. Règlements multilatéraux, erreurs et   omissions (nets) (G - E)</b>	<b>3,2</b>	<b>—</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>12,0</b>	<b>—</b>	<b>+ 12,0</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>3,3</b>	<b>—</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>—</b>	<b>19,3</b>	<b>- 19,3</b>	<b>20,0</b>	<b>19,4</b>	<b>+ 0,6</b>			
<b>G. Total des recettes et des dépenses dont   le solde correspond au mouvement des   avoirs extérieurs nets des organismes   monétaires</b>	<b>31,9</b>	<b>36,3</b>	<b>- 4,4</b>	<b>47,2</b>	<b>38,5</b>	<b>+ 8,7</b>	<b>126,4</b>	<b>131,3</b>	<b>- 4,9</b>	<b>27,1</b>	<b>27,5</b>	<b>- 0,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>- 0,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,7</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>35,9</b>	<b>37,0</b>	<b>- 1,1</b>	<b>277,9</b>	<b>277,3</b>	<b>+ 0,6</b>			

1 Il s'agit des institutions internationales autres que celles créées dans le cadre de la Communauté Economique Européenne; seuls le mouvement des capitaux et celui des avoirs extérieurs nets sont rangés dans cette colonne : les autres transactions de l'U.E.B.L. avec ces institutions internationales sont incluses dans la zone géographique où l'institution internationale a son siège.

2 Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3), sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

3 La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend en principe les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation de marchandises.

Tableau XI.

**Ventilation par devise des prêts et emprunts à long terme de l'Etat, des autres pouvoirs publics, des organismes paraétatiques d'exploitation et des organismes paraétatiques de crédit**

(Milliards de francs)

	Etat		Autres pouvoirs publics		Organismes paraétatiques d'exploitation		Organismes paraétatiques de crédit	
	Prêts 1	Emprunts	Prêts 2	Emprunts	Prêts	Emprunts	Prêts	Emprunts
<b>1961 1<sup>er</sup> semestre :</b>								
Prélèvements .....	DM	...	...	...	...	...	...	+ 0,2
	Fl. P.B.	...	...	...	...	+ 0,8	...	+ 0,3
	Total ...	...	...	...	...	+ 0,8	...	+ 0,5
Remboursements .....	DM	+ 0,1	...	...	...	- 0,1	...	- 0,2
	Fl. P.B.	...	- 0,1	...	...	...	...	...
	\$ U.S.	...	- 0,6	...	...	- 0,3	...	...
	Total ...	+ 0,1	- 0,7	...	...	...	- 0,4	- 0,2
Solde (entrée de capital +; sortie de capital -) .....	DM	+ 0,1	...	...	...	- 0,1	...	...
	Fl. P.B.	...	- 0,1	...	...	+ 0,8	...	+ 0,3
	\$ U.S.	...	- 0,6	...	...	- 0,3	...	...
	Total ...	+ 0,1	- 0,7	...	...	...	+ 0,4	+ 0,3
<b>1961 2<sup>e</sup> semestre :</b>								
Prélèvements .....	DM	...	+ 2,5	...	...	...	...	...
	Fl. P.B.	...	+ 2,1	...	...	+ 0,4	...	...
	\$ U.S.	...	+ 2,7	...	...	+ 1,1	...	...
	Total ...	...	+ 7,3	...	...	+ 1,5	...	...
Remboursements .....	DM	+ 0,1	...	...	...	...	...	...
	\$ U.S.	...	- 0,4	...	...	...	...	...
	£	...	- 0,1	...	...	...	...	...
	Total ...	+ 0,1	- 0,5	...	...	...	...	...
Solde (entrée de capital +; sortie de capital -) .....	DM	+ 0,1	+ 2,5	...	...	...	...	...
	Fl. P.B.	...	+ 2,1	...	...	+ 0,4	...	...
	\$ U.S.	...	+ 2,3	...	...	+ 1,1	...	...
	£	...	- 0,1	...	...	...	...	...
	Total ...	+ 0,1	+ 6,8	...	...	...	+ 1,5	...
<b>1961 année :</b>								
Prélèvements .....	DM	...	+ 2,5	...	...	...	...	+ 0,2
	Fl. P.B.	...	+ 2,1	...	...	+ 1,2	...	+ 0,3
	\$ U.S.	...	+ 2,7	...	...	+ 1,1	...	...
	Total ...	...	+ 7,3	...	...	+ 2,3	...	+ 0,5
Remboursements .....	DM	+ 0,2	...	...	...	- 0,1	...	- 0,2
	Fl. P.B.	...	- 0,1	...	...	...	...	...
	\$ U.S.	...	- 1,0	...	...	- 0,3	...	...
	£	...	- 0,1	...	...	...	...	...
Total ...	+ 0,2	- 1,2	...	...	...	- 0,4	...	- 0,2
Solde (entrée de capital +; sortie de capital -) .....	DM	+ 0,2	+ 2,5	...	...	- 0,1	...	...
	Fl. P.B.	...	+ 2,0	...	...	+ 1,2	...	+ 0,3
	\$ U.S.	...	+ 1,7	...	...	+ 0,8	...	...
	£	...	- 0,1	...	...	...	...	...
	Total ...	+ 0,2	+ 6,1	...	...	...	+ 1,9	...

<sup>1</sup> Non compris les participations à des organismes internationaux.

<sup>2</sup> Non compris les contributions au Fonds Européen institué dans le cadre de l'Accord Monétaire Européen.

Les mouvements de capitaux de l'Etat, des autres pouvoirs publics, des organismes paraétatiques d'exploitation et des organismes paraétatiques de crédit ont été décrits ci-avant (pp. 499 sq.). On n'y reviendra pas, si ce n'est pour souligner que les engagements nets de l'Etat vis-à-vis de chacune des entités mentionnées au tableau X ont diminué, exception faite des engagements à l'égard de la zone sterling; il importe de se rappeler que ces mouvements ont été très différents de ceux de la dette publique en devises, du fait notamment que l'encours des certificats de trésorerie belges en devises détenus par les banques belges a très sensiblement augmenté en 1961. Le lecteur qui désirerait se documenter plus en détail sur les mouvements de capitaux du secteur public, trouvera au tableau XI une ventilation par devise des prélèvements et remboursements sur les prêts et emprunts à long terme de l'Etat, des autres pouvoirs publics, des organismes paraétatiques d'exploitation et des organismes paraétatiques de crédit.

En ce qui concerne les opérations classées sous la rubrique *court terme recensé*, les modifications de l'encours des acceptations visées en francs belges représentatives d'exportations ont pu être réparties géographiquement; le critère de cette répartition est le pays de l'acheteur des marchandises exportées de l'U.E.B.L. Hormis quelques cas particuliers, les autres opérations de la rubrique « Court terme recensé » n'ont pu être réparties géographiquement par manque de documentation; elles ont dès lors été intégrées en totalité dans la colonne VII. « Autres pays et paiements non localisés ».

La répartition géographique des *transactions identifiées en valeurs mobilières* a été effectuée comme suit : les achats et les ventes de titres étrangers ont été classés d'après le pays d'émission des titres; les achats et les ventes de titres belges, d'après le pays de l'acheteur ou du vendeur. En 1961, ce sont surtout les transactions identifiées en valeurs mobilières classées dans la colonne « Pays de la C.E.E. » et, dans une moindre mesure, celles reprises dans la colonne « Etats-Unis et Canada » qui ont donné lieu à une sortie nette de capitaux privés. Cette constata-

tion ne peut cependant être faite sans aucune réserve, attendu qu'un certain nombre de mouvements de capitaux, dont la nature et la répartition géographique ne sont pas connues, ont été classés dans la rubrique 15.3 « Autres » sous la colonne VII. « Autres pays et paiements non localisés ».

En fait, aucun des mouvements de capitaux du secteur privé autres que le « court terme recensé » et les « transactions identifiées en valeurs mobilières », c'est-à-dire aucun des mouvements de capitaux recensés sous la rubrique 15.3 « Autres » ne peut être ventilé par zone, ce qui explique que toutes les opérations de cette rubrique apparaissent à la colonne VII. qui reprend, entre autres, les paiements non localisés.

Les chiffres de la rubrique F. *Règlements multilatéraux, erreurs et omissions* sont calculés en faisant la différence entre le mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, d'une part, et les transactions sur biens et services, les transferts, le mouvement des capitaux et les opérations non déterminées, d'autre part.

Pour chaque zone géographique, le *mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires* reprend non seulement l'augmentation (+) ou la diminution (—) des avoirs nets en francs belges et en monnaies étrangères sur cette zone, mais aussi l'augmentation (+) ou la diminution (—) des avoirs en or de la Banque Nationale résultant des opérations sur or que cet organisme a effectuées avec les pays de la zone. Ainsi définis, les mouvements avec les Etats-Unis et le Canada et avec les institutions internationales ont laissé un solde favorable à l'U.E.B.L. en 1961; par contre, pendant la même période, les mouvements avec les autres zones géographiques ont laissé un solde favorable à ces dernières. En ce qui concerne le mouvement des avoirs extérieurs avec les institutions internationales, on notera qu'il comprend l'augmentation de la créance de la Banque sur le Fonds Monétaire International intervenue à la suite des opérations exposées à la page 502.

## OPERATIONS DES SECTEURS PROVINCIAL ET COMMUNAL AU CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

Le lecteur trouvera dans ce *Bulletin*, au chapitre des « Intermédiaires financiers non monétaires », un tableau nouveau, le tableau XIV-8 relatif au financement, par le Crédit Communal de Belgique, des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal, ainsi qu'aux opérations en comptes courants de ces mêmes pouvoirs et organismes, auprès de cet établissement, pour la couverture de leurs besoins ordinaires.

Le financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal, tels que Associations intercommunales, Commissions d'Assistance publique, Fabriques d'Eglises, Polders, Wateringues et autres, est assuré au moyen de fonds provenant, d'une part, des emprunts que ces pouvoirs et organismes contractent auprès du Crédit Communal de Belgique et, d'autre part, des subventions qui leur sont allouées par l'Etat ou les provinces au titre de participation dans lesdites dépenses.

Tous les fonds en provenance de ces subventions ou de ces emprunts sont centralisés aux comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts » dont le solde disponible figure au passif du bilan du Crédit Communal de Belgique.

Ces comptes recueillent :

- 1) les montants des subventions versées en capital au Crédit Communal en faveur des secteurs provincial et communal, par l'Etat ou par les provinces ;
- 2) les montants des prêts consentis par le Crédit Communal et approuvés par les autorités tutélaires.

Ces prêts comprennent, outre ceux dont les charges (amortissements et intérêts) sont supportées par les emprunteurs, ceux dont l'Etat rembourse les charges aux emprunteurs et qui constituent, en vertu de l'arrêté royal du 22 octobre 1959, son mode d'intervention dans le financement des dépenses d'invest-

tissement en cause, en lieu et place de subventions qu'il versait antérieurement aux mêmes fins.

Les avoirs figurant aux comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts » sont utilisés au paiement des dépenses extraordinaires qui ont provoqué l'octroi des subventions ou le recours à l'emprunt; dans une faible proportion de cas, ils servent au remboursement d'emprunts.

La dette dont les provinces, communes et administrations publiques subordonnées sont comptables envers le Crédit Communal de Belgique, du chef de leurs investissements, comprend l'encours des prêts à court et à moyen terme et des prêts à long terme que cet établissement leur a consentis.

Les soldes successifs de la dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique ne résultent pas de la différence entre le montant des emprunts mis à disposition en comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts » (colonne 2) et celui des prélèvements effectués sur ces mêmes comptes en vue du remboursement d'emprunts (colonne 6). En effet, ces prélèvements ne représentent qu'une minime partie des remboursements de la dette.

Les engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique représentent la fraction des emprunts consentis par cet établissement qui n'a pas encore été versée aux comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts ».

Pour les opérations ordinaires des pouvoirs et organismes précités, le tableau XIV-8 donne les moyennes des soldes globaux journaliers créditeurs, d'une part, débiteurs, d'autre part, des comptes courants desdits pouvoirs et organismes ainsi que le total des paiements effectués par le débit de ces comptes.

Les soldes débiteurs et créditeurs globaux de ces comptes courants constituent la majeure partie des postes repris au bilan du Crédit Communal de Belgique, sous les rubriques « Comptes courants débiteurs » et « Comptes courants créditeurs » des pouvoirs et organismes publics.

# BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1962. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

## 1. MONNAIE ET CREDIT

La nouvelle loi sur le chèque. (*Bulletin de la Banque Commerciale de Liège, Liège, III, n° 2, mars-avril 1962, pp. 4-6.*)

Le crédit agricole en Belgique. (*L'Epargne du Monde, Amsterdam, n° 2, mars-avril 1962, pp. 57-64.*)

## 2. INSTITUTIONS MONETAIRES

Les banques belges en 1961. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 4, avril 1962, pp. 1-3.*)

## 4. FINANCES PUBLIQUES

ERAUW F., Hoever is de hervorming van de Rijkscomptabiliteit gevorderd? (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, XVII, nos 1-2, janvier-avril 1962, pp. 41-47.*)

La réforme fiscale et l'expansion économique. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVII, n° 11, 10 avril 1962, pp. III-VI.*)

Le régime fiscal des amortissements. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVIII, n° 385, avril 1962, pp. 629-657.*)

PARISIS A., Que nous révèle le budget de l'Etat? (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXVII, n° 129, mars 1962, pp. 9-24.*)

VAN DEN EIJNDE F., La statistique en matière d'impôts sur les revenus (suite). (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVIII, n° 385, avril 1962, pp. 668-679.*)

## 5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

Les bénéfiques industriels en Belgique. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 4, avril 1962, pp. 4-7.*)

POIVRE R., Contributions à l'étude des indices régionaux représentatifs de la capacité d'achat et de la richesse potentielle de la population belge de 1953 à 1960. (*Agence Economique et Financière, Bruxelles, 1962, 129 p.*)

## 7. PRIX ET SALAIRES

Avis sur le problème des prix. (*Bulletin d'Information et de Documentation du Conseil Central de l'Economie et des Conseils professionnels, Bruxelles, n° 24, mars 1962, pp. 22-28.*)

Enquête sur les salaires dans l'industrie belge. Résultats définitifs pour le mois d'avril 1961. Résultats provisoires pour le mois d'octobre 1961. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, XLVIII, n° 2, février 1962, pp. 318-336.*)

MERTENS W., De loonontwikkeling in België tijdens de jongste tien jaren. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LIII, n° 4, avril 1962, pp. 289-309.*)

## 10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

Avis sur le premier rapport du Comité de développement régional. (*Bulletin d'Information et de Documentation du Conseil Central de l'Economie et des Conseils professionnels, Bruxelles, n° 24, mars 1962, pp. 7-22.*)

BAEYENS H., De streekafbakening in België. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LIII, n° 4, avril 1962, pp. 311-323.*)

DALOZE J., Situation et problèmes économiques de la Belgique. (*Revue générale belge, Bruxelles, XCVIII, n° 4, avril 1962, pp. 113-117.*)

Economic Prospects in Belgium. (*International Financial News Survey, Washington, XIV, n° 8, 2 mars 1962, pp. 62-63.*)

La situation économique de la Belgique. 1<sup>er</sup> trimestre 1962. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 17, 28 avril 1962, pp. 145-151.*)

MERTENS de WILMARS J., Les objectifs de la politique économique sont-ils compatibles entre eux? (*Comptes rendus des Travaux de la Société royale d'Economie politique de Belgique, Bruxelles, n° 284, janvier 1962, 30 p.*)

MINGRET P., Problèmes d'aménagement de la région industrielle liégeoise. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXVII, n° 129, mars 1962, pp. 35-53.*)

VANNESTE O., Problemen en vooruitzichten van Belgische grensgebieden. (*E.R.V. - Mededelingen, Bruxelles, IX, n° 1, 1962, pp. 35-46.*)

## 11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

CAPON A. & MERTENS K., Onderzoek naar de representativiteit en de bruikbaarheid van de jaarlijkse produktiestatistiek in België. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VII, n° 1, 1962, pp. 3-60.*)

La bataille de l'énergie en Belgique. (*Petroleum Press Service, Paris, XXIX, n° 4, avril 1962, pp. 133-136.*)

L'industrie belge de la chaussure à l'heure du Marché commun. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 16, 21 avril 1962, pp. 137-140.*)

L'industrie pétrolière belge en fonction du trafic portuaire. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 15, 14 avril 1962, pp. 125-128.*)

Premier avis relatif à l'évolution future de l'industrie de la construction. (*Bulletin d'Information et de Documentation du Conseil Central de l'Economie et des Conseils professionnels, Bruxelles, n° 24, mars 1962, pp. 65-74.*)

VAN CABEKE R., L'avenir des industries textiles belges petites et moyennes dans le cadre du Marché commun. (*Rayonne et Fibres synthétiques, Bruxelles, XVIII, n° 4, avril 1962, pp. 375-379.*)

VAN MIEGROET J., L'industrie chimique belge dans le Marché commun. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XX, n° 1, mars 1962, pp. 65-93.*)

#### 14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS

Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1961. (*Bulletin Commercial Belge, Bruxelles, LXXVI, n° 4, avril 1962, pp. 19-48.*)

#### 15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ALTMAN O., Mercati esterni del dollaro, della sterlina e di altre valute (II). (*Bancaria, Rome, XVIII, n° 3, mars 1962, pp. 270-282.*)

CERNOHOUS Z., The Dollar : Its World Position Today. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of Minneapolis, avril 1962, pp. 4-8.*)

GAMBINO A., Vom Triffin-Plan zu den Vorschlägen Jacobssons. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, LXXXVIII, n° 1, 1962, pp. 5-31.*)

Le Fonds Monétaire International. (*Bulletin mensuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun, Paris, n° 66, mars 1962, pp. 93-96.*)

RIST L., La Banque Mondiale, l'Association Internationale de Développement et la Société Financière Internationale. (*Bulletin mensuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun, Paris, n° 66, mars 1962, pp. 87-92.*)

THORN R., A Proposal to Remove Some Desequilibrating Movements in Official Holdings of Foreign Exchange Reserves. (*The Review of Economics and Statistics, Cambridge, Massachusetts, XLIV, n° 1, février 1962, pp. 94-98.*)

TRIFFIN R., Comments on Proposals for the Reorganisation of the Monetary Situation. (*The Economic Journal, Londres, LXXII, n° 285, mars 1962, pp. 244-249.*)

VEIT O., Golddevisenstandard und Weltwährungsreform. (*Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft, Tübingen, CXVIII, n° 2, avril 1962, pp. 215-242.*)

#### 16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

BARRE P., La Banque Européenne d'Investissement — Des origines aux perspectives de développement. (*Banque, Paris, XXXVII, n° 190, avril 1962, pp. 228-232.*)

BOEL R., Communauté Atlantique, Communauté Européenne. (*Revue politique et parlementaire, Paris, LXIV, n° 722, avril 1962, pp. 11-17.*)

BOURILLON C., La circulation des capitaux dans le Marché commun (II). (*Banque, Paris, XXXVII, n° 190, avril 1962, pp. 234-239.*)

BRENDOW K., Etwas mehr Vorsicht vor Vergleichen öffentlicher Haushalte! (*Europäische Wirtschaft, Bonn, V, n° 8, 30 avril 1962, pp. 208-211.*)

CARCANO G., Riserve obbligatorie e coefficienti di tesoreria nei sistemi bancari della Comunità Economica Europea. (*Bancaria, Rome, XVIII, n° 3, mars 1962, pp. 291-302.*)

Die Unterschiede der indirekten Steuern in Europa. (*Europäische Wirtschaft, Bonn, V, n° 7, 15 avril 1962, pp. 176-178.*)

Enquête de la C.E.E. sur les salaires dans l'industrie en 1959. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 822, 7 avril 1962, pp. 248-254.*)

ERHARD L., Probleme der europäischen und atlantischen Integration. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVII, n° 1, mars 1962, pp. 31-45.*)

KELLER T., Harmonisierung der Finanzpolitik. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVII, n° 1, mars 1962, pp. 100-114.*)

La coordination des politiques conjoncturelles en Europe. (Colloque franco-allemand, Paris, 1960). (*Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée, Paris, n° 118, 1961, 140 p.*)

LANG R., Die Freiheit des Kapitalverkehrs in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und die Schweiz. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVII, n° 1, mars 1962, pp. 80-99.*)

LANNES X., Les migrations de travailleurs entre les pays du Marché commun. (*Population, Paris, XVII, n° 1, janvier 1962, pp. 29-50.*)

MAYER R., Europe 1962. (*Revue politique et parlementaire, Paris, LXIV, n° 722, avril 1962, pp. 3-10.*)

MAYOUX J., Les problèmes agricoles de l'Europe après l'accord de Bruxelles. (*Politique étrangère, Paris, XXVII, n° 2, 1962, pp. 151-172.*)

Prise de position de l'Union des Industries de la Communauté européenne sur le mémorandum de la C.E.E. sur l'orientation à donner à la politique commune des transports. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVII, n° 11, 10 avril 1962, supplément, 38 p.*)

REINHARDT F., L'Amérique et le Marché commun. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, n° 14, 1961, pp. 21-26.*)

Salaires et pouvoir d'achat dans l'Europe des Six. (*L'Economie, Paris, XVIII, n° 818, 12 avril 1962, pp. 11-12.*)

SAUWENS A., 1962, tournant de la C.E.E. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 4, avril 1962, pp. 222-228.*)

SCHAUS L., Les perspectives prochaines de l'évolution du Marché commun. (*Bulletin social des Industries, Bruxelles, XXXIV, n° 284, février 1962, pp. 79-84.*)

TROCLET L.-E., Bilan social de l'Europe : les problèmes sociaux de l'Europe des Six à la fin de la première étape. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXIII, nos 1-2, janvier-février 1962, pp. 3-42.*)

VAN BOGAERT E., De vergelijkking tussen het verdrag van de Benelux Economische Unie en het verdrag van de Europese Economische Gemeenschap. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, VII, nos 1-2, janvier-avril 1962, pp. 24-31.*)

VAN DER VELDEN M., De toetreding van het Verenigd Koninkrijk tot de E.E.G. en de overzeese landen. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVII, n° 2.332, 11 avril 1962, pp. 337-340.*)

WENTHOLT W., *Confederate Europe or World Revolution?* (Amsterdam, 1962, 106 p.)

**17. DIVERS**

MARRES J., *La monnaie de la dette.* (*Eurafrica*, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1962, pp. 37-38.)

Quelques notes sur le contentieux belgo-congolais. (*Etudes congolaises*, Bruxelles, n° 4, 1962, pp. 30-36.)

SEGERS P.-W., *De economische aspecten van de landsverdediging.* (*E.R.V.-Mededelingen*, Bruxelles, IX, n° 1, 1962, pp. 9-18.)

WAELBROECK M., *A propos des emprunts congolais.* (*Chronique de Politique étrangère*, Bruxelles, XV, n° 1, janvier 1962, pp. 57-74.)

---

## LEGISLATION ECONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 29 mars 1962

*organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (Moniteur du 12 avril 1962, p. 3.000).*

### II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Convention entre la Belgique et le Danemark

*tendant à éviter la double imposition des revenus des entreprises de navigation aérienne, signée à Copenhague, le 23 octobre 1961 (Moniteur du 7 avril 1962, p. 2.867).*

#### Relèvement du plafond

*des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (Moniteur du 7 avril 1962, p. 2.883).*

*Par arrêté royal du 27 mars 1962, le montant de sept milliards cinq cents millions de francs, fixé par l'arrêté royal du 27 juin 1961 portant le plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel est porté, par libé-*

*ration d'une tranche de cinq cents millions de francs, à huit milliards de francs.*

#### Commentaire administratif de l'arrêté royal du 14 juillet 1961

*relatif à la perception de l'impôt complémentaire personnel par voie de retenue sur certains revenus mobiliers. Addendum (Moniteur du 11 avril 1962, p. 2.987).*

#### Arrêté ministériel du 9 mars 1962

*déterminant le taux d'intérêt auquel les caisses de pension doivent consentir des prêts à l'Office*

*national des pensions pour travailleurs indépendants, dans le courant de l'année 1962 (Moniteur du 3 avril 1962, p. 2.720).*

*Article unique.* — Le taux d'intérêt annuel auquel les caisses de pension pour travailleurs indépendants doivent consentir des prêts à l'Office national des pensions pour travailleurs indépendants, au cours de l'année 1962, est fixé à 5,80 p.c., tous impôts et taxes réels étant à charge de l'Office national.

#### Arrêté royal du 20 mars 1962

*autorisant la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un vingtième emprunt de 275 millions de francs (Moniteur du 4 avril 1962, p. 2.735).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — La garantie de l'Etat est attachée au vingtième emprunt, de 275 millions de francs, à contracter par la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique ».

*Art. 4.* — A titre de quote-part dans les charges d'intérêt, le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique interviendra dans le taux d'intérêt de l'emprunt à concurrence de 1,50 p.c. sur une tranche de 100 millions de francs et de 2 p.c. pour le surplus.

Cette quote-part sera versée au Trésor, au profit du Fonds National du Logement.

*Art. 5.* — L'emprunt sera utilisé par le Fonds aux conditions fixées par l'arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> juin 1949, modifié par les arrêtés royaux des 7 mars 1952 et 27 février 1958.

#### Arrêté royal du 20 mars 1962

*autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 300 millions de francs (Moniteur du 14 avril 1962, p. 3.079).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — La garantie de l'Etat est attachée à un nouvel emprunt, au montant effectif de trois cents millions de francs, à émettre par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

*Art. 2.* — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

#### Loi du 26 mars 1962

*ouvrant le délai de déclaration des créances sur la Banque d'Emission à Bruxelles (Moniteur du 9 avril 1962, p. 2.917).*

#### Loi du 26 mars 1962

*portant confirmation de quatre arrêtés royaux pris au cours de l'année 1959 et relatifs au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 26 avril 1962, p. 3.454).*

#### Arrêté royal du 26 mars 1962

*modifiant la réglementation postale et les tarifs postaux en service intérieur en ce qui concerne l'ouverture de comptes de chèques postaux (Moniteur du 26 avril 1962, p. 3.481).*

#### Loi du 27 mars 1962

*tendant à remédier à la double imposition en matière de taxe sur les jeux et paris, frappant les enjeux et les prix ou récompenses dans les concours de paris sur les résultats d'épreuves sportives (Moniteur du 4 avril 1962, p. 2.734).*

#### Arrêté royal du 27 mars 1962

*transférant à l'exercice 1962 les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1961 sur les titres II (dépenses extraordinaires) des budgets de l'exercice 1961 et les budgets extraordinaires de certains exercices antérieurs (Moniteur du 7 avril 1962, p. 2.873).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Sont transférés à l'exercice 1962, à concurrence de 8.626.156.045 francs (...), les crédits d'engagement disponibles au 31 décembre 1961 sur les titres II (dépenses extraordinaires) des budgets de l'exercice 1961, y compris les reports de crédits opérés par la voie de l'arrêté royal du 27 juin 1961.

*Art. 2.* — Sont transférés à l'exercice 1962, à concurrence de 5.767.384.113 francs (...), les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1961 sur les titres II (dépenses extraordinaires) des budgets de l'exercice 1961, y compris les reports de crédits opérés par la voie de l'arrêté royal du 27 juin 1961.

*Art. 3.* — Sont transférés à l'exercice 1962, à concurrence de 3.307.712 francs (...), les crédits de paiement alloués par les budgets extraordinaires des exercices 1952 et 1955, crédits dont le report est autorisé par les lois des 26 juillet 1952 et 7 avril 1955.

#### Loi du 27 mars 1962

*modifiant le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 9 avril 1962, p. 2.918).*

#### Loi du 27 mars 1962

*modifiant la loi du 30 avril 1848 sur la réorganisation des monts-de-piété (Moniteur du 21 avril 1962, p. 3.310).*

#### Loi du 30 mars 1962

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1962 (Moniteur du 2 avril 1962, p. 2.678).*

## Loi du 30 mars 1962

*modifiant le titre IV, chapitre V, de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier (Moniteur du 7 avril 1962, p. 2.855).*

## Loi du 2 avril 1962

*constituant une société nationale d'investissement et des sociétés régionales d'investissement agréées (Moniteur du 18 avril 1962, p. 3.182).*

### CHAPITRE I<sup>er</sup>. — La Société Nationale d'Investissement (S.N.I.)

Article 1<sup>er</sup>. § 1<sup>er</sup>. — L'Etat est autorisé à participer à la création d'une société d'intérêt public dénommée : « Société Nationale d'Investissement » constituée conformément aux statuts annexés à la présente loi.

Les institutions financières d'intérêt public habilitées par le Roi peuvent prendre des participations dans le capital de la S.N.I., le cas échéant par dérogation à leur loi organique ou à leurs statuts.

L'ensemble des participations de l'Etat et des institutions financières d'intérêt public doit représenter au minimum 75 p.c. du capital.

§ 2. — La S.N.I. relève du Ministre des Affaires économiques et de l'Energie et du Ministre des Finances.

§ 3. — La S.N.I. est constituée dans la forme des sociétés anonymes. Sauf dérogation expresse prévue par la présente loi et par les statuts ci-annexés, les prescriptions relatives aux sociétés commerciales sont applicables à la S.N.I. dont les actes sont réputés commerciaux.

§ 4. — Les statuts de la S.N.I. peuvent être modifiés par l'assemblée générale en conformité avec les dispositions de la présente loi et dans la mesure où ils ne dérogent pas aux prescriptions relatives aux sociétés commerciales. Les modifications aux statuts sont approuvées par le Roi.

Art. 2. § 1<sup>er</sup>. — La S.N.I. a pour objet de favoriser la création ou l'extension d'entreprises industrielles et commerciales par des prises de participations temporaires dans des sociétés anonymes de droit belge dont le principal établissement est en Belgique.

§ 2. — Les prises de participations par la S.N.I. ne peuvent être effectuées que lors de la constitution d'une société ou lors d'une augmentation de capital, conformément aux articles 29, 31, 32 et 34 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et ce du consentement des fondateurs ou de l'assemblée générale, suivant le cas.

Lorsque la S.N.I. intervient à la constitution d'une société, elle le fait en qualité de fondateur.

§ 3. — La participation de la S.N.I. dans le capital d'une société anonyme, qu'elle ait été acquise par souscription au capital ou par intervention à une augmentation du capital, peut s'élever au maximum à quatre-vingts pour cent du capital de celle-ci.

§ 4. — Il peut être dérogé à la disposition qui précède, dans le cas de constitution d'une société anonyme nouvelle; toutefois, cette dérogation est subordonnée à l'autorisation donnée par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, sur proposition faite à la majorité des deux tiers, par le conseil d'administration de la S.N.I.

Art. 3. § 1<sup>er</sup>. — La S.N.I. peut émettre des obligations d'une durée minimum de cinq ans. Ces émissions sont subordonnées à l'autorisation du Ministre des Finances, qui en approuve les conditions. Le montant de ces émissions ne peut pas dépasser le montant du capital et des réserves, sauf dérogation autorisée par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§ 2. — Le Roi est autorisé à accorder la garantie de l'Etat envers les tiers, aux conditions qu'il détermine, à l'intérêt et à l'amortissement des obligations à émettre par la S.N.I. Dans le cas où le produit des opérations ne permettrait pas le remboursement des obligations ainsi que le paiement intégral desdits intérêts, l'Etat fournit à la société les sommes nécessaires pour parfaire la différence.

Les décaissements que l'Etat serait obligé d'effectuer en vertu de sa garantie lui sont remboursés en principal, majorés des intérêts au même taux que celui des obligations garanties, par voie de prélèvement sur le bénéfice net de l'exercice suivant, et, s'il échet, des exercices ultérieurs.

### CHAPITRE II. — Les sociétés régionales d'investissement agréées (S.R.I.)

Art. 4. § 1<sup>er</sup>. — La S.N.I. accorde l'agrément à des S.R.I. conformément à un règlement général à prendre par elle et approuvé par le Roi.

L'Etat, les provinces, les communes, la S.N.I. et les institutions financières d'intérêt public habilitées par le Roi, peuvent prendre des participations dans le capital d'une S.R.I. agréée, le cas échéant, par dérogation à leur loi organique ou à leurs statuts. L'ensemble de ces participations doit représenter au minimum 75 p.c. du capital et n'est pas soumis à la limitation prévue à l'article 2, § 3, de la présente loi.

Les participations prises par les provinces et les communes peuvent représenter au maximum 50 p.c. de l'ensemble des souscriptions prévues à l'alinéa précédent.

§ 2. — Les S.R.I. agréées sont des sociétés d'intérêt public constituées dans la forme des sociétés anonymes. Sauf dérogation expresse prévue par la présente loi les prescriptions relatives aux sociétés commerciales sont applicables aux S.R.I. agréées dont les actes sont réputés commerciaux.

§ 3. — Le Roi approuve, après avis de la S.N.I., les statuts des S.R.I. agréées.

Art. 5. § 1<sup>er</sup>. — Les S.R.I. agréées ont pour objet de favoriser sur le plan régional la création ou l'extension d'entreprises industrielles et commerciales par des prises de participations temporaires dans des sociétés anonymes de droit belge dont le principal établissement est en Belgique.

§ 2. — Les prises de participations par une S.R.I. agréée ne peuvent s'effectuer que de la manière et dans les limites indiquées à l'article 2, §§ 2 et 3.

Pour application de la dernière de ces dispositions, les participations prises dans une même société par la S.N.I. et une ou plusieurs S.R.I. agréées sont considérées comme un tout auquel la limitation s'applique.

§ 3. — La S.N.I. est habilitée à racheter les participations prises par les S.R.I. agréées, en respectant les conditions auxquelles les participations étaient soumises. Elle est également habilitée à accorder des crédits et avances aux S.R.I. agréées ainsi qu'aux sociétés privées d'investissement qui ont le même objet social.

Art. 6. — Les S.R.I. agréées peuvent émettre des obligations d'une durée minimum de cinq ans. Ces émissions sont subordonnées à l'autorisation du Ministre des Finances, qui en approuve les conditions après avis de la S.N.I.

Le montant de ces émissions ne peut pas dépasser le montant du capital et des réserves de la S.R.I. agréée, sauf dérogation autorisée par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

La S.N.I. est autorisée à garantir envers les tiers l'intérêt et l'amortissement des obligations à émettre par la S.R.I. agréée.

### CHAPITRE III. — Dispositions communes à la Société Nationale d'Investissement et aux sociétés régionales d'investissement agréées.

Art. 7. — Durant la période pendant laquelle elle détient une participation dans une société, la S.N.I. ou la S.R.I. agréée peut exiger tous renseignements de cette société. Elle peut prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de

toutes écritures de cette société. Les engagements qu'elle entendrait stipuler de cette dernière, sont soumis à la décision du conseil d'administration ou de l'assemblée générale, conformément aux statuts de la société.

Art. 8. — La S.N.I. et les S.R.I. agréées peuvent céder sans restriction, les titres représentatifs de leur participation, après les avoir préalablement offerts en vente, par préférence, aux actionnaires de la société.

Toutefois, la S.N.I. et les S.R.I. agréées peuvent passer avec la société une convention les obligeant, durant une période minimum de trois ans à compter du moment fixé par la convention, à offrir aux actionnaires de celle-ci le rachat des titres représentant la participation. Cette convention fixe notamment les conditions de rachat.

Les restrictions apportées par les dispositions ci-dessus à la cessibilité de titres possédés par la S.N.I. et les S.R.I. agréées ne s'appliquent pas aux participations prises par la S.N.I. dans les S.R.I. agréées et dans les sociétés nouvelles constituées en application de l'article 2, § 4.

Art. 9. — Sans préjudice des obligations qui leur sont imposées par la loi ou par les règlements et hors les cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice, le président, les administrateurs, les commissaires et le personnel de la S.N.I. ou des S.R.I. agréées ne peuvent se livrer à aucune divulgation des renseignements ou des faits dont ils ont eu connaissance en raison de leurs fonctions.

CHAPITRE IV. — Dispositions diverses.

Art. 16. — A l'article 161 de l'arrêté royal n° 64 du 30 novembre 1939 concernant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, le 3° modifié par l'article 18, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 22 février 1961, est remplacé par la disposition suivante :

« 3° Les actes portant constitution, modification, prorogation ou dissolution de la Société Nationale des Distributions d'Eau, des associations formées selon les prévisions des lois du 18 août 1907 et du 1<sup>er</sup> mars 1922, de la société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, des sociétés de transports intercommunaux régies par la loi relative à la création de sociétés de transports en commun urbains, de la Société Nationale d'Investissement et des sociétés régionales d'investissement agréées. »

Art. 17. § 1<sup>er</sup>. — Sont punies des peines prévues à l'article 204 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales ceux qui contreviennent aux dispositions de l'article 7, ceux qui refusent de donner les renseignements qu'ils sont tenus de fournir en vertu de cet article, ceux qui donnent sciemment des renseignements inexacts ou incomplets ou ceux qui ne respectent pas les engagements contractés à l'égard de la S.N.I. ou des S.R.I. agréées.

§ 2. — Toute infraction à l'article 9 est punie des peines prévues par l'article 458 du Code pénal. Toutes les dispositions du livre 1<sup>er</sup> du Code pénal, y compris le chapitre VII et l'article 85, sont applicables à ces infractions.

Art. 18. — Chaque année, le Ministre des Affaires économiques et de l'Energie et le Ministre des Finances déposent sur le bureau des Chambres législatives un rapport sur l'application de la présente loi.

Art. 19. — La dissolution de la Société Nationale d'Investissement ou d'une société régionale d'investissement agréée ne peut être prononcée qu'en vertu d'une loi qui régle le mode et les conditions de la liquidation.

\*\*

Le Moniteur publie également les Statuts de la Société Nationale d'Investissement.

Loi du 3 avril 1962

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1962 (Moniteur du 7 avril 1962, p. 2.857).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires du Ministère de la Justice afférentes à l'exercice 1962 (...), des crédits s'élevant à la somme de 2.252.084.000 francs.

Arrêté ministériel du 16 avril 1962

relatif à l'octroi d'un subside pour la culture du lin (Moniteur du 30 avril 1962, p. 3.590).

Arrêté ministériel du 17 avril 1962

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 19 avril 1962, p. 3.230).

Arrêté royal du 17 avril 1962

prescrivant une statistique semestrielle des prêts personnels ou prêts sous signature (Moniteur du 27 avril 1962, p. 3.504).

Arrêté royal du 24 avril 1962

relatif à un emprunt de 1.550 millions de francs à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale des Chemins de fer belges (Moniteur du 26 avril 1962, p. 3.455).

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...), portant intérêt aux taux indiqués ci-après.  
5 p.c. l'an, à partir du 10 mai 1962 jusqu'au 9 mai 1967;  
5,25 p.c. l'an, à partir du 10 mai 1967 jusqu'au 9 mai 1972;  
5,50 p.c. l'an, à partir du 10 mai 1972 jusqu'au 9 mai 1982.

Art. 4. — Le prix d'émission est fixé à 990 francs net, par 1.000 francs de capital nominal; il est payable soit en espèces, soit en obligations, remboursables le 15 mai 1962, de l'emprunt 4,50 p.c. 1952-1962, émis par la Société Nationale des Chemins de fer belges et reprises au taux de 105 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 8. — L'emprunt est amortissable à partir de la deuxième année (...).

Les remboursements sont effectués aux taux suivants :  
le 10 mai des années 1964 à 1971 : au pair;  
le 10 mai des années 1972 à 1976 : à 103 p.c.;  
le 10 mai des années 1977 à 1981 : à 106,50 p.c.  
Les obligations non amorties avant le 10 mai 1982 sont remboursables à cette date à 110 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 11. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations :  
le 10 mai 1967, au pair de la valeur nominale;  
le 10 mai 1972, à 103 p.c. de la valeur nominale;  
le 10 mai 1977, à 106,50 p.c. de la valeur nominale.

Art. 12. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 13. — Les intérêts et la prime de remboursement sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 16. — La taxe sur les opérations de bourse due pour l'émission de l'emprunt est acquittée directement par la Société Nationale des Chemins de fer belges et supportée par elle.

### III. — LEGISLATION AGRICOLE

#### Arrêté ministériel du 13 avril 1962

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 18 avril 1962, p. 3.194).*

### IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

#### Arrêté ministériel du 16 avril 1962

*pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 30 décembre 1959 relatif au stockage des combustibles minéraux solides (Moniteur du 28 avril 1962, p. 3.544).*

#### Arrêté royal du 18 avril 1962

*déterminant les modalités de fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur du Directoire de l'industrie charbonnière (Moniteur du 20 avril 1962, p. 3.278).*

#### Arrêté royal du 18 avril 1962

*fixant, pour l'année civile 1962, le montant du prélèvement perçu en faveur du Directoire de l'industrie charbonnière (Moniteur du 20 avril 1962, p. 3.286).*

### V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

#### Arrêté royal du 15 mars 1962

*modifiant et complétant l'arrêté royal du 6 juin 1959 portant exécution de la loi du 24 décembre 1958 permettant d'instituer des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie (Moniteur du 3 avril 1962, p. 2.716).*

#### Arrêté ministériel du 10 avril 1962

*relatif à l'exécution de l'article 77 quinquies, alinéa 3, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 17 avril 1962, p. 3.164).*

#### Arrêté ministériel du 9 avril 1962

*fixant les critères à prendre en considération pour apprécier si la durée ou la fréquence du chômage est anormale (Moniteur du 17 avril 1962, p. 3.162).*

#### Arrêté royal du 12 avril 1962

*modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1961 portant certaines mesures d'exécution de la loi du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 27 avril 1962, p. 3.502).*

### VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

#### Loi du 26 mars 1962

*portant confirmation de quatre arrêtés royaux pris au cours de l'année 1959 et relatifs au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 26 avril 1962, p. 3.454).*

**Arrêté ministériel du 9 avril 1962**

*modifiant l'annexe 1 à l'arrêté ministériel du 24 février 1960 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 21 avril 1962, p. 3.313).*

**Arrêté ministériel du 17 avril 1962**

*déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 19 avril 1962, p. 3.230).*

**VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS**

**Société Nationale des Chemins de fer belges**

*Participation à l'augmentation du capital d'Eurofima (Moniteur du 11 avril 1962, p. 2.980).*

Par arrêté royal du 9 mars 1962, la Société Nationale des Chemins de fer belges est autorisée à participer, à concurrence d'un montant maximum de six millions de francs suisses, à l'augmentation du capital d'Eurofima.

**Arrêté royal du 26 mars 1962**

*modifiant, en ce qui concerne les règlements particuliers du canal de la Nèthe et de la Petite Nèthe, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur du 12 avril 1962, p. 3.013).*

**Arrêté royal du 26 mars 1962**

*modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier des canaux provinciaux de la Flandre occidentale, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur du 14 avril 1962, p. 3.085).*

**IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES**

**Arrêté royal du 23 mars 1962**

*rendant obligatoire la décision du 19 décembre 1961 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire modifiant la décision du 19 novembre 1959 de la même commission concernant le rattachement des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 février 1960 (Moniteur du 3 avril 1962, p. 2.710).*

*l'ouverture de comptes de chèques postaux (Moniteur du 26 avril 1962, p. 3.481).*

**Arrêté ministériel du 3 avril 1962**

*réglementant les prix des pneus et chambres à air (Moniteur du 10 avril 1962, p. 2.948).*

**Arrêté royal du 26 mars 1962**

*modifiant la réglementation postale et les tarifs postaux en service intérieur en ce qui concerne*

**Arrêté ministériel du 16 avril 1962**

*abrogeant l'arrêté ministériel du 15 janvier 1962, fixant les prix des briques, complété par l'arrêté ministériel du 9 février 1962 (Moniteur du 21 avril 1962, p. 3.312).*

**X. — LEGISLATION SOCIALE**

**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrêté ministériel du 9 mars 1962**

*déterminant le taux d'intérêt auquel les caisses de pension doivent consentir des prêts à l'Office national des pensions pour travailleurs indépendants, dans le courant de l'année 1962 (Moniteur du 3 avril 1962, p. 2.720). (Voir texte, rubrique II.)*

**Arrêté royal du 2 avril 1962**

*modifiant l'arrêté royal du 28 avril 1958 portant exécution de l'article 20 de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, modifié par la loi du 1<sup>er</sup> août 1957, et de l'article 25 de la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.806).*

**Loi du 3 avril 1962**

*relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers et des employés (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.791).*

**Arrêté royal du 3 avril 1962**

*fixant le montant du supplément de pension d'invalidité accordé aux ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.813).*

**Arrêté royal du 3 avril 1962**

*modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947 coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.814).*

**Arrêté royal du 3 avril 1962**

*modifiant les statuts de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.815).*

**Arrêté royal du 4 avril 1962**

*portant exécution de l'article 11 de la loi du 3 avril 1962 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers et des employés (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.804).*

**Arrêté royal du 4 avril 1962**

*modifiant l'arrêté royal du 28 mai 1958 portant statut du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs en matière d'organisation du régime de pensions de retraite et de veuve (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.809).*

**Arrêté royal du 4 avril 1962**

*portant augmentation des prestations prévues aux articles 9 et 18 de l'arrêté royal du 28 mai 1962 portant statut du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs en matière d'organisation du régime de pensions de retraite et de veuve (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.811).*

**Arrêté royal du 4 avril 1962**

*relatif aux pensions de retraite et de survie des marins naviguant sous pavillon belge (Moniteur du 6 avril 1962, p. 2.819).*

**Loi du 20 avril 1962**

*modifiant l'article 53ter de la loi du 4 août 1930 relative aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 28 avril 1962, p. 3.542).*



# STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

## I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

### 1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1959	1960	1961
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale .....	I.N.S.	8.512	9.129	9.178	9.229
Population en âge de travailler (15 à 65 ans) .....	»	5.850	5.902	5.906	
dont : Hommes .....	»	2.902	2.927	2.928	
Femmes .....	»	2.948	2.975	2.978	
Population active <sup>1</sup> :	Revue du Travail	3.481	3.506	3.504	
dont : Agriculture .....	»	423	264	257	
Industries extractives .....	»	191	151	131	
Industries manufacturières .....	»	1.311	1.174	1.203	
Bâtiment et construction .....	»	197	240	241	
Transports .....	»	243	244	240	
Commerce, banques, assurances, et services .....	»	1.024	1.291	1.312	
Chômeurs complets .....	»	92	142	120	

<sup>1</sup> Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

## I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

## I - 2 a. — ESTIMATIONS DE L'I.N.S.

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :											
a) Salaires et traitements .....	125,2	142,8	148,4	150,6	155,7	164,7	177,4	191,8	197,4	199,4	211,8
b) Rémunération des forces armées ...	5,2	6,6	8,1	8,7	9,0	9,6	9,4	9,9	10,6	11,2	12,1
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,2	18,3	20,9	21,4	22,1	24,1	26,3	30,0	30,7	29,9	32,9
<i>Total ...</i>	<i>146,6</i>	<i>167,7</i>	<i>177,4</i>	<i>180,7</i>	<i>186,8</i>	<i>198,4</i>	<i>213,1</i>	<i>231,7</i>	<i>238,7</i>	<i>240,5</i>	<i>256,8</i>
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :											
a) Agriculture, horticulture et sylviculture .....	19,4	21,6	20,4	22,1	21,4	21,6	20,8	23,3	22,3	23,7	22,6
b) Professions libérales .....	6,8	7,9	8,4	8,6	9,3	9,5	10,0	10,2	11,2	11,9	12,5
c) Commerce et artisanat .....	62,1	64,6	62,9	66,1	69,3	71,6	73,9	74,1	73,8	74,6	77,0
<i>Total ...</i>	<i>88,3</i>	<i>94,1</i>	<i>91,7</i>	<i>96,8</i>	<i>100,0</i>	<i>102,7</i>	<i>104,7</i>	<i>107,6</i>	<i>107,3</i>	<i>110,2</i>	<i>112,1</i>
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation) .....	4,5	5,2	4,9	4,9	5,3	6,0	6,5	6,2	5,6	6,0	6,3
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :											
a) Intérêts .....	9,1	9,8	10,7	11,8	13,0	14,4	15,5	16,5	17,9	19,3	21,0
b) Loyers .....	14,5	15,7	16,9	21,4	24,3	25,2	26,9	27,6	29,7	31,3	32,1
c) Dividendes et tantièmes .....	6,7	8,6	9,2	8,8	8,9	10,3	11,9	12,9	11,9	11,1	12,9
<i>Total ...</i>	<i>30,3</i>	<i>34,1</i>	<i>36,8</i>	<i>42,0</i>	<i>46,2</i>	<i>49,9</i>	<i>54,3</i>	<i>57,0</i>	<i>59,5</i>	<i>61,7</i>	<i>66,0</i>
5. Libéralités des sociétés	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation) .....	7,3	9,8	6,5	6,2	8,8	11,4	12,5	9,4	6,3	9,7	9,9
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique .....	4,1	7,7	8,7	6,8	6,3	6,1	7,6	7,9	6,9	6,5	7,8
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat .....	0,9	0,9	1,5	1,9	1,7	1,5	1,4	1,4	0,1	1,6	2,0
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes .....	0,4	0,5	0,3	0,5	0,7	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8
10. Moins : intérêts de la dette publique .....	- 7,2	- 7,3	- 7,7	- 8,2	- 9,0	-10,1	-10,6	-11,0	-11,9	-13,2	-14,9
11. Revenu national net au coût des facteurs <sup>1</sup> ...	275,5	313,1	320,5	331,9	347,2	367,4	390,8	411,4	413,8	424,2	447,3

<sup>1</sup> Bien qu'elles soient toutes deux établies suivant le système normalisé, les estimations de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) et de DULBEA (tableau I - 2 b, rubrique 3) présentent un écart sensible en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes. L'estimation de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) ne peut donc pas être rapprochée des données figurant dans les tableaux I - 2 b et I - 3.

**I - 2 b. — ESTIMATIONS DULBEA**

(milliards de francs)

(Système normalisé)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) .....	148,7	171,8	179,5	185,0	189,4	200,4	216,7	234,0	240,9	247,3	
2. Autres revenus .....	158,8	184,3	177,9	180,1	196,0	203,4	220,5	230,3	219,1	226,3	
3. Revenu national net au coût des facteurs <sup>1</sup> .....	<u>307,5</u>	<u>356,1</u>	<u>357,4</u>	<u>365,1</u>	<u>385,4</u>	<u>403,8</u>	<u>437,2</u>	<u>464,3</u>	<u>460,0</u>	<u>473,6</u>	<u>502,9</u>
<i>Relations avec le P.N.B. (rubrique W du tableau I - 3a et rubrique 7 du tableau I - 3b) .....</i>											
4. Consommation de capital	27,4	31,8	35,2	35,9	37,3	39,2	41,5	45,7	49,2	51,2	53,1
5. Impôts indirects moins subventions .....	28,6	31,3	35,4	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
6. <b>Produit national brut aux prix du marché</b> <b>(6) = (3) + (4) + (5)</b>	<u>363,5</u>	<u>419,3</u>	<u>428,0</u>	<u>436,4</u>	<u>458,6</u>	<u>482,4</u>	<u>520,4</u>	<u>554,2</u>	<u>551,0</u>	<u>572,4</u>	<u>608,0</u>

<sup>1</sup> Bien qu'elles soient toutes deux établies suivant le système normalisé, les estimations de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) et de DULBEA (tableau I - 2 b, rubrique 3) présentent un écart sensible en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes. L'estimation de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) ne peut donc être rapprochée des données figurant dans les tableaux I - 2 b et I - 3.

I - 3. — **PRODUIT NATIONAL BRUT**

(Estimations Dulbea, système normalisé)

I - 3a. — **P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS**

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture et pêche .....	30,6	33,4	33,6	35,3	35,6	35,5	34,3	37,2	36,3	38,7	37,4
B. Industries extractives (charbonnages uniquement) .....	17,1	18,9	20,2	19,6	18,9	20,0	20,8	23,8	21,7	16,9	16,2
C. Industries alimentaires ..	25,9	30,4	31,6	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	18,2	20,3	15,8	16,7	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
E. Matériaux de construction .....	7,9	9,8	8,9	9,5	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
F. Métallurgie de base ...	10,0	17,0	16,2	12,6	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
G. Fabrications métalliques	22,0	25,2	27,6	28,3	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
H. Autres industries <sup>1</sup> ...	26,6	33,9	32,5	32,7	35,8	40,5	44,2	45,5	45,6	50,2	54,1
<i>Ensemble de l'industrie manufacturière (C à H)</i>	<i>110,6</i>	<i>136,6</i>	<i>132,6</i>	<i>130,2</i>	<i>139,5</i>	<i>150,7</i>	<i>167,8</i>	<i>174,3</i>	<i>168,3</i>	<i>179,8</i>	<i>197,6</i>
I. Construction .....	25,7	25,7	25,7	27,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
J. Electricité, gaz et eau ..	7,3	8,5	9,2	9,4	11,0	11,4	12,9	12,4	12,4	13,0	14,6
K. Transport et communications .....	24,4	28,3	29,5	30,0	30,5	33,0	36,6	37,8	38,3	40,2	42,9
L. Commerce de gros et de détail .....	25,6	27,7	27,3	27,5	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
M. Banques, assurances et affaires immobilières ...	7,2	8,3	8,9	9,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
N. Immeubles d'habitation	19,8	21,4	22,1	27,2	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
O. Etat <sup>2</sup> .....	26,4	31,3	34,4	36,3	37,6	38,8	40,8	43,3	47,8	51,2	56,5
P. Autres services <sup>3</sup> .....	39,7	42,3	43,5	43,9	45,1	47,3	49,7	52,1	56,3	56,5	58,5
<b>Q. Produit intérieur brut identifié au coût des facteurs (A à P) .....</b>	<b>334,4</b>	<b>382,4</b>	<b>387,0</b>	<b>396,4</b>	<b>417,4</b>	<b>438,4</b>	<b>470,9</b>	<b>499,1</b>	<b>494,7</b>	<b>515,2</b>	<b>548,3</b>
R. Contribution du Reste du monde .....	4,9	5,7	5,1	5,0	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
<b>S. Produit national brut identifié au coût des facteurs (Q + R) .....</b>	<b>339,3</b>	<b>388,1</b>	<b>392,1</b>	<b>401,4</b>	<b>422,9</b>	<b>444,7</b>	<b>479,5</b>	<b>507,9</b>	<b>503,6</b>	<b>522,9</b>	<b>558,2</b>
T. Impôts indirects moins subventions .....	28,6	31,3	35,4	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
<b>U. Produit national brut aux prix du marché (S + T) .....</b>	<b>367,9</b>	<b>419,4</b>	<b>427,5</b>	<b>436,8</b>	<b>458,7</b>	<b>484,1</b>	<b>521,2</b>	<b>552,1</b>	<b>545,4</b>	<b>570,5</b>	<b>610,1</b>
V. Ajustement statistique ..	- 4,4	- 0,2	+ 0,4	- 0,4	- 0,1	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	+ 5,5	+ 1,9	- 2,1
<b>W. Produit national brut aux prix du marché (U + V) .....</b>	<b>363,5</b>	<b>419,3</b>	<b>428,0</b>	<b>436,4</b>	<b>458,6</b>	<b>482,4</b>	<b>520,4</b>	<b>554,2</b>	<b>551,0</b>	<b>572,4</b>	<b>608,0</b>

<sup>1</sup> Comprend : bois et meubles, pâtes et papier, impression, chimie et caoutchouc et autres industries.

<sup>2</sup> Y compris la santé publique et l'enseignement public.

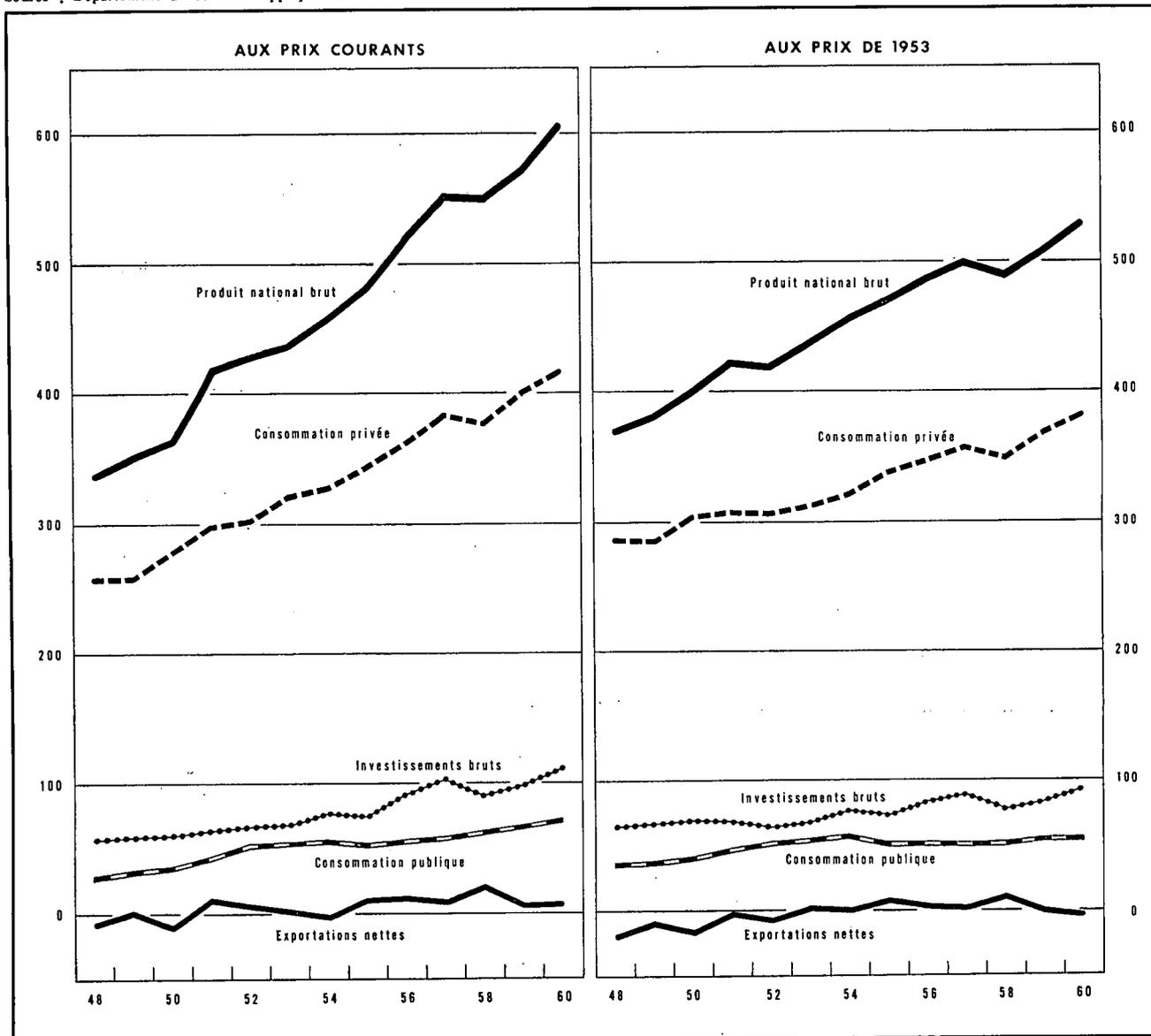
<sup>3</sup> Comprend : professions médicales et autres services.

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	278,0	299,4	303,7	321,0	328,4	344,0	361,6	384,1	377,2	401,0	417,4
2. Consommation publique	35,6	44,2	52,8	54,9	55,8	53,2	55,6	58,2	62,8	67,0	72,3
3. Formation brute de capital fixe :											
<i>Entreprises</i> .....	59,9	57,8	61,5	65,0	72,3	74,7	86,4	95,2	89,6	98,5	106,5
<i>Etat</i> .....	52,9	49,9	54,7	58,0	65,6	66,5	76,7	85,2	80,6	88,1	95,8
<i>Etat</i> .....	7,0	7,9	6,8	7,0	6,7	8,2	9,7	10,0	9,0	10,4	10,7
4. Accroissement de stocks	- 0,1	6,0	3,8	1,8	3,0	- 0,4	4,0	6,7	0,8	- 1,3	3,7
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	373,4	407,4	421,8	433,7	459,5	471,5	507,6	544,2	530,4	565,2	599,9
6. Exportations nettes :											
<i>Exportations</i> .....	- 9,9	11,9	6,2	2,7	- 0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,2	8,1
<i>Moins importations</i> ...	97,1	146,8	135,8	130,1	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	194,7	221,8
<i>Moins importations</i> ...	107,0	134,9	129,6	127,4	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
7. Produit national brut ...	363,5	419,3	428,0	436,4	458,6	482,4	520,4	554,2	551,0	572,4	608,0

### I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée	305,1	308,7	308,1	312,0	321,2	338,1	347,0	356,9	349,6	368,5	382,5
2. Consommation publique	40,7	47,5	52,8	54,9	57,9	51,7	52,0	51,8	52,5	55,2	55,7
3. Formation brute de capital fixe :											
<i>Entreprises</i> .....	69,8	62,2	61,2	65,0	73,3	72,8	80,5	82,8	77,6	85,2	90,5
<i>Etat</i> .....	61,3	54,4	54,3	58,0	66,1	65,7	72,5	75,2	70,0	76,5	82,0
	8,5	7,8	6,9	7,0	7,2	7,1	8,0	7,6	7,6	8,7	8,5
4. Accroissement de stocks	- 0,3	5,5	3,6	1,8	3,0	- 0,4	3,7	6,1	0,4	- 0,7	3,6
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	415,3	423,9	425,7	433,7	455,4	462,2	483,2	497,6	480,1	508,2	532,3
6. Exportations nettes :	-15,0	- 0,7	- 6,0	2,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	- 1,2
<i>Exportations</i> .....	108,1	123,9	116,7	130,1	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	123,1	124,6	122,7	127,4	143,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	400,3	423,2	419,7	436,4	456,6	470,7	488,1	500,3	491,4	509,6	531,1

### I - 4. — INVESTISSEMENTS BRUTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE \*

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public 1				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage 2	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers 3	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1950 .....	17,1	6,5	n.d.	n.d.	2,5	2,5	n.d.	47,7	n.d.	n.d.	1,7	16,8	64,5
1951 .....	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952 .....	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953 .....	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954 .....	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955 .....	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956 .....	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957 .....	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958 .....	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959 .....	25,5	9,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	75,3	17,1	5,5	2,8	25,4	100,7
1960 .....	27,0	9,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,4	82,4	14,1	4,5	3,4	22,0	104,4

1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.T.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.

2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.

3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

#### Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)* — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

Investissements : *L'Economie belge* (Ministère des Affaires économiques).

\* Cette estimation, établie par le Ministère des affaires économiques et de l'Energie, ne peut être rapprochée des données figurant au tableau I - 8b en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes.

## II. — EMPLOI ET CHOMAGE

### 1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport		
1959 .....	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960 .....	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1960 1 <sup>er</sup> trimestre ..	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0	
2 <sup>e</sup> trimestre ..	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 <sup>e</sup> trimestre ..	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
4 <sup>e</sup> trimestre ..	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7	
1961 1 <sup>er</sup> trimestre ..	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0	
2 <sup>e</sup> trimestre ..	99,6	68,6	103,6	106,7	106,3	116,3	111,4	83,9	99,7	101,8	
3 <sup>e</sup> trimestre ..	100,1	66,4	104,8	107,5	106,8	121,5	114,4	90,6	98,2	104,3	
1960 Novembre ...	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6	
Décembre .....	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9	
1961 Janvier .....	94,8	71,6	100,1	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4	
Février .....	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0	
Mars .....	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6	
Avril .....	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1	
Mai .....	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6	
Juin .....	100,0	67,8	103,9	107,0	106,2	118,5	111,8	88,7	99,4	103,6	
Juillet .....	99,2	67,2	104,0	106,9	105,6	120,4	112,3	90,6	97,6	103,0	
Août .....	99,7	66,2	104,9	107,3	106,4	122,4	115,2	90,5	98,6	104,2	
Septembre ...	101,3	65,7	105,5	108,2	108,3	121,6	115,7	90,6	98,4	105,6	
Octobre .....	101,5	65,3	106,0	108,3	109,2	122,8	117,6	88,8	98,1	105,3	
Novembre ...	101,3	64,6	106,1	108,2	109,7	123,3	118,8	92,1	99,4	104,0	

### II - 2. — CHOMAGE

#### Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs				reques pendant le mois	en suspens à fin de mois
						Complets	Partiels et accidentels				
1953 .....	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7	128,3	24,9	7,0
1954 .....	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0	111,4	25,7	7,2
1955 .....	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956 .....	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957 .....	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958 .....	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959 .....	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960 .....	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961 .....	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2	47,1	19,6	9,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5	56,6	15,9	7,2
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3	55,6	19,5	8,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5	26,8	23,5	13,7
3 <sup>e</sup> trimestre .....	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5	18,6	19,9	15,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	80	124,5	76,5	48,0	3.320	21,0	8,5	6,9	24,7	17,6	12,8
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	72	140,9	74,6	66,3	2.819	16,1	6,8	4,4	28,2	20,1	13,1
1961 Avril .....	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7	33,0	25,1	13,2
Mai .....	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,4	6,0	8,7	26,6	21,9	13,0
Juin .....	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2	20,8	23,6	15,0
Juillet .....	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2	19,5	16,0	13,9
Août .....	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7	18,2	20,0	15,4
Septembre .....	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7	18,1	23,6	16,8
Octobre .....	29	92,6	69,2	23,4	2.687	22,3	6,8	8,0	17,9	22,0	14,4
Novembre .....	23	101,8	75,6	26,2	2.341	19,0	6,3	6,9	25,3	17,2	13,0
Décembre .....	28	176,2	84,7	91,5	4.933	21,6	10,0	5,7	30,9	13,6	10,9
1962 Janvier .....	24	158,3	90,4	67,9	3.166	16,9	6,5	3,8	31,3	21,2	11,6
Février 6 .....	24	151,0	77,7	73,3	3.020	15,6	7,2	4,4	29,2	17,8	12,7
Mars .....	24	113,4	55,8	57,6	2.268	15,8	6,7	5,0	24,1	21,2	15,0
Avril .....	28	71,1	46,6	24,5	1.636	17,2	6,4	6,6			

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage =  $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

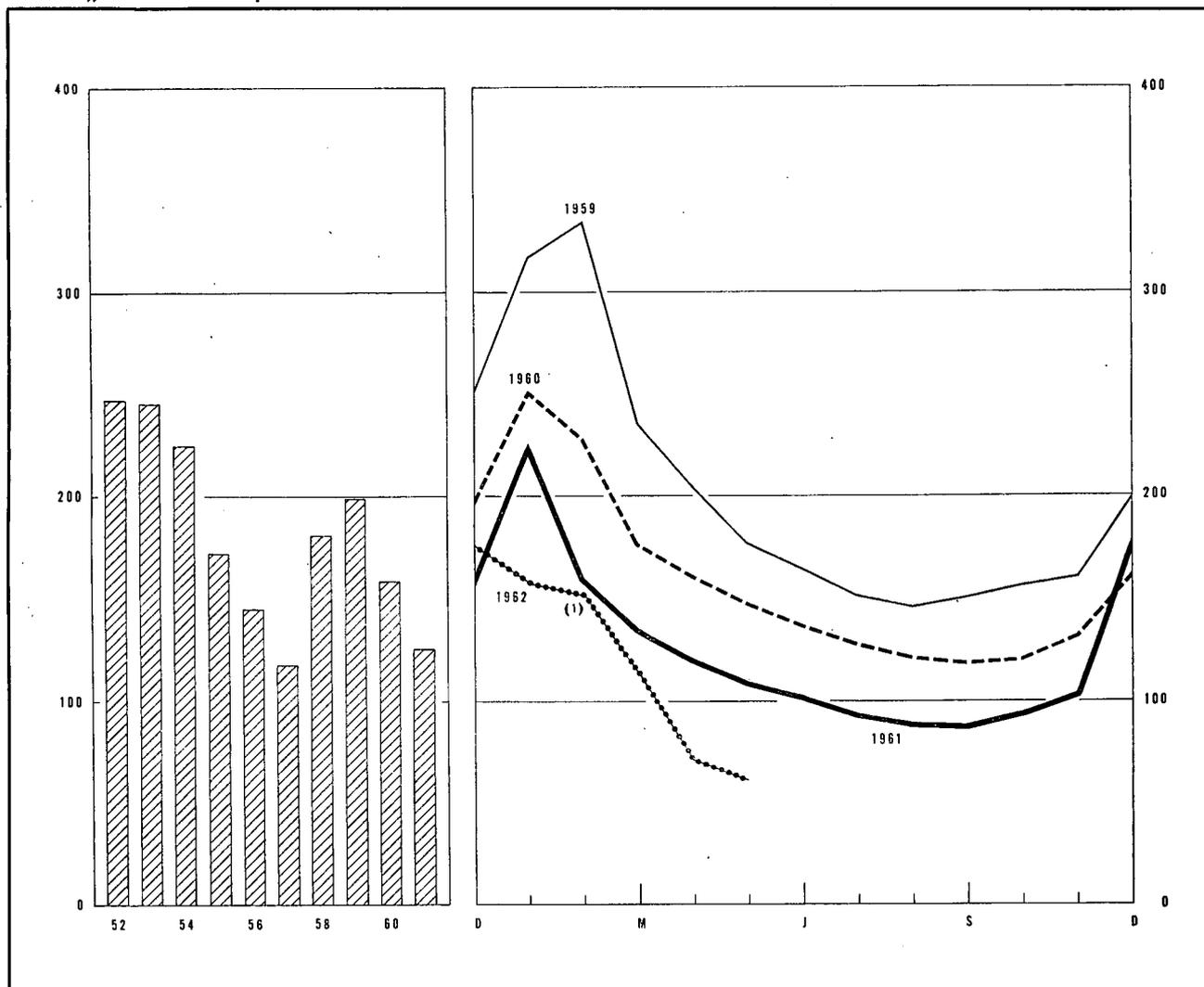
5 Chômeurs complets normalement aptes.

6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 20-12-61 (environ 10.000 unités en février 1962).

## II - 3. — CHOMAGE

### Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés Chômeurs complets + chômeurs partiels (milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1959	1960	1961	1962
1953	246	296	230	212	243	Janvier	317	252	226	158
1954	225	319	219	179	179	Février	335	229	160	151 <sup>1</sup>
1955	172	280	152	116	137	Mars	236	177	135	113
1956	145	247	122	95	115	Avril	205	161	120	71
1957	117	144	96	88	138	Mai	177	148	109	62
1958	181	204	166	149	204	Juin	165	137	102	
1959	199	292	182	150	171	Juillet	152	128	93	
1960	158	221	149	123	137	Août	146	122	89	
1961	126	177	111	90	124	Septembre	151	119	88	
1962		141 <sup>1</sup>				Octobre	157	121	93	
						Novembre	161	132	102	
						Décembre	199	162	176	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

<sup>1</sup> Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61 (environ 10.000 unités en février 1962).

### III. — AGRICULTURE ET PECHE

#### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficies cultivées).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
<b>Superficie cultivée <sup>1</sup></b> (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables .....	259	274	272	260	280	296	275	273	256
dont : froment .....	170	184	191	188	208	219	201	203	207
seigle .....	82	82	74	68	66	69	66	63	43
Céréales non panifiables .....	258	233	234	254	238	240	256	252	263
Plantes industrielles .....	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères .....	161	163	152	151	145	141	143	131	120
Légumes cultivés pour la graine .....	12	13	13	14	13	12	12	11	11
Prés et prairies .....	821	815	815	818	814	811	827	819	821
Divers .....	148	149	147	132	137	128	133	134	142
<b>Total ...</b>	<b>1.755</b>	<b>1.742</b>	<b>1.731</b>	<b>1.728</b>	<b>1.719</b>	<b>1.722</b>	<b>1.735</b>	<b>1.716</b>	<b>1.705</b>
<b>Production végétale</b> (milliers de tonnes)									
Froment .....	560	575	714	597	751	779	793	773	722
Autres céréales .....	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.036	992
Betteraves sucrières .....	2.339	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	2.703
Lin (graines et paille) .....	193	236	272	235	182	170	125	214	196
Chicorée à café .....	34	109	95	54	51	56	44	55	60
Pommes de terre .....	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	1.780
<b>Nombre d'animaux <sup>1</sup></b> (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles .....	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés .....	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait .....	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.030
Porcs .....	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
<b>Production animale</b>									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres) .....	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.555
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .....	370	381	392	400	391	412	424	441	430

<sup>1</sup> Recensements au 15 mai de chaque année.

#### III - 2. — PECHE MARITIME

##### Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Aiglefin .....	388	448	546	519	445	374	232	262	285
Cabillaud .....	852	715	870	764	662	834	653	689	698
Plie .....	421	378	392	379	427	451	381	390	291
Sole .....	502	465	323	299	289	315	257	350	314
Raie .....	277	241	312	314	356	337	342	323	328
Hareng .....	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528	409
Crevettes .....	164	122	178	266	84	64	89	39	80

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).

## IV. — INDUSTRIE

### 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P		Source : Agefi
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général 1
1954 .....	104	106	106	108	105
1955 .....	112	116	116	120	111
1956 .....	119	125	123	128	120
1957 .....	120	126	124	129	123
1958 .....	114	121	116	122	116
1959 .....	115	126	122	131	121
1960 .....	125	139	129	140	132
1961 .....	p 130	p 146	p 135	p 147	p 139
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	120	134	124	135	129
4 <sup>e</sup> trimestre .....	129	144	131	142	132
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	123	138	126	137	130
2 <sup>e</sup> trimestre .....	134	149	142	p 155	145
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p 125	p 141	p 129	p 141	139
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p 139	p 157	p 142	p 155	p 143
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....					p 143
1961 Avril .....	130	145	141	153	142
Mai .....	132	147	143	p 156	145
Juin .....	139	156	143	p 156	147
Juillet .....	111	126	117	p 130	126
Août .....	128	143	p 132	p 143	142
Septembre .....	136	154	p 140	p 151	148
Octobre .....	p 144	p 163	p 142	p 155	p 146
Novembre .....	p 140	p 157	p 146	p 159	p 143
Décembre .....	p 133	p 150	p 139	p 151	p 139
1962 Janvier .....			p 135	p 147	p 142
Février .....			p 140		p 138
Mars .....			140 <sup>2</sup>		p 149
Avril .....					144 <sup>2</sup>

1 La pondération de l'indice a été changée à partir de janvier 1960.  
2 Programme.

### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) <sup>1</sup>

Base 1953 = 100

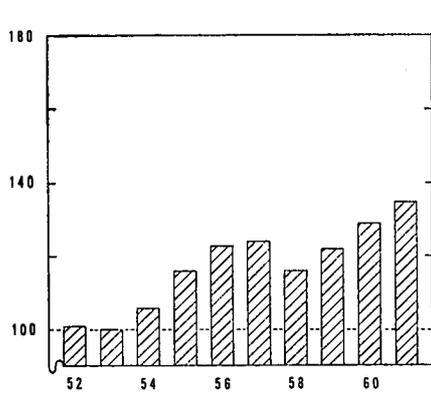
Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :													
		Combustible et énergie	Matériaux de construction		Siderurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Industrie textile						Bonne- terie	
			Total	dont : verre plat				Total	Filatures			Tissages			
									Total	Coton	Laine	Total	Coton		Laine
1953 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
1954 .....	106	99	106	108	109	107	104	106	110	111	102	108	112	106	107
1955 .....	116	103	119	136	127	126	109	110	109	105	110	108	108	112	120
1956 .....	123	105	124	151	137	135	112	118	115	109	120	115	116	121	137
1957 .....	124	104	121	130	131	135	113	122	121	113	126	119	125	118	139
1958 .....	116	99	117	148	126	127	115	101	99	89	102	96	99	93	128
1959 .....	122	88	131	186	136	132	116	113	115	102	126	108	110	108	139
1960 .....	129	89	143	212	148	140	122	122	129	108	138	117	126	110	149
1961 .....	p 135	p 88	p 144	184	p 148	p 150	p 127	p 131	136	114	148	122	124	126	p 160
1960 2 <sup>e</sup> trim. . .	133	88	155	225	152	147	125	123	129	105	142	119	126	112	145
3 <sup>e</sup> trim. . .	124	84	146	211	148	131	129	111	115	97	120	108	115	103	143
4 <sup>e</sup> trim. . .	131	89	139	198	142	143	124	134	137	116	149	127	137	122	168
1961 1 <sup>er</sup> trim. .	126	86	124	180	126	141	115	130	138	117	152	120	127	122	160
2 <sup>e</sup> trim. . .	142	91	152	169	162	160	128	135	139	117	153	126	127	130	159
3 <sup>e</sup> trim. . .	p 129	82	147	177	149	p 141	133	p 119	122	104	128	110	112	113	151
4 <sup>e</sup> trim. . .	p 142	p 92	p 153	209	p 154	p 158	p 133	p 141	145	117	161	131	129	140	p 171
1961 Janvier ...	98	66	105	182	52	108	110	120	132	108	144	112	120	113	140
Février ...	138	96	128	181	159	158	115	134	142	124	155	125	131	126	167
Mars .....	142	95	138	176	168	157	119	135	141	119	156	125	131	127	172
Avril .....	141	92	145	168	161	160	120	133	138	120	152	123	127	129	160
Mai .....	143	91	155	171	161	161	124	136	140	119	156	126	127	132	161
Juin .....	143	89	155	170	166	159	139	135	138	113	151	129	127	129	156
Juillet ...	117	73	142	179	137	125	136	102	106	102	91	99	108	92	112
Août .....	p 132	83	151	182	148	p 143	133	123	126	101	143	109	108	116	168
Septembre	p 140	89	149	170	161	p 155	130	132	133	108	149	123	121	132	175
Octobre ...	p 142	91	p 155	195	158	p 155	134	145	148	124	155	134	134	142	184
Novembre	p 146	93	p 159	214	155	p 162	140	p 145	147	117	169	135	133	145	p 180
Décembre	p 139	p 94	p 145	218	p 149	p 157	p 124	p 133	139	109	158	124	121	133	p 148
1962 Janvier ...	p 135	p 92	p 138	p 219	p 154	p 147	p 113	p 128	p 135	105	159	p 120	117	128	p 149
Février ...	p 136	p 87	p 140	p 212	p 157										p 165

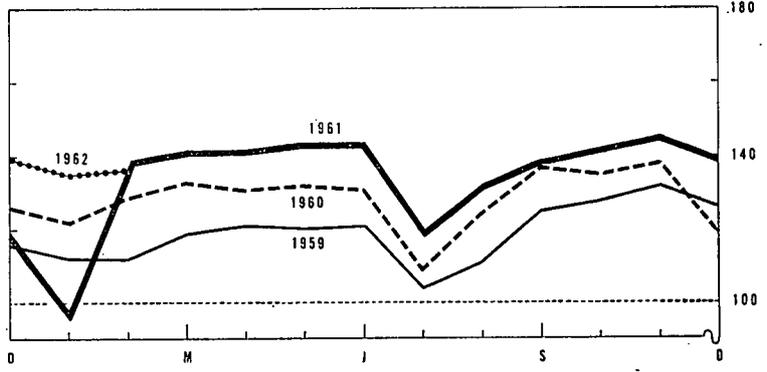
1 A partir de 1954, l'indice général, les indices des combustibles et énergie, des matériaux de construction et des industries alimentaires ont été calculés sur base d'un plus grand nombre d'entreprises (cf. Recherches économiques de Louvain du 2 novembre 1961).  
2 Chiffres rectifiés à partir de 1960.

### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

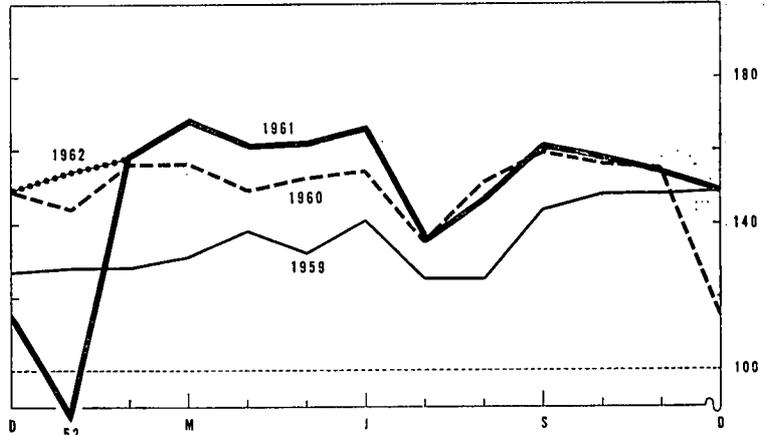
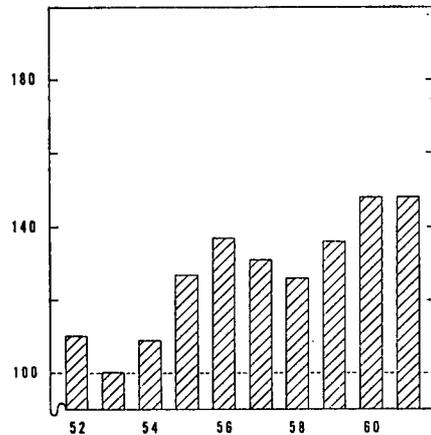
Base 1953 = 100



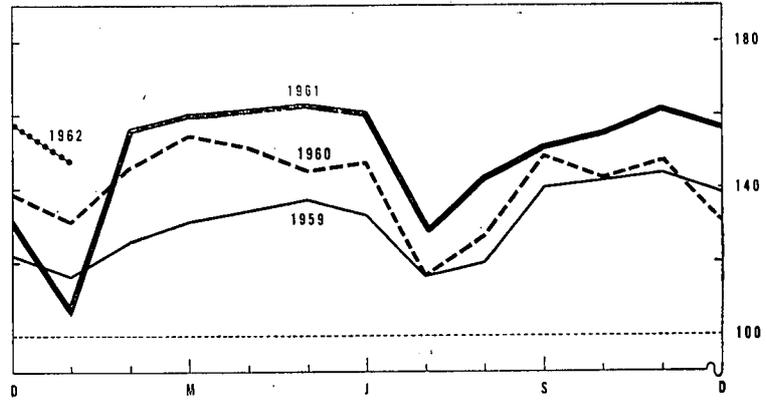
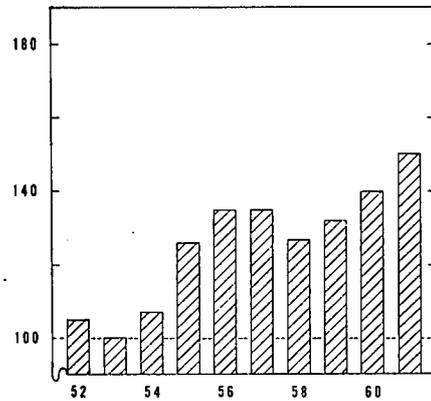
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



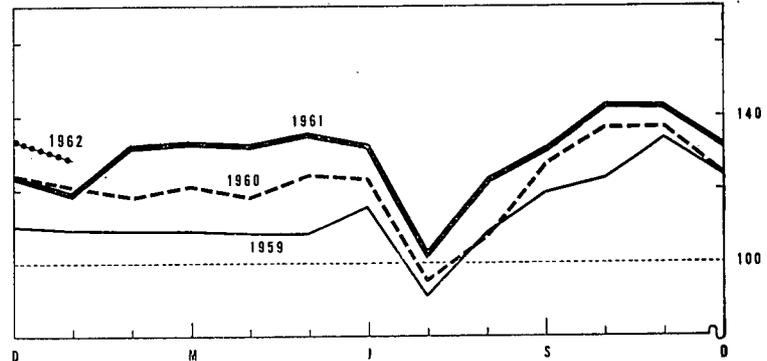
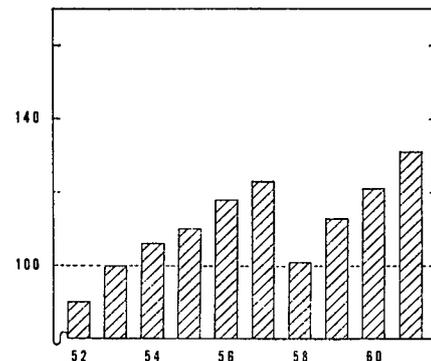
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



### IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz		
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cruë 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible	
	(milliers de tonnes)					(kg)	(millions kWh)	(millions l.)	(millions de m <sup>3</sup> )	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
1953 .....	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145	
1954 .....	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159	
1955 .....	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168	
1956 .....	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182	
1957 .....	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180	
1958 .....	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182	
1959 .....	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188	
1960 .....	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.177	669	109	200	
1961 .....	1.795	4.394	122	2.486	1.092	1.247	769	102	196	
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198	
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187	
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201	
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.656	5.384	94	2.394	1.074	1.188	836	104	185	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.844	4.394	137	2.684	1.110	1.406	759	102	212	
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	<i>p</i> 1.785	<i>p</i> 3.337				1.378				
1961 Mai .....	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205	
Juin .....	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194	
Juillet .....	1.386	5.957	134	2.128	1.054	1.072	818	102	175	
Août .....	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190	
Septembre .....	1.812	5.384	49	2.531	1.087	1.295	838	105	189	
Octobre .....	1.864	5.109	145	2.677	1.091	1.412	684	107	203	
Novembre .....	1.888	4.826	98	2.573	1.126	1.400	788	100	210	
Décembre .....	1.780	4.394	167	2.802	1.113	1.405	804	99	224	
1962 Janvier .....	1.924	4.143	68	2.623	1.122	1.426	777	103	231	
Février .....	<i>p</i> 1.602	<i>p</i> 3.722			<i>p</i> 1.123	1.285	749	96	211	
Mars .....	<i>p</i> 1.828	<i>p</i> 3.337				1.423				
Avril .....	<i>p</i> 1.727	<i>p</i> 2.959				1.281				
Mai .....	<i>p</i> 1.836									

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

### IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (8) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1953 .....	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954 .....	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955 .....	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956 .....	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957 .....	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958 .....	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959 .....	536	386	3,93	2,55	6,53	6,69
1960 .....	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961 .....	584	405	<i>p</i> 5,44	<i>p</i> 3,74	<i>p</i> 9,18	<i>p</i> 8,05
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 <sup>e</sup> trimestre .....	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	480	339	4,94	3,25	8,19	7,49
2 <sup>e</sup> trimestre .....	649	440	5,96	4,02	9,98	8,23
3 <sup>e</sup> trimestre .....	614	403	<i>p</i> 4,94	<i>p</i> 3,03	<i>p</i> 7,97	<i>p</i> 7,96
4 <sup>e</sup> trimestre .....	594	437	<i>p</i> 5,91	<i>p</i> 4,68	<i>p</i> 10,59	<i>p</i> 8,53
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	621 <sup>1</sup>					
1961 Mai .....	653	436	6,52	3,50	10,02	7,90
Juin .....	656	461	5,67	3,77	9,44	8,69
Juillet .....	563	350	<i>p</i> 4,97	<i>p</i> 2,98	<i>p</i> 7,95	<i>p</i> 7,84
Août .....	633	409	<i>p</i> 5,07	<i>p</i> 3,15	<i>p</i> 8,22	<i>p</i> 7,16
Septembre .....	647	450	<i>p</i> 4,79	<i>p</i> 2,95	<i>p</i> 7,74	<i>p</i> 8,88
Octobre .....	634	455	<i>p</i> 7,56	<i>p</i> 4,53	<i>p</i> 12,09	<i>p</i> 8,81
Novembre .....	574	431	<i>p</i> 4,99	<i>p</i> 4,89	<i>p</i> 9,88	<i>p</i> 8,06
Décembre .....	573	425	<i>p</i> 5,19	<i>p</i> 4,62	<i>p</i> 9,81	<i>p</i> 8,72
1962 Janvier .....	606 <sup>1</sup>	469	<i>p</i> 5,54	<i>p</i> 3,90	<i>p</i> 9,44	<i>p</i> 8,12
Février .....	593 <sup>1</sup>					
Mars .....	663 <sup>1</sup>					
Avril .....	620 <sup>1</sup>					
Mai .....	603 <sup>1</sup>					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

### IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )
Nombre										
1952 .....	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953 .....	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954 .....	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955 .....	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956 .....	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957 .....	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958 .....	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959 .....	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960 .....	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

### IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation <sup>1</sup>		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation <sup>2</sup>	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 2 <sup>e</sup> trimestre .....	4.093	3.568	661	521
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.370	3.131	618	531
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3.096	2.506	529	436
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	3.824	2.780	575	440
2 <sup>e</sup> trimestre .....	4.262	3.922	731	602
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.594	3.492	671	582
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3.110	2.477	560	433
1961 Février .....	3.646	2.718	549	458
Mars .....	4.560	3.947	730	546
Avril .....	4.018	3.901	675	585
Mai .....	4.270	4.157	695	572
Juin .....	4.497	3.707	824	648
Juillet .....	3.693	3.450	724	546
Août .....	3.743	3.404	671	622
Septembre .....	3.345	3.622	619	578
Octobre .....	3.065	2.952	610	485
Novembre .....	3.291	2.594	554	440
Décembre .....	2.975	1.884	517	373
1962 Janvier .....	p 3.281	1.282	434	211
Février .....	p 2.976	1.509	412	204

<sup>1</sup> Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

<sup>2</sup> Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE  
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale <sup>1</sup>		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
1 <sup>er</sup> trimestre .....	146	166	+ 13,7	116 <sup>2</sup>	130	+ 11,4	149	169	+ 13,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	157	175	+ 11,5	123	133	+ 8,4	162	182	+ 12,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	146	164	+ 12,3	116	125	+ 7,1	158	174	+ 10,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	170	184	+ 8,2	131	131 <sup>2</sup>	- 0,2	180	194	+ 7,8
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	166	179	+ 7,8	130	126 <sup>2</sup>	- 2,6	169	186	+ 10,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	175	186	+ 6,3	133	142	+ 6,5	182	194	+ 6,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	164	170	+ 3,7	125	129	+ 3,8	174	180	+ 3,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	184	195	+ 6,0	131 <sup>2</sup>	142	+ 8,7	194	202	+ 4,1
	France			Italie			Pays-Bas		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
1 <sup>er</sup> trimestre .....	157	174	+ 10,8	148	175	+ 18,2	127	150	+ 18,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	167	180	+ 7,8	155	182	+ 17,4	141	160	+ 13,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	139	155	+ 11,5	153	179	+ 17,0	139	154	+ 10,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	176	189	+ 7,4	173	190	+ 9,8	148	165	+ 11,5
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	174	185	+ 6,3	175	193	+ 10,3	150	159	+ 6,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	180	192	+ 6,7	182	196	+ 7,7	160	161	+ 0,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	155	160	+ 3,2	179	194	+ 8,4	154	153	- 0,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	189	200	+ 5,8	190	214	+ 12,6	165	163	- 1,2

\* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

<sup>1</sup> A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

<sup>2</sup> Grève.

**Références bibliographiques :** *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie,* revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Figaz,* circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Statistiques générales (O.C.D.E.).*

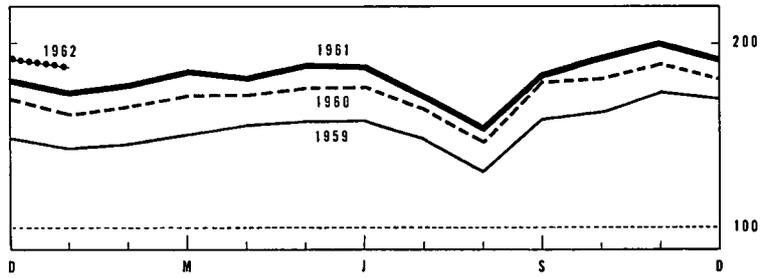
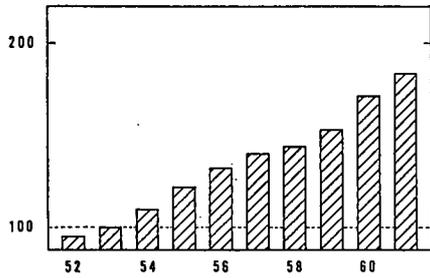
**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE  
DES PAYS DE LA C.E.E.**

**Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)**

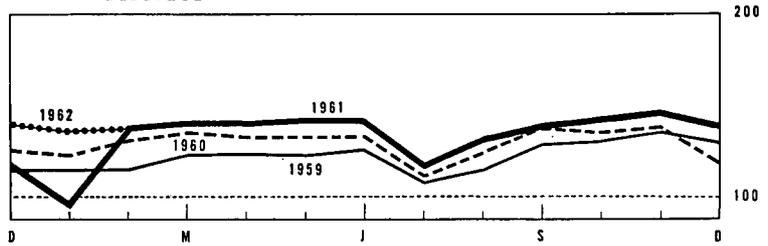
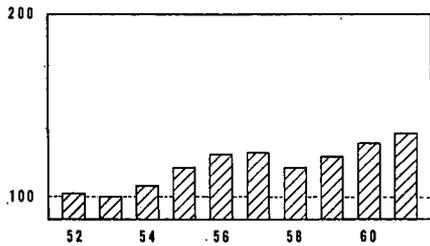
Base 1953 = 100

*(non ajustés pour variations saisonnières)*

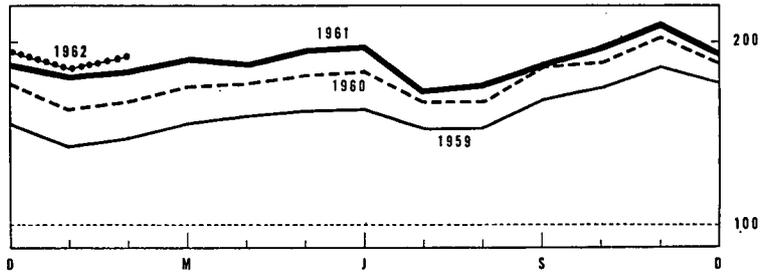
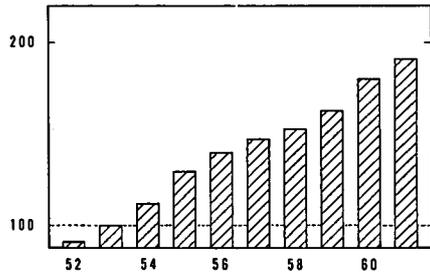
**ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.**



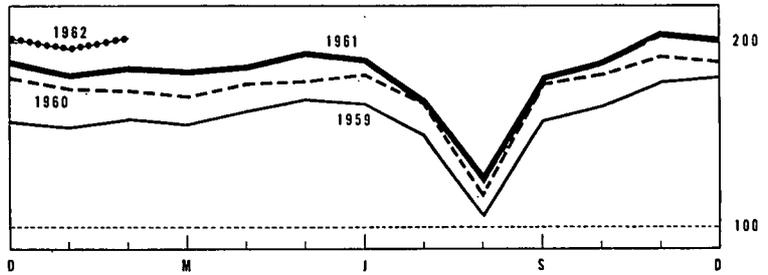
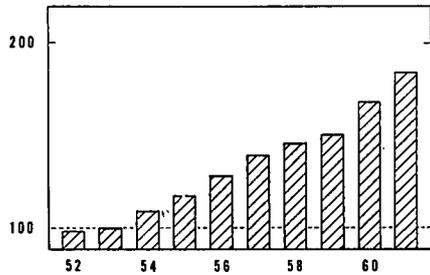
**BELGIQUE**



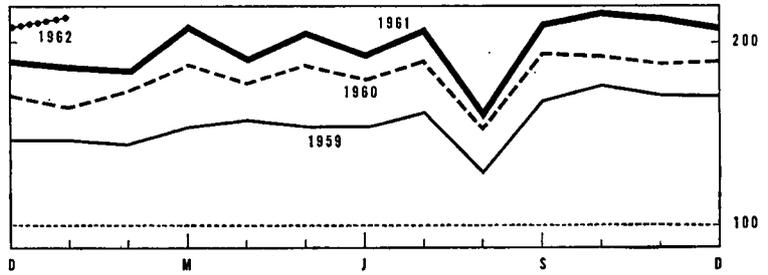
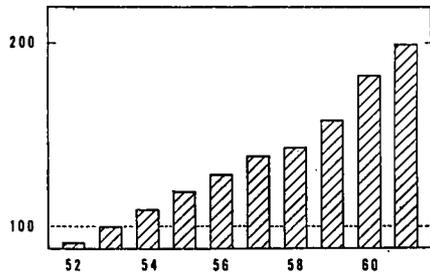
**ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin - Ouest)**



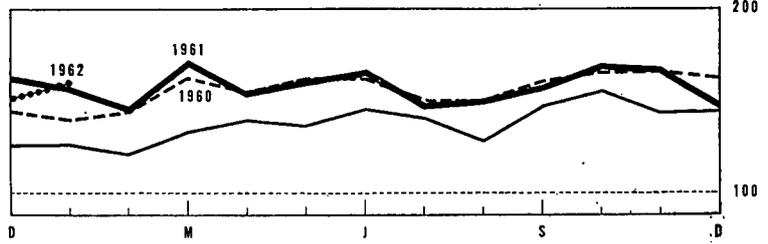
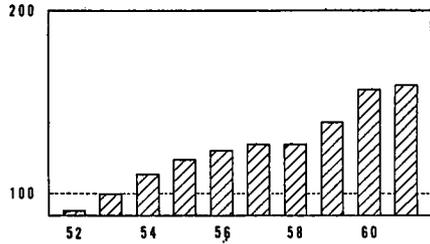
**FRANCE**



**ITALIE**



**PAYS - BAS**



## V. — SERVICES

### 1. — TRANSPORTS

#### a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées <sup>2</sup> (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			dont		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives <sup>1</sup> (milliers de tonnes)	Tonnage total			combustible et huiles minérales	Minerais
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.339	930	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1960 3 <sup>e</sup> trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2
1960 4 <sup>e</sup> trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2
1961 2 <sup>e</sup> trimestre	737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	13,1
1961 3 <sup>e</sup> trimestre	759	543	5.153	1.913	1.270	196	137,2	16,3
1961 4 <sup>e</sup> trimestre	733	584	5.534	2.071	1.255	432	80,4	11,1
1962 1 <sup>er</sup> trimestre	p 728	536	5.130	2.003	1.208	233		
1961 Février	675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0
1961 Mars	752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8
1961 Avril	712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0
1961 Mai	760	553	5.304	2.039	1.193	138	92,6	12,6
1961 Juin	739	582	5.632	2.103	1.351	193	114,1	14,6
1961 Juillet	749	526	4.828	1.767	1.243	147	147,4	17,3
1961 Août	769	539	5.199	1.928	1.264	218	129,2	15,5
1961 Septembre	759	563	5.433	2.045	1.304	223	135,1	16,0
1961 Octobre	724	588	5.668	2.047	1.217	450	103,8	13,3
1961 Novembre	768	596	5.657	2.072	1.297	598	65,9	9,8
1961 Décembre	708	567	5.276	2.095	1.252	247	71,6	10,1
1962 Janvier	p 748	560	5.303	2.183	1.221	262	76,7	9,9
1962 Février	p 693	490	4.723	1.844	1.106	205	69,2	9,2
1962 Mars	p 744	558	5.363	1.933	1.297	233		

<sup>1</sup> Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

<sup>2</sup> Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

#### V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1960 3 <sup>e</sup> trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
1960 4 <sup>e</sup> trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
1961 2 <sup>e</sup> trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
1961 3 <sup>e</sup> trimestre	3.935	2.019	1.295	161	195	56
1961 4 <sup>e</sup> trimestre	4.011	2.090	1.408	128	168	69
1962 1 <sup>er</sup> trimestre	4.142			121		
1961 Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
1961 Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
1961 Mai	3.916	2.156	1.221	148	164	53
1961 Juin	3.911	1.831	1.276	175	132	87
1961 Juillet	3.868	2.036	1.316	151	200	48
1961 Août	4.021	2.066	1.252	170	123	55
1961 Septembre	3.917	1.954	1.317	161	262	64
1961 Octobre	3.905	2.230	1.491	137	185	60
1961 Novembre	3.997	1.910	1.445	123	170	71
1961 Décembre	4.131	2.130	1.289	123	150	77
1962 Janvier	4.400	2.156	1.538	124	123	73
1962 Février	3.734			103		
1962 Mars	4.294			136		

<sup>1</sup> Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

#### V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics <sup>1</sup>	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.917	489
5.440	452
5.710	494
5.445	475
5.691	484
5.971	514
5.860	489
5.946	487
5.946	491
5.685	478
5.616	468
5.018	409
5.084	401
4.841	385

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1953 .....	761	577	41	28	45	14	16
1954 .....	911	692	50	31	57	19	17
1955 .....	1.019	766	60	33	68	22	19
1956 .....	1.084	815	66	35	71	23	19
1957 .....	1.186	898	71	33	81	25	19
1958 .....	1.341	877	84	37	102	69	51
1959 .....	1.249	979	55	30	82	27	20
1960 .....	1.307	982	69	33	99	33	25
1961 ..... p	1.356	1.031	74	34	89	38	21
1960 2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.193	862	57	32	107	36	32
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 <sup>e</sup> trimestre .....	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	347	226	23	16	13	16	9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.187	874	50	32	93	39	26
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.508	2.794	196	66	231	76	34
4 <sup>e</sup> trimestre .....	383	232	26	20	17	20	15
1960 Décembre .....	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier .....	278	189	14	12	7	10	7
Février .....	303	193	19	16	10	14	9
Mars .....	461	296	37	19	22	23	12
Avril .....	971	707	54	26	63	35	20
Mai .....	897	598	45	34	81	38	28
Juin .....	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet .....	4.574	3.864	197	64	233	63	42
Août .....	4.792	3.786	299	96	334	105	33
Septembre .....	1.158	732	91	38	121	60	27
Octobre .....	439	256	28	23	23	27	22
Novembre .....	357	218	27	18	14	18	12
Décembre .....	352	221	25	20	15	16	11

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement <sup>4</sup>		Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage <sup>1</sup>		Indice général	Hommes <sup>2</sup>			Sous-vêtements et accessoires <sup>3</sup>	Alimentation générale	Alimentation
1953 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954 .....	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104
1955 .....	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109
1956 .....	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957 .....	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958 .....	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959 .....	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960 .....	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1961 ..... p	161	160	164	145	165	144	168	116	p 163	p 152	145	130	p 147
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	154	152	153	152	172	136	122	105	166	141	148	127	146
4 <sup>e</sup> trimestre .....	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	146	155	148	152	156	142	146	120	p 154	p 144	145	129	p 148
2 <sup>e</sup> trimestre .....	156	154	169	144	162	142	212	109	p 159	p 151	146	132	p 145
3 <sup>e</sup> trimestre .....	154	152	151	147	169	139	141	116	p 169	p 147	144	127	p 145
4 <sup>e</sup> trimestre .....	187	180	190	136	173	154	173	118	p 169	p 167	143	131	p 150
1962 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	149	173	139	151	155		139	146	161	165	146		153
1961 Mars .....	168	175	174	168	175	148	181	121	p 162	p 147	158	131	p 150
Avril .....	153	159	162	141	156	136	232	112	p 147	p 147	139	126	p 136
Mai .....	154	156	162	145	164	146	231	97	p 163	p 156	143	134	p 150
Juin .....	161	148	182	147	165	144	173	119	p 167	p 151	157	135	p 150
Juillet .....	165	149	179	154	179	134	161	194	p 158	p 146	144	124	p 138
Août .....	143	149	128	134	163	141	110	71	p 180	p 145	144	132	p 151
Septembre .....	153	158	145	152	166	142	152	83	p 169	p 151	145	126	p 146
Octobre .....	163	163	179	142	163	145	195	105	p 162	p 152	140	125	p 147
Novembre .....	181	168	176	125	149	142	150	107	p 169	p 151	144	132	p 164
Décembre .....	216	210	216	141	208	175	173	143	p 177	p 198	144	136	p 140
1962 Janvier ..... p	148	168	147	149	142	152	150	212	165	156	142	134	156
Février ..... p	134	161	114	141	153	140	107	99	153	158	143	132	152
Mars ..... p	165	190	155	164	169		159	127	166	180	154		152

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.  
 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 2 <sup>e</sup> semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.430	625	169	636	11,75	2,92	3,80	5,03	4,99	1,67	1,51	1,81

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 2 <sup>e</sup> semestre .....	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 <sup>e</sup> semestre .....	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4
2 <sup>e</sup> semestre .....	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9

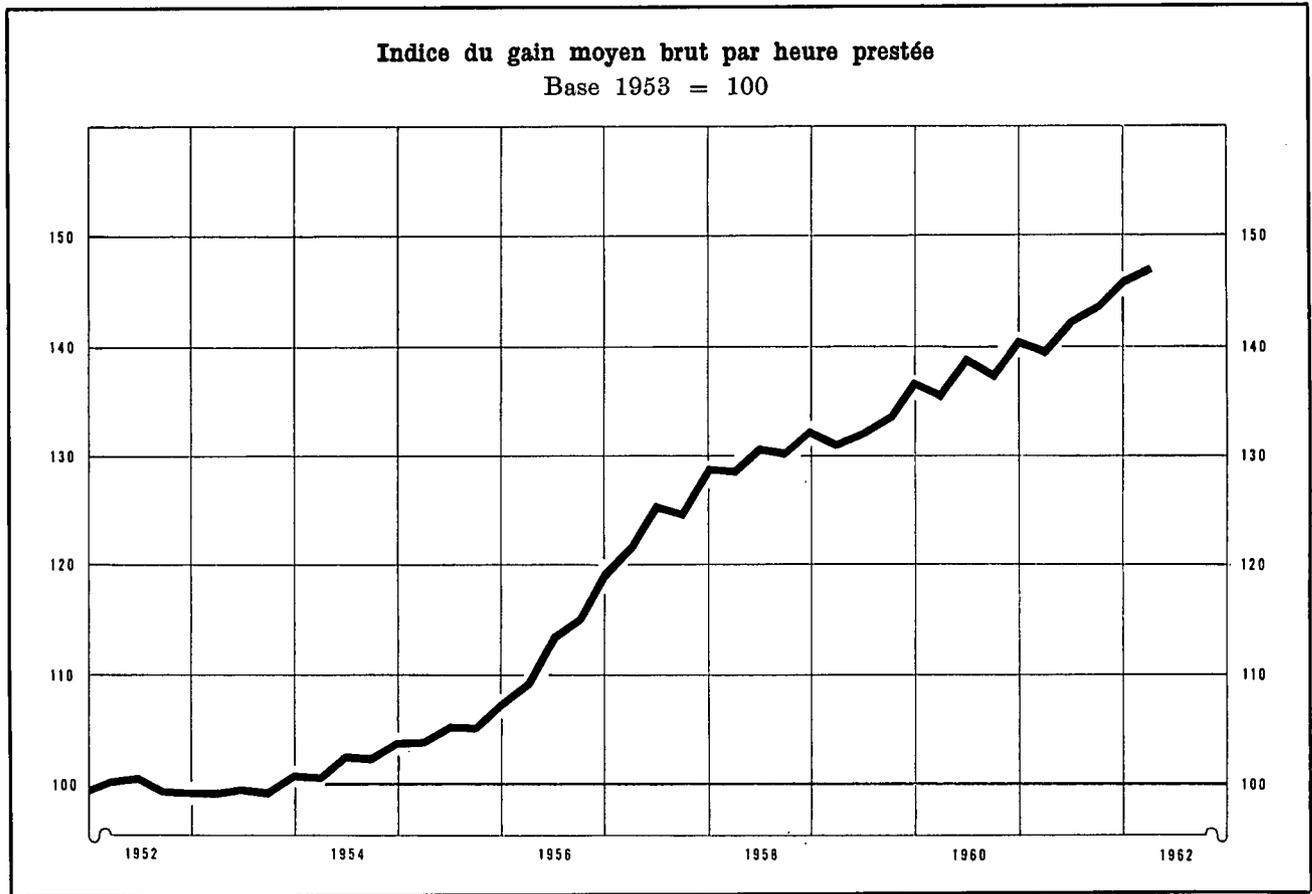
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1959 2 <sup>e</sup> semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 <sup>e</sup> semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
2 <sup>e</sup> semestre ...	829	3,5	1,2	2,6	24,4	12,6	14,4	433,1	19,6	9,5	299,1	8,9
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 2 <sup>e</sup> semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.991	419	66	123	1.268	334	124	354	39	444	1.751	69
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	8,4	1,3	2,4	25,4	6,7	2,5	7,1	0,8	8,9	35,1	1,4

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

## VI. — REVENUS

### 1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



#### Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1953 .....	100	100	100	100	100
1954 .....	103	103	102	102	103
1955 .....	106	105	106	108	106
1956 .....	115	114	114	118	114
1957 .....	125	125	125	129	125
1958 .....	131	129	129	125	132
1959 .....	133	131	132	121	135
1960 .....	138	135	137	128	p 141
1961 .....	143	140	141		p 148
1960 Septembre .	138	135	136		p 141
Décembre .	141	136	138		p 144
1961 Mars .....	140	137	139		p 145
Juin .....	142	139	140		p 148
Septembre .	144	141	142		p 148
Décembre .	146	141	142		p 151
1962 Mars ... p	147	143	145		

#### Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1952 .....	28,11	83,5	86,7	59,0
1953 .....	28,25	85,8	91,0	61,2
1954 .....	28,74	86,2	94,3	67,5
1955 .....	29,91	90,6	98,4	69,2
1956 .....	32,68	90,2	97,6	69,6
1957 .....	35,67	90,6	93,7	70,1
1958 .....	37,03	94,0	95,0	69,2
1959 .....	38,30	95,9	95,0	68,8
1960 .....	39,70	101,3	98,4	72,4
1958 Février-Avril .	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre .	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril .	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre .	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril .	39,48	97,5	97,3	71,0
Août-Octobre .	39,93	105,0	99,5	73,8
1961 Février-Avril .	40,97	111,7	100,5	76,5

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne*. *Etudes et Documents nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

## VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

### 1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barril
1953 .....	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954 .....	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955 .....	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956 .....	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957 .....	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958 .....	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959 .....	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960 .....	252	36,5	89	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1961 .....	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,89
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	244	36,1	84	34,0	30	245	807	30,5	2,77
1960 4 <sup>e</sup> trimestre .....	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
1961 2 <sup>e</sup> trimestre .....	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
1961 3 <sup>e</sup> trimestre .....	254	35,3	93	35,1	25	230	937	36,7	2,89
1961 4 <sup>e</sup> trimestre .....	259	33,5	86	35,4	23	229	953	36,0	2,89
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 259	p 34,2		p 35,5	p 24	p 233	p 953	37,0	
1961 Mai .....	246	37,6	96	34,1	26	242	862	35,0	2,89
1961 Juin .....	246	37,8	95	34,5	25	236	894	37,0	2,89
1961 Juillet .....	249	37,2	93	34,8	25	230	914	36,0	2,89
1961 Août .....	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
1961 Septembre .....	257	32,7	91	35,4	25	229	953	38,0	2,89
1961 Octobre .....	257	34,0	86	35,6	24	229	945	38,0	2,89
1961 Novembre .....	260	32,3	87	35,6	22	229	964	34,0	2,89
1961 Décembre .....	260	34,1	86	34,9	23	230	949	36,0	2,89
1962 Janvier .....	258	34,3	86	35,5	24	230	946	39,0	2,89
1962 Février .....	258	34,1	92	35,5	24	235	951	38,0	2,89
1962 Mars .....	261	34,0		35,6	p 24	p 234	p 962	33,0	
1962 Avril .....	p 264	p 33,9		p 35,7	p 24	p 234	p 950		
1962 Mai .....	p 267	p 34,9		p 35,7	p 24	p 234	p 917		

### VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1953 .....	100	100	100	100	100	100
1954 .....	99	103	102	101	104	111
1955 .....	100	98	103	105	99	165
1956 .....	98	102	105	108	100	203
1957 .....	93	100	104	107	98	145
1958 .....	84	96	98	100	96	87
1959 .....	84	93	100	103	94	93
1960 .....	85	90	99	104	90	95
1961 .....	84	90	99	103	90	102
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	85	89	98	103	90	89
1960 4 <sup>e</sup> trimestre .....	82	86	98	103	90	98
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	83	88	99	103	91	100
1961 2 <sup>e</sup> trimestre .....	85	89	100	104	90	104
1961 3 <sup>e</sup> trimestre .....	84	91	99	104	90	103
1961 4 <sup>e</sup> trimestre .....	83	90	99	102	90	102
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	83	90	99	103	90	92
1961 Mai .....	86	89	100	105	91	106
1961 Juin .....	85	90	99	104	89	104
1961 Juillet .....	85	90	99	104	90	101
1961 Août .....	84	91	100	104	91	103
1961 Septembre .....	84	92	99	104	90	106
1961 Octobre .....	83	90	99	103	90	103
1961 Novembre .....	83	89	98	102	90	105
1961 Décembre .....	84	91	99	102	91	97
1962 Janvier .....	83	91	99	103	90	93
1962 Février .....	83	90	98	103	90	91
1962 Mars .....	83	89	99	102	91	93
1962 Avril .....	84	89	99	102	91	
1962 Mai .....	83	89				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

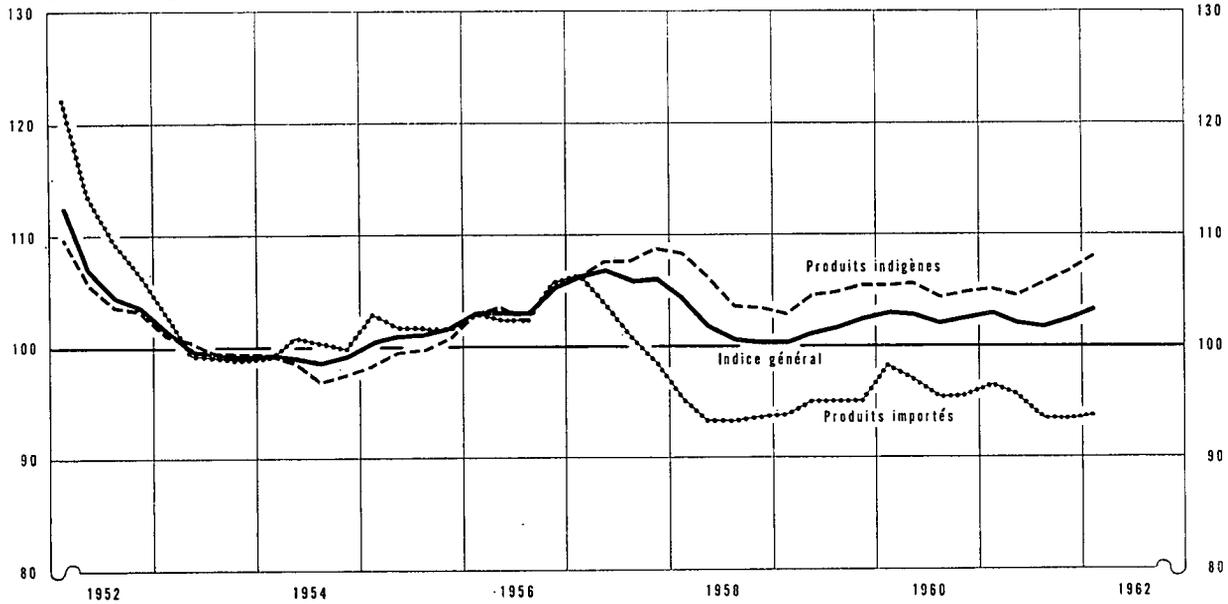
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie											Source : I.R.E.S.P.				
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.				
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis	
1953 .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954 .....	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6	98,6
1955 .....	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2	102,2
1956 .....	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4	105,4
1957 .....	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6	110,6
1958 .....	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6	106,6
1959 .....	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5	105,5
1960 .....	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1	107,1
1961 .....	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	91,0	97,3	105,8	105,8
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	102,1	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0	107,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	102,5	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7	106,7
1961 1 <sup>e</sup> trimestre .....	102,9	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9	106,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	102,1	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3	106,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	101,9	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,5	96,7	105,2	105,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	102,6	106,6	93,4	98,2	109,4	88,6	103,7	98,4	108,3	91,4	104,0	121,9	90,3	96,1	104,8	104,8
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	103,4	108,1	93,7	100,7	110,7	92,0	104,1	98,2	108,6	91,0	105,3	122,1	89,4	96,1	104,4	104,4
1961 Mars .....	103,2	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0	107,0
Avril .....	102,3	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1	106,1
Mai .....	102,0	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2	106,2
Juin .....	102,0	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6	106,6
Juillet .....	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,8	96,9	105,5	105,5
Août .....	101,5	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,9	96,7	105,2	105,2
Septembre .....	102,1	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,9	96,5	104,8	104,8
Octobre .....	102,3	106,4	93,1	97,2	108,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,7	96,3	104,7	104,7
Novembre .....	102,6	106,7	93,4	98,5	110,1	88,6	103,6	98,4	108,2	91,4	104,0	121,9	90,2	96,0	104,8	104,8
Décembre .....	102,8	106,8	93,8	98,8	109,8	89,5	103,7	98,6	108,2	91,1	104,3	121,9	90,0	96,1	104,8	104,8
1962 Janvier .....	102,8	106,8	93,4	98,2	107,9	89,8	103,9	98,3	108,1	91,0	104,8	122,1	90,0	96,0	104,8	104,8
Février .....	103,4	108,0	93,8	100,3	111,4	90,8	104,3	98,2	108,9	91,3	105,5	122,1	90,0	96,2	104,2	104,2
Mars .....	104,0	109,6	94,0	103,5	112,7	95,3	104,0	98,1	108,8	90,8	105,7	122,1	89,0	96,0	104,2	104,2
Avril .....	103,6	109,7	93,5	102,8	107,3	98,5	103,8	97,1	108,8	91,0	105,7	122,1	88,8	95,7	103,4	103,4
Mai .....													88,8	95,7	103,3	103,3

### VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

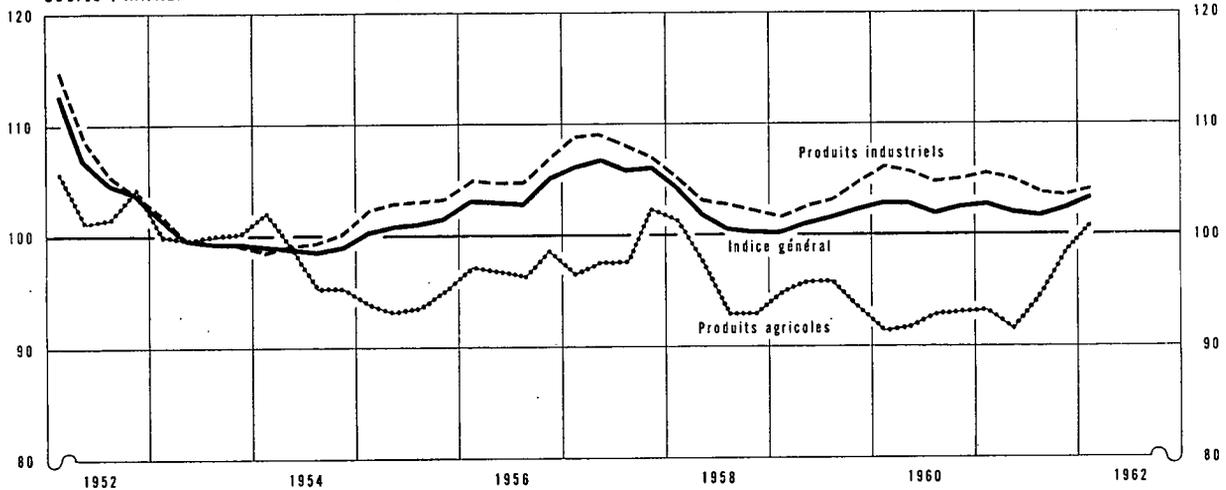
Source : M.A.E.

#### PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



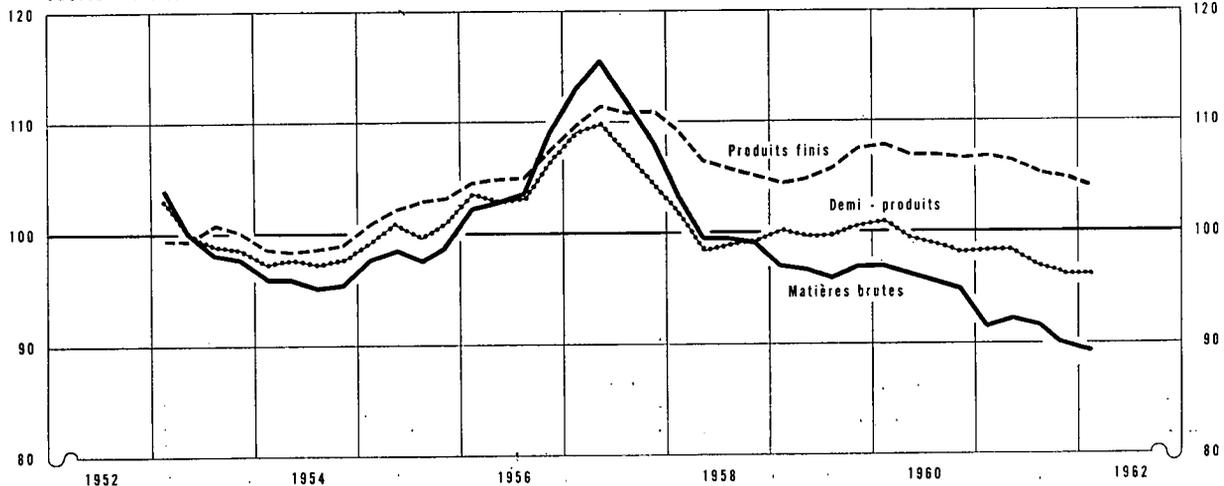
Source : M.A.E.

#### PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.P.

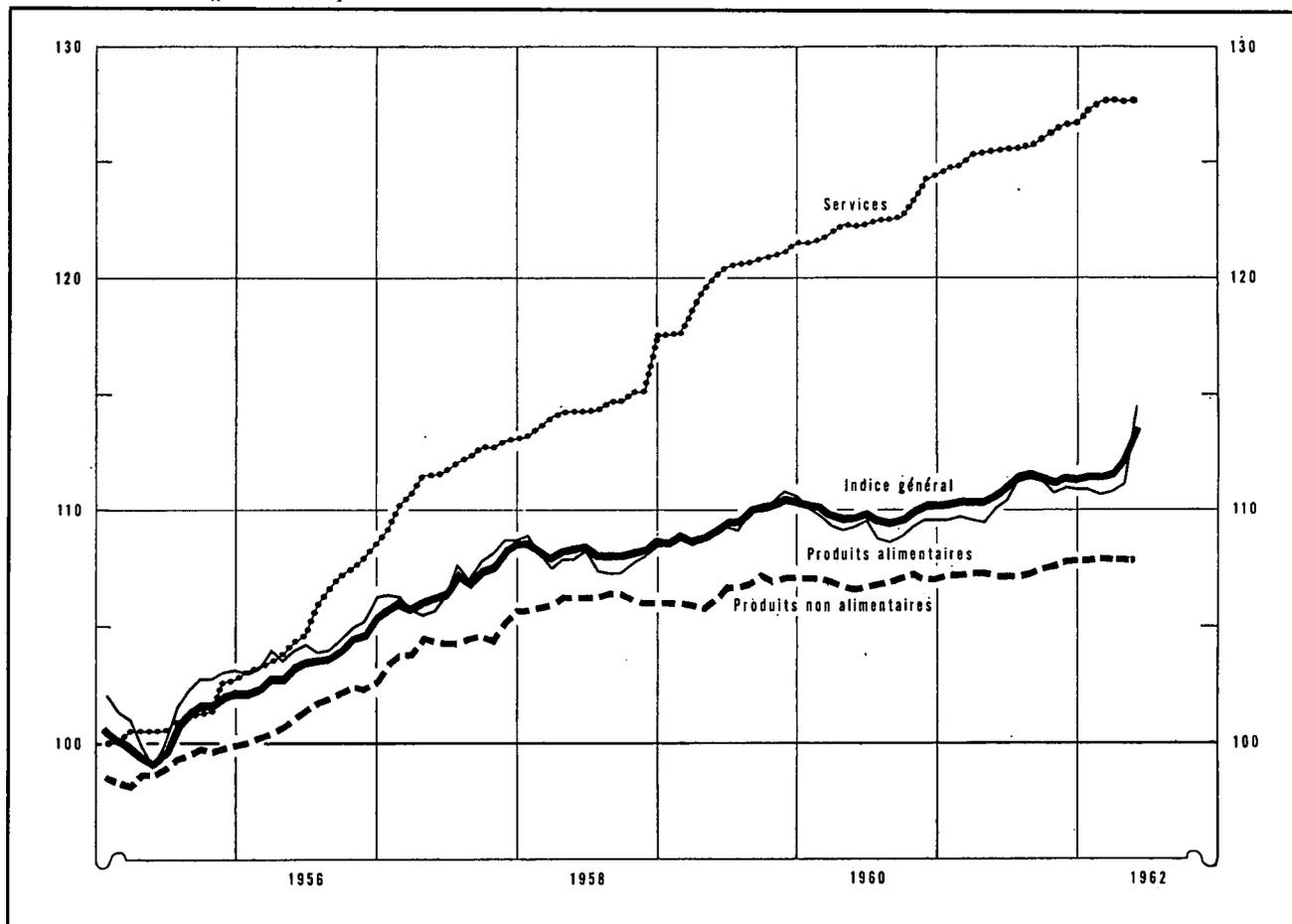
#### PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

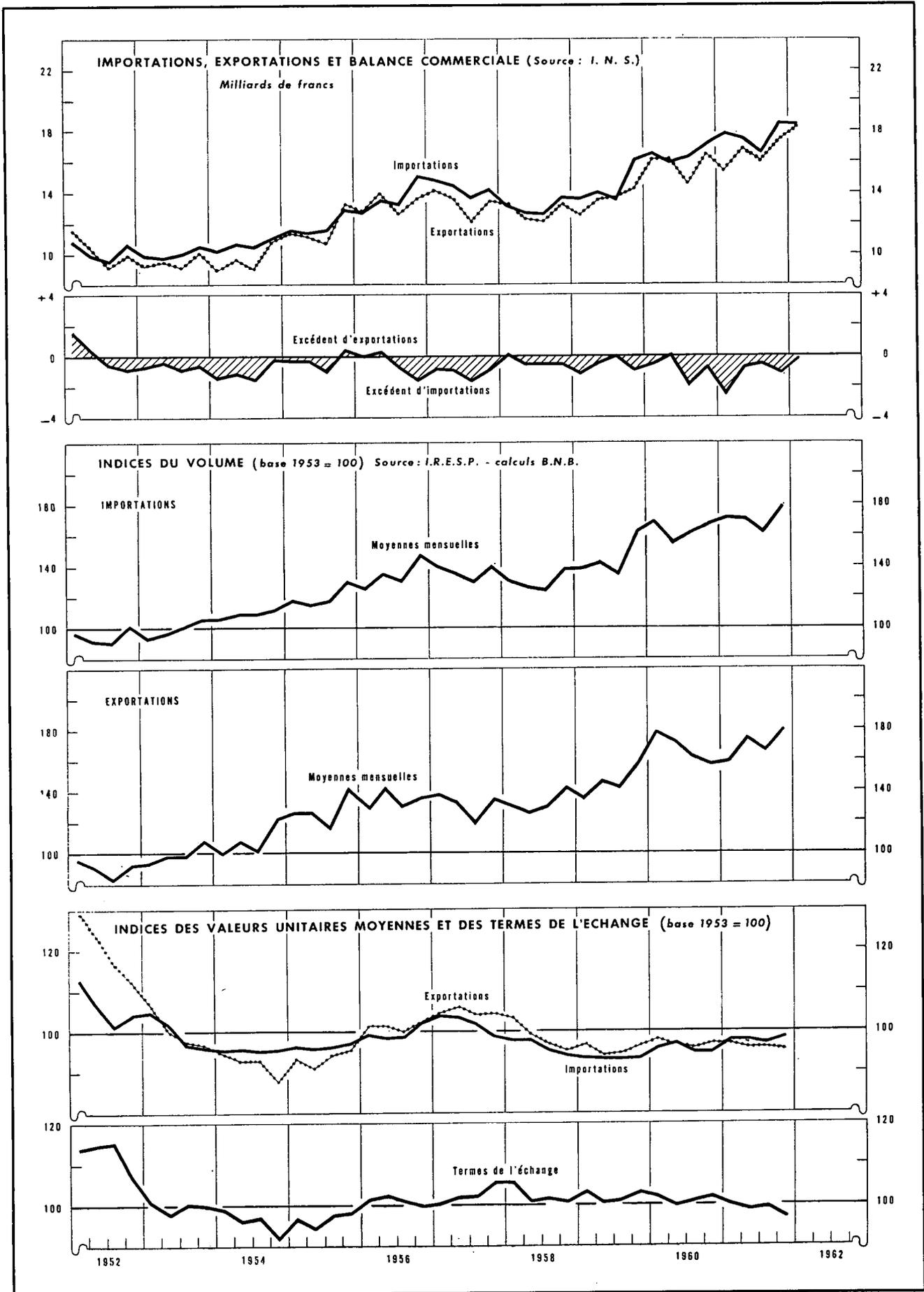
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 68 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1953 .....	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954 .....	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955 .....	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956 .....	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957 .....	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958 .....	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959 .....	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960 .....	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961 .....	111,06		110,5		107,4		125,7	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	110,48	111,56	109,7	110,8	107,2	107,9	125,0	127,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	110,81		110,0		107,2		125,5	
3 <sup>e</sup> trimestre .....	111,54		111,4		107,3		125,8	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	111,42		110,9		107,7		126,5	
Janvier .....	110,43	111,51	109,6	110,9	107,2	107,9	124,8	127,2
Février .....	110,49	111,49	109,8	110,7	107,2	108,0	124,9	127,6
Mars .....	110,53	111,67	109,6	110,9	107,3	107,9	125,3	127,7
Avril .....	110,55	112,22	109,5	112,1	107,3	107,9	125,4	127,6
Mai .....	110,83	113,61	110,1	114,5	107,2	107,9	125,5	127,7
Juin .....	111,06		110,5		107,2		125,6	
Juillet .....	111,45		111,3		107,2		125,6	
Août .....	111,68		111,7		107,3		125,7	
Septembre .....	111,48		111,3		107,5		126,0	
Octobre .....	111,32		110,8		107,6		126,3	
Novembre .....	111,49		111,0		107,8		126,6	
Décembre .....	111,45		110,9		107,8		126,7	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, L'Information.

### VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



**VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL**

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Poucent. exportations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	170	170	98	96	99
1960 3 <sup>e</sup> trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
1960 4 <sup>e</sup> trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	97	97	100
1961 2 <sup>e</sup> trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	170	173	97	96	99
1961 3 <sup>e</sup> trimestre	16,5	16,0	- 0,5	97	161	166	97	96	99
1961 4 <sup>e</sup> trimestre	18,5	17,3	- 1,2	94	177	180	99	95	97
1962 1 <sup>er</sup> trimestre	p 18,4	18,2	- 0,2	99					
1961 Avril	17,0	16,9	- 0,1	100	170	173	97	96	99
1961 Mai	17,7	16,5	- 1,2	93					
1961 Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
1961 Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96	161	166	97	96	99
1961 Août	16,1	14,4	- 1,7	90					
1961 Septembre	16,7	17,7	+ 1,0	106					
1961 Octobre	18,7	18,4	- 0,3	98	177	180	99	95	97
1961 Novembre	18,0	17,5	- 0,5	97					
1961 Décembre	17,8	16,1	- 1,7	90					
1962 Janvier	18,4	18,7	+ 0,3	102					
1962 Février	17,3	17,2	- 0,1	99					
1962 Mars	p 19,4	18,8	- 0,6	97					
1962 Avril	p 17,7	17,8	+ 0,1	101					

1 Termes de l'échange =  $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

**VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS**

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 2 <sup>e</sup> trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
1960 3 <sup>e</sup> trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
1960 4 <sup>e</sup> trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
1961 2 <sup>e</sup> trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
1961 3 <sup>e</sup> trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
1961 4 <sup>e</sup> trimestre	3,13	3,96	1,38	2,76	1,22	0,24	0,44	0,48	0,98	0,64	2,12	17,35
1961 Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
1961 Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,55	2,05	18,21
1961 Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
1961 Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
1961 Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
1961 Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
1961 Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
1961 Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73
1961 Octobre	3,32	4,39	1,39	2,88	1,34	0,23	0,46	0,49	1,09	0,60	2,21	18,40
1961 Novembre	3,37	3,84	1,40	2,77	1,19	0,24	0,42	0,53	0,90	0,64	2,16	17,46
1961 Décembre	2,69	3,66	1,36	2,63	1,12	0,25	0,43	0,42	0,95	0,68	1,94	16,13
1962 Janvier	3,53	4,30	1,41	2,90	1,34	0,27	0,54	0,58	0,99	0,59	2,21	18,66
1962 Février	2,94	4,34	1,29	2,79	1,23	0,22	0,44	0,44	0,89	0,58	2,03	17,19

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1961.

## VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de la Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production				Total	non durables				durables 12		
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques 9		autres produits 10	alimentaires				autres 11	
													liquides 8	autres					produits animaux					produits végétaux
Ancienne série																								
1952 .....	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73			478	329	208		966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252	
1953 .....	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76			484	340	202		856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094	
1954 .....	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955 .....	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956 .....	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957 .....	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302		
1958 .....	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959 .....	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960 .....	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
1959 1 <sup>er</sup> semestre .....	9.302	2.700	1.029	1.100	660	152	149	223	98	101		962	714	427		987	2.854	334	759	263	1.498	1.648	13.804	
2 <sup>e</sup> semestre .....	10.061	3.016	1.147	1.240	690	260	135	265	96	121		832	641	463		1.155	3.084	417	742	288	1.637	1.732	14.877	
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	11.198	3.684	1.325	1.339	634	201	175	196	103	222		997	632	635		1.054	3.062	338	848	310	1.566	2.003	16.263	
2 <sup>e</sup> semestre .....	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232		894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.553	1.897	16.713	
Nouvelle série																								
1960 (*) .....	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961 .....	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12.165	3.909	1.644	1.393	894	192	214	219	98	222	88	610	396	671	657	265	693	3.299	364	774	303	1.858	2.360	17.824
2 <sup>e</sup> trimestre .....	12.064	4.190	1.433	1.171	733	257	195	237	105	248	81	667	310	743	692	277	725	3.261	336	837	319	1.769	2.131	17.456
3 <sup>e</sup> trimestre .....	11.275	3.937	1.283	995	680	342	184	248	103	253	76	599	278	728	661	267	641	3.113	394	734	281	1.704	2.133	16.521
4 <sup>e</sup> trimestre .....	12.777	4.147	1.527	1.418	868	347	191	284	131	246	77	618	390	757	773	297	706	3.466	486	901	334	1.745	2.273	18.516

\* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée, à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement » ;

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960, : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée :

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1960				1961			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.)</b>																	
Biens de production .....	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5		97,4	96,7	95,5	95,2	95,8	96,6	95,6	
Biens de consommation .....	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3		91,2	90,4	89,1	93,8	92,9	93,3	92,8	
Biens d'équipement .....	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1		105,4	103,0	99,2	95,5	103,9	106,7	104,4	
<b>Ensemble ...</b>	<b>106,2</b>	<b>95,1</b>	<b>96,7</b>	<b>99,1</b>	<b>102,8</b>	<b>96,1</b>	<b>93,6</b>	<b>95,6</b>		<b>97,0</b>	<b>95,9</b>	<b>94,6</b>	<b>94,9</b>	<b>95,9</b>	<b>96,8</b>	<b>95,9</b>	
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.)</b>																	
Sidérurgie .....	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1		105,8	107,8	107,7	106,0	103,6	103,5	102,6	
Fabrications métalliques .....	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8		97,3	97,9	93,4	97,8	98,3	98,3	98,8	
Métaux non ferreux .....	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5		99,7	98,0	97,4	94,5	91,8	94,7	91,1	
Textiles .....	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1		82,0	81,9	83,0	81,6	82,8	82,8	83,5	
Produits chimiques .....	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2		89,6	88,7	91,2	86,3	91,3	88,9	88,5	
Industrie houillère .....	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8		92,9	97,1	90,5	98,7	92,1	89,0	87,0	
Industrie pétrolière .....	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4		171,9	173,4	171,3	173,6	177,9	175,5	167,7	
Verres et glaces .....	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7		115,5	108,8	109,1	109,2	111,8	113,5	114,5	
Produits agricoles .....	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7		107,7	102,4	96,2	110,3	106,2	107,8	104,0	
Ciments .....	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0		103,0	96,9	92,1	97,7	99,4	98,3	103,1	
Carrières .....	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3		128,9	119,6	114,6	119,9	121,6	116,3	115,2	
Céramiques .....	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5		97,6	104,8	94,9	100,6	103,3	100,8	103,9	
Bois et meubles .....	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5		103,9	98,2	102,1	102,9	101,8	104,0	101,0	
Peaux, cuirs et chaussures .....	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1		98,9	94,3	95,0	92,7	95,9	90,4	96,2	
Papier et livre .....	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3		92,8	90,0	93,7	89,1	92,4	91,8	90,8	
Tabacs manufacturés .....	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3		89,7	87,6	90,3	89,5	89,1	93,8	95,9	
Caoutchouc .....	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1		88,7	82,4	76,4	80,3	79,6	77,7	78,4	
Industries alimentaires .....	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5		85,8	85,8	83,7	80,7	83,4	83,4	84,0	
Divers .....	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7		103,5	97,0	95,2	100,0	92,7	95,1	89,3	
<b>Ensemble ...</b>	<b>115,7</b>	<b>92,8</b>	<b>96,6</b>	<b>101,5</b>	<b>105,8</b>	<b>98,3</b>	<b>94,8</b>	<b>97,1</b>		<b>97,8</b>	<b>97,5</b>	<b>96,5</b>	<b>96,7</b>	<b>96,5</b>	<b>96,5</b>	<b>95,8</b>	
<b>INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE <sup>1</sup></b>																	
<b>Ensemble ...</b>	<b>108,9</b>	<b>97,6</b>	<b>99,9</b>	<b>102,4</b>	<b>102,9</b>	<b>102,3</b>	<b>101,3</b>	<b>101,6</b>		<b>100,8</b>	<b>101,7</b>	<b>102,0</b>	<b>101,9</b>	<b>100,6</b>	<b>99,7</b>	<b>99,9</b>	

<sup>1</sup> Indices des termes de l'échange :  $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

### VIII - 4 b. — INDICES DU VOLUME

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1960				1961			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.)</b>																	
Biens de production .....	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8		165,4	158,8	163,5	172,7	172,0	173,5	163,8	
Biens de consommation .....	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1		158,3	162,2	157,6	157,5	169,2	166,7	160,4	
Biens d'équipement .....	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2		166,6	173,7	160,8	199,7	200,5	208,3	197,4	
<b>Ensemble ...</b>	<b>96,8</b>	<b>110,6</b>	<b>119,7</b>	<b>133,8</b>	<b>135,7</b>	<b>132,4</b>	<b>147,5</b>	<b>163,9</b>		<b>164,5</b>	<b>161,4</b>	<b>162,4</b>	<b>172,9</b>	<b>174,6</b>	<b>175,9</b>	<b>166,7</b>	
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.)</b>																	
Sidérurgie .....	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4		184,1	179,2	171,3	179,2	146,4	178,1	168,6	
Fabrications métalliques .....	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6		203,0	210,7	186,0	203,7	205,1	232,7	204,3	
Métaux non ferreux .....	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7		153,6	153,3	134,7	159,7	174,0	155,9	149,3	
Textiles .....	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8		162,3	155,5	146,0	171,2	167,8	169,8	160,7	
Produits chimiques .....	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7		195,4	189,3	178,1	172,1	198,1	204,6	199,6	
Industrie houillère .....	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0		60,7	57,0	67,7	74,8	58,2	71,2	80,1	
Industrie pétrolière .....	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8		205,8	177,7	179,0	148,5	136,5	164,8	194,2	
Verres et glaces .....	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4		226,5	232,9	220,7	223,4	200,7	214,0	258,5	
Produits agricoles .....	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3		191,9	165,4	182,6	240,2	237,2	183,5	199,1	
Ciments .....	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5		60,0	71,5	82,4	72,1	47,5	83,4	89,7	
Carrières .....	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5		119,6	139,5	146,9	140,8	122,0	161,5	165,2	
Céramiques .....	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0		173,1	198,9	205,0	213,7	189,5	281,2	297,6	
Bois et meubles .....	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1		220,6	272,9	243,5	269,8	276,4	333,7	326,8	
Peaux, cuirs et chaussures .....	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9		148,0	141,2	130,2	155,9	185,6	188,9	179,2	
Papier et livre .....	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7		261,8	237,9	255,9	294,0	274,4	297,8	277,7	
Tabacs manufacturés .....	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6		392,6	453,3	444,8	455,2	537,9	520,4	511,3	
Caoutchouc .....	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3		213,1	224,8	197,0	202,5	232,7	276,5	226,0	
Industries alimentaires .....	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9		115,1	114,1	110,3	183,0	142,2	143,1	159,3	
Divers .....	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2		120,9	125,5	111,0	119,7	138,7	120,4	123,7	
<b>Ensemble ...</b>	<b>94,4</b>	<b>109,4</b>	<b>125,7</b>	<b>135,3</b>	<b>131,8</b>	<b>134,7</b>	<b>150,3</b>	<b>168,3</b>		<b>172,1</b>	<b>170,1</b>	<b>158,9</b>	<b>173,9</b>	<b>167,6</b>	<b>179,9</b>	<b>173,0</b>	

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale <sup>1</sup>			France <sup>1</sup>			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953 .....	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954 .....	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955 .....	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956 .....	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957 .....	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958 .....	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959 .....	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960 .....	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961 .....	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1960 2 <sup>e</sup> trimestre .....	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 <sup>e</sup> trimestre .....	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3,04	2,52	- 0,52	2,33	1,64	- 0,69	2,58	3,59	+ 1,01
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3,26	2,66	- 0,60	2,57	1,96	- 0,61	2,81	3,93	+ 1,12
1961 Février .....	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars .....	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril .....	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai .....	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin .....	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet .....	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août .....	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre .....	3,05	2,68	- 0,37	2,31	1,74	- 0,57	2,78	4,00	+ 1,22
Octobre .....	3,40	2,60	- 0,80	2,59	2,05	- 0,54	2,96	4,26	+ 1,30
Novembre .....	3,07	2,85	- 0,22	2,50	1,84	- 0,66	2,83	3,84	+ 1,01
Décembre .....	3,19	2,55	- 0,64	2,53	1,99	- 0,54	2,58	3,69	+ 1,11
1962 Janvier .....	3,23	2,65	- 0,58	2,64	2,19	- 0,45	2,92	4,09	+ 1,17
Février .....	3,40	2,79	- 0,61	2,70	2,00	- 0,70	2,65	3,77	+ 1,12
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. <sup>2</sup>		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953 .....	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954 .....	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955 .....	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956 .....	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957 .....	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958 .....	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959 .....	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960 .....	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961 .....	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1960 2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 <sup>e</sup> trimestre .....	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 <sup>e</sup> trimestre .....	0,47	0,50	+ 0,03	8,42	8,25	- 0,17	10,87	11,29	+ 0,42
4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,51	0,64	+ 0,13	9,15	9,19	+ 0,04	12,10	12,35	+ 0,25
1961 Février .....	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars .....	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril .....	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai .....	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin .....	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet .....	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août .....	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre .....	0,45	0,60	+ 0,15	8,59	9,02	+ 0,43	10,99	12,61	+ 1,62
Octobre .....	0,58	0,65	+ 0,07	9,53	9,56	+ 0,03	12,43	13,04	+ 0,61
Novembre .....	0,55	0,68	+ 0,13	8,95	9,21	+ 0,26	12,01	12,16	+ 0,15
Décembre .....	0,38	0,59	+ 0,21	8,68	8,82	+ 0,14	11,39	11,84	+ 0,45
1962 Janvier .....	0,52	0,70	+ 0,18	9,31	9,63	+ 0,32	11,93	12,92	+ 0,99
Février .....	0,54	0,63	+ 0,09	9,29	9,19	- 0,10	11,88	11,97	+ 0,09

<sup>1</sup> La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1959.

<sup>2</sup> Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1960 2 <sup>e</sup> trimestre	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 <sup>e</sup> trimestre	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 <sup>e</sup> trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 <sup>e</sup> trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 <sup>e</sup> trimestre	1,33	1,57	+ 0,24	1,25	0,79	- 0,46	0,87	0,69	- 0,18
4 <sup>e</sup> trimestre	1,73	1,65	- 0,08	1,49	0,92	- 0,57	1,04	0,79	- 0,25
1961 Février	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre	1,35	1,79	+ 0,44	1,21	0,79	- 0,42	0,69	0,69	...
Octobre	1,60	1,86	+ 0,26	1,53	1,08	- 0,45	0,88	0,89	+ 0,01
Novembre	1,59	1,63	+ 0,04	1,53	0,84	- 0,69	1,01	0,81	- 0,20
Décembre	1,86	1,44	- 0,42	1,32	0,83	- 0,49	1,20	0,66	- 0,54
1962 Janvier	1,90	2,08	+ 0,18	1,37	0,89	- 0,48	1,28	0,89	- 0,39
Février	1,65	1,77	+ 0,12	1,38	0,79	- 0,59	0,98	0,72	- 0,26

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1960 2 <sup>e</sup> trimestre	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 <sup>e</sup> trimestre	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 <sup>e</sup> trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 <sup>e</sup> trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 <sup>e</sup> trimestre	0,67	0,69	+ 0,02	0,97	0,19	- 0,78	0,61	0,52	- 0,09
4 <sup>e</sup> trimestre	0,71	0,72	+ 0,01	0,92	0,20	- 0,72	0,71	0,57	- 0,14
1961 Février	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,50	- 0,04
Septembre	0,64	0,77	+ 0,13	1,23	0,17	- 1,06	0,65	0,62	- 0,03
Octobre	0,79	0,73	- 0,06	0,96	0,18	- 0,78	0,72	0,47	- 0,25
Novembre	0,69	0,88	+ 0,19	0,91	0,23	- 0,68	0,66	0,57	- 0,09
Décembre	0,68	0,56	- 0,12	0,76	0,18	- 0,58	0,65	0,66	+ 0,01
1962 Janvier	0,71	0,87	+ 0,16	0,62	0,29	- 0,33	0,58	0,53	- 0,05
Février	0,63	0,53	- 0,10	0,60	0,23	- 0,37	0,41	0,57	+ 0,16

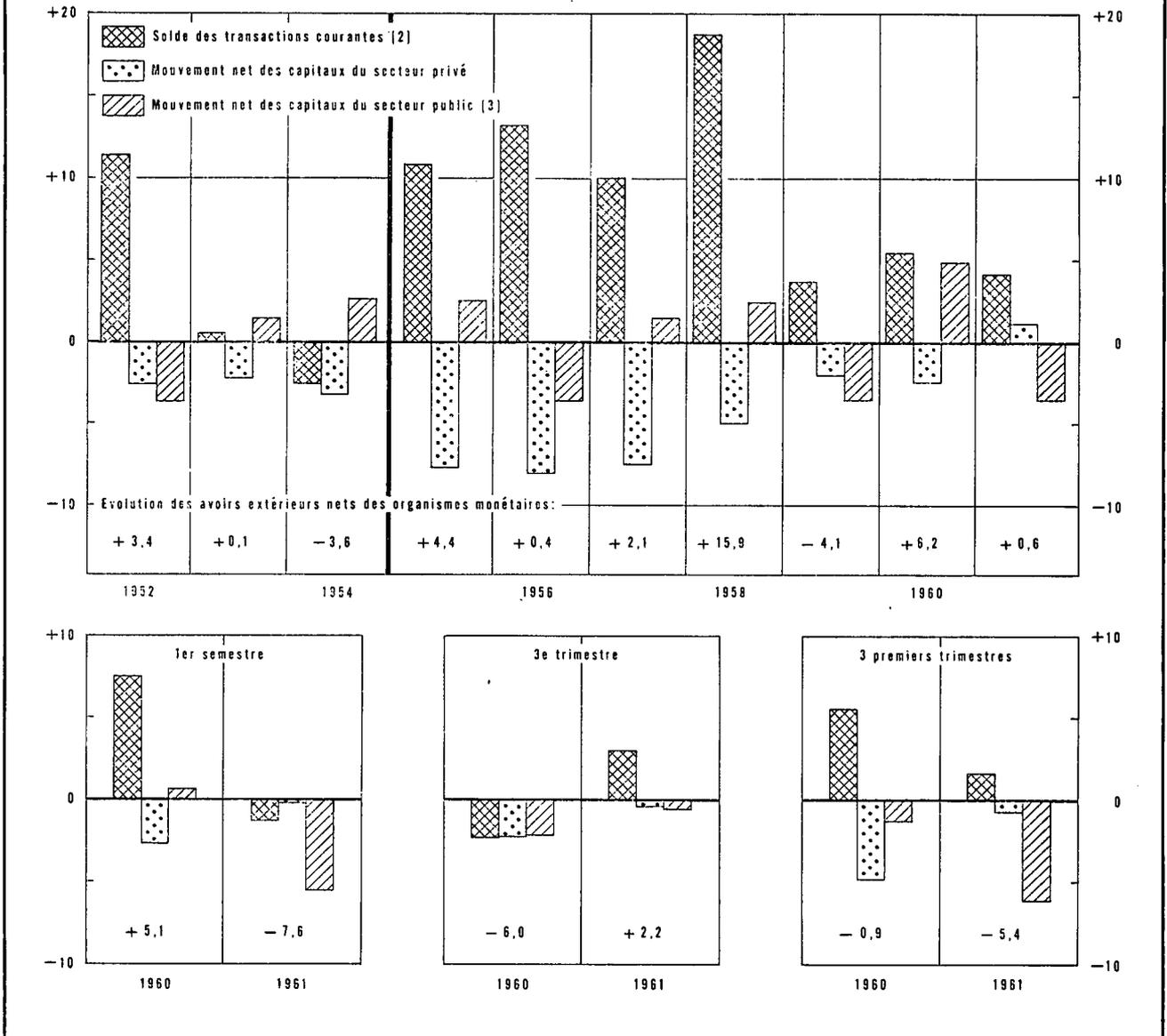
1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

## IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

### 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. <sup>1</sup>

(milliards de francs)



<sup>1</sup> Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

<sup>2</sup> Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

<sup>3</sup> Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS \***  
**DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
<b>A. Transactions sur biens et services.</b>										
1. Opérations sur marchandises <sup>1</sup> :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) <sup>2</sup> .....	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon .....	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage .....	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire .....	- 0,1	...	...	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports <sup>3</sup> .....	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances .....	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger <sup>1 3</sup> .....	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements .....	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres .....	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,7
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,9
<b>B. Transferts.</b>										
9. Transferts privés .....	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,4
10. Transferts de l'Etat .....	+ 0,4	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,6
<b>C. Mouvement des capitaux.</b>										
11. Etat .....				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 <sup>5</sup>	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics .....				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation .....	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	...	...	...	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit .....				...	...	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé .....	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières <sup>4</sup> .....	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4,0	- 3,2
15.3 Autres <sup>1 3 4</sup> .....	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 <sup>5</sup>	- 4,9	- 0,9	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux .....	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4	- 2,6
<b>D. Opérations non déterminées<sup>1</sup></b>	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
<b>E. Erreurs et omissions .....</b>	- 1,6	+ 0,1	...	...	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	+ 0,6
<b>Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....</b>	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

\* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

<sup>1</sup> Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

<sup>2</sup> La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

<sup>3</sup> Au cours des années 1955 à 1957, des dépenses au titre des déplacements à l'étranger ont été enregistrées, faute d'informations, comme sortie de capitaux du secteur privé; en conséquence, pour les années de 1955 à 1957, d'une part, le solde des déplacements à l'étranger est en réalité moins favorable que celui qui apparaît sous la rubrique 5 « Déplacements à l'étranger », d'autre part, le solde du mouvement des capitaux du secteur privé est en réalité plus favorable que celui figurant sous la rubrique 15.3 « Autres ». En 1958, des recettes de déplacements à l'étranger ont été incluses dans les entrées de capitaux du secteur privé et, au second semestre de 1960, des sorties de capitaux du secteur privé ont été comptabilisées comme des dépenses de déplacements à l'étranger; dès lors, pour les deux périodes d'une part, le solde des déplacements à l'étranger est en réalité plus favorable que celui qui apparaît sous la rubrique 5 « Déplacements à l'étranger », d'autre part, le solde du mouvement des capitaux du secteur privé est en réalité moins favorable que celui repris sous la rubrique 15.3 « Autres ».

<sup>4</sup> Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3); pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

<sup>5</sup> Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1960				1961			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1. Transactions sur biens et services et transferts privés .....	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	- 0,2	- 1,1	+ 2,8	+ 3,8
2. Transferts de l'Etat .....	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	...	...	...	- 0,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation .....	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,4	- 5,2	- 0,2	+ 2,2
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme recensé .....	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,3	+ 0,4	- 1,0	- 0,4
4.2 Autres .....	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	+ 0,6	+ 2,0
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions .....	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,6	+ 0,1	...	- 0,8
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4	+ 2,2	+ 6,0

**Références bibliographiques :** *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) ; voir XXXVe année, vol. I, n° 6, page 305 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

## X. — MARCHÉ DES CHANGES

### 1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 livres italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1957 .....	50,24	{ 14,27 <sup>1</sup> 11,89 <sup>2</sup>	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 <sup>4</sup>	52,396 <sup>4</sup>	174,02	193,10
1958 .....	49,89	11,84 <sup>3</sup>	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959 .....	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960 .....	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961 .....	49,86	10,16	139,72	{ 13,19 <sup>5</sup> 13,85 <sup>9</sup>	11,54	{ 11,95 <sup>6</sup> 12,51 <sup>9</sup>	8,03	9,65	6,98	7,22	{ 50,469 <sup>10</sup> 48,153 <sup>11</sup>	{ 50,468 <sup>10</sup> 48,149 <sup>11</sup>	174,21	192,32
1961 2 <sup>e</sup> trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 <sup>8</sup> 48,332 <sup>7</sup>	{ 50,586 <sup>8</sup> 48,313 <sup>7</sup>	174,33	192,03
3 <sup>e</sup> trimestre .	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
4 <sup>e</sup> trimestre .	49,78	10,14	140,03	13,82	11,52	12,45	8,02	9,63	6,99	7,23	48,034	48,031	174,56	192,78
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .	49,78	10,16	140,05	13,78	11,50	12,45	8,02	9,65	6,99	7,23	47,507	47,506	174,57	192,73
1961 Mai .....	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin .....	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 <sup>6</sup> 48,332 <sup>7</sup>	{ 50,445 <sup>6</sup> 48,313 <sup>7</sup>	173,99	192,16
Juillet .....	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août .....	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ...	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
Octobre .....	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76
Novembre ...	49,78	10,14	140,11	13,82	11,52	12,44	8,02	9,63	6,99	7,23	48,055	48,051	174,66	192,77
Décembre ...	49,78	10,16	139,85	13,83	11,53	12,45	8,02	9,63	6,99	7,24	47,735	47,730	174,35	192,82
1962 Janvier .....	49,78	10,16	139,91	13,81	11,53	12,46	8,02	9,63	6,98	7,23	47,630	47,626	174,40	192,68
Février .....	49,78	10,16	140,10	13,76	11,51	12,45	8,02	9,65	6,99	7,23	47,462	47,461	174,63	192,70
Mars .....	49,78	10,16	140,13	13,78	11,47	12,45	8,02	9,66	6,99	7,24	47,430	47,430	174,69	192,80
Avril .....	49,79	10,16	140,10	13,83	11,46	12,45	8,02	9,67	6,99	7,23	47,419	47,418	174,69	192,93
Mai .....	49,77	10,16	139,95	13,85	11,50	12,45	8,02	9,67	6,98	7,22	45,924	45,921	174,53	192,86

<sup>1</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 10 août 1957. — <sup>2</sup> Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957. — <sup>3</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 28 décembre 1958. — <sup>4</sup> Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957. — <sup>5</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 8 mars 1961. — <sup>6</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> au 20 juin 1961. — <sup>7</sup> Moyenne du 21 au 30 juin 1961. — <sup>8</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> avril au 20 juin 1961. — <sup>9</sup> Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — <sup>10</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 20 juin 1961. — <sup>11</sup> Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

### X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales  
et cours extrêmes à Bruxelles le 31 mai 1962

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis <sup>1</sup>	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		pour :
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur <sup>4</sup>	vendeur <sup>5</sup>	
				en francs belges		
Autriche .....	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique .....	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark .....	6,90714 C.dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C.dan.
France .....	4,93706 NF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 NF
Allemagne .....	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce .....	30,— Dr.	+ 0,500	- 0,500	—	—	—
Islande .....	43,— C. isl	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie .....	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas .....	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège .....	7,14286 C. nor	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C.nor.
Portugal .....	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne .....	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède .....	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse .....	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie .....	9,— L.t.	+ 0,500	-	—	—	—
Royaume-Uni .....	2,80 £ <sup>2</sup>	+ 0,714 <sup>3</sup>	- 0,714 <sup>3</sup>	137,9575	142,0575	1 £

<sup>1</sup> Parité F.M.I., sauf pour le Portugal et la Suisse pour lesquels la parité indiquée pour le dollar est celle qui est pratiquée par la banque centrale.

<sup>2</sup> Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

<sup>3</sup> Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

<sup>4</sup> (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

<sup>5</sup> (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

## XI. — FINANCES PUBLIQUES

### 1. — SITUATION DE TRESORERIE <sup>1</sup>

Source : Ministère des Finances.

(milliards de francs)

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (3)+(6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2)-(1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5)-(4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation — diminution +) (12)
1957 .....	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958 .....	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959 .....	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960 .....	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961 .....	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1959 9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	13,3	0,1	-13,2	-19,3	+20,2	- 7,3	+ 5,4	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7
1961 Février .....	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars .....	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril .....	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai .....	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin .....	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet .....	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...
Août .....	7,8	8,4	+ 0,6	1,1	...	- 1,1	- 0,5	...	+ 2,0	- 1,3	...	- 0,2
Septembre ...	10,3	8,6	- 1,7	1,0	...	- 1,0	- 2,7	...	+ 1,9	- 0,1	+ 0,3	+ 0,6
Octobre .....	10,2	10,2	...	1,2	0,1	- 1,1	- 1,1	+ 5,8	- 1,8	- 0,1	- 2,7	- 0,1
Novembre ...	8,7	9,6	+ 0,9	2,0	...	- 2,0	- 1,1	...	+ 1,8	- 0,3	- 0,2	- 0,2
Décembre .....	11,3	12,4	+ 1,1	2,3	0,1	- 2,2	- 1,1	...	- 0,7	- 0,2	+ 2,0	...
1962 Janvier .....	13,6	12,2	- 1,4	0,8	...	- 0,8	- 2,2	...	+ 4,8	- 0,5	- 1,0	- 1,1
Février .....	11,3	9,0	- 2,3	1,5	...	- 1,5	- 3,8	+ 7,2	- 2,9	- 0,8	- 0,5	+ 0,8

<sup>1</sup> Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

### XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE <sup>1</sup>

Source : Ministère des Finances.

(milliards de francs)

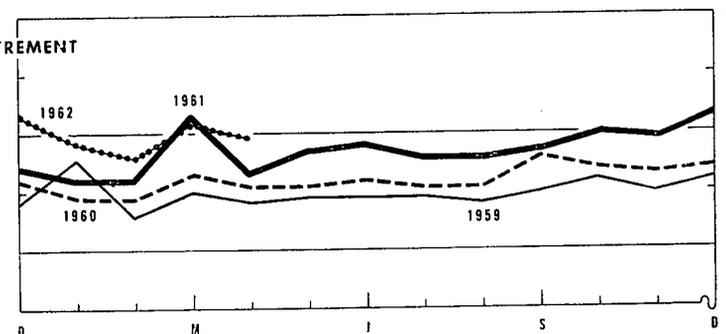
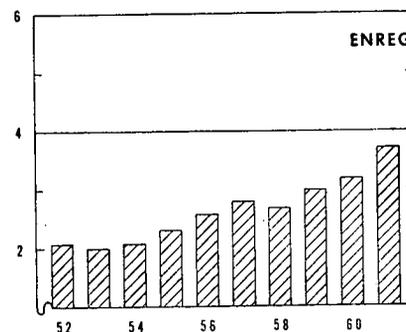
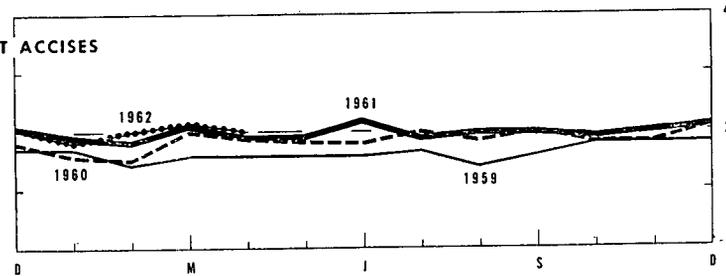
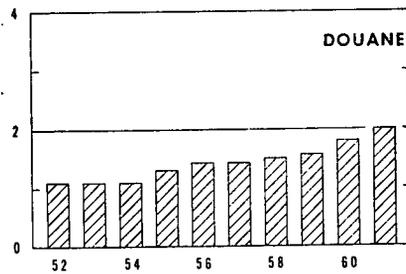
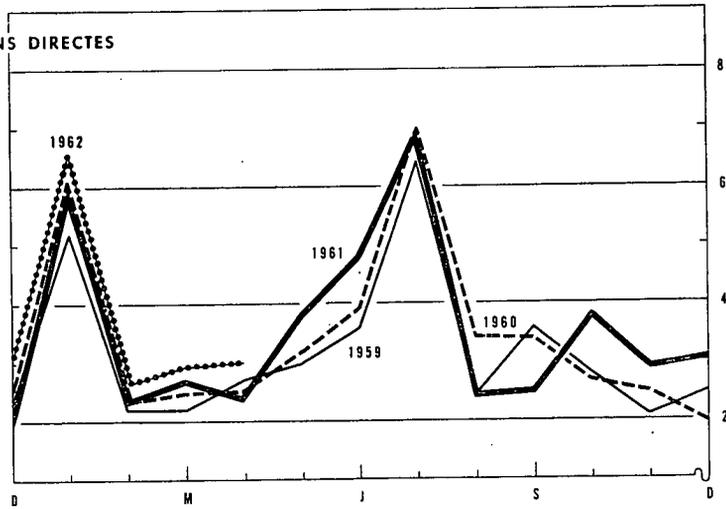
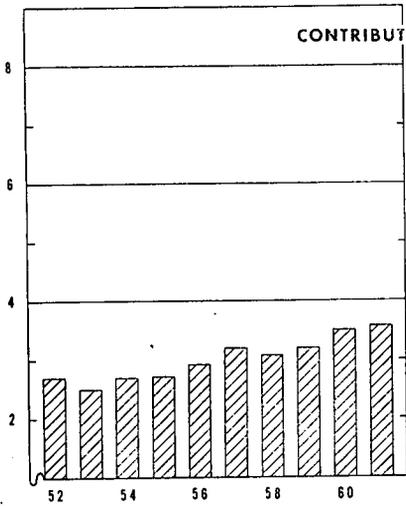
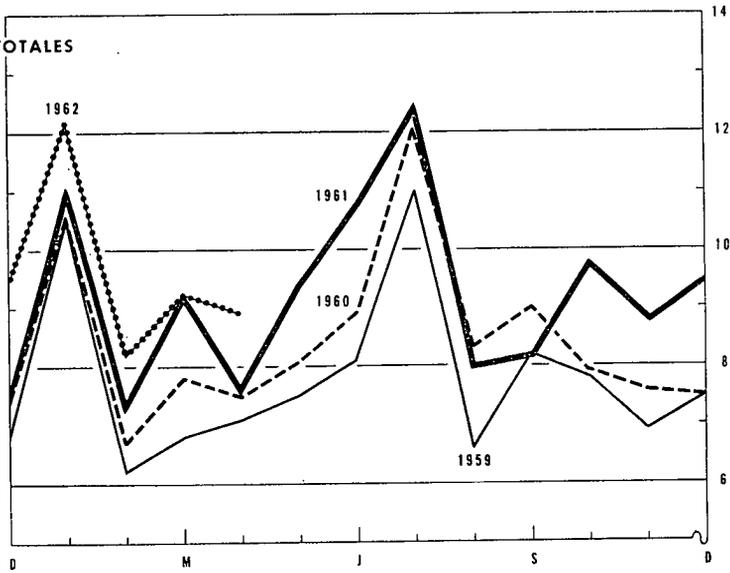
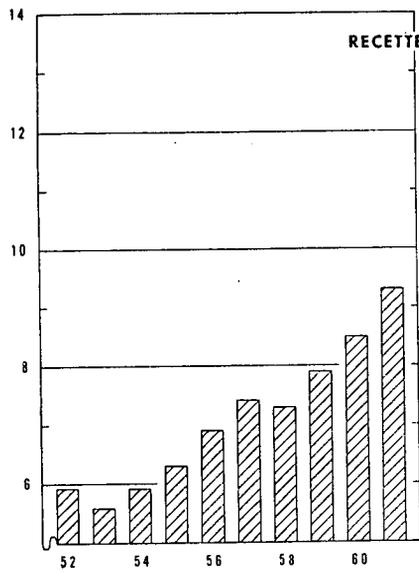
Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1953 .....	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954 .....	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955 .....	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956 .....	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957 .....	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958 .....	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959 .....	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960 .....	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961 .....	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,52
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1962 3 premiers mois	4,0	2,0	3,9	9,9	0,38
1961 Avril .....	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai .....	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin .....	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet .....	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août .....	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre .....	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01
Octobre .....	3,8	1,9	4,0	9,7	0,05
Novembre .....	2,9	2,0	3,9	8,8	0,04
Décembre .....	3,1	2,1	4,3	9,5	0,08
1962 Janvier .....	6,6	1,8	3,8	12,2	1,08
Février .....	2,6	2,0	3,6	8,2	0,01
Mars .....	2,9	2,1	4,2	9,2	0,05
Avril .....	3,0	2,0	3,9	8,9	0,10

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

<sup>3</sup> La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 14 février 1961 - *Moniteur belge* du 15 février 1961, p. 938, mise en vigueur par l'A.R. du 8 mai 1961, *Moniteur belge* du 5 mai 1961, p. 8.940).

### XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE (milliards de francs)



**XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes <sup>2</sup>		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952 .....	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953 .....	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954 .....	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955 .....	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956 .....	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957 .....	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958 .....	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959 .....	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960 .....	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961 .....	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1961 3 premiers mois .....	5,5	- 0,1	5,4	+ 0,5	10,5	- 0,7	21,4	- 0,3	
1962 3 premiers mois .....	6,0	- 0,1	5,5	+ 0,1	11,6	- 0,3	23,1	- 0,3	
Exercice 1961	1961 Mai .....	3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
	Juin .....	4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0
	Juillet .....	6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
	Août .....	2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1
	Septembre .....	2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5
	Octobre .....	3,8	...	1,9	...	4,0	- 0,2	9,7	- 0,2
	Novembre .....	2,9	- 0,4	2,0	+ 0,2	3,9	...	8,8	- 0,2
	Décembre .....	3,1	- 0,1	2,1	...	4,3	+ 0,2	9,5	+ 0,1
	1962 Janvier .....	4,1	- 0,4	0,4	...	...	...	4,5	- 0,4
	Février .....	1,1	- 0,1	...	...	...	...	1,1	- 0,1
Ex. 1962	Mars .....	0,9	...	...	...	...	0,9	+ 0,1	
	1962 Janvier .....	2,5	...	1,4	...	3,8	- 0,1	7,7	- 0,1
	Février .....	1,5	...	2,0	+ 0,2	3,6	- 0,1	7,1	+ 0,1
	Mars .....	2,0	- 0,1	2,1	- 0,1	4,2	- 0,1	8,3	- 0,3
Avril .....	3,0	+ 0,1	2,0	...	3,9	- 0,2	8,9	- 0,1	

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

**XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1961 <sup>2</sup>		Exercice 1961 : avril 1961		Exercice 1962 : avril 1962	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes <sup>3</sup> .....	44,0	45,4	2,4	2,4	3,0	2,9
contribution foncière .....	0,5	0,5	...	...	...	...
taxe mobilière .....	4,3	3,9	0,3	0,3	0,3	0,3
taxe professionnelle <sup>3</sup> .....	28,5	29,6	1,2	1,2	1,6	1,5
impôt complémentaire personnel ...	4,8	4,7	0,1	0,1	0,3	0,3
contribution nationale de crise ...	2,4	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles .....	2,9	2,8	0,1	0,1	0,1	0,1
divers <sup>4</sup> .....	0,6	1,7	0,6	0,6	0,7	0,6
II. Douanes et accises .....	23,8	22,7	1,9	2,0	2,0	2,0
dont : douanes .....	6,5	5,9	0,5	0,5	0,6	0,6
accises .....	16,2	16,6	1,3	1,4	1,3	1,4
taxes spéciales de consommat.	0,8		0,1		0,1	
III. Enregistrement .....	44,6	46,5	3,3	3,8	3,9	4,1
dont : enregistrement .....	4,4	4,0	0,3	0,3	0,3	0,4
successions .....	2,4	2,0	0,1	0,1	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	37,3	40,1	2,8	3,3	3,4	3,5
Total ...	112,4	114,6	7,6	8,2	8,9	9,0
Différence par rapport aux éval. budgét.	- 2,2		- 0,6		- 0,1	

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> L'exercice 1961 commencé le 1er janvier 1961 a été clôturé le 31 mars 1962.

<sup>3</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

<sup>4</sup> Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. II, no 5, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

### XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

#### 1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1955 Juin .....	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre .....	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars .....	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin .....	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre .....	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre .....	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars .....	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin .....	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre .....	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre .....	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars .....	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin .....	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4 .....	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre .....	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars .....	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin .....	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre .....	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre .....	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars .....	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin .....	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre .....	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre .....	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars .....	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin .....	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre .....	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	+ 6,3	- 7,2
Décembre .....	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	+ 6,8	- 6,9
1962 Mars .....	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	p 84,6	p147,2	3,2	p 6,4	p156,8	61,7	73,9	- 9,1	p+ 6,3	p- 8,2

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; « Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV<sup>e</sup> année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX<sup>e</sup> année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII<sup>e</sup> année, vol. II, no 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

**Actif**

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 novemb. 1961	31 déc. 1961	31 janvier 1962	28 février 1962	31 mars 1962	30 avril 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>												
1. Or .....	61,7	62,4	63,9	64,6	64,9	65,7	—	—	—	—	62,4	64,9
2. Participation au F.M.I. ....	8,0	8,0	8,0	7,2	7,2	6,5	—	—	—	—	8,0	7,2
3. Actions et obligations .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	1,5	p 1,3	1,6	p 1,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,7	2,4	...	...	0,3	0,5	0,6	0,4	0,6	2,2	3,6	2,9
5. Créance sur l'U.E.P. 2 .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	—	—	—	—	0,4	0,4
6. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles ...	20,2	20,4	19,3	17,9	18,2	15,2	—	—	15,2		35,6	
b) autres 3 .....	...	0,1	...	...	...	...	—	—	1,9	p 18,6	2,0	p 36,8
7. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,4		-0,4	
Total des créances sur l'étranger .	91,1	93,8	91,7	90,2	91,1	88,3	0,6	0,4	18,8	p 22,1	113,2	p 113,6
dont : à vue 4 .....	82,3	83,3	83,6	82,9	83,5	81,3	—	—	12,6	p 13,4	95,9	p 96,9
autres 5 .....	8,8	10,5	8,1	7,3	7,6	7,0	0,6	0,4	6,2	p 8,7	17,3	p 16,7
<b>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</b>												
1. Pièces et billets .....	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	...	...	2,3	2,2	2,8	2,8
2. Autres :												
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	...	...	4,0	2,5	4,0	2,5
b) sur les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	1,8	0,8	1,8	0,8
c) sur les banques de dépôts .....	...	...	...	...	...	...	0,3	...	3,0	3,4	3,3	3,4
<b>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</b>												
1. Sur l'Etat :												
a) à un an au plus .....	8,4	6,5	5,8	4,0	6,3	8,6	34,0	34,9	42,5	p 39,4	83,0	p 80,6
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public .....	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	5,1	5,2	20,7	p 22,9	28,1	p 30,4
— autres .....	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	—	—	2,4	p 2,3	36,4	p 36,3
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :												
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	3,4	2,6	—	—	3,4	2,6
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,4	p 2,5	1,8	p 2,9
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	p 0,9	0,9	0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :												
a) acceptations .....	...	0,2	...	...	...	...	1,8	0,2	2,1	3,7	4,1	3,9
b) effets commerciaux .....	1,7	2,5	2,3	2,2	2,0	1,8	...	...	24,1	25,1	26,6	27,1
c) avances .....	...	...	...	...	...	...	0,5	0,6	30,0	30,0	30,5	30,6
d) obligations :												
— généralement accessibles au public .....	...	...	...	...	...	...	—	—	2,3	p 2,3	2,3	p 2,3
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	p 1,0	1,0	p 1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 6 .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :												
a) à un an au plus .....	...	...	...	...	...	...	—	—	...	...	...	...
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public .....	...	...	...	...	...	...	—	—	6,7	p 7,0	6,7	p 7,0
— autres .....	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,5	p 0,4	0,7	p 0,6
D. Autres .....	28,6	28,6	26,6	27,1	27,1	25,4	5,0	4,8	35,4	p 33,3	69,0	p 65,2
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>166,8</b>	<b>168,6</b>	<b>163,4</b>	<b>160,5</b>	<b>163,6</b>	<b>161,1</b>	<b>51,1</b>	<b>49,1</b>	<b>199,9</b>	<b>201,8</b>	<b>419,6</b>	<b>414,5</b>

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés sur les passifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.  
3 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

4 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

5 B.N.B. : total des rubriques A2, 8 et 4.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

**Passif**

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 novemb. 1961	31 déc. 1961	31 janvier 1962	28 février 1962	31 mars 1962	30 avril 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962	31 déc. 1961	31 mars 1962
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>												
1. Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles ...	...	...	...	...	...	...	—	—	21,3		21,3	
b) autres 2 .....	1,5	0,9	0,5	0,5	0,4	0,5	2,0	2,0	11,5	26,3p	14,4	28,7p
4. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,6		-0,6	
Total des engagements envers l'étranger	1,7	1,1	0,7	0,7	0,6	0,7	2,0	2,0	32,2	26,3p	35,3	28,9p
dont : à vue .....	1,7	1,1	0,7	0,7	0,6	0,7	2,0	2,0	30,0	23,8p	33,1	26,4p
autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	2,5p	2,2	2,5p
<b>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</b>												
1. Pièces et billets 3 .....	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,3p	0,5	0,5	—	—	2,8	2,8
2. Autres :												
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	...	...	...	...	...	...
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	0,3	...	0,3	...
c) envers les banques de dépôts .....	0,3	4,0	0,2	0,1	2,5	0,2p	1,8	0,8	3,0	3,4	8,8	6,7
<b>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</b>												
1. Monnaie fiduciaire 4 .....	123,3	126,7	123,4	124,4	125,5	127,2p	5,5	5,5	—	—	132,2	131,0
2. Monnaie scripturale :												
a) détenue par les entreprises et particuliers 5 .....	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,2p	29,5	29,3	65,1	66,1	95,2	95,8
b) détenue par les pouvoirs publics .....	—	—	—	—	—	—	10,0	9,6	—	—	10,0	9,6
3. Liquidités quasi monétaires :												
a) détenues par les entreprises et particuliers :												
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	—	—	—	—	—	—	—	—	27,3	30,6	27,3	30,6
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	16,3	16,9	16,3	16,9
— dépôts en devises .....	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	8,2	8,0	8,2
b) détenues par le Trésor .....	...	...	...	...	0,1	...	—	—	—	—	...	0,1
4. Emprunts obligataires .....	—	—	—	—	—	—	—	—	8,6	9,1	8,6	9,1
5. Autres :												
a) envers le Fonds des Rentes 6 .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit .....	—	—	—	—	—	—	...	0,2	0,6	1,1	0,6	1,3
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	38,8	33,9	36,3	32,4	32,2	30,5p	1,8	1,2	38,5	40,1p	74,2	73,5p
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>166,8</b>	<b>168,6</b>	<b>163,4</b>	<b>160,5</b>	<b>163,6</b>	<b>161,1</b>	<b>51,1</b>	<b>49,1</b>	<b>199,9</b>	<b>201,8</b>	<b>419,6</b>	<b>414,5</b>

1 Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

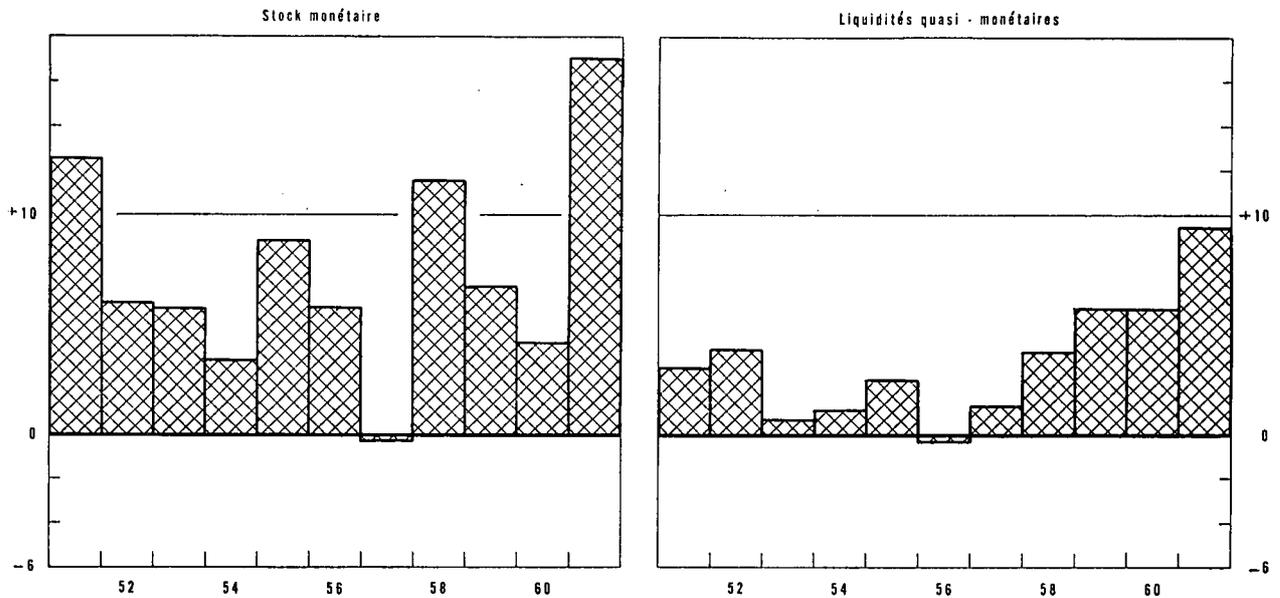
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D « Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

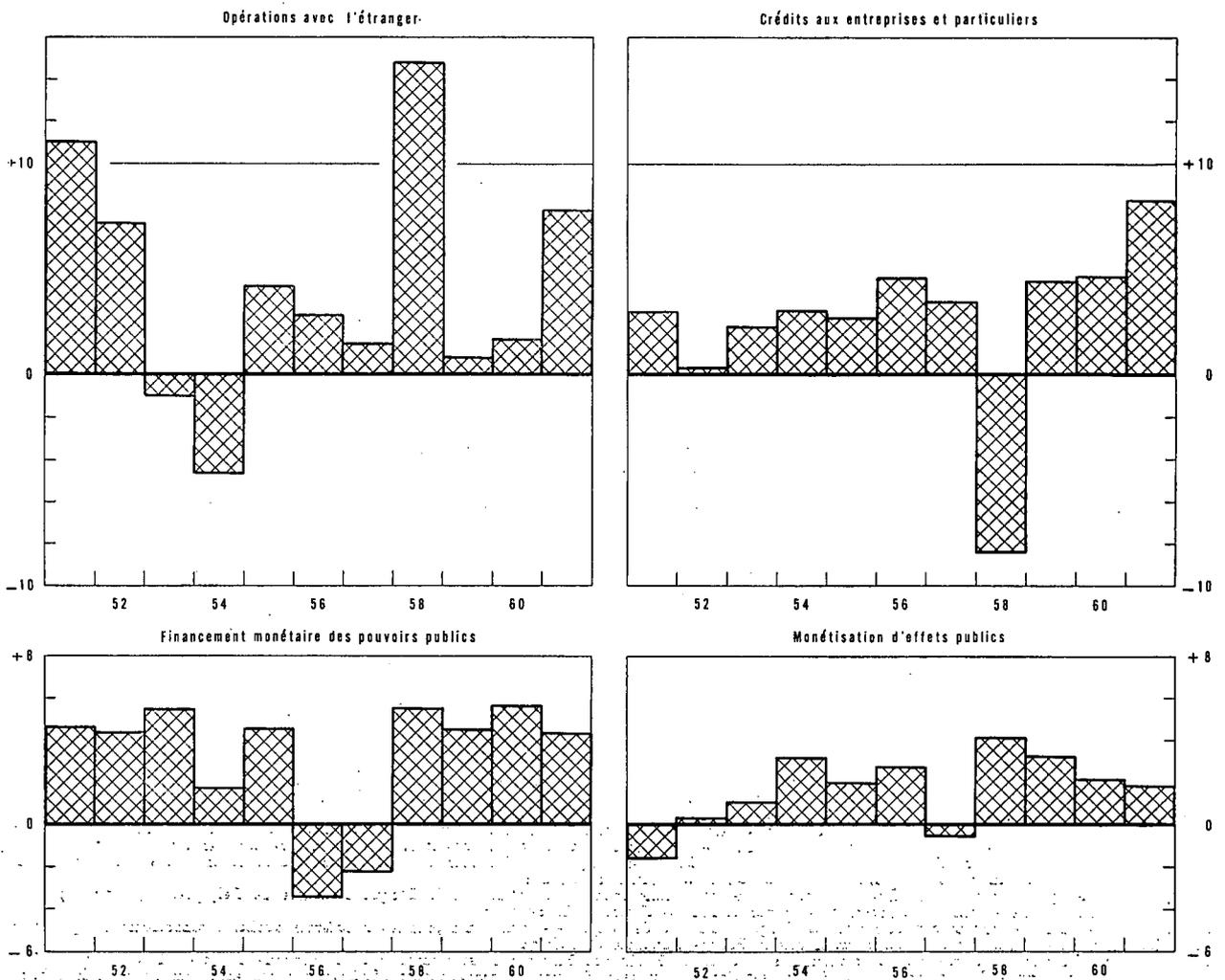
### XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

#### A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



#### B.- ORIGINES DES VARIATIONS



### XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1956 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	...	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 <sup>1</sup>	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 <sup>1</sup>	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 <sup>1</sup>	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 <sup>1</sup>	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 <sup>1</sup>	+ 4,3	+ 3,6	- 1,3	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 8,9	+ 1,9	+ 10,6 <sup>1</sup>	+ 5,3	- 6,2	+ 0,9	+ 2,4	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,6	+ 0,5
Total ...	+ 17,0	+ 9,3	+ 25,8 <sup>1</sup>	+ 7,8	+ 8,6	- 6,3	+ 2,0	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,5	+ 2,1
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	p+ 3,6	p- 1,9	p+ 2,9	p+ 0,2	p+ 1,1	p- 0,6	+ 0,5	- 0,5	p- 1,0	p- 1,2

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.  
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.  
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

<sup>1</sup> Au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4<sup>e</sup> trimestre de 1960 et au 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois d'autre part.

**XIII - 4. — STOCK MONETAIRE**

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire <sup>2</sup>	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers <sup>1</sup>			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. <sup>2</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>2</sup>	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques <sup>2</sup>				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1952 Juin .....	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre .....	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin .....	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre .....	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin .....	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre .....	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin .....	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre .....	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin .....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre .....	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre .....	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre .....	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 <sup>3</sup>	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin .....	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre .....	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin .....	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre .....	5,8	124,1	126,8	7,3 <sup>5</sup>	0,7	26,9	58,7 <sup>4</sup>	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Mars .....	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril .....	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai .....	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin .....	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet .....	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août .....	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre .....	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 <sup>4</sup>	89,7	99,4	228,6	56,5
Octobre .....	5,9	125,9	128,9	8,4	0,4	27,8	62,8 <sup>4</sup>	91,0	99,4	228,3	56,5
Novembre .....	5,9	125,6	128,7	8,3	0,4	27,2	64,7	92,3	100,6	229,3	56,1
Décembre .....	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Janvier .....	6,0	125,7	128,8	7,9	0,5	29,0	64,9	94,4	102,3	231,1	55,7
Février .....	6,0	126,8	129,8	8,1	0,5	28,8	64,5	93,8	101,9	231,7	56,0
Mars .....	6,0	127,9	131,0	9,5	0,4	27,8	67,6	95,8	105,3	236,3	55,4

<sup>1</sup> Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

<sup>2</sup> Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

<sup>3</sup> Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

<sup>4</sup> En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en octobre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août-septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre-octobre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par des facteurs purement comptables.

<sup>5</sup> Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1952 Année .....	51,6	- 1,2	50,4	+ 1,1	+ 2,8	+ 3,9	- 3,2	...	+ 7,1	- 0,5	+ 3,4
1953 Année .....	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année .....	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année .....	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 <sup>er</sup> trimestre ..	59,2	- 1,7	57,5	+ 2,0	+ 0,6	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 <sup>e</sup> trimestre ..	59,8	- 1,3	58,5	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 <sup>e</sup> trimestre ..	59,6	- 3,2	56,4	- 0,2	- 1,7	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre ..	57,8	- 3,8	54,0	- 1,8	- 0,5	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
				+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ..	54,3	- 3,9	50,4	- 3,5	+ 0,2	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 <sup>e</sup> trimestre ..	54,1	- 2,6	51,5	- 0,2	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 <sup>e</sup> trimestre ..	55,5	- 6,2	49,3	+ 1,4	- 3,5	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre ..	58,4	- 2,3	56,1	+ 2,9	+ 3,3	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
				+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 <sup>er</sup> trimestre ..	60,9	- 0,7	60,2	+ 2,5	+ 1,8	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 <sup>e</sup> trimestre ..	67,5	- 1,3	66,2	+ 6,6	- 0,7	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 <sup>e</sup> trimestre ..	72,3	- 2,2	70,1	+ 4,8	- 1,2	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 <sup>e</sup> trimestre ..	75,5	- 3,4	72,1	+ 3,2	- 0,7	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
				+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre ..	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 <sup>e</sup> trimestre ..	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 <sup>e</sup> trimestre ..	74,7 7 <sup>8</sup>	- 3,5	71,2 7 <sup>8</sup>	- 1,6 7 <sup>8</sup>	+ 0,9	- 0,7 7 <sup>8</sup>	+ 0,3	- 0,7 8	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre ..	72,3 7	- 1,6	70,7 7	- 2,5 7	+ 1,9	- 0,6 7	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,1	+ 2,0	- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre ..	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 <sup>e</sup> trimestre ..	76,8	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 <sup>e</sup> trimestre ..	69,7	- 2,5 9	67,2 9	- 6,6	+ 0,3 9	- 6,3 9	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 <sup>e</sup> trimestre ..	80,5	- 5,5 9	75,0 9	+10,8	- 3,4 9	+ 7,4 9	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,6 9	+ 4,6 9	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 <sup>er</sup> trimestre ..	79,7	- 6,4 9	73,3 9	- 0,8	- 1,2 9	- 2,0 9	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 <sup>e</sup> trimestre ..	82,6	-14,4 9	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 <sup>e</sup> trimestre ..	86,0	-15,1 9	70,9 9	+ 3,4	- 0,4 9	+ 3,0 9	- 1,3	...	+ 4,3	- 0,8	+ 2,2
4 <sup>e</sup> trimestre ..	92,7	-14,9 9	77,8 9	+ 6,7	- 0,4 9	+ 6,3 9	+ 0,9	+ 0,1	+ 5,3	- 0,3	+ 6,0
				+12,2	-10,6 9	+ 1,6 9	- 6,3	+ 0,1	+ 7,8	- 1,0	+ 0,6
1962 1 <sup>er</sup> trimestre ..	90,5	p- 5,9	p84,6	- 2,2	p+ 9,0	p+ 6,8	p+ 2,9	+ 0,3	p+ 3,6	n.d.	n.d.

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4<sup>e</sup> trimestre de 1960, au 1<sup>er</sup> trimestre, au 3<sup>e</sup> trimestre et 4<sup>e</sup> trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger .....	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir .....	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P. ....	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays .....	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique .....	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement .....	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics .....	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public .....	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A .....	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B .....	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir .....	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.009
Comptes transitoires .....	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
Trésor public								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique .....	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics .....	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique .....	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers .....	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer .....	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P. ....	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays .....	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.680	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public .....	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer .....	2.478	1.483	32	1.493	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire .....	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision .....	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier .....	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir .....	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 8 janvier	1962 9 avril	1961 8 mai	1962 7 mai	1961 5 juin	1962 4 juin
<b>ACTIF</b>									
<b>Encaisse en or</b> .....	56.693	58.525	62.424	62.856	65.904	54.183	65.727	53.337	65.887
<b>Monnaies étrangères</b> .....	4.407	12.605	20.432	20.930	17.885	17.658	15.708	18.781	15.602
<b>Monnaies étrangères et or à recevoir</b> ...	224	6.775	6.856	6.673	7.846	4.006	7.054	4.564	7.571
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>									
a) U.E.P. ....	5.536	3.509	413	413	371	2.819	340	2.801	336
b) A.M.E. ....	...	...	...	10	10	10	25	...	...
c) F.M.I. ....	4.388	4.388	7.989	7.988	7.239	4.388	6.488	4.388	6.488
d) autres accords .....	...	...	...	...	...	99	5	103	18
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> ...	1.205	11.821	18.494	18.972	16.166	17.249	14.756	18.436	14.021
<b>Effets de commerce</b> .....	7.560	6.773	5.086	2.504	1.974	2.292	1.880	5.017	2.284
<b>Avances sur nantissement</b> .....	102	51	74	116	39	105	35	101	32
<b>Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :</b>									
a) certificats du Trésor .....	8.215	6.040	6.515	5.590	5.690	9.515	8.490	8.140	8.715
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) autres effets publics belges .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> ...	645	617	490	487	524	649	468	606	457
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux</b> ...	2	1	2	1	2	2	2	1	2
<b>Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)</b> .....	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
<b>Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)</b>	2.469	2.519	2.568	2.569	2.627	2.569	2.627	2.568	2.627
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> .....	1.508	1.519	1.539	1.519	1.539	1.519	1.539	1.519	1.539
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.032	1.075	1.168	1.214	1.217	1.127	1.224	1.129	1.226
<b>Divers</b> .....	515	698	544	1.278	726	726	606	795	694
<b>Compte d'ordre :</b>	128.531	150.916	168.594	167.120	163.759	152.916	160.974	156.286	161.499
<b>Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....	1.512	2.114	2.170	2.154	1.737	1.662	1.637	1.531	1.474
<b>PASSIF</b>									
<b>Billets en circulation</b> .....	118.325	124.091	129.078	127.640	128.023	123.244	129.177	124.406	130.358
<b>Comptes courants :</b>									
{ compte ordinaire ...	7	24	1	23	19	19	14	12	15
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	25	25	142	24	142	19
{ compte spécial liquidation U.E.P. ...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	356	377	281	272	416	294
Comptes courants divers .....	3.161	2.606	8.338	7.632	6.437	3.047	4.775	3.278	4.280
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>									
a) A.M.E. ....	344	249	200	202	146	302	128	279	108
b) autres accords .....	224	263	365	348	193	154	158	157	151
<b>Total des engagements à vue</b> ...	122.808	127.726	138.452	136.226	135.220	127.189	134.548	128.690	135.225
<b>Monnaies étrangères et or à livrer</b> .....	1.436	18.644	25.376	25.675	24.037	21.255	21.832	23.066	21.616
<b>Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.032	1.075	1.168	1.214	1.217	1.127	1.224	1.129	1.226
<b>Divers</b> .....	767	938	1.007	1.436	658	776	743	832	805
<b>Capital</b> .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
<b>Réserves et comptes d'amortissement</b> ...	2.088	2.133	2.191	2.169	2.227	2.169	2.227	2.169	2.227
<b>Compte d'ordre :</b>	128.531	150.916	168.594	167.120	163.759	152.916	160.974	156.286	161.499
<b>Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....	1.512	2.114	2.170	2.154	1.737	1.662	1.637	1.531	1.474

N. B — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>**

(millions de francs)

Rubriques	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 28 février	1962 28 février	1961 31 mars	1962 31 mars
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	6.031	5.972	5.933	7.533	3.211	3.036	4.819	5.517
Prêts au jour le jour .....	1.415	1.013	1.277	1.214	2.872	1.486	2.450	907
Banquiers .....	4.393	6.696	8.103	10.782	9.141	9.795	8.519	9.776
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.005	2.345	3.236	4.287	3.056	6.190	2.831	6.407
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.745	5.205	6.017	6.742	6.108	6.081	5.856	7.180
Portefeuille-effets .....	51.103	52.469	55.155	66.088	60.501	68.498	61.275	69.992
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	18.353	18.128	21.528	25.875	21.964	27.389	21.842	30.090
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	19.228	20.709	20.496	27.294	25.925	27.599	25.804	25.866
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	13.522	13.632	13.131	12.919	12.612	13.510	13.629	14.036
Reports et avances sur titres .....	1.222	1.364	1.168	1.237	1.198	1.256	1.171	1.201
Débiteurs par acceptations .....	10.637	11.944	12.682	14.318	11.906	14.101	12.423	14.339
Débiteurs divers .....	20.863	22.792	26.064	30.726	26.745	32.666	26.560	31.695
Portefeuille-titres .....	29.276	34.988	39.274	53.444	43.060	51.888	43.672	51.384
a) Valeurs de la réserve légale .....	340	366	401	429	401	427	402	434
b) Fonds publics belges .....	26.575	32.021	36.199	50.094	39.959	48.605	40.543	48.064
c) Fonds publics étrangers .....	67	231	275	473	311	371	376	360
d) Actions de banques .....	1.196	1.340	1.291	1.261	1.291	1.252	1.249	1.252
e) Autres titres .....	1.098	1.030	1.103	1.187	1.098	1.233	1.102	1.274
Divers .....	1.060	1.730	1.570	1.552	1.278	1.262	1.370	1.400
Capital non versé .....	6	7	7	9	7	8	7	9
<b>Total disponible et réalisable ...</b>	<b>131.756</b>	<b>146.525</b>	<b>160.486</b>	<b>197.932</b>	<b>169.083</b>	<b>196.267</b>	<b>170.953</b>	<b>199.807</b>
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	23	23	20	19	20	17	19	18
Immeubles .....	1.082	1.126	1.190	1.251	1.206	1.257	1.191	1.262
Participation dans les filiales immobil.	267	257	258	273	258	273	273	253
Créances sur filiales immobilières .....	355	350	345	278	339	318	331	296
Matériel et mobilier .....	136	140	153	166	153	172	156	178
<b>Total de l'immobilisé ...</b>	<b>1.863</b>	<b>1.896</b>	<b>1.966</b>	<b>1.987</b>	<b>1.976</b>	<b>2.037</b>	<b>1.970</b>	<b>2.007</b>
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>199.919</b>	<b>171.059</b>	<b>198.304</b>	<b>172.923</b>	<b>201.814</b>
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	283	415	330	398	967	358	360	1.132
Emprunts au jour le jour .....	103	644	1.332	2.110	1.820	2.353	1.975	1.872
a) Garantis par des sûretés réelles	—	571	1.247	1.986	1.713	2.226	1.893	1.854
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	73	85	124	107	127	82	18
Banquiers .....	8.186	8.568	14.208	28.067	16.893	24.435	17.204	23.659
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.770	2.398	3.165	3.911	2.585	3.487	2.314	3.674
Acceptations .....	10.637	11.945	12.683	14.319	11.906	14.104	12.423	14.343
Autres valeurs à payer à court terme	2.574	2.690	2.382	2.776	3.136	3.135	3.231	3.587
Créditeurs pour effets à l'encaissement	788	889	990	967	1.038	935	1.106	1.041
<b>Dépôts et comptes courants .....</b>	<b>89.494</b>	<b>99.256</b>	<b>103.790</b>	<b>121.118</b>	<b>108.467</b>	<b>122.956</b>	<b>110.564</b>	<b>126.278</b>
a) A vue .....	57.215	62.077	61.080	66.746	63.389	64.426	64.887	67.087
b) A un mois au plus .....	3.540	3.319	4.873	6.112	5.921	6.459	5.183	6.737
c) A plus d'un mois .....	12.223	14.800	19.200	27.902	20.181	31.504	21.604	31.613
d) A plus d'un an .....	1.281	1.495	956	1.529	1.205	1.284	1.103	1.327
e) A plus de deux ans .....	2.023	2.097	1.975	2.495	1.858	2.555	1.903	2.593
f) Carnets de dépôts .....	11.448	13.730	14.115	14.613	14.298	14.975	14.236	15.191
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	1.764	1.738	1.591	1.721	1.615	1.753	1.648	1.730
Obligations et bons de caisse .....	6.607	6.891	7.573	8.619	7.784	8.946	7.881	9.112
Montants à libérer sur titres et partic.	641	664	635	615	631	612	623	619
Divers .....	3.589	4.451	4.940	6.007	5.394	5.908	4.867	5.262
<b>Total de l'exigible ...</b>	<b>124.672</b>	<b>138.811</b>	<b>152.028</b>	<b>188.907</b>	<b>160.621</b>	<b>187.229</b>	<b>162.548</b>	<b>190.579</b>
C. Non exigible :								
Capital .....	5.202	5.746	6.201	6.520	6.205	6.579	6.209	6.664
Fonds indispon. par prime d'émission ...	193	283	284	292	288	290	277	274
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	343	369	406	428	404	456	404	464
Réserve disponible .....	3.103	3.106	3.363	3.652	3.430	3.636	3.375	3.698
Provisions .....	106	106	170	120	111	114	110	135
<b>Total du non exigible ...</b>	<b>8.947</b>	<b>9.610</b>	<b>10.424</b>	<b>11.012</b>	<b>10.438</b>	<b>11.075</b>	<b>10.375</b>	<b>11.235</b>
<b>Total du passif ...</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>199.919</b>	<b>171.059</b>	<b>198.304</b>	<b>172.923</b>	<b>201.814</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

<sup>2</sup> Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paratitiques (millions de francs)

1958 31 décembre .....	5.555	1960 31 décembre .....	6.547	1961 28 février .....	5.480	1962 28 février .....	5.909
1959 31 décembre .....	6.885	1961 31 décembre .....	6.999	1961 31 mars .....	6.165	1962 31 mars .....	5.868

## XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

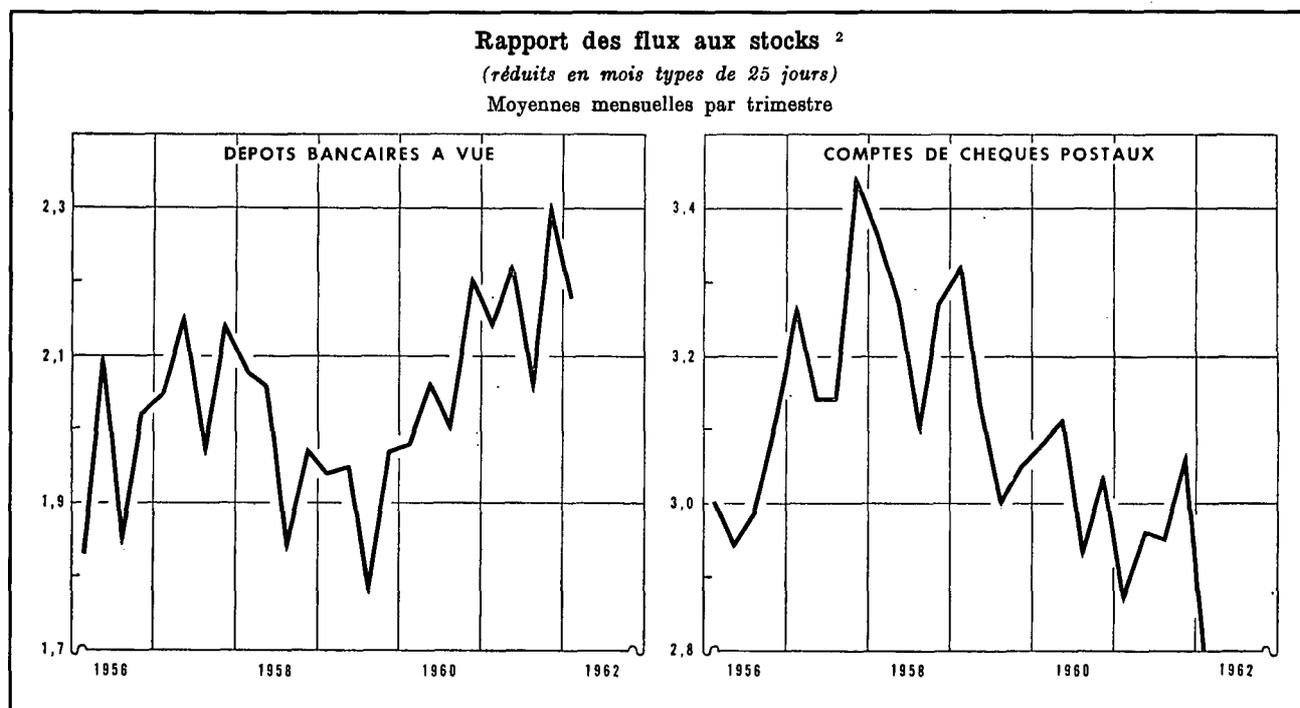
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
	(fin de période)	(moyennes journalières)		(moyennes mensuelles ou mois)				(milliards de francs)	
1953 .....	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954 .....	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955 .....	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956 .....	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957 .....	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958 .....	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959 .....	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960 .....	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961 .....	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 <sup>e</sup> trimestre .....	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 <sup>e</sup> trimestre .....	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 <sup>e</sup> trimestre .....	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
4 <sup>e</sup> trimestre .....	882	39,7	29,1	47,4	114,2	45,8	114,2	321,5	92
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	887	42,7	31,5	46,6	114,9	47,4	114,9	323,7	92
1961 Avril .....	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai .....	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin .....	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet .....	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août .....	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre .....	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre .....	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92
Novembre .....	881	38,7	28,9	44,5	109,5	44,2	109,5	307,7	93
Décembre .....	882	40,4	29,7	51,2	117,3	45,0	117,3	330,7	92
1962 Janvier .....	884	44,8	31,2	49,0	122,2	51,4	122,2	344,7	92
Février .....	886	41,9	31,6	44,7	109,9	45,6	109,9	310,2	93
Mars .....	887	41,5	31,6	46,1	112,5	45,3	112,5	316,3	92
Avril .....	888	43,9	32,3	48,3	112,3	49,3	112,3	322,2	92

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS  
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES  
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX <sup>1</sup>**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks <sup>2</sup>		
	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>	Total	brut		avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>
				dépôts bancaires à vue	réduit en mois types de 25 jours <sup>5</sup> dépôts bancaires à vue	
(milliards de francs)						
1953 .....	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954 .....	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955 .....	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956 .....	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957 .....	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958 .....	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959 .....	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960 .....	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961 .....	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	96,2	86,5	182,7	2,05	2,00	2,93
1960 4 <sup>e</sup> trimestre .....	102,1	86,9	189,0	2,22	2,20	3,03
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	101,0	90,4	191,4	2,17	2,14	2,87
1961 2 <sup>e</sup> trimestre .....	110,5	94,4	204,9	2,19	2,22	2,96
1961 3 <sup>e</sup> trimestre .....	100,8	91,0	191,8	2,11	2,06	2,95
1961 4 <sup>e</sup> trimestre .....	115,2	96,1	211,3	2,29	2,30	3,06
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	110,1	94,6	204,7	2,24	2,18	2,78
1961 Avril .....	104,9	95,8	200,7	2,08	2,17	2,98
1961 Mai .....	114,8	96,5	211,3	2,20	2,29	3,01
1961 Juin .....	111,9	91,0	202,9	2,30	2,21	2,88
1961 Juillet .....	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
1961 Août .....	99,6	91,8	191,4	2,12	2,04	3,02
1961 Septembre .....	96,4	86,1	182,5	2,05	1,97	2,81
1961 Octobre .....	111,0	92,4	203,4	2,35	2,26	2,97
1961 Novembre .....	114,3	97,4	211,7	2,19	2,29	3,17
1961 Décembre .....	120,5	98,4	218,9	2,34	2,34	3,04
1962 Janvier .....	116,3	95,5	211,8	2,37	2,28	2,80
1962 Février .....	109,2	98,4	207,6	2,10	2,19	2,92
1962 Mars .....	104,7	89,9	194,6	2,25	2,08	2,61
1962 Avril .....		100,6				2,88

<sup>1</sup> Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

<sup>2</sup> Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

<sup>3</sup> Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

<sup>4</sup> Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

<sup>5</sup> De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

## XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

### 4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : *Fonds des Rentes.*

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
1952 .....	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	10	344
1953 .....	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954 .....	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955 .....	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956 .....	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957 .....	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958 .....	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 Janvier .....	4.298	90	—	...	—	3.893	107	—	...	45
Février .....	3.985	20	—	...	—	3.651	68	—	...	...
Mars .....	4.152	...	—	427	—	4.300	...	—	...	...
Avril .....	4.339	420	—	1.098	—	5.512	...	—	...	...
Mai .....	4.715	40	—	1.351	—	5.757	...	—	...	...
Juin .....	5.107	204	—	729	—	5.706	...	—	...	...
Juillet .....	4.044	160	—	1.072	—	4.949	...	—	...	...
Août .....	4.228	50	—	4.883	—	6.021	...	—	...	...
Septembre ...	4.784	453	—	3.479	—	5.514	...	—	...	...
Octobre .....	4.292	187	300	5.056	—	6.663	...	—	...	...
Novembre ...	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	...	—	...	...
Décembre .....	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—	...	...
1960 Janvier .....	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—	...	...
Février .....	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—	...	...
Mars .....	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—	...	...
Avril .....	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—	...	...
Mai .....	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—	...	...
Juin .....	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—	...	...
Juillet .....	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—	...	...
Août .....	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—	...	...
Septembre ...	6.075	89	1.000	...	103	3.896	...	—	...	...
Octobre .....	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—	...	...
Novembre ...	6.366	...	400	1.312	1.583	6.165	...	—	...	...
Décembre .....	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—	...	...

1 Y compris les opérations à réméré.

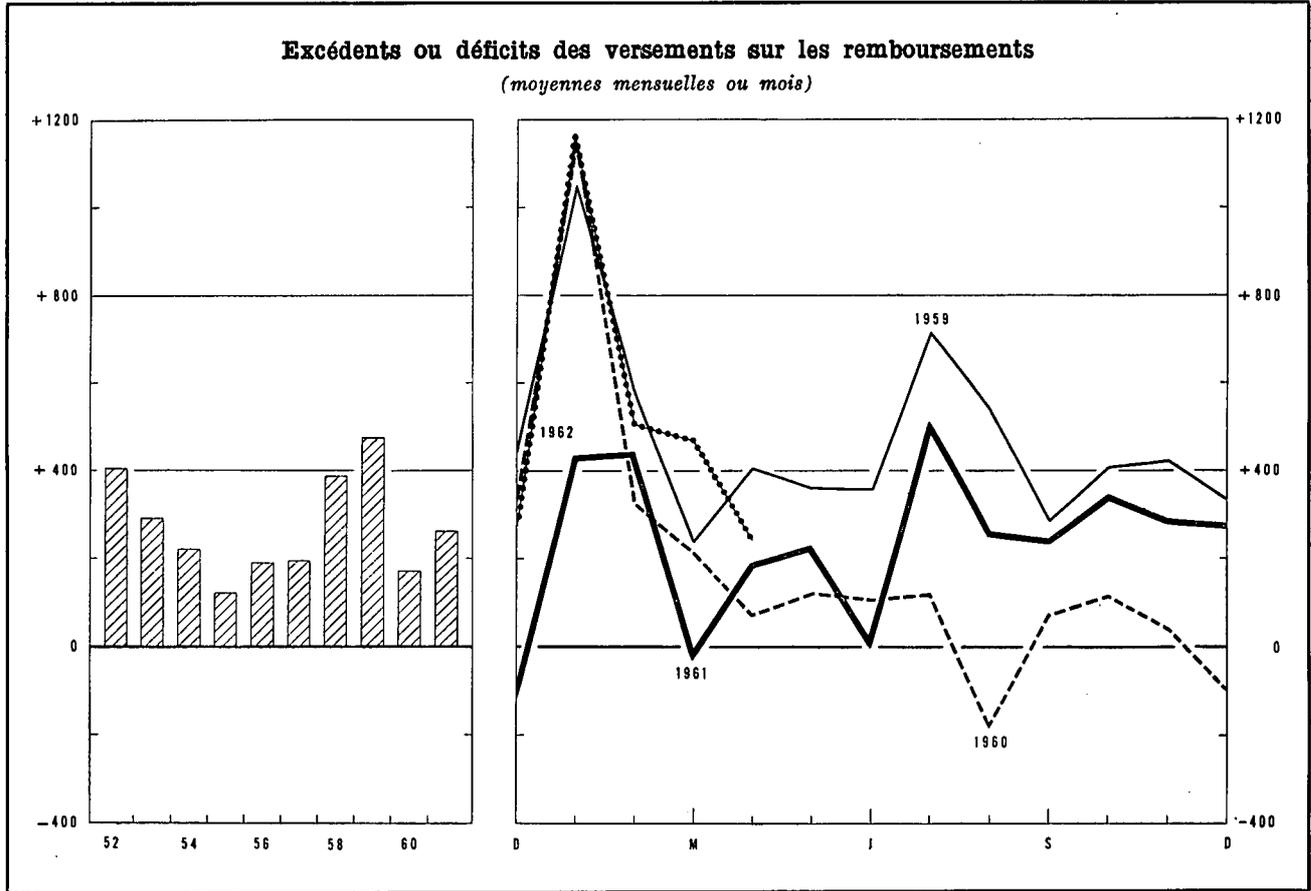
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1952 .....	12.958		8.127		4.831		40.748 <sup>1</sup>	
1953 .....	13.204		9.684		3.520		45.493 <sup>1</sup>	
1954 .....	13.383		10.764		2.619		49.459 <sup>1</sup>	
1955 .....	13.624		12.176		1.448		52.354 <sup>1</sup>	
1956 .....	14.518		12.295		2.223		56.132 <sup>1</sup>	
1957 .....	16.783		14.455		2.328		60.144 <sup>1</sup>	
1958 .....	18.912		14.316		4.596		66.700 <sup>1</sup>	
1959 .....	21.939		16.232		5.707		74.442 <sup>1</sup>	
1960 .....	21.837		19.784		2.053		78.887 <sup>1</sup>	
1961 ..... p	22.775		19.595		3.180		84.632 <sup>1</sup>	
Janvier .....	1.994	p 2.586	1.561	p 1.431	433	p 1.155	79.320	p 85.787
Février .....	1.953	p 1.940	1.511	p 1.431	442	p 509	79.762	p 86.296
Mars .....	1.862	p 2.136	1.879	p 1.671	- 17	p 465	79.745	p 86.761
Avril .....	1.868	p 1.951	1.679	p 1.709	189	p 242	79.934	p 87.003
Mai .....	1.911		1.681		231		80.165	
Juin .....	1.928		1.917		11		80.176	
Juillet .....	2.120		1.614		506		80.682	
Août .....	1.758		1.499		259		80.941	
Septembre .....	1.797		1.546		251		81.192	
Octobre .....	1.949		1.598		351		81.543	
Novembre .....	1.680		1.392		288		81.831	
Décembre .....	p 1.976		p 1.701		p 275		p 84.632 <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>ACTIF</b>						
Disponible <sup>1</sup> .....	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,2
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique .....	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1	10,8
Avances à l'industrie .....	—	—	—	2,0	3,3	5,2
Crédit d'exportation .....	—	—	—	...	0,2	0,4
Prêts sur nantissement .....	...	...	...	...	...	...
Acceptations bancaires .....	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7	2,4
Certificats de Trésorerie .....	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3	2,0
Prêts au jour le jour .....	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1	0,8
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7	21,6
Placements définitifs :						
Rentés belges directes .....	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7	20,0
Rentés belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5	17,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7
Obligations de sociétés belges .....	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques, et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre .....	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires .....	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3	3,3
Crédit agricole .....	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Avances à la Société nationale du Logement, aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales .....	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2	71,0

**PASSIF**

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets <sup>2</sup> :						
Particuliers .....	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3	78,7
Dotations des prisonniers .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Établissements publics et autres .....	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8	3,7
Dépôts pour timbres-retraite .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5	82,8
Dépôts en comptes courants <sup>2</sup> .....	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7	3,0
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds de réserve .....	5,0	5,6	6,2	6,7	7,8	7,9

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

<sup>2</sup> Comprennent les intérêts capitalisés.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite \*  
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>ACTIF</b>						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes .....	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0	11,6
Valeurs garanties par le Congo .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes .....	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Obligations de sociétés belges .....	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1
Prêts hypothécaires .....	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5	21,5
<b>PASSIF</b>						
Fonds des Rentes <sup>1</sup> .....	18,3	19,0	13,2	13,5	13,8	13,1
Réserves mathématiques <sup>2</sup> .....			6,7	7,4	8,2	8,8
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9

\* La C.G.E.R. publie séparément :

a) *Depuis 1957* :

- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie.
- 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
- 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation.
- 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.

b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).

c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 », conçue également selon le principe de la capitalisation.

1 Le Fonds des rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie <sup>1</sup>  
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>ACTIF</b>						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes .....	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2	3,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3	2,0
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges .....	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées .....	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5	6,0
<b>PASSIF</b>						
Réserves mathématiques et provisions .....	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2	4,6 <sup>1</sup>
Fonds de réserve .....	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5

<sup>1</sup> Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

**XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES**

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956 .....	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957 .....	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958 .....	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959 .....	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 .....	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1960 1 <sup>er</sup> trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 <sup>e</sup> trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 <sup>e</sup> trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 <sup>e</sup> trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 <sup>er</sup> trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 <sup>e</sup> trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 <sup>e</sup> trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5
4 <sup>e</sup> trimest.	23,1	6,4	5,2	34,7												
1962 1 <sup>er</sup> trimest.	24,1	6,7	5,5	36,3												

**XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961
<b>ACTIF</b>						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 <sup>o</sup> garantis par l'Etat .....	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8	10,5
2 <sup>o</sup> garantis par banques et Sociétés financières ...	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2	6,7
3 <sup>o</sup> autres que ceux visés sub 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> 1 .....	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5	13,1
Crédits de restauration (dommages de guerre, et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 <sup>er</sup> octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956) .....	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8	1,7
Crédits commerciaux à moyen terme .....	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8	1,3
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9	1,1
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2 .....	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7	2,6
<b>PASSIF</b>						
Obligations .....	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1	35,9
Bons de caisse .....	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3	6,9
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall .....	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,7
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1	1,2

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs	débiteurs					
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires						Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1952 .....	1.326	2.539		2.352	4.891	280	4.716	4.996	1.221	18.261	873	1.961	402	12.522	
1953 .....	1.221	2.565		2.418	4.983	136	4.748	4.884	1.320	20.049	1.160	1.966	406	13.230	
1954 .....	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.785	349	15.518	
1955 .....	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	28.192	1.563	1.700	388	14.061	
1956 .....	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934	
1957 .....	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609	
1958 .....	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044	
1959 .....	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016	
1960 .....	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451	
1961 .....	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917	
1960 Janvier .....	2.499	216	10	172	398	54	528	582	2.315		2.698	769	1.741	2.840	
Février .....	2.315	255	9	364	628	92	579	671	2.272		2.819	977	1.772	1.492	
Mars .....	2.272	431	17	314	762	76	636	712	2.322		2.809	1.093	1.526	1.813	
Avril .....	2.322	292	10	212	514	56	442	498	2.338		2.946	884	2.075	1.700	
Mai .....	2.338	471	5	191	667	62	477	539	2.466		4.955	1.512	1.148	1.483	
Juin .....	2.466	681	14	258	953	49	871	920	2.499		5.090	1.191	1.516	1.313	
Juillet .....	2.499	417	44	121	582	23	510	533	2.548		5.140	882	2.216	2.270	
Août .....	2.548	905	24	129	1.058	32	778	810	2.796		3.739	1.555	1.298	1.302	
Septembre .....	2.796	694	28	168	890	27	953	980	2.706		4.260	1.592	979	1.341	
Octobre .....	2.706	359	34	120	513	40	537	577	2.642		4.257	1.609	996	1.896	
Novembre .....	2.642	438	40	104	582	30	503	533	2.691		4.069	1.491	938	1.330	
Décembre .....	2.691	251	55	153	459	63	497	560	2.590	41.756	4.398	1.650	892	1.671	
1961 Janvier .....	2.590	585	89	272	946	110	511	621	2.915		4.426	1.050	1.899	3.090	
Février .....	2.915	712	65	202	979	159	711	870	3.024		4.139	1.631	1.415	1.889	
Mars .....	3.024	515	168	199	882	81	764	845	3.061		4.237	1.437	1.405	1.761	
Avril .....	3.061	398	52	110	560	36	420	456	3.165		4.427	1.160	1.638	1.788	
Mai .....	3.165	324	46	135	505	35	590	625	3.045		4.382	1.580	1.242	1.467	
Juin .....	3.045	446	63	145	654	46	576	622	3.077		5.396	1.370	1.523	1.342	
Juillet .....	3.077	654	132	88	874	256	471	727	3.224		5.725	880	2.596	2.581	
Août .....	3.224	481	155	91	727	110	665	775	3.176		5.526	1.535	1.751	1.500	
Septembre .....	3.176	500	100	173	773	56	557	613	3.336		5.456	1.888	1.206	1.537	
Octobre .....	3.336	627	153	178	958	59	781	840	3.454		5.268	1.758	1.182	1.982	
Novembre .....	3.454	443	94	132	669	28	659	687	3.436		5.553	2.026	1.036	1.363	
Décembre .....	3.436	497	145	133	775	35	723	758	3.453	46.849	5.231	1.737	1.341	1.617	

**XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
<b>ACTIF</b>										
Immeubles .....	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires .....	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police .....	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges .....	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères .....	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	...	...	...	...	...
Titres des organismes para-										
stataux de crédit .....	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux .....	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes .....	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

**PASSIF**

Cautionnements déposés .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques <sup>1</sup> ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

<sup>1</sup> Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

**XIV - 10. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs <sup>1</sup>
1953 .....	1,47
1954 .....	1,65
1955 .....	1,67
1956 .....	1,80
1957 .....	1,78
1958 .....	1,77
1959 .....	2,13
1960 .....	2,50
1961 .....	2,78
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .	2,76
4 <sup>e</sup> trimestre .	2,59
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,65
2 <sup>e</sup> trimestre .	2,84
3 <sup>e</sup> trimestre .	2,75
4 <sup>e</sup> trimestre .	2,89
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,67

<sup>1</sup> Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

## XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960	
<b>1. Epargne-dépôts <sup>1</sup> :</b>																		
Caisse d'épargne .....	8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4		6,0	
Banques .....	2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0	
Institutions parastatales de crédit ..	0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2	
<b>Total ...</b>		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8		11,2
<b>2. Epargne-réserves <sup>1</sup> :</b>																		
Organismes de pensions .....	3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,0		3,1		3,6	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail .....	1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7	
Caisse de vacances annuelles .....	0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		—		—	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		4,9	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile .....	0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,3		0,1		0,2	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière .....	0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4	
<b>Total ...</b>		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		9,4		9,9		9,8
<b>3. Epargne hypothécaire et immobilière :</b>																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers .....	2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		1,9		1,8		1,2	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires .....	4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,1	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers) .....	5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,5	
<b>Total ...</b>		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,3		20,6		21,8
<b>4. Emissions de capitaux :</b>																		
Nouveaux placements du public ...	11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		11,0		14,5	
<b>Total (1 à 4) .....</b>	42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		61,6		57,3		57,3	
Doubles emplois <sup>2</sup> ...	-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,4	
<b>Total net (1 à 4) ...</b>	41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,0		57,9		57,7	
<b>5. Epargne interne des entreprises :</b>																		
Amortissements .....	23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0	
Epargne nette .....	9,0 <sup>3</sup>		7,8 <sup>3</sup>		7,8 <sup>3</sup>		9,6 <sup>3</sup>		10,0		9,2		5,2		6,0		10,4	
<b>Total ...</b>		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		36,7		45,4
<b>Total général (1 à 5) ...</b>		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,0		94,6		103,1

<sup>1</sup> Accroissement de l'année.

<sup>2</sup> Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

<sup>3</sup> Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

## XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

### 1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement accessibles au public <sup>2</sup>					Titres non généralement accessibles au public			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) <sup>1</sup>	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet <sup>4</sup>	Emissions nettes totales	Emissions brutes <sup>5</sup>	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes	Amortissements <sup>3</sup>	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							(8) = (6) - (7)
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)			
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5	
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7	
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9	
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8	
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8	
	1958	...	...	...	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	...	...	...	2,4	
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	...	...	...	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	...	...	...	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	...	...	...	4,2	
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	...	...	...	3,9	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1	
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5	
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,0	3,0	3,0	31,6	
	1960	35,6	20,7	14,9	8,8	23,7	7,8	2,3	5,5	29,2	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	...	...	...	1,8	
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	...	...	...	- 0,3	
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	...	...	...	3,7	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	...	...	...	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	...	...	...	- 1,5	
	1961	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3	
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1	
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,0	3,0	3,0	31,0	
	1960	35,6	22,2	13,4	8,8	22,2	7,8	2,3	5,5	27,7	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement accessibles au public d'une part et des titres non généralement accessibles au public d'autre part	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	— corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—	
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission <sup>6</sup>	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—	—
	1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : — 4,0; en 1957 : — 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : — 3,9; en 1961 : 2,7.

<sup>2</sup> Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

<sup>3</sup> Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

<sup>4</sup> Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

<sup>5</sup> Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

<sup>6</sup> La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC \*

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis <sup>1</sup> (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Mai	12	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	8	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,05
	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 <sup>2</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 <sup>3</sup>
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 <sup>2</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,18
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00 <sup>4</sup>	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 <sup>2</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 <sup>5</sup>
	Novembre	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 <sup>6</sup>
	Novembre	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 <sup>6</sup>
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.350	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 <sup>6</sup>
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 <sup>4</sup>	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 <sup>6</sup>
	Juin	8	Etat belge 1961-1973	5,25-5,50-5,75 <sup>7</sup>	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	août	24	Ville d'Anvers	5,25 - 5,50 - 5,75 - 6,00 <sup>8</sup>	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	2	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 <sup>9</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre	20	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 <sup>9</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 <sup>6</sup>
	Décembre	11	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 <sup>9</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982, 1 <sup>re</sup> série	5,00-5,25-5,50 <sup>10</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 <sup>9</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 <sup>10</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 <sup>10</sup>	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 <sup>10</sup>	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 <sup>e</sup> série	5,00-5,25 <sup>11</sup>	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	5,26	

- 1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.
- 2 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.
- 3 Emprunt à lots; intérêts : 3 % pendant les 10 premières années, 5% de la 11<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> année et 5,50 % de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année.
- 4 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.
- 5 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.
- 6 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
- 7 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.
- 8 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, 5,75 % de la 11<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> année et 6 % de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année.
- 9 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.
- 10 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.
- 11 Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté <sup>1</sup>		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 <sup>4</sup>
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	31	Otraco <sup>3</sup>	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 <sup>2</sup>	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 <sup>2</sup>	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	18	Etat belge 1961-1981	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	{ U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 <sup>4</sup>
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 <sup>5</sup>	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55

- 1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtes, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.
- 2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.
- 3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.
- 4 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
- 5 Emprunt de conversion.
- \* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

**XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe <sup>2</sup>	Dettes indirectes	Dettes totales <sup>2</sup>
	intérieures				extérieures						
	Consolidées y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidées <sup>2</sup>	à moyen et court terme	totale <sup>2</sup>			
1950 .....	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951 .....	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952 .....	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953 .....	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954 .....	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955 .....	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956 .....	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957 .....	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958 .....	176,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 .....	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Mai .....	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin .....	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet .....	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août .....	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre .....	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre .....	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre .....	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre .....	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier .....	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février .....	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars .....	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril .....	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai .....	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin .....	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet .....	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août .....	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre .....	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre .....	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre .....	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre .....	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier .....	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8
Février .....	222,9	18,4	72,2	33,0	346,5	18,8	26,9	45,7	392,2	25,4	417,6
Mars .....	222,6	18,4	75,1	32,0	348,1	18,7	26,4	45,1	393,2	25,4	418,6
Avril .....	221,1	20,4	79,7	33,3	354,5	20,1	23,4	43,5	398,0	25,4	423,4

<sup>1</sup> E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.<sup>2</sup> Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

## XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

### a) Par émetteurs

A = généralement accessibles au public.  
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Emetteurs	1952	1953	1954	1955	1956			1957			1958			1959			1960		
					A	B	Total												
Etat <sup>2 3</sup> .....	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	190,3	143,6	50,9	194,5	154,9	46,4	201,3	169,8	48,7	213,5	186,8	42,7	229,5
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs <sup>3</sup> .....	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	24,8	20,0	8,8	28,8	22,1	11,2	33,3	24,6	13,4	38,0	24,2	15,7	39,9
Congo .....	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	10,6	9,0	1,3	10,3	12,7	1,3	14,0	12,2	1,3	13,5	10,8	1,3	12,1
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal .....	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	36,5	38,8	1,3	40,1	44,4	1,3	45,7	48,7	1,2	49,9	52,6	1,1	53,7
Organismes paraétatiques d'exploitation .....	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	34,9	31,6	4,1	35,7	29,9	4,7	34,6	33,0	5,8	38,8	32,2	6,3	38,5
Organismes paraétatiques de crédit .....	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	37,1	28,7	13,8	42,5	34,0	15,7	49,7	39,6	17,5	57,1	45,4	19,1	64,5
Total ...	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

<sup>1</sup> Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

<sup>2</sup> Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

<sup>3</sup> En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

### b) Par détenteurs

A = généralement accessibles au public.  
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959			1960		
						A	B	Total									
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. <sup>1 2</sup>	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,4	8,0	8,6	0,3	8,9	10,3	0,2	10,5	11,3	0,3	11,6
Fonds des Rentes .....	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	—	4,0	3,2	—	3,2	4,5	—	4,5	6,6	—	6,6
Organismes monétaires <sup>2</sup> .....	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7	35,7	37,7	73,4
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne .....	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,5	13,7	52,2	40,5	14,8	55,3
b) Organismes de sécurité sociale .....	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,0	56,8	39,0	21,8	60,8
c) Fonds de pensions spéciaux .....	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,3	0,3	2,6	2,5	0,6	3,1
d) Entreprises d'assurances .....	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	19,1	3,6	22,7	21,2	4,5	25,7
e) Entreprises de capitalisation .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total .....	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	96,8	37,6	134,4	103,3	41,7	145,0
Congo et Ruanda-Urundi <sup>3</sup> .....	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7	3,3	0,3	3,6
Entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	10,2	155,9	160,8	9,1	169,9	176,9	8,1	185,0	191,8	6,2	198,0
Total général ...	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

<sup>1</sup> A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

<sup>2</sup> A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

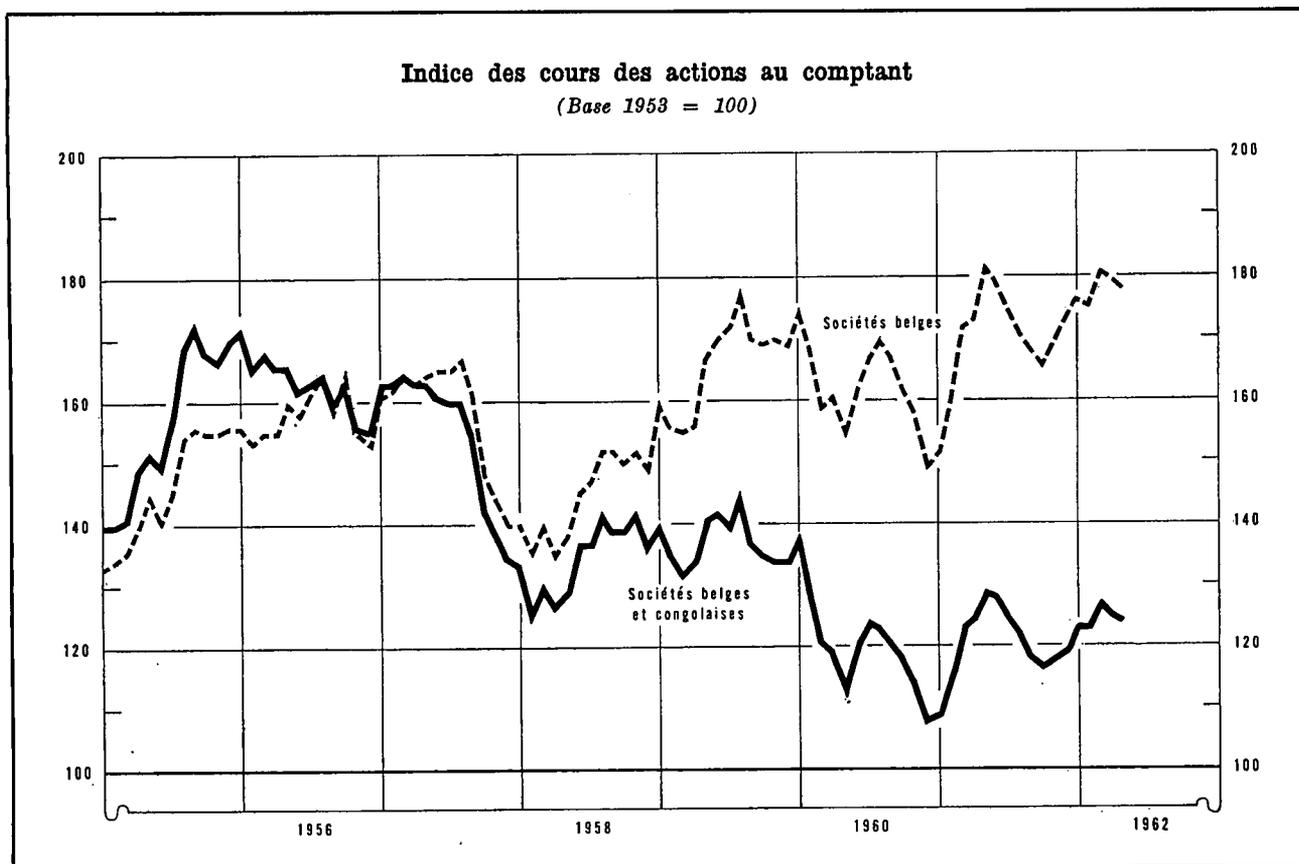
<sup>3</sup> Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

<sup>4</sup> Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960 ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séances - millions de francs) 1 5	Indices global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,5	n.d.						
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	4,2	n.d.						
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1						
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Janvier .....	75	97	109	123	152	176	109	116	5,8	3,3	2,9	3,1
Février .....	114	96	116	123	161	175	115	117	5,7	3,3	2,8	3,1
Mars .....	151	113	123	127	172	181	119	119	5,1	3,2	2,9	3,1
Avril .....	137	104	125	125	173	179	122	117	5,3	3,2	3,0	3,1
Mai .....	180		129	124	182	177	123	117	5,1	3,3	2,9	3,2
Juin .....	105		128		179		122		4,0		3,1	
Juillet .....	77		125		175		117		4,2		3,1	
Août .....	77		122		171		116		4,1		3,2	
Septembre .....	73		118		168		112		3,9		3,3	
Octobre .....	78		117		166		110		3,7		3,3	
Novembre .....	88		118		168		112		3,8		3,2	
Décembre .....	85		119		171		111		3,5		3,2	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

**Banques <sup>4</sup>**

1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.841	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

**Sociétés financières et immobilières <sup>5</sup>**

1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.305	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.963	467

**Industrie des fabrications métalliques**

1952	1.080	8.232	7.177	2.066	89	882	110	1.249	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.452	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

**Métallurgie du fer**

1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.358	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.069	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	232

**Industrie textile**

1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	482	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	486	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

Notes - Voir fin du tableau XVII - 2.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**Industrie alimentaire**

1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	591	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	696	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	872	62

**Industrie chimique**

1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.073	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.097	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76

**Electricité**

1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.589	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330

**Industrie du charbon**

1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	906	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	780	50

**Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>6 7</sup>**

1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.349	1.989

Note : Voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

## XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

### B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1952 .....	409	22.094	12.226	7.557	134	3.829	277	1.183	49
1953 .....	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954 .....	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955 .....	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956 .....	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957 .....	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958 .....	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959 .....	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960 .....	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	3.183	78

### C. — Total général des sociétés par actions <sup>6 7</sup>

1952 .....	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	876
1953 .....	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954 .....	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955 .....	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956 .....	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957 .....	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958 .....	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959 .....	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960 .....	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.532	2.067

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

<sup>3</sup> Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B.

<sup>5</sup> Non compris la S.N.C.I.

<sup>6</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

<sup>7</sup> Total général net, après déduction des doubles emplois.

## XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1 5</sup>

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

### A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>4</sup>

1959 12 mois .....	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 Janvier .....	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
2 premiers mois .....	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
3 premiers mois .....	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
4 premiers mois .....	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
5 premiers mois .....	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
6 premiers mois .....	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
7 premiers mois .....	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
8 premiers mois .....	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
9 premiers mois .....	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
10 premiers mois .....	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
11 premiers mois .....	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
12 mois .....	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 Janvier .....	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois .....	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois .....	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5
4 premiers mois .....	p 4.393	67,6	40,5	9,1	1,6	5,2	0,7
5 premiers mois .....	p 7.297	110,7	66,3	14,4	2,8	8,0	0,8
6 premiers mois .....	p 8.872	124,6	77,1	16,7	3,1	9,1	1,0
7 premiers mois .....	p 9.355	131,2	81,9	17,7	3,2	9,7	1,2
8 premiers mois .....	p 9.520	131,9	82,4	17,8	3,2	9,7	1,3
9 premiers mois .....	p 9.818	133,2	83,7	18,0	3,2	9,8	1,4
10 premiers mois .....	p 10.301	141,9	86,8	19,1	3,4	10,5	1,5
11 premiers mois .....	p 10.610	154,9	95,3	21,2	3,5	11,6	1,7
12 mois .....	p 10.959	163,3	100,7	22,2	3,6	12,2	1,9

Notes : Voir page suivante.

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1 5</sup> (suite)**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts 3
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 Janvier	4	0,1	0,1	...	...	...	0,1
2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	...	...	0,1
3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	...	...	0,1
4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 Janvier	p 3	0,7	0,4	...	...	...	...
2 premiers mois	p 6	0,8	0,4	...	...	...	...
3 premiers mois	p 14	1,0	0,4	0,1	...	...	...
4 premiers mois	p 32	1,7	0,6	0,1	...	0,1	...
5 premiers mois	p 82	20,6	11,0	5,5	0,2	3,5	...
6 premiers mois	p 181	31,0	13,7	6,4	0,5	4,0	0,1
7 premiers mois	p 225	34,6	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1
8 premiers mois	p 231	34,7	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1
9 premiers mois	p 242	35,7	15,8	6,8	0,7	4,2	0,1
10 premiers mois	p 270	36,7	16,1	6,9	0,7	4,2	0,1
11 premiers mois	p 287	39,0	16,9	7,0	0,8	4,3	0,1
12 mois	p 310	40,9	18,7	7,2	1,0	4,4	0,1

**C. — Total général <sup>4</sup>**

12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 Janvier	p 104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	p 276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois	p 1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5
4 premiers mois	p 4.425	69,3	41,1	9,2	1,6	5,3	0,7
5 premiers mois	p 7.379	131,4	77,3	19,9	3,0	11,5	0,8
6 premiers mois	p 9.053	155,6	90,8	23,1	3,6	13,1	1,1
7 premiers mois	p 9.580	165,8	97,2	24,4	3,9	13,8	1,3
8 premiers mois	p 9.751	166,6	97,7	24,5	3,9	13,8	1,4
9 premiers mois	p 10.060	168,9	99,5	24,8	3,9	14,0	1,5
10 premiers mois	p 10.571	173,6	102,9	26,0	4,1	14,7	1,6
11 premiers mois	p 10.897	193,9	112,2	28,2	4,3	15,9	1,8
12 mois	p 11.269	204,2	119,4	29,4	4,6	16,6	2,0

1 Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

2 Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

3 Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

4 Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

5 A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS <sup>1</sup>Chiffres annuels  
(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	= (3) - (4)	(6)	= (5) + (6)	= (2) + (7)	(9)
<b>Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique</b>									
1952	18.012	2.755	1.398	est. 600 <sup>3</sup>	est. 798 <sup>3</sup>	n.d.	est. 798 <sup>3</sup>	est. 3.553 <sup>3</sup>	5.641 <sup>4</sup>
1953	4.601	1.556	1.068	est. 700 <sup>3</sup>	est. 368 <sup>3</sup>	n.d.	est. 368 <sup>3</sup>	est. 1.929 <sup>3</sup>	2.525 <sup>4</sup>
1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	5.817	1.213	1.631	— 418	957	539	6.356	11.130
<b>Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger <sup>5</sup></b>									
1952	7.404	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 <sup>4</sup>
1953	3.271	2.002	130	n.d.	130	n.d.	130	2.132	1.834 <sup>4</sup>
1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.728	20	167	— 147	— 21	— 168	1.560	1.461
<b>Total général</b>									
1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 <sup>3</sup>	est. 1.010 <sup>3</sup>	n.d.	est. 1.010 <sup>3</sup>	est. 6.222 <sup>3</sup>	7.452 <sup>4</sup>
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 <sup>3</sup>	est. 498 <sup>3</sup>	n.d.	est. 498 <sup>3</sup>	est. 4.056 <sup>3</sup>	4.359 <sup>4</sup>
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	— 565	936	371	7.916	12.591

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 5).

<sup>2</sup> Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

<sup>3</sup> Estimations B.N.B.

<sup>4</sup> Amortissements non déduits.

<sup>5</sup> Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* (B.N.B.) — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS <sup>1</sup>Chiffres mensuels <sup>2</sup>

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. <sup>3</sup>).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger <sup>4</sup>			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (8)	Total (4) = (2) + (8)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	...	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	...	460
12 mois .....	10.227	3.324	3.196	6.520	2.442	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.950	1.016	79	1.095	731	63	...	63
6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois .....	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28	...	...	...
6 premiers mois ...	6.873	1.847	957	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
1961 Janvier .....	398	122	146	268	...	...	...	...
Février .....	1.644	327	...	327	6	...	...	...
Mars .....	887	196	30	226	22	...	...	...
Avril .....	1.385	189	131	320	...	...	...	...
Mai .....	769	344	...	344	30	6	...	6
Juin .....	1.790	669	50	719	87	...	...	...
Juillet .....	950	268	90	358	...	...	...	...
Août .....	473	234	25	259	...	...	...	...
Septembre .....	649	299	...	299	...	...	...	...
Octobre ..... p	1.493	283	72	355	...	...	...	...
Novembre ..... p	2.495	159	73	232	...	...	...	...
Décembre ..... p	6.177	487	1	488	22	...	...	...
1962 Janvier ..... p	718	213	100	313	...	...	...	...
Février ..... p	1.137	220	...	220	...	...	...	...
Mars ..... p	1.456	674	5	679	19	...	...	...
Avril ..... p	924	304	1.000	1.304	...	...	...	...

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

<sup>3</sup> Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

<sup>4</sup> Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME \*

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (3) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1953 .....	2.378	...	76	2.937	9	2.153	2.842	387	5.391	...
1954 .....	2.330	...	21	2.985	19	2.276	2.733	308	5.336	...
1955 .....	2.925	...	...	3.314	23	2.807	2.566	253	5.639	43
1956 .....	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957 .....	2.288	...	...	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958 .....	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959 .....	2.191	159	...	1.165	73	29	3.226	187	3.515	188
1960 .....	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961 .....	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.233	1.417	...	1.747	1.109	...	2.909	1.379	5.397	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	2.482	800	...	1.452	1.272	1	2.599	862	4.734	90
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.527	1.084	...	1.409	1.449	...	2.464	1.107	5.020	3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.381	2.128	...	1.573	1.993	...	3.224	865	6.082	...
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.320	2.766	...	1.650	2.069	...	3.703	964	6.736	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	2.714	1.297	...	1.468	1.772	3	2.688	1.016	5.479	90
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.858	439	...	1.350	1.346	5	2.296	...	3.647	886
1961 Mars .....	2.649	1.514	...	1.264	1.468	...	2.426	1.533	5.427	...
Avril .....	2.545	1.460	...	1.514	1.596	...	2.799	1.124	5.519	...
Mai .....	2.349	2.092	...	1.777	2.083	...	3.379	756	6.218	...
Juin .....	2.270	2.739	...	1.437	2.254	...	3.452	740	6.446	...
Juillet .....	2.101	3.184	...	1.703	2.239	...	3.782	967	6.988	...
Août .....	2.423	2.667	...	1.809	2.069	...	3.820	1.010	6.899	...
Septembre .....	2.421	2.471	...	1.432	1.908	...	3.504	912	6.324	...
Octobre .....	2.777	1.415	...	1.490	1.595	...	3.037	1.050	5.682	17
Novembre .....	2.573	1.187	...	1.721	2.051	...	2.819	611	5.481	2
Décembre .....	2.794	1.282	...	1.178	1.674	10	2.166	1.404	5.254	261
1962 Janvier .....	2.680	74	22	1.216	965	...	1.864	1.163	3.992	844
Février .....	1.236	733	15	1.175	1.755	15	550	839	3.159	1.536
Mars .....	1.600	539	...	1.608	1.355	...	2.392	...	3.747	339
Avril .....	1.389	576	...	1.991	1.497	...	2.459	...	3.956	367
Mai .....	1.517	675	...	2.682	1.774	—	3.100	...	4.874	362

\* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 10 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 10 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

## XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

## Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1953 .....	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954 .....	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955 .....	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956 .....	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957 .....	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958 .....	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959 .....	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960 .....	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961 .....	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1960 3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
4 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	220	450	181	453	401	274	65	727	466
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	146	488	318	491	321	276	64	767	385
1961 Mars .....	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril .....	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai .....	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin .....	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet .....	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août .....	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre .....	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre .....	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488
Novembre .....	39	3	221	434	175	437	396	269	65	706	461
Décembre .....	39	3	200	463	185	466	385	265	63	731	448
1962 Janvier .....	39	3	169	521	181	524	350	294	68	818	418
Février .....	39	2	115	458	177	460	292	257	59	717	351
Mars .....	39	3	155	486	166	489	321	278	66	767	387
Avril .....	39	3	147	479	184	482	331	279	63	761	394

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

# XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

## 1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traités acceptés domiciliés en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés		Promesses	certificats de trésorerie		Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics 2	
				domiciliés en banque	non domiciliés en banque		émis à maximum 366 jours 1				
1956 6 décembre .	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	2,25	—	5,25		
1957 21 mars .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %	—	5,25		
25 juillet .....	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25		—	6,25		
12 novembre .	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25		Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,25		
1958 27 mars .....	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—	>	>	6,—		
5 juin .....	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75			5,75		
3 juillet .....	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50			5,50		
28 août .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25			5,25		
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—			5,—		
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75			4,75		
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25			5,—		
1960 4 août .....	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	6,25				
		représentatives									
		d'importations	d'exportations								
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	>	6,25		
1961 24 août .....	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	>	6,—		
							Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours		
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars .....	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

\* Quotité de l'avance au 31 mai 1962.

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) ..... max. 80 %

## XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1		
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70	
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25	
1958	1,41	
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01	
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11	
1960	2,80	
1961	2,57	
1961 Juin .....	2,85	
Juillet .....	2,90	
Août .....	2,53	
Septembre .....	2,50	
Octobre .....	2,54	
Novembre .....	2,44	
Décembre .....	2,25	
1962 Janvier .....	1,51	
Février .....	1,48	
Mars .....	1,87	
Avril .....	1,74	
Mai .....	1,82	

## XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 8			
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois	
1957	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388	
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860	
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354	
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956	
1961	3,50	3,75	4,00	4,25	4,25	1962 4 janv.	4,283	4,364	*	
1961 Juin ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 4 juillet	4,850	4,950	4,998	
Juillet .	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		3 août .	4,850	*	5,000
Août ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		5 sept.	4,711	4,800	4,900
Sept.	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		3 oct. .	4,703	4,800	4,900
Oct. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		7 nov. .	4,700	4,800	4,900
1961 Nov.	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 déc. .	4,700	4,800	4,900	
Déc. ...	3,50	3,75	4,00	4,25	4,25	1962 4 janv.	4,283	4,364	*	
1962 Janv. .	3,10	3,35	3,60	—	3,80		6 fév. .	3,766	3,802	3,958
Févr. .	3,—	3,20	3,40	—	3,60		6 mars .	3,700	3,750	3,850
Mars .	2,90	3,10	3,30	—	3,50		3 avril .	3,541	3,587	3,604
Avril ...	2,50	2,75	3,00	—	3,40		3 mai .	3,481	3,500	3,550
Mai ...	2,50	2,75	3,00	—	3,30		5 juin .	3,396	3,450	3,500

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 %; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1958 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cir. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8028).

5 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques.

Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours des certificats de trésorerie B, comme d'ailleurs celui des certificats de trésorerie A ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traités acceptés domiciliés en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

6 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

7 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

8 Les taux donnés pour les adjudications des certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois sont des taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés, tandis que le taux donné pour les certificats de trésorerie B et les certificats du Fonds des Rentes est un taux unique valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

\* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES  
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 <sup>1</sup> Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis <sup>2</sup>	Terme <sup>2</sup>			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1953 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1956 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 .....	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	jusqu'à 200.000 F	au-delà de 200.000 F	3,—
1958 .....	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F	3,— <sup>3</sup>
1959 .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	3,—
1960 .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
1961 Mai .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Juin .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Juillet .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Août .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Septembre .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Octobre .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Novembre .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Décembre .....	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
1962 Janvier .....	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Février .....	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Mars .....	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Avril .....	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>
Mai .....	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	3,— <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — <sup>2</sup> De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — <sup>3</sup> Durant les années 1958, 1960 et 1961, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — <sup>4</sup> A partir du 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,  
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES \***

Début de période	Dette unifiée		Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
	(rendement eu égard au cours seulement)	Etat	Paratâtiques et villes	Etat	Paratâtiques et villes		
						4 % 1 <sup>re</sup> s.	
1953 .....	4,48	—	4,85 <sup>1</sup>	5,09 <sup>2</sup>	—	5,05	
1954 .....	4,33	—	4,15 <sup>1</sup>	4,79 <sup>2</sup>	—	4,70	
1955 .....	4,20	—	3,89 <sup>1</sup>	4,59 <sup>2</sup>	—	4,46	
1956 .....	4,18	—	3,99 <sup>1</sup>	4,63	4,71	4,57	
1957 .....	4,47	—	5,17 <sup>1</sup>	5,54	5,59	5,45	
1958 .....	4,93	—	5,53 <sup>1</sup>	6,47	6,51	6,41	
1959 .....	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85	
1960 .....	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11	
1961 .....	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	
1961 Juin .....	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77	
Juillet .....	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80	
Août .....	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77	
Septembre .....	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73	
Octobre .....	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71	
Novembre .....	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70	
Décembre .....	4,39	5,27	5,26	5,71	5,70	5,63	
1962 Janvier .....	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	
Février .....	4,39	5,16	5,26	5,58	5,55	5,49	
Mars .....	4,39	4,93	5,11	5,47	5,52	5,39	
Avril .....	4,38	4,63	4,96	5,37	5,44	5,28	
Mai .....	4,35	4,50	4,86	5,28	5,39	5,20	
Juin .....	4,29	4,41	4,62	5,20	5,28	5,13	

\* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

<sup>1</sup> Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — <sup>2</sup> Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 5, mai 1953 : Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1957 « La réforme du marché monétaire » ; XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n° 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis <sup>1</sup>		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956 ...		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars .....	8	4,50														
Avril .....			13	2,75												
Mai .....	19	5,50														
Août .....			24	3,—								25	3,25			
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...												22	3,75			
Novembre .														22	4,—	
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril .....					11	4,—										15
Mai .....																
Juillet .....												17	4,25	11	5,—	
Août .....			23	3,50	12	5,—						16	5,—			
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75								24	4,50			
Mars .....			7	2,25			20	6,—				25	4,—			
Avril .....			18	1,75												
Mai .....							22	5,50						3	4,50	
Juin .....	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août .....							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—				15	3,—			
1959 Janvier ...	10	2,75										21	2,75			
Février ...					5	4,25										26
Mars .....			6	3,—												
Avril .....					23	4,—										
Mai .....			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .												16	3,50			
1960 Janvier ...							21	5,—						15	5,—	
Juin .....	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août .....			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai .....	5	3,—														
Juillet .....							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars .....							8	5,50								
Mars .....							22	5,—								
Avril .....							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin .....													8	4,—		

<sup>1</sup> Federal Reserve Bank of New York.  
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

**XX - 2. — BANQUE DE FRANCE**

*(millions de nouveaux francs français)*

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 6 avril	1962 5 avril	1961 10 mai	1962 10 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes .....	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger .....	118	141	3.969	5.744	7.320	11.506	7.763	12.073
Avances au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> : .....	...	...	...	656	740	1.314	740	2.348
<i>Concours au Fonds monétaire interna-     tional</i> .....								2.006
<i>Autres opérations</i> .....								342
Monnaies divisionnaires .....	99	84	101	23	13	19	20	17
Comptes courants postaux .....	716	512	669	561	651	642	626	651
Prêts à l'Etat .....	6.548	6.510	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	5.450 <sup>3</sup>
Avances à l'Etat .....	4.297	4.337	2.640 <sup>2</sup>	901 <sup>2</sup>	2.285 <sup>2</sup>	1.499 <sup>2</sup>	1.302 <sup>2</sup>	1.024 <sup>3</sup>
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	15.623	16.965	16.613	16.492
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	5.917	6.707	4.232	5.118	4.755	5.784	4.889	5.663
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	1	3	1	1	1	...	1	—
<i>Effets garantis par l'Office des céré-     ales</i> <sup>3</sup> .....	575	481	699	878	511	495	446	471
<i>Effets de mobilisation de crédits à     moyen terme</i> .....	13.379	15.026	11.460	12.854	10.356	10.686	11.277	10.358
Effets négociables achetés en France <sup>4</sup>	2.883	2.609	2.827	3.554	3.415	3.330	3.009	3.038
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	167	167	165	175
Avances sur titres .....	105	97	83	70	74	70	72	66
Avances sur or .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Effets en cours de recouvrement .....	783	763	863	529	346	326	495	499
Divers .....	649	562	627	764	818	1.212	767	1.258
Total ...	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>42.680</b>	<b>42.274</b>	<b>47.872</b>	<b>42.394</b>	<b>47.413</b>

**PASSIF**

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation ....	32.681	34.694	34.947	39.320	39.334	44.516	39.411	44.078
Comptes créditeurs : .....	5.246	5.720	2.943	2.066	1.677	1.828	1.876	1.751
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	...	...	1	—
<i>Comptes des banques, institutions et     personnes étrangères</i> .....	4.091	4.564	1.965	967	757	820	887	165
<i>Comptes courants des banques et     institutions financières françaises</i> )								642
<i>Autres comptes courants et de     dépôts de fonds; dispositions et     autres engagements à vue</i> .....	1.154	1.155	978	1.093	920	1.008	988	944
Capital de la Banque .....	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers .....	1.346	1.315	1.122	1.144	1.113	1.378	957	1.434
Total ...	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>42.680</b>	<b>42.274</b>	<b>47.872</b>	<b>42.394</b>	<b>47.413</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.

<sup>2</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

<sup>3</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

<sup>4</sup> Décret du 17 juin 1938.

**XX - 3. — BANK OF ENGLAND**

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1961 5 April	1962 4 April	1961 10 May	1962 9 May
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------	----------------	---------------

**Issue Department**

Government Debt .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities .....	1.985	2.035	2.136	2.237	2.287	2.363	2.312	2.363
Other Securities .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin .....	3	3	2	1	1	...	1	...
Amount of Fiduciary Issue .....	2.000	2.050	2.150	2.250	2.300	2.375	2.325	2.375
Gold Coin and Bullion .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total ...</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.250</b>	<b>2.300</b>	<b>2.375</b>	<b>2.325</b>	<b>2.375</b>

Notes Issued :								
In Circulation .....	1.965	2.013	2.116	2.212	2.286	2.311	2.282	2.322
In Banking Department .....	35	37	34	38	14	64	43	53
<b>Total ...</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.250</b>	<b>2.300</b>	<b>2.375</b>	<b>2.325</b>	<b>2.375</b>

**Banking Department**

Government Securities .....	254	265	274	425	425	456	393	451
Other Securities :								
Discounts and Advances .....	23	10	33	28	36	52	61	42
Securities .....	22	22	20	19	18	20	18	19
Notes .....	35	37	34	38	14	64	43	53
Coin .....	2	1	1	1	1	1	1	1
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>511</b>	<b>494</b>	<b>593</b>	<b>516</b>	<b>566</b>

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest .....	4	4	4	4	3	4	3	3
Public Deposits :	11	17	12	18	19	10	10	15
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits .....	—	—	—	155	150	232	153	233
Other Deposits :								
Bankers .....	232	229	264	251	239	261	249	231
Other Accounts .....	74	70	67	68	68	71	86	69
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>511</b>	<b>494</b>	<b>593</b>	<b>516</b>	<b>566</b>

**XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**

(millions of \$)

	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1961 31 December	1961 5 April	1962 4 April	1961 10 May	1962 9 May
<b>ASSETS</b>								
Gold certificate account .....	19.013	18.186	16.413	15.445	16.057	15.196	16.054	15.042
Redemption fund for F.R. notes .....	938	978	1.066	1.170	1.039	1.137	1.028	1.157
Total gold certificate reserves ...	19.951	19.164	17.479	16.615	17.096	16.333	17.082	16.199
F.R. notes of other Banks .....	477	524	525	—	—	—	—	—
Cash .....	336	359	363	320	445	395	409	361
Discounts and advances .....	64	458	33	130	121	172	222	113
Industrial loans .....	...	...	—	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright .....	43	44	54	48	45	40	39	33
Held under repurchase agreement .....	6	31	20	3	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills .....	2.250	2.606	2.900	3.193	2.623	3.211	2.495	3.281
Certificates .....	18.650	10.507	9.060	1.699	5.398	4.972	4.917	4.982
Notes .....	2.868	11.010	12.481	19.984	16.383	16.933	16.506	17.034
Bonds .....	2.484	2.484	2.543	3.846	2.720	4.091	2.983	4.092
Total bought outright ...	26.252	26.607	26.984	28.722	27.124	29.207	26.901	29.389
Held under repurchase agreement .....	95	41	400	159	3	133	15	65
Total U.S. Government securities ...	26.347	26.648	27.384	28.881	27.127	29.340	26.916	29.454
Total loans and securities .....	26.460	27.181	27.491	29.062	27.293	29.552	27.177	29.600
Due from foreign banks .....	...	...	...	—	—	—	—	—
Cash items in process of collection .....	5.631	6.438	6.809	6.125	4.148	4.491	4.308	4.809
Bank premises .....	94	100	108	111	109	108	108	107
Other assets .....	146	262	209	237	232	385	326	466
Total assets ...	<b>53.095</b>	<b>54.028</b>	<b>52.984</b>	<b>52.470<sup>3</sup></b>	<b>49.323<sup>3</sup></b>	<b>51.264<sup>3</sup></b>	<b>49.410<sup>3</sup></b>	<b>51.542<sup>3</sup></b>
<b>LIABILITIES</b>								
Federal Reserves notes .....	27.872	28.262	28.449	28.802	27.105	28.130	27.143	28.290
Deposits :								
Member bank reserves .....	18.504	18.174	17.080	17.387	16.723	17.289	16.516	16.948
U.S. Treasurer - general account .....	358	504	485	465	222	297	446	388
Foreign .....	273	345	217	279	288	199	220	221
Other .....	391	693	554	320	384	356	315	337
Total deposits ...	19.526	19.716	18.336	18.451	17.617	18.141	17.497	17.894
Deferred availability cash items .....	4.335	4.847	4.941	3.825	3.235	3.486	3.374	3.830
Other liabilities and accrued dividends ...	22	29	32	59	30	74	43	76
Total liabilities ...	<b>51.755</b>	<b>52.854</b>	<b>51.758</b>	<b>51.137</b>	<b>47.987</b>	<b>49.831</b>	<b>48.057</b>	<b>50.090</b>
<b>CAPITAL ACCOUNTS</b>								
Capital paid in .....	363	388	409	445	424	453	423	454
Surplus .....	868	775	817	888	817	888	817	888
Other capital accounts .....	109	11	...	...	95	92	113	110
Total liabilities and capital accounts ...	<b>53.095</b>	<b>54.028</b>	<b>52.984</b>	<b>52.470<sup>3</sup></b>	<b>49.323<sup>3</sup></b>	<b>51.264<sup>3</sup></b>	<b>49.410<sup>3</sup></b>	<b>51.542<sup>3</sup></b>
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents .....	68	82	230	126	171	102	143	98
Industrial loan commitments .....	1	...	—	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined .....	42,1 %	39,9 %	37,4 %	34,8 %	37,9 %	35,0 %	38,0 %	34,8 % <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

<sup>2</sup> « F.R. note liabilities combined » includes \$ 371 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

<sup>3</sup> Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

**XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK**  
(miljoenen guldens)

	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1961 31 december	1961 4 april	1962 9 april	1961 8 mei	1962 7 mei
<b>ACTIVA</b>								
Goud .....	3.972	4.281	5.487	5.698	5.227	5.698	5.252	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten .....	1.603	786	1.107	484	787	580	783	640
Buitenlandse betaalmiddelen .....	1	1	...	...	...	...	...	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens <sup>1</sup> .....	88	71	40	14	52	15	58	11
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto <sup>2</sup> .....	...	6	...	48	...	19	...	27
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 <sup>o</sup> van de Bankwet 1948) .....	181	547	249	523	180	197	167	201
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) <sup>3</sup> .....	40	62	12	52	10	72	9	36
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948) .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Nederlandse munten .....	24	35	51	21	33	22	23	19
Belegging van kapitaal en reserves .....	159	165	174	183	171	183	178	187
Gebouwen en inventaris .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen .....	15	12	12	8	22	14	6	7
Totaal ...	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>7.133</b>	<b>7.032</b>	<b>6.483</b>	<b>6.801</b>	<b>6.477</b>	<b>6.827</b>
<b>PASSIVA</b>								
Bankbiljetten in omloop .....	4.418	4.513	4.900	5.279	4.881	5.067	4.820	5.170
Bankassignaties .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen .....	1.284	1.139	1.603	1.421	1.267	1.428	1.374	1.315
's Rijks schatkist .....	643	523	934	995	379	703	310	512
Banken in Nederland .....	485	484	519	283	693	552	893	667
Andere ingezetenen .....	156	127	150	143	195	173	171	136
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen .....	97	65	59	77	52	68	49	104
Buitenlandse circulatiebanken en daarmee gelijk te stellen instellingen ...	—	56	48	71	45	59	39	94
Andere niet-ingezetenen .....	22	9	11	6	7	9	10	10
Saldo's voortvloeiende uit betalingsakkoorden .....	75	—	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geldsoorten .....	64	6	320	14	62	15	11	15
Kapitaal .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves .....	142	152	164	168	152	164	164	168
Diverse rekeningen .....	59	72	67	53	49	39	39	35
Totaal ...	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>7.133</b>	<b>7.032</b>	<b>6.483</b>	<b>6.801</b>	<b>6.477</b>	<b>6.827</b>
<sup>1</sup> Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bilaterale akkoorden .....	1	9	...	...	...	...	...	...
<sup>2</sup> Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<sup>3</sup> Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99) .....	11	8	5	3	5	3	5	3
N. B. - Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten .....	110	105	110	69	81	63	75	64

**XX - 6. — BANCA D'ITALIA**

(miliardi di lire)

	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre p	1961 febbraio	1962 febbraio p	1961 marzo	1962 marzo p
Oro in cassa .....	5	5	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato .....	2	2	—	—	—	—	—	—
Cassa <sup>1</sup> .....	10	11	10	12	11	14	9	12
Portafoglio <sup>2</sup> .....	386	430	443	500	427	473	423	466
Effetti ricevuti per l'incasso .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Anticipazioni <sup>3</sup> .....	34	46	64	107	121	143	93	120
Prorogati pagamenti .....	—	—	7	6	—	—	—	4
Ufficio italiano dei cambi .....	—	—	1.257	1.810	1.182	1.694	1.183	1.665
Disponibilita in divisa all' estero .....	62	62	63	63	63	64	63	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato .....	56	70	75	83	74	92	73	92
Immobili .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Debitori diversi .....	1.654	2.191	119	121	128	138	120	173
Partite varie .....	3	3	2	—	2	—	2	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro .....	77	77	64	—	64	—	64	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro .....	343	343	485	485	485	485	485	485
Emissioni per forze alleate .....	145	145	—	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria .....	137	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	325	128	20	—	10	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	18	—	—	1	—	3	—	—
Spese .....	41	44	43	42	4	4	7	6
<b>Totale attivo ...</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.652</b>	<b>4.230</b>	<b>3.571</b>	<b>4.110</b>	<b>3.522</b>	<b>4.087</b>
Circolazione dei biglietti <sup>4</sup> .....	2.061	2.237	2.424	2.779	2.203	2.496	2.262	2.528
Vaglia assegni e debiti a vista <sup>5</sup> .....	26	28	23	39	14	14	16	15
Depositi in c/c liberi .....	167	130	117	117	78	81	81	95
Conti correnti vincolati .....	774	772	694	797	785	924	799	881
Creditori diversi .....	211	173	170	187	190	217	179	246
C/c servizio tesoreria .....	—	146	159	263	276	367	153	307
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	17	—	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Aiuti internazionali .....	14	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	—	5	16	—	15	—	20	2
Capitale .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Fondo di riserva ordinario .....	2	2	3	4	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario .....	1	2	2	2	2	2	2	2
Rendite .....	42	45	44	42	4	4	7	6
Utile provvisorio del precedente esercizio	—	—	—	—	1	1	—	1
<b>Totale passivo e patrimonio ...</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.652</b>	<b>4.230</b>	<b>3.571</b>	<b>4.110</b>	<b>3.522</b>	<b>4.087</b>
Depositanti in titoli e valori .....	4.413	3.604	4.407	4.775	4.083	4.341	4.173	4.337
<sup>1</sup> Comprese monete di Stato .....	8	8	5	6	5	7	5	8
<sup>2</sup> Compreso finanziamento ammassi .....	—	—	437	482	422	467	419	461
<sup>3</sup> Comprese operazioni con privati .....	—	—	3	3	3	3	4	3
<sup>4</sup> Compresi biglietti presso il Tesoro .....	1	2	2	2	1	2	2	2
<sup>5</sup> Compresi vaglia e assegni .....	17	16	14	21	9	11	10	12

**XX 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK**

(Millionen DM)

	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1961 31 Dezember	1961 7 April	1962 6 April	1961 6 Mai	1962 7 Mai
<b>AKTIVA</b>							
Gold .....	10.934	12.286	14.426	12.830	14.437	13.102	14.438
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland .....	8.249	15.905	11.387	16.157	9.584	13.467	9.682
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	130	157	292	223	279	277	256
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite .....	4.817	3.657	2.442	3.160	2.427	3.158	2.427
<i>davon : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U. ....</i>	3.156	1.993	1.038	1.730	1.026	1.729	1.025
<i>b) an Weltbank .....</i>	1.486	1.560	1.342	1.345	1.342	1.345	1.342
Deutsche Scheidemünzen .....	88	91	57	118	99	115	79
Postcheckguthaben .....	226	193	281	190	131	137	255
Inlandswechsel .....	853	1.283	1.146	1.255	1.609	914	1.185
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen .....	80	137	...	30	...	30	...
Lombardforderungen .....	234	419	220	35	25	34	22
Kassenkredite .....	265	79	167	9	...	1	121
Wertpapiere .....	235	324	1.484	587	1.481	587	1.450
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung .....	5.731	3.561	3.432	2.636	4.477	2.746	4.188
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen .....	1.211	1.387	2.636	1.518	2.335	1.738	2.195
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse .....	—	—	3.778	1.477	3.778	3.080	3.703
Ausgleichsbedarf für Neubewertung der Geld- Gold- und Devisenpositionen ...	—	—	—	—	—	1.475	—
Sonstige Aktiva .....	311	370	307	272	229	245	171
	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>42.055</b>	<b>40.497</b>	<b>40.891</b>	<b>41.106</b>	<b>40.172</b>

<b>PASSIVA</b>							
Banknotenumlauf .....	19.046	20.470	22.992	19.752	22.240	20.087	22.125
Einlagen von	11.605	16.696	16.600	18.284	16.152	17.964	15.429
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...</i>	9.344	13.036	11.615	11.981	9.952	11.768	10.032
<i>Öffentlichen Einlegern .....</i>	2.039	3.440	4.733	6.070	5.977	5.980	5.154
<i>Anderen inländischen Einlegern .....</i>	222	220	252	233	223	216	243
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft .....	672	447	368	446	460	1.114	449
<i>Einlagen ausländischer Finleger .....</i>	299	282	274	366	361	1.015	364
<i>Sonstige .....</i>	373	165	94	80	99	99	85
Rückstellungen .....	671	806	867	806	867	806	950
Grundkapital .....	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen .....	522	562	588	562	588	562	638
Sonstige Passiva .....	558	578	350	357	294	283	291
	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>42.055</b>	<b>40.497</b>	<b>40.891</b>	<b>41.106</b>	<b>40.172</b>

**XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE**

(millions de francs suisses)

	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 7 avril	1962 7 avril	1961 6 mai	1962 7 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	8.329	8.369	9.455	11.078	9.441	10.511	9.645	10.489
Devises .....	561	535	583	842	1.550	729	1.288	716
Portefeuille effets sur la Suisse .....	58	58	53	70	48	54	48	57
<i>Effets de change</i> .....	58	58	53	70	48	54	48	57
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i> .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Avances sur nantissement .....	22	40	38	66	11	12	9	16
Titres .....	45	44	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	1	...	1	17	1	16	17	16
<i>autres</i> .....	44	44	42	26	42	27	26	27
Correspondants :		52	52	65	15	20	19	26
<i>en Suisse</i> .....	33	45	45	58	7	12	8	11
<i>à l'étranger</i> .....		7	7	7	8	8	11	15
Autres postes de l'actif .....	35	28	30	30	23	27	24	30
<b>Total ...</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>12.194</b>	<b>11.131</b>	<b>11.396</b>	<b>11.076</b>	<b>11.377</b>

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	50	51	52	53	53	54	53	54
Billets en circulation .....	6.109	6.344	6.854	7.656	6.484	7.199	6.481	7.207
Engagements à vue .....	2.726	2.535	2.756	2.947	2.974	2.508	2.915	2.479
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	2.541	2.330	2.288	1.996	2.400	1.989	2.215	1.831
<i>Autres engagements à vue</i> .....	185	205	468	951	574	519	700	648
Comptes de virements de banques temporairement liés .....	—	—	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme .....	—	—	390	293	400	400	400	400
Autres postes du passif .....	198	196	202	210	185	200	192	202
<b>Total ...</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>12.194</b>	<b>11.131</b>	<b>11.396</b>	<b>11.076</b>	<b>11.377</b>

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.) — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

**XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>**

Situations en millions de francs or

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	30	30	Passif	31	31	31	31	30	30
	décembre 1960	décembre 1961	mars 1961	mars 1962	avril 1961	avril 1962		décembre 1960	décembre 1961	mars 1961	mars 1962	avril 1961	avril 1962
<b>I. Or en lingots et monnayé .....</b>	1.636	2.340	1.887	2.469	2.124	2.473	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue .....</b>	60	79	94	56	120	48	Actions libérées de 25 % .....	125	125	125	125	125	125
<b>III. Portefeuille réescomptable : ...</b>	277	193	245	119	305	152	<b>II. Réserves :</b>	23	24	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	19	16	19		19		1. Fonds de Réserve légale ...	10	11	10	11	10	11
2. Bons du Trésor .....	258	177	226		286		2. Fonds de Réserve générale .	13	13	13	13	13	13
<b>IV. Effets div. remobilis. sur dem.</b>	13	59	12	43	13	40	<b>III. Dépôts (or) :</b>	1.812	2.089	1.842	2.060	1.882	2.080
<b>V. Dépôts à terme et avances : ...</b>	1.130	1.217	1.138	1.294	1.102	1.278	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	918	1.019	1.003	1.144	892	1.107	a) de 9 à 12 mois .....	—	28	—	50	—	16
b) à 3 mois au maximum (or)	7	4	3	3	4	3	b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	28	—	52
c) de 3 à 6 mois .....	144	154	49	102	159	120	c) de 3 à 6 mois .....	24	10	10	—	3	10
d) de 6 à 9 mois .....	3	—	76	9	40	12	d) à 3 mois au maximum ...	329	182	409	157	416	158
e) de 9 à 12 mois .....	55	7	—	3	7	28	e) à vue .....	1.372	1.802	1.373	1.763	1.413	1.780
f) à plus d'un an .....	3	33	7	33	—	8	2. Autres déposants :						
<b>VI. Autres effets et titres : .....</b>	730	665	523	682	614	677	a) de 9 à 12 mois .....	—	10	—	—	—	—
1. Or :							b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	10	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	73	10	12	10	14	10	c) de 3 à 6 mois .....	6	—	6	—	6	10
b) de 3 à 6 mois .....	39	10	65	—	79	31	d) à 3 mois au maximum ...	21	28	18	—	18	—
c) de 6 à 9 mois .....	—	—	21	72	—	40	e) à vue .....	60	29	26	52	26	54
d) de 9 à 12 mois .....	—	78	—	13	—	3	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	1.734	2.159	1.762	2.293	2.099	2.277
e) à plus d'un an .....	—	—	—	16	—	16	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an .....	36	71	36	74	36	138
a) à 3 mois au maximum ...	445	375	335	395	406	291	b) de 9 à 12 mois .....	71	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois .....	80	113	4	61	20	125	c) de 6 à 9 mois .....	—	—	71	—	71	—
c) de 6 à 9 mois .....	4	2	23	34	15	24	d) de 3 à 6 mois .....	156	338	153	513	71	314
d) de 9 à 12 mois .....	23	10	13	3	48	33	e) à 3 mois au maximum ...	1.167	1.465	1.246	1.380	1.616	1.514
e) à plus d'un an .....	66	67	50	78	32	104	f) à vue .....	30	40	23	21	38	17
<b>VII. Actifs divers .....</b>	1	1	6	1	6	1	2. Autres déposants :						
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	<b>3.915</b>	<b>4.622</b>	<b>3.973</b>	<b>4.732</b>	<b>4.352</b>	<b>4.737</b>	b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
							c) de 3 à 6 mois .....	—	3	—	16	—	19
							d) à 3 mois au maximum ...	256	220	213	266	245	235
							e) à vue .....	18	22	20	23	22	40
							<b>V. Divers .....</b>	44	36	44	40	46	42
							<b>VI. Compte de profits et pertes ...</b>	8	8	8	8	8	8
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles</b>	169	181	169	182	169	181
							<i>Total passif ...</i>	<b>3.915</b>	<b>4.622</b>	<b>3.973</b>	<b>4.732</b>	<b>4.352</b>	<b>4.737</b>

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme : .....						
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus) .....</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
							<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.**

<b>A.M.E.</b>	Accord Monétaire Européen.
<b>B.I.R.D.</b>	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
<b>B.I.T.</b>	Bureau International du Travail.
<b>B.N.B.</b>	Banque Nationale de Belgique.
<b>B.R.I.</b>	Banque des Règlements Internationaux.
<b>C.A.D.G.</b>	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
<b>C.E.C.A.</b>	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
<b>C.E.E.</b>	Communauté Economique Européenne.
<b>C.G.E.R.</b>	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
<b>C.N.C.P.</b>	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
<b>D.U.L.B.E.A.</b>	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
<b>FABRIMETAL</b>	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
<b>F.A.O.</b>	Food and Agricultural Organization.
<b>FEBELTEX</b>	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
<b>F.I.B.</b>	Fédération des Industries Belges.
<b>F.M.I.</b>	Fonds Monétaire International.
<b>I.N.S.</b>	Institut National de Statistique.
<b>I.R.E.S.P.</b>	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
<b>I.R.G.</b>	Institut de Réescompte et de Garantie.
<b>M.A.E.</b>	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
<b>O.C.P.</b>	Office des Chèques Postaux.
<b>O.C.D.E.</b>	Organisation de Coopération et de Développement économique.
<b>O.N.E.</b>	Office National de l'Emploi.
<b>O.N.J.</b>	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
<b>O.N.S.S.</b>	Office National de Sécurité Sociale.
<b>O.N.U.</b>	Organisation des Nations Unies.
<b>R.T.B.</b>	Radiotélévision Belge.
<b>R.T.T.</b>	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
<b>R.V.A.</b>	Régie des Voies Aériennes.
<b>SABENA</b>	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
<b>S.N.C.B.</b>	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
<b>S.N.C.I.</b>	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
<b>S.N.C.V.</b>	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
<b>S.N.D.E.</b>	Société Nationale des distributions d'Eau.
<b>U.E.B.L.</b>	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
<b>U.E.P.</b>	Union Européenne de Paiements.

**SIGNES CONVENTIONNELS.**

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

# STATISTIQUES

## TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
<b>I. — Population et comptes nationaux.</b>		<b>VII. — Prix et indices de prix.</b>	
1. Population .....	I - 1	1. Prix de gros mondiaux .....	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs .....	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux .....	VII - 2
a) Estimations I.N.S. ....	I - 2a	3. Indices des prix de gros en Belgique .....	VII - 3
b) Estimations Dulbéa .....	I - 2b	4. Indices des prix de détail en Belgique .....	VII - 4
3. Produit national brut :		<b>VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.</b>	
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants .....	I - 3a	1. Tableau général .....	VIII - 1
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants .....	I - 3b	2. Exportations par groupes de produits .....	VIII - 2
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1953 .....	I - 3c	3. Importations par groupes de produits .....	VIII - 3
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4	4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes .....	VIII - 4a
		b) Indices du volume .....	VIII - 4b
		5. Orientation géographique .....	VIII - 5
<b>II. — Emploi et chômage.</b>		<b>IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.</b>	
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers) .....	II - 1	1. Chiffres annuels .....	IX - 1
2. Chômage — Renseignements généraux .....	II - 2	2. Chiffres trimestriels .....	IX - 2
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3	<b>X. — Marché des changes.</b>	
<b>III. — Agriculture et pêche.</b>		1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles .....	X - 1
1. Production agricole .....	III - 1	2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E. ....	X - 2
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges .....	III - 2	<b>XI. — Finances Publiques.</b>	
<b>IV. — Industrie.</b>		1. Situation de Trésorerie .....	XI - 1
1. Indices généraux de la production industrielle .....	IV - 1	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs) .....	IV - 2	3. Recettes fiscales (par exercice) .....	XI - 3
3. Energie .....	IV - 3	4. Détail des recettes fiscales .....	XI - 4
4. Métallurgie .....	IV - 4	<b>XIII. — Organismes monétaires.</b>	
5. Construction : données annuelles .....	IV - 5	1. Bilans intégrés des organismes monétaires .....	XIII - 1
6. Construction : données mensuelles .....	IV - 6	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts .....	XIII - 2
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. ....	IV - 7	3. Origines des variations du stock monétaire .....	XIII - 3
<b>V. — Services.</b>		4. Stock monétaire .....	XIII - 4
1. Transports :		5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena .....	V - 1a	6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958) .....	XIII - 6
b) Navigation maritime .....	V - 1b	Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959) .....	XIII - 6
c) Navigation intérieure .....	V - 1c	7. Situation globale des banques .....	XIII - 7
2. Tourisme .....	V - 2	8. Comptes de chèques postaux .....	XIII - 8
3. Commerce intérieur :		9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoids en C.C.P. ....	XIII - 9
a) Indices des ventes .....	V - 3a		
b) Ventes à tempérament .....	V - 3b		
<b>VI. — Revenus.</b>			
1. Rémunérations des ouvriers .....	VI - 1		

	Numérotation des tableaux
<b>XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.</b>	
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts .....	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne .....	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite .....	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie .....	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées .....	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie .....	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique .....	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie .....	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires .....	XIV - 10
<b>XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays .....</b>	
	<b>XV</b>
<b>XVI. — Emissions et dettes du secteur public.</b>	
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public .....	XVI - 2
3. Dette de l'Etat .....	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public .....	XVI - 4
<b>XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.</b>	
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières .....	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres men- suels cumulés .....	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels .....	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels .....	XVII - 5
<b>XVIII. — Marché monétaire.</b>	
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation .....	XVIII - 3
<b>XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.</b>	
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique .....	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour .....	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes .....	XIX - 3

	Numérotation des tableaux
4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles .....	XIX - 5

**XX. — Banques d'Émission étrangères.**

1. Taux d'escompte .....	XX - 1
2. Banque de France .....	XX - 2
3. Bank of England .....	XX - 3
4. Federal Reserve Banks .....	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank .....	XX - 5
6. Banca d'Italia .....	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank .....	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse .....	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle .....	XX - 9

**Principales abréviations utilisées.**

**Liste des graphiques :**

I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } pense aux prix courants et aux prix de 1950 .....	I - 3b et c
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée .....	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires .....	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks .....	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant .....	XVII - 1

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---